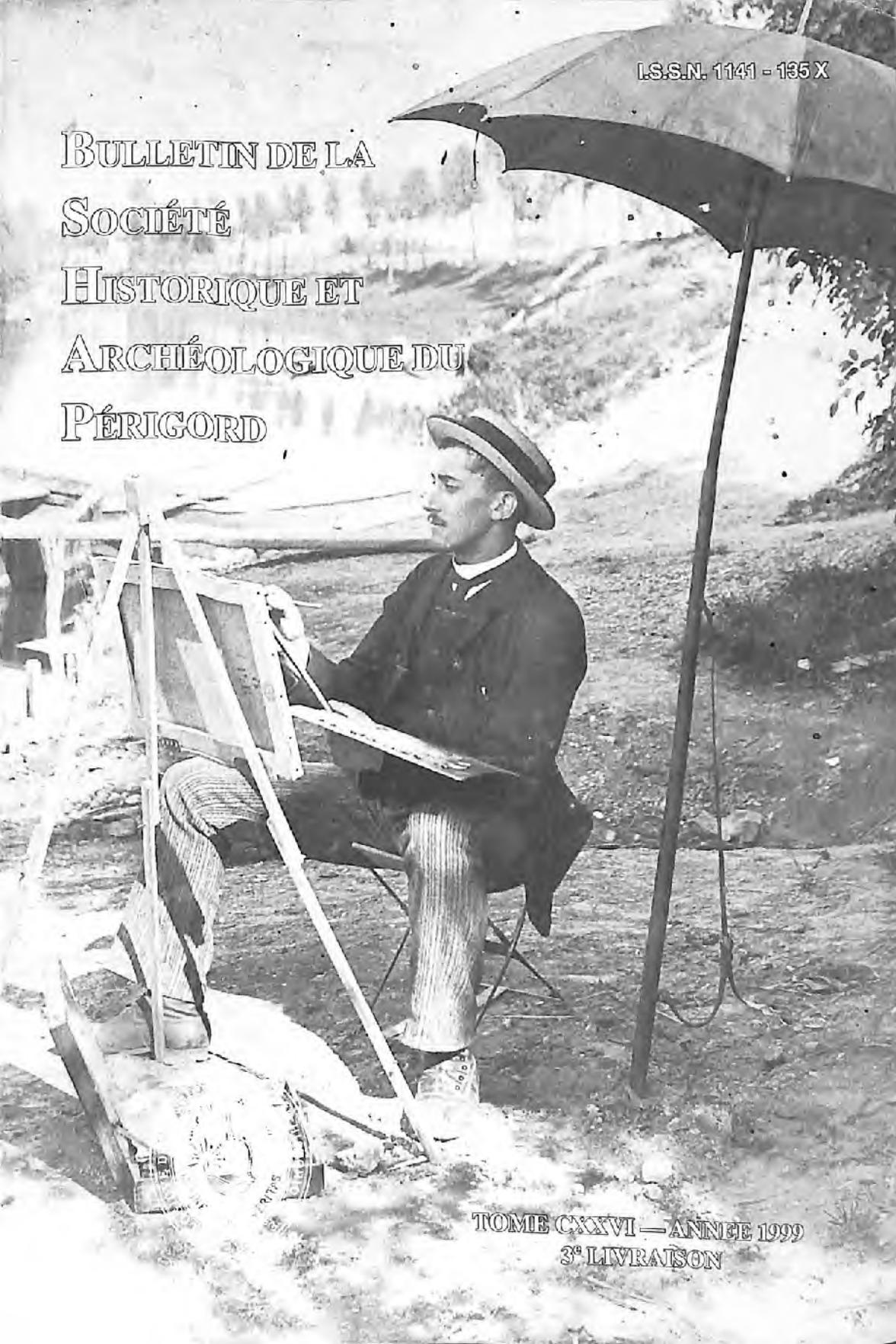


BULLETIN DE LA
SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET
ARCHÉOLOGIQUE DU
PÉRIGORD



TARIFS

Cotisation (<i>sans envoi du bulletin</i>).....	90 F
Cotisations pour un couple (<i>sans envoi du bulletin</i>)	180 F
Cotisation et abonnement au bulletin	240 F
Cotisations et abonnement au bulletin pour un couple	330 F
Abonnement au bulletin seul (<i>si vous ne souhaitez pas être membre</i>)	270 F
Abonnement au bulletin pour les collectivités	270 F
Droit de diplôme (<i>uniquement pour les nouveaux adhérents</i>)	50 F
Prix du bulletin au numéro (fascicule ordinaire)	70 F
Prix du bulletin au numéro (fascicule exceptionnel).....	selon le cas

Il est possible de régler sa cotisation 1999, par virement postal au compte de la S.H.A.P. Limoges 281-70 W, ou par chèque bancaire adressé au siège de la compagnie.

Les personnes de moins de vingt-cinq ans désireuses de recevoir le Bulletin sont invitées à le demander à la S.H.A.P.. Ce service est assuré gratuitement.

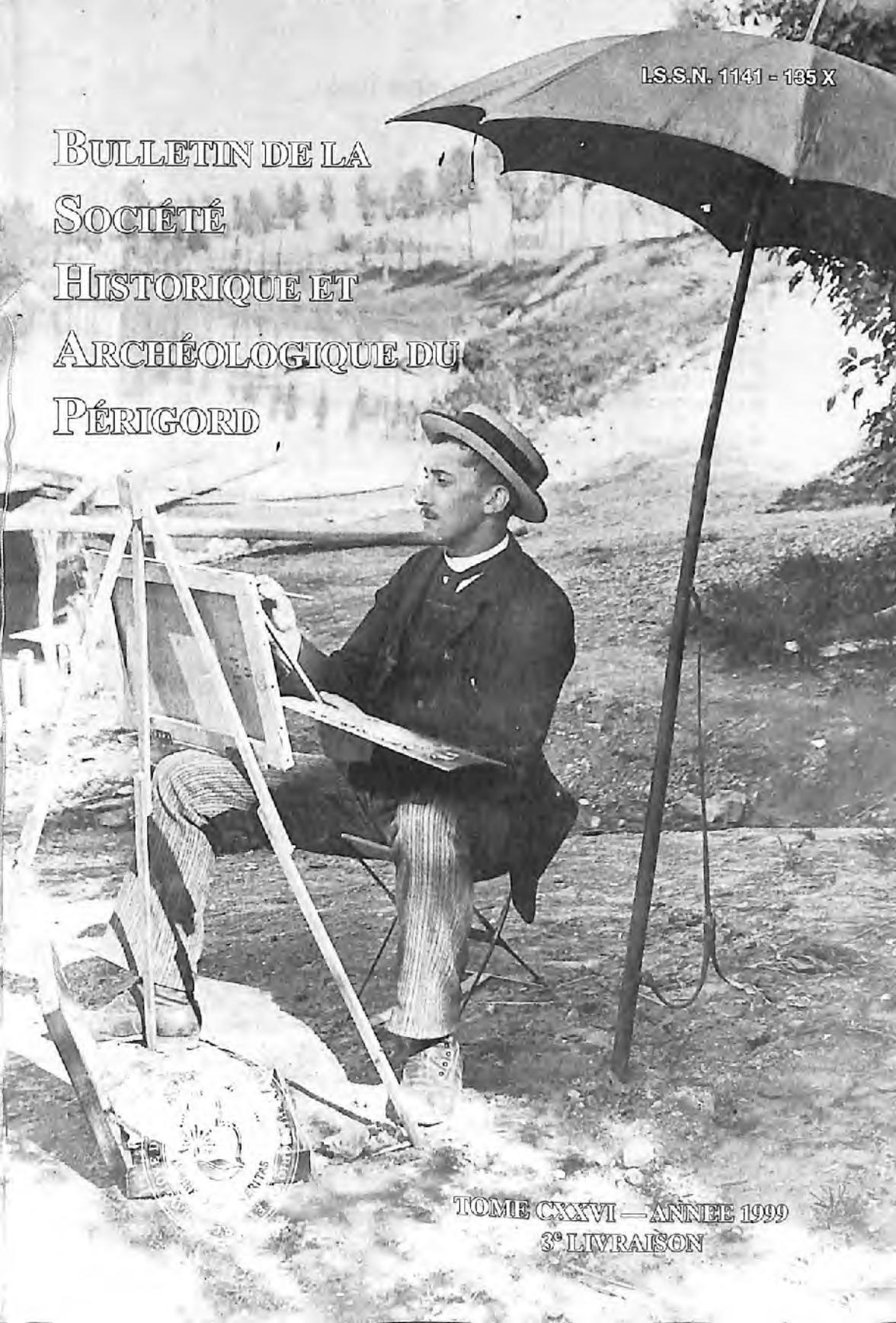
Dans le souci de préserver les droits de ses auteurs, la Société historique et archéologique du Périgord, déclarée d'utilité publique, se doit de rappeler à tous ce qui suit :

Les dispositions mentionnées dans le Code civil, article 543, s'appliquent dans leur intégralité à la présente publication. Toute reproduction publique, même partielle, par quelque procédé que ce soit, est soumise à l'autorisation écrite du directeur de la publication, laquelle a fait l'objet d'un dépôt légal.

La S.H.A.P. est reconnue d'utilité publique. A ce titre, elle est autorisée à recevoir dons et legs.

I.S.S.N. 1141 - 135 X

BULLETIN DE LA
SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET
ARCHÉOLOGIQUE DU
PÉRIGORD



TOME CXXVI — ANNEE 1999
3^e LIVRAISON

SOMMAIRE DE LA 3^e LIVRAISON 1999

● Compte rendu de la séance du 2 juin 1999	379
du 7 juillet 1999	384
● Editorial : L'Ecole de Périgueux	391
● Peintres, notices biographiques	393
● L'archéologie du Périgord vue par les timbres-poste (Brigitte et Gilles Delluc)	421
● Le dolmen de Margaux (Pierre Pommarède)	435
● Notes sur la fin de quelques léproseries du Périgord (Louis Grillon)	439
● Mauzac et Saint-Mayme-de-Rozens, patrimoine religieux, essai d'inventaire (Michel A. Rateau)	455
● Un procès pour détournement d'eau (Anne de Laulanié)	493
● Calvaires autour du cingle (2 ^e partie), calvaires de Calès (Marcel Berthier)	515
● Guerre 1914-1918 : Les monuments aux morts du canton de Nontron (Guilhem d'Abbadie d'Arrast, Marcel Belly, Jacques Berthaud, Robert Fayemendie, Pierre Garen, Hervé Lapouge, Louis Le Cam, Raymond Le Ven)	527
● Fête des jubilaires, 2 juin 1999	549
● Sur les sentiers du Nontronnais (Sophie Bridoux)	553
● Notes de lecture, livres : Pierre Ortega : <i>Jumilhac-le-Grand au fil du temps</i> ; Guy de Larigaudie : <i>Le beau jeu de ma vie</i> ; Guy de Larigaudie : <i>Paris-Saigon</i> ; René Larivière : <i>De Terrasson</i> ; Cédéroms : <i>Lascaux II ; château de Biron</i> (Marie-Pierre Mazeau-Thomas)	559
● Les petites nouvelles (Brigitte Delluc)	563

Le présent bulletin a été tiré à 1 600 exemplaires.

Cette livraison a été conçue et réalisée par Jacques Lagrange
et Jeannine Rousset, avec la collaboration de la commission de lecture.
Ont également participé à la préparation de ce numéro :
Dr G. et Mme B. Delluc, M. H. Lapouge, P. Pommarède.

Photo de couverture : Georges Blois peignant les bords de l'Isle (coll. Jean Riboulet-
Rebière)

*Les textes publiés dans ce Bulletin expriment des points de vue personnels des auteurs
qui les ont rédigés. Ils ne peuvent engager, de quelque façon que ce soit, ni la direction
du Bulletin, ni la Société. Le conseil d'administration de la Société Historique et
Archéologique du Périgord fait appel à chaque membre de notre compagnie afin de
collaborer au Bulletin.*

*Il n'est pas nécessaire, pour être publiés, que les travaux aient fait l'objet d'une
présentation en séance publique par leur auteur. On est prié d'adresser les textes (et
disquette si possible) à :*

M. le directeur de la publication

Bulletin de la S.H.A.P. - 18, rue du Plantier - 24000 PERIGUEUX

*Les manuscrits seront soumis à l'avis de la commission de lecture et éventuellement
insérés dans une prochaine livraison. Sauf demande expresse, il n'est pas fait retour
aux auteurs des documents non publiés. Ils sont archivés à la bibliothèque de la
S.H.A.P. où on pourra les consulter.*

*Les articles insérés dans le Bulletin sont remis gracieusement à leurs auteurs, sous la
forme de cinquante exemplaires tirés à la suite.*

Les bibliothécaires de la S.H.A.P. les tiennent à la disposition des bénéficiaires.

Comptes rendus des réunions mensuelles

SEANCE DU MERCREDI 2 JUIN 1999

Président : le père Pommarède, président.

Présents : 116. Excusés : 14.

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté.

NECROLOGIE

- M. Jean Lacombe de Lapeyrouse
- M. Henri Anstett
- M. Jean Grilhé

ENTREES DANS LA BIBLIOTHEQUE

Dons d'ouvrages

- Leclair (Jean-Louis), *Bergerac en Aquitaine*, en hommage à M. Barthe, professeur émérite au collège Henri IV de Bergerac, pour ses 98 ans, 1999 (don de l'auteur)
- Chastel (André), *L'Italie et Byzance*, éditions de Fallois, Paris, 1999 (don de Mme Chastel)
- Bélingard (Jean-Marie), Lagrange (Jacques), Pommarède (Pierre), *Le Périgord des maisons fortes*, Pilote 24, Périgueux, 1999 (don de l'éditeur)
- *Travaux d'archéologie limousine*, t. 16, 1996 ; t. 17, 1997 ; t. 18, 1998
- *Sites et Monuments*, n° 165, avril-mai-juin 1999 (don de M. F. Le Nail)
- *Bull. de la Société historique et archéologique du Périgord*, 1962 à 1995 (don de M. Bargès)

- *Dictionnaire de la Préhistoire*, aux éditions Encyclopaedia Universalis et Albin Michel (don de Brigitte de Gilles Delluc, auteurs d'un chapitre). C'est la reprise, sous un format de poche, d'articles parus sur ce thème dans les tomes classiques de la célèbre encyclopédie durant la dernière décennie.

Dons de documents

- Berton (Jean-François), "Au château de Caussade en Périgord", extrait de *Les ailes d'Icare*, poèmes, éd. H. Richard, A. Lasnier, Paris, 1933 (photocopie offerte par Mme Fellonneau pour la fête des Jubilaires).

- Catalogue de l'établissement *L'Estafette* à Limoges (autographes, manuscrits, documents, lettres).

- Notices sur le père Jacques Loew parues dans *Le Monde* des 16 et 17 février 1999 (documents Internet offerts par Gilles Delluc).

Achats

- Fritz (Carole), *La Gravure dans l'art mobilier magdalénien, du geste à la représentation*, DAF, n° 75, éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 1999.

REVUE DE PRESSE (en collaboration avec Sophie Bridoux)

- Paillet (Patrick), *Le Bison dans les arts magdaléniens du Périgord*, XXXIII^e suppl. à *Gallia Préhistoire*, C.N.R.S. éditions, Paris (service de presse). Cet ouvrage, publication de la thèse de doctorat de l'auteur, commence par un important chapitre sur l'histoire naturelle du bison et s'attache à la présentation méthodique de tous les bisons figurés d'âge magdalénien en Périgord dans le but de faire le partage entre ce qui revient à l'œil du chasseur et à la main de l'artiste

- *Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*, t. 120, 1998, avec un article sur la circulation du silex dans le nord de l'Aquitaine au Paléolithique supérieur par Pierre-Yves Demars

- *Sites et Monuments*, avril-mai-juin 1999, n° 165, avec un article sur le château de Rastignac par F. Le Nail et la mention de trois nouvelles inscriptions à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques (le château de Bannes à Beaumont, le château de La Boétie à Sarlat, l'hôtel de Gérard à Sarlat)

- *Périgord Hebdo*, n° 1332, 21 mai 1999, avec un article sur le futur musée gallo-romain de Périgueux et un autre sur l'exposition au musée du Périgord de la fresque des gladiateurs ; n° 1333, 28 mai 1999, avec un article sur les cabanes dites "gauloises" par J.-L. Galet

- *Revue archéologique de Bordeaux*, t. LXXXVIII, 1997, avec une présentation des résultats des fouilles de sauvetage sur le tracé de l'autoroute A89, dans la section Bordeaux-Périgueux

- *Courrier français*, n° 2850, 30 avril 1999, avec un article sur les dernières fouilles avant le musée gallo-romain de Périgueux

- *Périgueux magazine*, mai 1999, avec un hommage à Alberte Sadouillet-Perrin par Guy Mandon.

COMMUNICATIONS

A l'issue de la réunion de ce jour, nous fêterons nos membres jubilaires.

Le président ouvre la séance en évoquant les activités du mois. Nous étions nombreux à écouter la conférence du colonel Gay sur un vieux grognard de l'Empire, Michel Hyot, de Brouchaud, soldat de la grande armée. Ce fut l'occasion pour lui d'une magnifique évocation des batailles de Wagram et d'Essling, appuyée par les moyens audiovisuels et informatiques les plus modernes.

Avec Jeannine Rousset, notre vice-présidente, il a participé à une réunion table-ronde organisée par le conseil général de la Dordogne concernant la mise en valeur et la défense du patrimoine.

A la première réunion de Périgueux 2010 organisée par la municipalité, le président a déploré à nouveau la démolition projetée du bâtiment du séminaire de la Grande Mission (XVII^e siècle), devenue cité administrative, pour en faire un parking.

Brigitte Delluc a lu avec intérêt, dans la presse de Périgueux, plusieurs articles concernant les projets d'urbanisme de cette ville, en particulier ceux concernant la mise en valeur de ce qui reste de Vésone. Elle s'est réjouie de la prise en compte, dans sa totalité, du quartier gallo-romain, de l'idée d'un parc urbain, avec des passerelles pour faciliter le passage de Vésone au château Barrière et aux arènes et, surtout, de l'abandon du projet de voie rapide pénétrante passant par la rue Chanzy.

Jusqu'au 6 juin, au château des Izards à Chamiers, s'est tenue une exposition originale, réalisée par François Michel et Stéphane Coulaud. Elle présente en parallèle des vues de Chamiers par Charles Durand, issues de notre iconothèque, et des photos actuelles de l'ancien camp américain aux trois quarts démoli. Pierre Pommarède rappelle que notre compagnie avait dépensé beaucoup d'argent pour la restauration de la villa gallo-romaine découverte à cet emplacement il y a près d'un siècle. On peut espérer retrouver des vestiges significatifs au cours des travaux de fondation des constructions à venir.

Le 15 juin, aura lieu à Excideuil l'inauguration de la statue restaurée du maréchal Bugeaud. Le 26 septembre, notre société visitera le parc et le château de la Durantie, ancienne propriété de Bugeaud, grâce à l'aimable autorisation de son propriétaire, M. Chaussois, et sous la conduite de M. Le Nail.

Le 26 juin aura lieu notre excursion annuelle dans le Nontronnais, avec l'aide du GRHIN, et tout particulièrement d'Hervé Lapouge et de Pierre Ortega. Au programme : le château de Talivaud, l'église de Saint-Martin-le-Pin, le château de Saint-Martin, la tour et l'église du Bourdeix, le prieuré de Badeix, l'église de Saint-Estèphe, le Roc Branlant, avec quelques mots sur les gravures de la grotte de Teyjat, le château du Forestier à Teyjat. Le président rappelle que nos excursions sont ouvertes aux membres de notre compagnie, avec exceptionnellement quelques accompagnateurs.

Le 21 juillet (et non le deuxième mercredi du mois, car il tombe le 14 juillet, jour férié), Dominique Audrerie nous entretiendra à 18 h 30, au cours

de notre soirée bimestrielle, de patrimoine mondial et du Périgord, à l'occasion de la sortie de son ouvrage sur ce thème dans la collection *Que sais-je* aux Presses Universitaires de France.

Le président a noté la parution de l'ouvrage *Une fois Clairivire* par Jacqueline Desthomas et Jean-Jacques Joudinaud. Il a lu, dans la presse, qu'un violent orage a endommagé et fissuré une lucarne à meneaux de la maison dite des Consuls à Périgueux : des chevrons et des câbles ont été fixés pour l'étayer. Des peintures murales, probablement du XV^e siècle, viennent d'être découvertes dans l'église de Saint-Méard-de-Dronne, avec des scènes figurées et des motifs floraux et géométriques.

Brigitte Delluc a lu, dans la revue *Science et Avenir* de ce mois, un article sur les deux plus grands impacts de météorites tombées sur la terre, sans doute en même temps, l'un à Rochechouart et l'autre à Bizeneuille en Limousin. Le quartz de Saint-Paul-la-Roche se serait formé à la suite de la chute de la première, à 40 km de là. Sur la photographie prise par le satellite Landsat, on voit bien les ondes de choc concentriques.

Elle signale la parution d'un nouvel et intéressant ouvrage de Michel Lorblanchet aux éditions Errance sur *La Naissance de l'art*, dans lequel l'auteur s'est attaché à retrouver, à analyser et à interpréter tous les indices et les traces plus ou moins organisées qui ont précédé l'art figuratif.

Gilles Delluc a retrouvé, en pianotant sur Internet, deux articles parus dans *Le Monde* sur Jacques Loew, le premier prêtre-ouvrier, mort le 14 février à Echourgnac, à l'âge de quatre-vingt-dix ans. Il en offre les copies à la bibliothèque.

Jeannine Rousset a représenté la société à la première assemblée générale de l'association pour la sauvegarde des anciens outils agricoles qui s'est tenue à Verteillac.

Elle présente ensuite un très sympathique ouvrage qui vient d'être offert à notre bibliothèque : *Le Périgord à table* par Marie-Pierre Mazeau-Thomas et Jacques Lagrange aux éditions Pilote 24. Très clair et agréable à lire, il sera certainement la compagnie de nombre d'entre nous.

Mme Pénisson, conservateur du Patrimoine depuis trois ans, conservateur adjoint au musée du Périgord depuis environ un an, est chargée de la mise en place du musée gallo-romain. Elle était venue l'an dernier en faire une présentation préliminaire. Aujourd'hui les travaux commencent vraiment. Le projet de Jean Nouvel est définitivement arrêté. La restauration du matériel a commencé au mois de novembre dernier : 36 pièces en bronze sont traitées à Draguignan ; les blocs de pierres sont restaurés par la SOCRA. Le transport de certaines pièces très lourdes, comme l'autel taurobolique qui pèse 1,7 tonne, a demandé la mise en place de moyens parfois complexes, comme des échafaudages, un chariot élévateur, un ponton pour accéder au camion. La salle gallo-romaine du musée a réouvert, mais elle est privée du matériel en cours de restauration. La première phase qui concerne la sculpture et les inscriptions sera terminée dans le courant du mois de juillet. Mme Pénisson rappelle l'exposition en cours au musée sur la fresque des gladiateurs, en liaison directe avec la phase actuelle de

restauration des collections. Le thème du gladiateur est très rare en France, puisque la seule autre fresque de gladiateur connue est celle de Limoges.

Le site de la villa des Bouquets est entièrement clos, pour deux ans environ. Le chantier est en cours de préparation depuis le mois de mars : l'abri métallique et les installations du chantier ont été démolis. Le sol a été décapé à la pelle mécanique, sans fouille, le long de la DDE, jusqu'au niveau de la *domus*. Le *decumanus* a bien été retrouvé. Le chantier de construction démarrera après la passation des marchés publics, en cours. La maison Taillefer est conservée et le chêne vert est inclus dans le projet architectural. Pour Pierre Pommarède, cette maison serait celle du jardinier de Taillefer. Pour Mme Pénisson, elle aurait servi de bureau à Taillefer.

Après la pause, le père Pommarède offre un divertissement en racontant les aventures de Inès Sense ou de Sense, péruvienne, fille d'un joueur chanceux, devenu propriétaire des mines d'améthyste les plus riches du Pérou à la suite d'un gain de jeu et ambassadeur du Pérou en France, mariée au comte de Béon, présidente de l'Etrier, propriétaire du château de Goudaud à Bassillac. Dans cette histoire qu'il intitule "La comtesse, le singe et le bénitier", on voit passer une femme originale, un singe apprivoisé, très aimé de sa maîtresse, des levrettes qui portent le deuil du singe, le singe empaillé placé dans la chapelle du château avec un bénitier entre les pattes. En 1923, deux ans avant sa mort à Paris, elle offrait son château pour les invités de l'évêque aux pèlerinages de Capelou et de Cadouin. Le P. Pommarède a retrouvé toute cette histoire sur des cartes postales anonymes trouvées dans les boîtes d'un brocanteur bordelais.

La réunion se termine dans le jardin autour de nos jubilaires au cours d'une fête très sympathique.

Le président
Pierre Pommarède

La secrétaire générale
Brigitte Delluc

ADMISSIONS

- M. et Mme Meynard Jean-Pierre, 24190 Vallereuil, présentés par Mlle S. Bridoux et M. S. Pommier ;
- Mme Faure Eliane, 23, rue Bellevue, 24000 Périgueux, présentée par Mme N. Alexis-Vidal et M. Ch. Ouilhade ;
- Mlle Plaçais Marie, 50, boulevard Murat, 75016 Paris, présentée par le Dr G. Delluc et M. Ch. Plaçais ;
- Comte et comtesse de Vignet de Vendeuil Thierry, château de Longua, 24400 Saint-Médard-de-Mussidan, présentés par le père Pommarède et M. Ch. Turri ;
- M. et Mme Giraudel Jean-Luc, 41, avenue Jeanne-d'Arc, 24000 Périgueux, présentés par M. D. Audrerie et le père Pommarède ;
- Dr Clément Alain, 35, boulevard Général-Leclerc, 33120 Arcachon, réinscription.

SEANCE DU MERCREDI 7 JUILLET 1999

Président : le père Pommarède, président.

Présents : 100. Excusés : 8.

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté.

NECROLOGIE

- Mme Simone Secondat
- Mme Evelyne Foreau
- Mme Raymonde Delguet

ENTREES DANS LA BIBLIOTHEQUE

Dons de documents

- Tract de propagande électorale pour l'arrondissement de Bergerac, 1877 (don de M. Fauvel). Il s'agit d'un texte vigoureux dû au comte de Constantin, candidat bonapartiste, sur un prospectus orné des médaillons du maréchal de Mac-Mahon et du prince Napoléon.
- Album souvenir des congrès préhistoriques de 1906 à 1913, illustré de photographies, de cartes postales, d'invitations et de menus, recueillis par Léon Coutil (fac simulé en photocopie offert par M. Fauvel)
- Arnaud (David), *Le château de Montréal à l'époque moderne*, mémoire UFR d'histoire dirigé par A.-M. Cocula, Université de Bordeaux III, 1996-1997.
- Chevallier (Christiane), *Sainte-Alvère en Périgord, église Saint-Pierre-ès-Liens, historique*, brochure multicoopiée, Sainte Alvère, 1996.
- Un nouvel autel à l'église de Sainte-Foy-de-Longas, consécration de l'autel le 18 avril 1999, notice tapuscrite (don de Christiane Chevallier).

Don d'ouvrages

- Lagrange (Jacques), Mazeau-Thomas (Marie-Pierre), *Le Périgord à table*, Pilote 24, 1999 (don des auteurs).
- Cocula (Anne-Marie), *Périgord*, éditions Sud Ouest, 1999 (don de l'auteur).
- Lorrio (Alberto J.), *Los Celtiberos*, Universidad complutense de Madrid, Universidad de Alicante, 1997.

Acquisitions du mois de juin

- Pesez (Jean-Marie), *Archéologie du village et de la maison rurale au Moyen Age*, Collection d'histoire et d'archéologie médiévales, n°5, Centre interuniversitaire d'histoire et d'archéologie médiévales, Presses universitaires de Lyon, 1998.
- Garmy (Pierre) et Maurin (Louis) (sous la direction de), *Enceintes romaines d'Aquitaine, Bordeaux, Dax, Périgueux, Bazas*, DAF, n°53, Maison des sciences de l'homme, Paris, 1996.

- Esquieu (Yves) et Pesez (Jean-Marie) (sous la direction de), *Cent maisons médiévales en France (du XII^e au milieu du XVI^e siècle), un corpus et une esquisse*, CNRS, Paris, 1998.

- Gouguenheim (Sylvain), *Les fausses terreurs de l'an mil*, Picard, Paris, 1999.

- Chélini (Jean), *Notre temps quotidien, le calendrier chrétien*, collection Signes du temps, Picard, Paris, 1999.

- Astoul (Guy), *Les chemins du savoir en Quercy et Rouergue à l'époque moderne*, Presses universitaires du Mirail, Toulouse, 1999.

- Izarny-Gargas (Louis d'), Lartigue (Jean-Jacques), Vaulchier (Jean de), *Nouveau nobiliaire de France*, Mémoires et documents, Paris, 1998 (3 tomes).

REVUE DE PRESSE (en collaboration avec Sophie Bridoux)

- *Bulletin de l'ARAH du pays de La Force*, n°17, juin 1999 : "Du nouveau sur Jules de Termes" (B. Lesfargues), "toponymie et microtoponymie de La Force" (G. Lajonie), "Les crues de la Dordogne inscrites dans la pierre" (M. Rateau), "Autour de l'édit de Nantes dans la région" (R. Costedoat).

- *Le 5-9, bulletin de liaison de l'amicale des anciens et amis des 5^e et 9^e chasseurs et A.B.C. Périgord*, n°23, mai 1999 : "Etat signalétique et des services de Thomas Robert Bugeaud de la Piconnerie (1784-1849)".

- *Courrier français*, n°2853, 21 mai 1999, avec un article sur la rafle du 10 mai 1944, et un autre sur la découverte à Belvès de silos du XII^e siècle au cours d'un chantier de fouilles.

- *Informations Amitiés généalogiques bordelaises*, n°64, juin 1999 : avec un article sur les expulsés de 1852, et en particulier Raymond Magne, de Hautefort, médecin à Talais (Gironde), expulsé vers la Belgique par Valenciennes.

- *Bulletin du Cercle d'histoire et de généalogie du Périgord*, n°55, juin 1999 : avec un article sur l'abbé Pierre Dumontel (1759-1793) par R. Bouet, et un article d'héraldique sur Montpon par J.-R. Bousquet.

- *Bulletin de la Société d'art et d'histoire de Sarlat et du Périgord Noir*, 2^e tr. 1999, n°77 : "La banlieue de Sarlat, sud et sud-ouest", "Lettre d'un curé patriote du Sarladais adressée en 1790 au comité ecclésiastique" de R. Bouet, "La noblesse du Sarladais et de la Dordogne et les municipalités de la première Restauration aux dernières heures du règne de Charles X (1815-1830) 1^{ère} partie" de O. Royon, "Eglises, prieurés et chapelles relevant de l'abbaye de Saint-Amand-de-Coly au Moyen Age, 1^{ère} partie" de A. Blondin, "Le musée du Périgord Noir, musée-belvédère à Domme" de J. Fageolles, J. Lambert, L. Joudinaud.

- *Mémoire de la Dordogne, revue des services du patrimoine départemental de la Dordogne*, n°12, consacré à l'imprimerie en Périgord.

- *Périgieux magazine*, été 1999 : avec un article sur le futur musée de site de Vésone.

- *Courrier français*, n°2857, 18 juin 1999, avec un article sur Géraud de Salles, ermite, prédicateur et fondateur.

- *Courrier français*, n°2858, 25 juin 1999 : avec un dossier spécial consacré à la félibrée 99, et l'évocation de l'histoire de Jumilhac-le-Grand (P. Ortega) et des communes alentour.

- *Lo Bornat*, avril-mai-juin 1999 : avec "*Una pagina d'istòria, Jumilhac en Peiregòrd*", qui évoque l'histoire de ce bourg accueillant la félibrée 1999, des origines à nos jours par Pierre Ortega.

- *Bulletin de la SPF*, t. 96, 1999, n°2 : avec un article de Géraldine Lucas sur la production expérimentale de lamelles torsées, dans le cadre d'une recherche plus générale sur le débitage lamellaire aurignacien du Flageolet I (Bézenac, Dordogne).

- *Bulletin de l'Amicale des anciens et amis du Cinquième et Neuvième chasseur*, 5/9, mai 1999, avec des articles concernant le maréchal Bugeaud, les cérémonies du 20 juin à Excideuil, l'historique de l'aumônerie du régiment.

COMMUNICATIONS

Le président, après quelques mots de bienvenue, invite Mme Anne-Marie Cocula, présidente émérite de l'université de Bordeaux 3, à venir prendre place à ses côtés pour présider notre assemblée. Il évoque la fête des Jubilaires, qui eut lieu à la fin de notre réunion de juin et qui nous a permis de féliciter et de remercier nos collègues, fidèles depuis un demi-siècle à notre société. Sur les 35 recensés, 28 avaient fait le déplacement. Cette initiative a été très bien accueillie et plusieurs lettres très aimables en témoignent.

Le conseil d'administration du 7 juin a décidé d'améliorer notre équipement informatique et d'installer une ligne téléphonique (05.53.06.95.88). Il est en train d'élaborer un nouveau règlement pour la bibliothèque avec, en particulier, la possibilité d'accueil sur rendez-vous un autre jour que le samedi. Il vous met en garde contre des tracts distribués dans les boîtes aux lettres de Périgueux par la SHAP-SHAP Company, pour promouvoir ses "stages et ses cours de danses" : cela n'a bien sûr rien à voir avec notre respectable société.

Le président présente un rapide éphéméride des nombreuses manifestations estivales et indique que les programmes sont mis à la disposition des personnes intéressées sur le bureau.

Vient de paraître le *Dictionnaire des célébrités périgourdines* par le journaliste J.-M. Galy, avec 2 885 personnes ou personnalités classées par ordre alphabétique. On annonce pour l'automne prochain le *Dictionnaire biographique du Périgord* par Guy Penaud qui comptera 10 000 notices biographiques sur des personnages nés en Dordogne ou ayant joué un rôle important dans l'histoire de notre département.

Pierre Ortega vient de publier un ouvrage sur *Jumilhac au fil du temps*, qu'il offre à notre bibliothèque et qu'il viendra présenter le mois prochain.

Brigitte Delluc annonce la sortie des actes du colloque Martel auquel elle a participé avec Gilles Delluc en 1997 à Mende, publiés par les Archives départementales de la Lozère (*L'Homme qui voyageait pour les gouffres*), dans lequel le Périgord tient une grande place. Dans le domaine souterrain, il y a lieu de signaler la sortie du très bel album de Jean Plassard sur *Rouffignac*, illustré de superbes photographies spécialement réalisées pour cette édition du Seuil.

Elle a lu dans *Périgord hebdo* un article concernant le centenaire de la chambre de commerce et d'industrie de Périgueux. Parmi les plus anciennes entreprises périgourdines, elle a noté : l'entreprise Aussudre à Montignac, 1830 ; le café des Colonnes à Ribérac, 1832 ; la Tréfilerie de Périgueux, 1842 ; la tuilerie Vignaud de Lempzours, 1830, pour citer quelques exemples. C'est l'occasion de rappeler que nous avons dans nos archives une étonnante collection de papiers à en-tête illustrés d'entreprises périgourdines. Elle signale, enfin, que le numéro actuel d'*Historia* contient plusieurs articles intéressants concernant les grottes ornées. Un encadré sur Lascaux est curieusement bourré d'erreurs.

La secrétaire générale précise que M. Fauvel a offert à notre bibliothèque la photocopie d'un album souvenir des congrès préhistoriques de 1906 à 1913, illustré de photographies, de cartes postales, d'invitations et de menus, recueillis par Léon Coutil. Il commence par l'inauguration du monument G. de Mortillet au square des arènes de Lutèce à Paris, le 26 octobre 1905 et se poursuit par les congrès successifs auxquels Léon Coutil a participé en particulier : Périgueux (1905), avec de belles photographies prises pendant l'excursion des Eyzies (Les Eyzies, la Madeleine le Moustier) et celle de Brantôme (Raymonden), complétées par de nombreuses cartes postales disponibles à l'époque, en particulier des fouilles d'Otto Hauser ; Angoulême (1912), avec les visites des grottes de Rancogne, des Fadets à Vilhonneur, Mongaudier et la Quina, dans la Charente voisine. Il s'agit bien sûr d'un ensemble intéressant pour qui travaille sur ces sites, mais certaines photocopies sont peu lisibles. Le recours à l'original peut s'avérer nécessaire. Le président indique que M. Fauvel autorisera, si nécessaire, la consultation des documents originaux.

Plusieurs de nos collègues, en compagnie du père Pommarède, ont assisté à l'inauguration, le 20 juin, à l'initiative du 5^e et 9^e chasseurs, de la statue du maréchal Bugeaud à Excideuil. Trop hâtivement et trop légèrement, le journaliste d'un quotidien avait écrit que la duchesse de Berry avait été enceinte des œuvres du maréchal. Les réactions de notre président, entre autres, ont conduit à la rectification qui s'imposait.

Jeannine Rousset et le président ont assisté, le 21 juin, à la réunion de la Fédération Historique du Sud Ouest. L'accent a été mis sur les nécessaires restrictions éditoriales pour raisons économiques. Les prochains congrès auront lieu à Saint-Emilion les 11 et 12 septembre 1999 sur le thème des "vins, vignes et vigneron" (avec une intervention de Mme Rousset), et à Dax et Bayonne le 27 mai 2000 sur le thème du "fleuve". En 2001 il aura lieu en Périgord sur le thème de l'alimentation et notre compagnie en est l'organisateur.

Gilles Delluc a prononcé le 15 mai dernier, au musée du Tabac et de la ville de Bergerac, une conférence sur le cinéaste Louis Delluc, à l'occasion de l'inauguration de la riche exposition consacrée par B. Clergeot à la vie et à l'œuvre de "l'éveilleur du cinéma français", originaire de Cadouin. Les nombreuses photographies, inédites ou peu connues, issues de la collection Delluc et du musée du Cinéma de Paris, demeureront en archives.

Notre sortie de septembre aura lieu le 18, et non le 26 comme précédemment annoncé, de 14 h à 20 h. Elle nous conduira à Tourtoirac, où

nous visiterons l'abbaye et évoquerons l'aventure d'Orléans-Antoine 1^{er}, puis à Lanouaille pour une cérémonie au cours de laquelle sera dévoilée, à la ferme de la Durantie, une plaque en l'honneur du maréchal Bugeaud. Nous visiterons ensuite le parc et le château de la Durantie grâce à l'obligeance de M. Chaussois et sous la conduite de M. Le Nail.

Notre prochaine soirée, le 21 juillet à 18 h 30, sera animée par une conférence de Dominique Audrière sur le thème du "Patrimoine mondial" en Périgord.

Pour répondre à la demande du propriétaire du château de Grateloup, les membres présents, avec 2 voix contre et 5 abstentions, émettent le vœu suivant : "Les membres de la S.H.A.P. réunis ce jour en réunion mensuelle ont pris connaissance d'un projet routier, dit déviation de Bergerac de la RN 21. Le plan envisagé concerne, entre autres, la commune de Saint-Sauveur de Bergerac, et plus particulièrement le site du château de Grateloup. Cette demeure historique, dominant la vallée du Caudeau, a été la résidence favorite du philosophe Maine de Biran. Emus à la seule pensée qu'on puisse porter atteinte à un tel ensemble relevant de notre patrimoine, les membres de la S.H.A.P. font confiance aux élus, à l'administration et aux techniciens pour qu'une heureuse solution soit proposée afin de maintenir intact un des lieux où souffle l'esprit".

Jean Grellety nous parle ensuite de Jean Camille Fulbert-Dumonteil (1831-1912), un enfant de Vergt, protégé de Pierre Magne, ami de Henri de Rochefort. Voici son résumé : "Dédaignant les situations enviabiles que lui avait procurées, avec une belle obstination, le ministre Pierre Magne, il choisit une carrière littéraire à Paris, puis à Neully. C'est un personnage fantasque mais attachant, resté fidèle à son terroir d'origine. Il est l'auteur d'une trentaine de volumes (en particulier *L'art du bien manger* et *La France gourmande*), dont le plus apprécié est un livre de recettes de cuisine, dont le style fleuri est à lui seul un délice. Collaborateur de multiples journaux, il y écrivit des milliers de chroniques, de contes et de nouvelles". Son buste en marbre noir est conservé au musée du Périgord. Le président demande si c'est bien à lui que l'on doit l'expression "la perle noire" pour désigner la truffe. J. Grellety ne peut l'affirmer mais confirme que Fulbert-Dumonteil l'emploie souvent.

Anne-Marie Cocula nous entretient ensuite de son dernier ouvrage *Périgord* paru aux éditions Sud Ouest. Voici son résumé : "Par référence à la longue durée, chère à Fernand Braudel, il était tentant de retrouver, à travers les siècles, les permanences fondatrices d'une histoire propre au Périgord en dépit d'une diversité tantôt éclatante, tantôt mise en valeur. Cette cohésion fondamentale résulte d'un très long parcours jalonné d'héritages, dont le capital a été investi dans les paysages d'aujourd'hui et dans la vie quotidienne des Périgourdins, même si certains sont depuis peu installés dans le département de la Dordogne qui, administrativement, a remplacé le Périgord au début de la Révolution. Parmi ces héritages figurent au premier rang la délimitation territoriale du Périgord, le rôle antique de Périgueux, la longévité médiévale du comté de Périgord, l'emprise des châteaux et d'une économie seigneuriale, la prédominance des activités rurales, les difficultés

paysannes et l'ampleur des résistances qu'elles provoquent du XVI^e au XIX^e siècle. C'est à la fin du XIX^e siècle que s'affirme clairement une identité périgourdine. Cette période coïncide avec les grandes découvertes des gisements préhistoriques, qui consacreront le Périgord comme "pays de l'Homme". Est-il meilleure reconnaissance d'un rôle primordial dans une très longue durée, qui échappe à l'histoire proprement dite ?".

La réunion s'achève par une intervention pleine d'humour et illustrée de superbes diapositives de l'architecte Xavier Arsène-Henry, grand prix de Rome, patron à l'école des Beaux-Arts pendant 35 ans, sur son dernier ouvrage, *Revenons, il se fait tard... le long chemin d'un architecte*, aux éditions L'Harmattan : un livre dans lequel il conte ses extraordinaires aventures d'homme de l'art depuis 54 ans, en compagnie de son frère. Il évoque leur invention du "ciment blanc", qui connut un énorme succès, quelques-uns de leurs grands chantiers, comme le quartier du Lac à Bordeaux, qu'il présente comme les "monuments" de notre époque, et souligne sa passion pour le dessin qui l'a conduit à créer des écoles de dessins à Bordeaux et à Paris, et, aujourd'hui, à Château-L'Evêque, une association très vivante "Castel art".

Le président
Pierre Pommarède

La secrétaire générale
Brigitte Delluc

ADMISSIONS DE MAI (complément)

- M. Gondran François, 38, rue Cronstadt, 24000 Périgueux, présenté par M. B. Melon et le père P. Pommarède.

ADMISSIONS DE JUIN (complément)

- M. et Mme Demoures André et Françoise, 55, rue Duquesne, 69006 Lyon, présentés par M. et Mme J. et G. Demoures.

ADMISSIONS DE JUILLET

- Mme Aupy-Vanoni Brigitte, 8, rue Barbecane, 24000 Périgueux, réinscription ;
- M. et Mme Cornet Jean, Le Colombier, 24220 Castels, présentés par Mme J. Rousset et le père P. Pommarède ;
- M. Labrue François, La Lande, 24430 Annesse-et-Beaulieu, réinscription ;
- M. et Mme Delguet Bernard, 8, place Général Leclerc, 24000 Périgueux, succèdent à Mme Delguet décédée ;
- M. Arnaud David, Le Pontet-Montignac, 24700 Montpon-Ménéstérol, présenté par Mme A.-M. Cocula et le père P. Pommarède ;
- M. Zweyacker André, Tivoli, 24190 Vallereuil, présenté par le père Pommarède et Me D. Audrière.

the first of these is the fact that the
second of these is the fact that the
third of these is the fact that the
fourth of these is the fact that the
fifth of these is the fact that the

sixth of these is the fact that the
seventh of these is the fact that the
eighth of these is the fact that the
ninth of these is the fact that the
tenth of these is the fact that the

eleventh of these is the fact that the
twelfth of these is the fact that the
thirteenth of these is the fact that the
fourteenth of these is the fact that the
fifteenth of these is the fact that the

ÉDITORIAL

L'Ecole de Périgueux

Peut-on penser qu'il y eût en peinture une école de Périgueux, comme on désigne en histoire de l'art, l'*Ecole de Pont-Aven* ou celle de *Barbizon* ? Il semble bien que l'on puisse répondre par l'affirmative. Pour aller plus avant dans notre réflexion, encore convient-il de préciser les notions d'espace, de temps, mais aussi d'identifier et de relever ce qui les rapproche.

Tout semble voir le jour à la fin du XVIII^e siècle avec Pierre Bouillon, né à Thiviers en 1776, le Grand prix de Rome avec sa *Mort de Caton d'Utique*. Il y a là incontestablement comme une amorce. La relève vient avec Jacques-Emile Lafon, élève de Gros, dont on connaît entre autres, les très beaux portraits, le Chemin de croix de Saint-Front de Périgueux, la décoration d'une abside à Saint-Sulpice de Paris. Il faut aussi citer Léon-Pierre Félix, prodigieux de sensibilité, qui fut élève du grand Bonnat, et d'autres qui annoncent la prestigieuse explosion de la peinture en Périgord par des peintres "possédés" qui vont faire "éclater" notre école.

La plupart d'entre eux sont nés à partir du milieu du XIX^e siècle, et jusqu'en 1907 pour le dernier. Leur grande période de production semble débiter vers 1910 pour se terminer impérativement en 1972, par la mort de Lafortest. On peut donc raisonnablement avancer que les dernières œuvres valables sont présentées jusqu'en 1960. Ce qui donne de 1910 à 1960, une expression artistique picturale qui est désignée, par de nombreux connaisseurs, sous le nom de l'*Ecole de Périgueux*.

Les membres de cette communauté artistique, parmi les plus connus, ont pour nom : Chaumont, Daniel, Prugent, Lafortest, Saigne. Ils aiment se

retrouver et travaillent souvent ensemble, sur le même motif. Leur post-impressionnisme se révèle de la meilleure tenue.

D'autres, de cette même Ecole, pour des raisons qui leur demeurent personnelles, œuvrent en solitaires, comme Blois, Dessales-Quentin, Merlaud et Maleville. Dans cette même période, il est d'autres peintres qui dans le même style, essaient d'affirmer leur personnalité. Ce qui demeure dans l'œuvre collective est bien cette extraordinaire galerie de paysages périgordins qui, mieux que la photographie de l'époque, nous conserve un certain état de notre pays.

En réalité, une question s'impose : l'environnement exerce-t-il une influence sur l'artiste ? Et dans son œuvre l'empreinte peut-elle s'identifier aux lieux d'où il crée ?

Le rappel à nos mémoires de ces rapins passe par des chemins encombrés de souvenirs. Qui n'a pas dans son salon, une aquarelle de Dessales-Quentin, la Dronne à Brantôme, le Pont-Coudé, le Pavillon Renaissance ? Certains se souviennent des cours qu'il dispensait plusieurs soirs par semaine à l'école municipale de dessin de Périgueux, rue de Varsovie, entre deux conflits —mineurs et esthétiques— qui l'opposaient à Maurice Albe ! Pasquet quant à lui demeura longtemps fort connu des visiteurs de la salle du conseil à la mairie de Périgueux. Une très grande toile y trônait ; elle évoquait les bords de l'Isle en aval de Barnabé. On l'ôta vers 1980. En revanche, au musée de Périgueux, rien ne rappelle Blois, pas une peinture n'a été léguée...

Il a fallu, heureusement, tout le charme et la sensibilité de notre collègue Jean Riboulet-Rebière, lui-même peintre reconnu, pour que reviennent jusqu'à nous ces images. Qu'il en soit remercié. Les pages que nous lisons plus loin, dans notre *Bulletin*, nous révèlent l'essentiel de ce qu'il faut savoir sur ce temps artistique fort de notre Périgord.

On peut regretter que tant de talents soient demeurés inexploités. Est-ce par sentimentalité que quelques-uns qui gardaient un attachement viscéral pour le Périgord ne purent jamais se résigner à l'abandonner ? Sans doute méritaient-ils des cimaises parisiennes. Nous aurions aujourd'hui des peintres d'audience nationale pour certains et peut-être même, pourquoi ne pas le dire, internationale.

Que leur réserve l'avenir quand les galeries les auront découverts ?

Jean-Louis Daniel

(1861-1929)

Jean-Louis Daniel est né à Sorges le 22 janvier 1861 dans une famille d'agriculteurs aisés. "C'est un grand diable sec comme un fagot de deux ans, sur une tignasse rousse et luxuriante, une épaisse moustache et une fine barbichette taillée en pointe, son éternelle cigarette aux lèvres." C'est ainsi que le campe le majoral Pierre Barrier, d'après le portrait peint par Joussein, se trouvant au musée de Périgueux.

Il poursuivit ses études au collège de Périgueux, passe son baccalauréat et ses parents insistent pour le faire entrer à l'école vétérinaire d'Alfort. Comme cette profession ne le tente guère, il devient directeur des travaux de la ville de Périgueux, ce qui lui permet d'affirmer son goût du dessin. Il réalise les plans de l'immeuble de la justice de paix, rue Maleville et de l'école de dessin rue de Varsovie où il enseignera plus tard comme professeur. La peinture était sa passion, il s'y consacra et devint un paysagiste renommé. Il mourut en 1929 à Saint-Maur où il s'était retiré.

Occitan convaincu, il fit parti du premier bureau du Bournat lors de sa constitution le 10 novembre 1901.

Elève d'Auguin, le peintre bordelais, il entra sur son conseil au salon de la Nationale des Indépendants. Plaisait particulièrement sa touche parfois très empâtée et les diaprures de sa palette.

Il forma de nombreux élèves dont certains devinrent d'excellents peintres de l'Ecole de Périgueux. Ses meilleurs tableaux sont presque toujours inspirés de paysages périgourdiens et quelquefois corréziens où sont particulièrement mises en valeur des masses d'arbres se détachant sur des lointains dans des contre-jours de couleurs subtilement poétiques.

On peut voir de ses œuvres au musée de Périgueux et toute une suite éblouissante de pochades prises sur le motif au musée de la Truffe à Sorges, don généreux du majoral Fournier.

Note : BENEZIT, *Dictionnaire des peintres, sculpteurs, dessinateurs et graveurs*, Gründ, 1966, t. 3, p. 29.

Pour mémoire, son grand-père a été sergent sous Napoléon Ier, a participé à la campagne de Russie et a été décoré de la médaille de Sainte-Hélène. Il avait pris l'habitude au cours de ses campagnes de vivre à la dure et à son retour à Sorges il ne pouvait plus dormir "dans un lit de plumes".

Il a exposé au Salon périgourdin de 1901 :

- *Sur le Manoire*
- *Berges de l'Isle et Barnabé*
- *L'Isle et Gravelle*

Et en 1913 : *Le cloître de Saint-Front*

Musée du Périgord (Huile) : *Paysage aux grands arbres.*

Georges Blois

(1869-1963)

Très connue à Périgueux, la famille Blois tenait place Daumesnil une entreprise de peinture et de décoration. C'est là que naquit Georges Blois l'aîné de quatre fils. Tous furent visités par les muses puisque Paul et André ont été de bons peintres amateurs plus attirés par la composition que par la peinture de chevalet. Quant à Pierre, il fit carrière à Paris comme compositeur et chef d'orchestre, dirigeant les concerts Lamoureux et devenant ensuite directeur de Gaveau et de Pleyel.

Georges fit ses études au lycée de Périgueux. Ses parents conscients de ses dons lui donnèrent la possibilité de continuer par des études artistiques à Bordeaux, particulièrement auprès d'Auguin dont la forte influence se retrouve dans ses premières œuvres conservées par sa famille dans son atelier d'Antoniac. C'est en 1892 qu'il est inscrit à l'école des Beaux-Arts de Paris et c'est le peintre Pelouze qui sera son parrain en 1895 pour le faire exposer au Salon des artistes français dont il deviendra sociétaire en 1898.

Au début de son parcours pictural, sa palette très classique est assez sombre, dans le style Daubigny. Après une période où il s'exercera au pointillisme, elle s'éclairera en devenant lumineuse, totalement impressionniste.

Il travaille à la gouache, pour les compagnies de chemin de fer, des affiches touristiques, supports publicitaires utilisés dans les gares. A la même période il en fera d'autres pour la promotion du Périgord et dont la plus connue demeure le site de Beynac, rayonnante de couleurs. C'est à Tours en 1892 qu'il expose *La Vézère aux rochers de Laugerie-Basse*.

En 1896, il épouse Cécile Emilie, fille du docteur Dubois propriétaire d'Antoniac, l'ancienne maison noble des Lagrange-Chancel (commune de Razac-sur-l'Isle). Il s'y fixe définitivement, reprend cette propriété et se met en demeure de la faire fructifier. Avec grand sérieux, il s'adonne aux travaux d'exploitation et ne peut consacrer que peu de temps à la peinture, d'autant qu'il a ajouté à son arc l'élevage pour lequel il se passionne. C'est lui qui introduisit en Périgord la race bovine normande et il sera primé pour la qualité de ses produits au concours général des éleveurs. Des bovins qui lui inspirèrent d'ailleurs plusieurs tableaux animaliers dont un majeur, par la taille et la facture, intitulé *Troupeau rentrant au bercail sous un ciel d'orage* dont le ciel assombri, traversé de fulgurances de lumière, nimbe les bêtes mouillées pour se refléter dans les flaques de pluie.

A 75 ans, il s'arrête de peindre, laissant inutilisées ses pochades qui ne deviendront jamais des tableaux, il est meurtri que certaines de ses œuvres aient été pillées à la Libération. C'est avec bonheur que ses descendants, fils, petit-fils et arrière-petit-fils, ont su conserver une grande partie de sa production.

Il mourut en 1963 mais est toujours présent dans cette grande demeure mutilée de ses tours, dont l'atelier est demeuré en l'état.

Ses dernières expositions furent une rétrospective au musée du Périgord en 1979 et une participation à une exposition à Brantôme en 1993.

Emile Chaumont

(1877-1927)

Né à Périgueux le 31 mars 1877, il fut élève du lycée où il commença ses études classiques qu'il dut interrompre à la mort de ses parents. Comme il aimait particulièrement le dessin, son frère aîné l'aida dans l'apprentissage d'un métier qui soit en fonction de ses goûts. Il fut d'abord apprenti lithographe à l'imprimerie Dupont et bientôt maître ouvrier dans la maison Ronteix à Périgueux.

Mobilisé le 6 novembre 1915 au 273^e d'Infanterie, il revint avec la croix de guerre et une magnifique citation qui rendait hommage à "son attitude remarquable d'énergie et d'entrain". Dès sa mise en disponibilité, il partit pour Bordeaux où il entra à l'imprimerie Pech.

De ce moment datent ses débuts dans "la vraie peinture" à laquelle il consacrait toutes ses heures libres. Il fut alors l'élève de P. Albert Laurens et de Léon Félix, mais à dire vrai il ne fut jamais que le disciple de lui-même et la nature fut sa meilleure et véritable initiatrice.

Sa silhouette était fine, élégante et il avait le regard très doux de quelqu'un qui craignait de ne pouvoir avoir le temps de tout dire. Tant était grande sa gentillesse que jamais personne ne l'entendit critiquer la vie ou le travail d'autres peintres car il se voulait l'ami de tous.

Ses œuvres sont des actes de foi et de respect dans le sens esthétique, éloigné de tout académisme étroit. Il peignit beaucoup en Périgord, en Corrèze avec Daniel, dans les Landes girondines et les environs de Bordeaux. Il fit aussi de remarquables portraits de son ami Prugent et des autoportraits, dont le très célèbre *Homme au chapeau* particulièrement émouvant et qui est conservé par sa famille.

Ses dernières toiles exposées au Salon des artistes français furent glorifiées d'une mention honorable. Quand il allait enfin pouvoir peindre à plein temps, un mal implacable est venu paralyser cette belle énergie, abattre ce courage et le conduire pantelant de souffrances, mourir chez son frère Léopold, directeur de l'*Avenir de la Dordogne*.

Périgueux reconnaissant sa grande valeur, lui consacra en 1946 une remarquable rétrospective de ses œuvres majeures.

Expositions au Salon périgourdin :

- 1907 : *Paysage périgourdin*
- 1910 : *Matinée d'hiver*
Printemps à Chancelade
- 1913 : *Portrait de Monsieur Bertragne*
- 1925 : *Ferme en Corrèze* – (Collection Fresseyngé)

Roger Coudret

(15 octobre 1878-22 janvier 1965)

Natif de Verteillac, il poursuit ses études jusqu'à l'obtention d'une licence en droit qui lui ouvre toutes grandes les portes de l'administration des Finances, où il n'accepta qu'avec beaucoup de réticences une promotion qui aurait pu le conduire dans une trop grande ville. Il ne voulait en aucune manière perdre le contact de la nature, de la campagne, de ses aubes et de ses crépuscules qu'il affectionne et qui se retrouveront dans ses œuvres. Certes ce ne sont là qu'émois d'enfant qu'il partagera à l'adolescence avec ses goûts de la caricature souriante, jamais méchante, pour laquelle il est particulièrement doué. Ces dessins d'humour, qu'il aimait ainsi produire dans les journaux satiriques et que seule sa modestie l'empêche de donner suite, sont très prisés à l'époque et très recherchés de nos jours.

Ne voulant appartenir à aucune école, il travaille seul le plus souvent, mais il n'empêche qu'il nous faut le rattacher aux peintres de l'École de Périgueux, tant sa palette, son inspiration, sa technique et les sujets choisis nous rappellent ceux-ci.

Ses tableaux comportent une large part de rêveries personnelles, mais ils sont réalisés avec assurance et à l'aide de coloris riches et harmonieux. Dans son travail, l'émotion est toujours dominante et il nous dit : "J'essaie de mettre dans ma peinture cette joie grave que je ressens", et qu'il nous communique.

Il a peint successivement en Charente, dans le Tarn, le Berry et beaucoup en Périgord où il se fixe définitivement en 1940, sa retraite venue. Il ne sort alors jamais sans son carnet de croquis pour de rapides notations au cours de ses promenades. Il étudie l'anatomie, l'exakte proportion des membres et la vérité des mouvements, ce qui lui permettra de réaliser de nombreux dessins de personnages, qu'il rehausse souvent d'encre de Chine, de brou de noix ou de sanguine. Il s'essayera alors au portrait (toujours avec bonheur), à la sculpture sur bois et réalise des bustes et des bas-reliefs. Dans ses huiles il en atténue la richesse avec une tendresse particulière par des tons de roses effacés, de bleus évanescents et de violets doux qui vont de pair avec sa délicate sensibilité de lettré, car il se pique d'être poète et avait fait siennes ces quelques lignes :

*"Tu peux voyager sans le moindre bagage,
Honnêtement sur toile construire un paysage,
Mais si tu veux toucher au corps humain,
Travaille, sois sensible, il faut que ton dessin
Devienne une prière écrite de ta main"*

Expose au Salon périgourdin en 1925

- Pastels : - *Le faucheur*
- *Village en Quercy sous la neige*
- *Vieille femme dans un chemin du Berry*

Lucien de Maleville

(1881-1964)

D'une famille de noblesse d'Empire (dont le blason est aux armes d'azur à trois molettes d'or 2 et 1) et dont l'ancêtre est baron en 1808, comte en 1810, pair héréditaire en 1815 et marquis pair le 31 août, lettres patentes en décembre 1817 sur institution du majorat de pairie confirmée le 18 mai 1825), il aurait dû, selon la tradition familiale, devenir juriste et homme politique. Il passa quand même une licence en droit et fut inspecteur des Monuments historiques pour l'Aquitaine de 1942 à 1961 avant d'être nommé président à vie de la commission des sites de la Dordogne. Il était chevalier de la Légion d'honneur et officier de l'Inspection publique.

Né à Périgueux, il eut toujours le goût du dessin et de la peinture, il fut l'élève de J.-P. Laurens, habita longtemps Paris où ses tableaux furent rapidement appréciés. C'est en 1912 qu'il devint secrétaire des Artistes français et obtint successivement en 1932 le Grand prix de la Société des paysagistes, en 1934 le Grand prix de la ville de Bordeaux et en 1937 la médaille d'or de la ville de Paris. Il exposa régulièrement de 1930 à 1932 et de 1950 à 1964 au Salon annuel des artistes français à Paris. Il s'y lia d'amitié avec Dunoyer de Segonzac, Foujita, Chapelin-Midi, le graveur Decaris, et subit fortement l'influence du maître Désiré Lucas.

Mais son Périgord demeure toujours, malgré des séjours à Lodève, Carry le Rouet et Martigues d'où il rapporte d'innombrables pochades, sa meilleure source d'inspiration, et ses toiles de petit format seront toujours plus spontanées que ses grands tableaux quelquefois trop retravaillés. Sa peinture est une joie et la fraîcheur de ses fonds conviennent merveilleusement aux lumières du Périgord, toutes dorées qui font quelquefois penser à celles de la Toscane qui lui était chère.

Tout lui réussit, il est aussi illustrateur talentueux, et apprend aux Périgourdins à connaître des paysages qu'ils n'ont pas toujours su voir. Ses dessins illustrent idéalement *Le vieux Périgord* de Georges Rocal.

Tel est son bonheur de peindre qu'on ne peut que citer une de ses dernières déclarations à un proche :

“Ne vous inquiétez pas si je travaille sans relâche, je travaille dans la

1. Une plaque commémorative apposée sur sa maison natale 1, avenue Georges-Pompidou, rappelle sa naissance.

joie, peindre pour moi est une prière, Dieu a mis tant de beauté sur la terre, Je tente simplement d'en fixer le reflet."

Musée de Périgueux

Huiles : - *Place de la Halle à Domme*
- *Porche de l'église de Vitrac*

Collection familiale :

Huiles : - *Eglise de Domme*
- *La Roque-Gageac*
- *La Dordogne vue de Marqueyssac*
- *La Malartrie*
- *Place du marché de Sarlat*
- *Beynac vu de Fayrac*
- *Environs de Carry le Rouet*
- *Paysage près de Marennes*

André Prugent

(1882-1965)

Né à Périgueux le 17 janvier 1882, il ne quittera pour ainsi dire jamais cette ville où il décéda en 1965 après une étonnante carrière d'artiste.

Adolescent, il fréquenta l'école de dessin dont le directeur était Jean-Louis Daniel et grâce aux conseils de cet excellent peintre, il fit de très rapides progrès. A 18 ans, il exposait à la Société des beaux-arts et ses toiles audacieuses furent remarquées. Elève préféré de Daniel, il ne cessa de faire des progrès.

Au retour de la guerre qu'il fit avec le 34^e d'artillerie, il reprit ses pinceaux, peignant sur le motif, faisant des sorties avec Emile Chaumont, Gustave Chérifel, André Saigne, Marcel Mercier.

André Prugent demeure un des peintres marquants de l'Ecole de Périgueux. Son magasin d'articles et couleurs pour artistes peintres situé rue de la Clarté était le passage obligé de tous ceux qui le connaissaient comme Emile Chaumont, Daniel Chérifel, André Saigne et Marcel Mercier, qui bien souvent allaient peindre avec lui.

Dans les matinées il avait quelquefois de très rares élèves choisis qui l'admiraient, et chaque après-midi laissant son magasin à la garde de son épouse handicapée qui dirigeait les ventes de son fauteuil qu'elle ne pouvait quitter, il partait à bicyclette avec son matériel de travail recherchant le sujet qu'il trouvait rapidement dans les bois de Champcevinel, de Chancelade ou de Campniac à la belle saison et pour lequel il avait une tendresse particulière. Il aimait les jeux d'eau de l'Isle, les frondaisons, les ciels tourmentés et les baigneurs, les danseurs ou les promeneurs dans des prairies éclaboussées de soleil.

Peu lui importait le support, sa matière picturale s'accommodant de cartons, de panneaux de bois ou même de grossières toiles de sac, dont la trame lui a permis de réaliser de véritables chefs-d'œuvre qui évoquent parfois Cézanne avec les empâtements de Van Gogh.

A Périgueux, les vitrines de son magasin sont une exposition permanente de ses œuvres sans cesse renouvelée.

En 1929, il est reçu aux Artistes français où il expose jusqu'en 1939. Il fait des expositions remarquées à Strasbourg en 1946, Périgueux, Limoges... Il participe au Salon d'hiver à Paris. Son talent qui s'affirmait au

fil des ans le situait parmi les meilleurs peintres de sa génération. Il excellait à traduire les jeux de lumière, le soleil et certaines de ses toiles peuvent se comparer aux meilleurs impressionnistes. En 1965, il fit au palais des fêtes de Périgueux, sous l'égide du comité Signatures, une remarquable exposition d'aquarelles, feu d'artifice d'une longue et féconde vie d'artiste. Cette exposition fut la dernière, il avait 83 ans !

Son œuvre est immense, composée d'huiles, de pastels, d'aquarelles, de dessins et d'eaux-fortes et bois gravés qui furent repris pour le recueil *Paysages du Périgord* édité par son ami Pierre Fanlac.

Toutes les techniques lui étaient familières et il demeure un donneur de bonheur pictural.

Salon 1948. *Paysage fin de jour* (Champcevinel)

Musée de Périgueux (Huiles) *Deux sous-bois à Champcevinel*

André Saigne

(1883-1944)

Né à Périgueux, André Saigne fut élève du lycée où il obtint son baccalauréat en 1901. Il fut alors désigné pour participer au Concours général. Tout en étant surveillant au lycée Saint-Louis à Paris, il continue ses études et habite alors au n°41 du boulevard Saint-Michel. Reçu instituteur, son premier poste fut à Brindas dans la région lyonnaise et il termina sa carrière d'enseignant comme directeur d'école.

Il participa à la guerre 1914-1918 et c'est à sa démobilisation qu'il revint à Périgueux pour reprendre la librairie familiale qui était située au centre-ville, rue Puynazeau.

Ayant le goût des arts et du dessin, pendant la durée de ses études à Paris il s'était inscrit à l'école des Beaux-Arts dans les sections peinture et gravure, ce qui lui permit à son retour à Périgueux de mener conjointement sa carrière de libraire et celle d'artiste peintre amateur. Passionné par la gravure, il laisse, dans cette difficile discipline où il excellait, des œuvres remarquablement fouillées, d'une grande finesse d'exécution.

Mais le Périgord lui tient au cœur et il court à la recherche de paysages qui l'inspireront. Il travaille presque toujours sur des petits formats des peintures à l'huile pleines de poésie. Sa palette est faite de gris cendrés et de verts nacrés qui font irrémédiablement penser aux meilleures œuvres de Corot ; c'est le chantre de la douceur de vivre périgourdine.

Il est ami de Laforest, Pasquet, Dessales-Quentin et Saraben, ce qui dans leur production nous fait parfois retrouver les mêmes sujets, traités par chacun avec leur sensibilité différente, techniques divergentes de couleurs, de travail des matières, de formats ou de supports.

Pour sa part, il s'éloigne de "l'œil photographique", du trop beau cadrage, les siens demeurent très élaborés et personnels, et tellement évocateurs. C'est, comme le dit Paul Valéry, "le peintre ne peint pas ce qu'il voit, mais ce qui doit être vu".

Il a participé à de nombreuses expositions de groupe et à la Nationale des beaux-arts et fut, avec Dessales-Quentin, le maître d'œuvre de la première exposition de Brantôme.

Ardent patriote dès 1940, il fut arrêté par les Allemands avec les autres membres du groupe emmené par l'abbé Jean Sigala, de l'école Saint-Joseph de Périgueux. Il fut tout d'abord transféré à Romainville puis déporté

à Buchenwald où il mourut en 1944. C'est après la Libération que la ville de Périgueux honora sa mémoire en débaptisant la rue Puynazeau qui devint la rue André-Saigne.

Salon de Périgueux 1910

Huiles : - *Rue Mauvard*
 - *Rue de l'Harmonie*
 Gravure : - *Maison des Consuls*

Musée de Périgueux

Huiles : - *Vallée de la Vézère au Moustier*
 - *Moulin de Bourdeilles*

Collection Saigne

Huiles : - *Eglise de Ladouze*
 - *Pont Saint-Georges*
 - *Moulin de Rognac*
 - *Cathédrale du pont Saint-Georges*
 - *Bords de l'Isle*
 - *La Rochelle*
 - *Cathédrale de Cachepur*
 - *L'Isle à Saltgourde*
 - *Moulin du Pont à Génis*
 - *Paysage au chemin*
 - *La Dordogne à Gardonne*
 - *Paysage de la Creuse*
 + gravures.

Robert Dessales-Quentin

(1885-1959)

Il serait impensable pour l'amateur averti, que Robert Dessales-Quentin ait pu voir le jour ailleurs qu'à Brantôme. Dès 1885, sa Venise Verte fut pour lui source permanente d'inspiration. Son père y était notaire. Il grandit là en contact émerveillé dans la contemplation des vieilles maisons et de leurs reflets dans l'eau paisible de la Dronne (*la plus belle rivière de France*, disait Elisée Reclus). Beautés changeantes au fil des saisons qui conviennent à l'artiste, d'autant qu'il était dans son monde à lui, depuis qu'une très grave maladie contractée à l'âge de 4 ans l'avait rendu irrémédiablement sourd. Ses parents lui firent faire ses études à l'Institut national des sourds-muets de Paris, et ensuite, conscients de ses goûts artistiques, le firent inscrire à l'académie Jullian dans l'atelier de Jean-Paul Laurens. Cependant, à la représentation de l'histoire, il préférera la nature qui l'avait toujours fasciné.

Il revint en Périgord, cherchant à affirmer sa personnalité qu'il trouvera rapidement dans la représentation des vieilles demeures, et dans l'eau frissonnante omniprésente dans ses œuvres.

C'est en 1909 qu'il expose pour la première fois au Salon des artistes français ; en 1920, il devint membre de la Société. Il professa pendant quinze ans le dessin et la peinture à l'Institution Saint-Joseph de Périgueux et dans son atelier de la rue du Plantier il donnait ses leçons particulières. Ses élèves l'appelaient le "génial gaucher". Chaque année il y faisait d'ailleurs une exposition de ses œuvres, exposition très attendue qui faisait partie de la vie périgourdine et à laquelle sacrifiait toute la bonne société du département.

Sa main est habile, il est un coloriste puissant et si ses huiles sont excellentes (particulièrement sa période "glycine"), il atteint le sommet de son art avec ses aquarelles dont les transparences semblent caresser les ailes des anges ; quelquefois aussi des scènes campagnardes ou des types ruraux dont il dépeint le caractère. Au Salon de 1928 il obtient une grande mention honorable, récompense extrêmement rare pour un aquarelliste, mais dont les motifs regorgent de poésie.

Il se déplace beaucoup et ses œuvres permettent de suivre son périple qui le conduira sur le motif successivement à Albi, Saint-Jean-de-Luz, Turenne, Beaulieu-sur-Dordogne et en Espagne jusqu'à Saint-Sébastien.

Mais il retrouve toujours les vieilles pierres de son enfance, le rêve du reflet des eaux et cette ineffable lumière jouant avec les ombres.

Ses expositions sont toujours un succès et la presse élogieuse. Ce sont Paris, Roubaix, Arras, Nancy, Bordeaux, Limoges et bien d'autres.

Fondateur du musée de Brantôme, il en fut pendant douze ans le conservateur ce qui lui valut pour toutes ses qualités d'être fait chevalier de la Légion d'honneur en 1938.

Très apprécié des notabilités périgourdines, il eut toujours des parrains prestigieux pour préfacier ses expositions : Géraud Lavergne pour Valenciennes en 1925, F. de la Tombelle pour *Paysages du Centre de la France* en 1927, le marquis de Fayolle pour une exposition des paysages du Midi de la France en 1924, André Lagarde *Le tout Brive* en 1934 et H. de Montardy en 1935. Tous des inconditionnels dont les écrits perpétuent son œuvre et sa mémoire.

Salons périgourdins :

- 1904 : *Notre-Dame de Paris*
- 1907 : *Effet de soleil à Brantôme sur la Dronne*
- 1910 : *Le maréchal-ferrant au village*
Ancien moulin de Saint-Front
Château de Bourdeilles

Musée de Périgueux (huile) : *Presbytère de Chancelade.*

Rémi Laforest

(1893-1972)

Natif de Périgueux, il était le fils d'une famille de fabricants de meubles à l'époque où les panneaux de ceux-ci étaient encore sculptés à la main par des professionnels de talent. C'est ainsi qu'à l'âge de 14 ans il commença par jeu à taquiner les gouges, ce qui impliquait tout d'abord le dessin d'un motif, son tracé sur le bois et la reproduction d'éléments classiques souvent tirés de l'architecture, acanthes, mascarons et autres qui développeront son goût de l'art et son envie de couleur qui lui fera laver des aquarelles suivies de ses premiers essais de peintures à l'huile.

Dès 1905, il se lie d'amitié avec Emile Chaumont dont il sera le disciple inconditionnel et avec lequel il travaillera le plus souvent sur le motif. Avec lui il parcourt la campagne à la recherche de paysages proches de Périgueux qui lui permettront très rapidement d'affirmer ses qualités de mise en page. Il fréquente aussi Dessales-Quentin avec lequel il exposera ses premières toiles à partir de 1912. Un peu avant la guerre de 1914-1918, il participe au Salon des artistes français dont il deviendra sociétaire en 1939.

Pendant quelques années, pour des raisons professionnelles et familiales, il délaisse la peinture mais pour la reprendre à la veille de 1939 d'une manière boulimique. Il s'éclate au Salon des artistes français et au Salon d'automne à Paris, aux Indépendants à Bordeaux. Son atelier de la rue Taillefer à Périgueux devient une galerie permanente d'exposition de ses œuvres.

Connu de tous les autres peintres du Périgord on le voyait partir à bicyclette, le meilleur moyen de pouvoir circuler dans les petits sentiers, avoir le coup de cœur pour le motif qui allait lui permettre de déballer tout son attirail de peintre très astucieusement arrimé sur son porte-bagages qu'il avait spécialement aménagé. Naissaient alors sur sa toile, formes et couleurs qui lui permettaient un retour triomphant, chargé de pochades et quelquefois de peintures achevées en premiers jets pleins de sincérité et de talent. En dehors des paysages du Périgord il peignit en haute Corrèze, à Concarneau, Port-Vendres et même en Algérie.

Jusqu'à la fin de sa vie, il se passionne et réalise avec une pâte riche et dense des vieilles rues de Périgueux qui lui tiennent à cœur et dont il demeure le fidèle témoin puisque certaines ont depuis disparu.

Son talent reconnu fut justement récompensé par la distinction des
Palmes académiques.

Exposé au Salon périgourdin en 1925

- *3 études en Corrèze*
- *La rue du niveau*

Musée de Périgueux

- *Maison en Corrèze*
- *Cubjac*
- *La rue Mauvard*

Paul Lunaud

Un amateur magistral

(22 décembre 1900-21 novembre 1949)

Avec le nouveau siècle, Lunaud naquit à Brantôme ; il y passa toute son existence. Ce n'est qu'après ses études secondaires qu'il prit la direction de la petite entreprise familiale "Le moulin de Grenier", qui était une importante minoterie.

Mais alors qu'il peignait depuis l'âge de 11 ans où il s'essayait à l'aquarelle, il réalisa un extraordinaire portrait de sa grand-mère. Ce n'est vraiment qu'à partir de sa quinzième année que tous ses loisirs seront consacrés à la peinture qui l'obsède. Son travail au moulin ne ralentira jamais son ardeur. Au contraire, plus que jamais, il dessine, il peint, il cherche, fait de multiples essais. C'est l'autodidacte absolu. Il peint de mieux en mieux et acquiert une magnifique maîtrise de la technique, des couleurs et de ses éclairages particulièrement travaillés qui lui font très rapidement dépasser le stade de l'"amateur doué". Passionné de littérature, il est constamment à la recherche de nouvelles émotions à transcrire sur sa toile pour l'enrichir. Il est épris de figuratif, mais un figuratif qu'il a su dominer, qui lui est tellement personnel qu'il ne cessa d'en exploiter avec un bonheur toujours renouvelé, la chair illuminée de ses nus somptueux, de natures mortes et de scènes de la vie paysanne. Ses multiples talents le font très rapidement reconnaître comme un maître régional, confidentiel quand même, ses plus belles œuvres étant encore dans sa famille. Il faut les mériter et c'est une joie d'avoir la possibilité de les découvrir et de voir avec quelle simplicité apparente, en réalité tellement travaillée, il savait jouer magistralement de taches d'ombre et de soleil qui font irrésistiblement penser aux meilleures réussites de Léon Félix.

En 1939 il obtient au Salon des indépendants un Grand prix avec mention spéciale du jury, juste récompense, car depuis sa trentaine rayonnante, sa personnalité s'est totalement affirmée et il a défini ce style qui n'appartient qu'à lui.

En 1949 il est atteint d'une grave maladie de reins qui le rend aveugle. Pour un peintre, la plus cruelle des choses, même si dans sa nuit rêvée il continue d'avoir le souvenir ébloui, calme, reposant et pastoral de ce Périgord qu'il a passionnément aimé.

Expose pour le centenaire de la Société des beaux-arts de la Dordogne :

- Huile, *Plumeur de canards*
- Pastel, *nu de dos*

Tableaux conservés par la famille :

- *Autoportrait*
- *Portrait de sa mère*
- *Brantôme*
- *Pont de Paris*
- plusieurs nus et autres.



Rémi Laforest, *Le vieux Périgueux*



André Prugent, *Sous-bois à Champcevinel*



Robert Dessales-Quentin,
La place de la Clauître à Périgueux



Jean-Louis Daniel,
Paysage corrézien à Gimel

Lucien de Maleville,
Place de la Halle
à Domme



André Saigne,
Le moulin de Bourdeilles



Emile Chaumont,
Châtaigniers en fleurs
en Corrèze





Léon Félix, *autoportrait*



Bernard Pierre Alfred Bartoletti,
Portrait de son père



Marie-Madeleine Bru-Zizard,
Le peintre Dessales-Quentin



Camille Merlaud,
Portrait de Darnet

Robert Dessales-Quentin,
Brantôme (gouache)



Léonard Jousen,
L'Isle aux Izards



Raymond Dufrêne,
Paysage du Périgord





Julien Sarabien,
Marché à Treignac



Edmond Laffargue,
Intérieur en Périgord



Paul Leroy, *Réunion
de famille à Saint-Léon*

Louis Mercier,
Printemps



Jean-Georges Pasquet,
Bords de la Creuse



Gustave Chérifel,
*Gorge d'Enfer
aux Eyziès*



Conclusion

Au terme de cette étude, il convient de remercier chaleureusement les familles et les amis de nos peintres périgordins qui nous ont aidés dans la rédaction de ces biographies. En premier, notre reconnaissance va à notre collègue Jean Riboulet-Rebière, artiste peintre aux teintes chaudes, au style souvent surprenant. Le premier il sut parler de l'intérêt historique de cette Ecole de Périgueux. Il se proposa alors pour mener l'enquête conduisant à cette étude. Notre compagnie saura voir en lui le digne neveu de notre secrétaire général fondateur, le chanoine Hélié Riboulet.

Pour compléter cette étude sur les peintres de l'Ecole de Périgueux, nos lecteurs, pouvant nous fournir des renseignements sur les auteurs suivants seront les bienvenus.

- Tristan J.-L. Lacroix (vers 1862- ?)
- Jean-Georges Pasquet (1851-1936)
- Georges Darnet (1859-1936)
- Paul Leroy (1860-1942)
- Raymond Dufrene
- Gabriel Sue (1867-1958 ?)
- Léon Félix (1869-1940)
- Léonard Joussem (1871-1960)
- Camille Merlaud (1877-1957 ?)
- Roger Dubut (1880-1960)
- Gustave Chérifel (1883-1915)
- Jules Charles Aviat (1844-1931)
- René Vincent (1891-1973)
- Julien Saraben (1892-1979)
- Edmond Laffargue (1904-1972)
- Roger Favard (1907-1959)
- Bernard Pierre Alfred Bertoletti (1876- ?)
- Marie-Madeleine Bru-Zizard (1885-1959)
- Louis Mercier (Chancelade vers 1925),
peintre émailleur



Paul Lunaud,
Sa mère au jardin

Nos remerciements s'adressent aux familles des peintres qui nous ont ouvert leurs salons pour retrouver des œuvres célèbres, ou découvrir des inédits chargés d'histoire. Enfin à Mme Véronique Merlin-Anglade, conservateur en chef au musée du Périgord (ville de Périgueux), qui a su nous guider à travers les cimaises de sa grande et belle maison si heureusement pourvue en œuvres de l'Ecole de Périgueux.

L'archéologie du Périgord vue par les timbres-poste

par Brigitte et Gilles Delluc

Pour qui s'intéresse à l'iconographie du Périgord, et spécialement à la gravure, les timbres-poste fournissent une source à vrai dire inexploitée. Au cours de nos réunions, rarement une émission de timbres consacrés à des sites périgordins n'a été signalée (B.S.H.A.P., 1957, p. 37 ; 1981, p. 74). Pourtant notre compagnie s'était souvent intéressée à la poste aux lettres en Périgord, mais avait limité essentiellement ses recherches à l'ancien régime à la suite du docteur C. Lafon.

Les timbres représentant des sites ou des personnages périgordins ne sont pourtant pas rares et nous souhaitons présenter ici les plus caractéristiques des premiers, sans souci d'exhaustivité, au risque de courroucer les philatélistes : notre but est seulement documentaire.

La Poste avait édité, il y a plus d'une dizaine d'années, une affiche reproduisant les contours du département et portant les principaux timbres consacrés à des sites et à des personnages périgordins. En outre, on ne peut omettre de rappeler que la zone industrielle de Boulazac abrite, à la suite de la décision du conseil interministériel du 22 février 1968, l'Atelier de fabrication des timbres-poste du boulevard Brune à Paris, devenu Imprimerie des timbres-poste et des valeurs fiduciaires (I.T.V.F.) (et l'Atelier général du timbre fiscal de la rue de la Bourse). Le premier timbre produit en Dordogne a été émis le 13 juin 1970 (Buffier *et al.*, 1998, p. 16 ; Ginéfri, 1991).

Sites et gens du Périgord

Nous avons choisi de répertorier ici les sites "timbrifiés" de la Dordogne. Il serait plus délicat de faire un choix parmi les personnages, les auteurs de dictionnaires biographiques le savent bien.

On penserait tout de suite à Daumesnil, né à Périgueux, ou à Mounet-Sully, né à Bergerac. De même à Fénelon, Montaigne ou encore au résistant P. Masse. Mais on ne pourrait oublier Bugeaud, né à Limoges. D'autres personnages célèbres, ayant donné lieu à émission de timbres, mériteraient de figurer car ils ont des liens avec le Périgord : ils descendent d'une famille de chez nous (comme le père de Foucauld ou Jean-Paul Sartre) ou bien encore ils ont vécu, quelques jours, semaines, mois ou années, un moment marquant de leur existence en Dordogne. Ces derniers sont nombreux et nous ne pourrions les citer tous, depuis Cro-Magnon, Charlemagne ou saint Bernard jusqu'à C. de Gaulle, A. Malraux ou F. Mitterrand, en passant par Richard Cœur de Lion, Du Guesclin, B. Palissy, Rabelais, l'amiral de Coligny, Henri IV, saint Vincent de Paul, Lakanal, Paul Crampel, l'abbé H. Breuil, Blaise Cendrars, Maurice Chevalier, Paul Eluard et Joséphine Baker (sans compter Cyrano de Bergerac, qui n'avait, comme chacun sait, de périgordin que l'illustre patronyme).

Nous nous limiterons donc à notre sujet en regrettant de ne pas faire une place spéciale aux innombrables cachets et marques postales d'oblitération (flammes temporaires ou permanentes), aux lettres, cartes et documents des mises en ventes anticipées "premier jour", pas plus qu'aux diverses vignettes de collection : par exemple celles qui furent émises en 1907 par le syndicat d'initiative du Périgord (sites et monuments divers), plus récemment par le conseil général (sites, activités et gastronomie) et le comité départemental de tourisme de la Dordogne (Lascaux II). La série de 1907 a été rééditée en 1991 par l'union départementale des offices et syndicats d'initiatives de tourisme de la Dordogne et mérite d'être citée ici parmi les œuvres gravées. Voici les légendes des dix timbres de cette série : Sarlat, maison de La Boétie (avant la réfection de la partie gauche de la toiture) ; château de Mareuil ; Les Eyzies (le château en ruines d'après la gravure de 1869 de *Reliquiae Aquitanicae*) ; Cadouin, les cloîtres ; donjon de Piégut ; Saint-Front à Périgueux (avec le pont des Barris) ; Brantôme, l'abbaye (et la Dronne) ; Beynac (le château vu de la rive gauche en aval) ; Domme, porte des Tours ; Périgueux, vestiges gallo-romains (montage avec le château Barrière couvert de lierre, à gauche, et la tour de Vésone, à droite).

Nous envisagerons successivement les sites périgordins figurant sur des timbres émis en France par La Poste, puis nous irons butiner dans d'autres pays d'émission, avant d'essayer de tirer quelques conclusions de ce modeste aperçu. Pour chaque timbre, nous fournissons, sauf exceptions : un



1



2



3



4



5



6



7



8



10

numéro d'ordre (qui renvoie à nos photos) ; le millésime ; le sujet du timbre, le mode d'impression et la dentelure (nombre de dents contenues dans une longueur de deux centimètres) (en italique) ; le numéro de catalogue (catalogues Yvert et Tellier) ; la valeur faciale ; la couleur (en partant des bords extérieurs du timbre de la droite vers la gauche) ; la ou les signatures éventuelles ; le tirage ; quelques commentaires.

Les timbres de France

1 - 1947. *Saint-Front de Périgueux (série des cathédrales).* Taille-douce. Dentelé 13. YT 774. 4 F + 3 F. Brun Rouge. G. Baralangue. Tirage 1 600 000. Ce timbre porte les mentions *Postes* et *FR*. Il est assez significatif que le premier monument périgordin représenté sur un timbre soit bien sûr la cathédrale de Périgueux : elle était à l'époque considérée, malgré la reconstruction d'Abadie, comme un monument "romano-byzantin" exceptionnel et Périgueux est la capitale de la Dordogne.

Cette vue est prise depuis le pont des Barris, le cadre ne laisse distinguer que les toitures des maisons sous-jacentes. Pour ne pas quitter le domaine des gravures officielles de cet édifice, rappelons que les billets de 1 F, émis par la chambre de commerce de Périgueux le 5 novembre 1917, portaient le même sujet gravé (avec sur des médaillons Saint-Étienne de la Cité et la tour de Vésone), mais vu plutôt du pont de Saint-Georges, avec un intéressant aperçu des maisons du quartier des rues neuves, aujourd'hui disparu.

2 - 1957. *Beynac-Cazenac (série touristique).* Taille-douce. Dentelé 13. YT 1127. 18 F. Bleu et brun lilas. Format vertical. Mazelin. Tirage 92 855 000. Comme les suivants, sauf exception, les mentions *REPUBLIQUE FRANCAISE* et *POSTES*.

La vue de la falaise, sommée du château de Beynac, avec les maisons à ses pieds, est prise de l'aval. On ne voit bien sûr pas Cazenac.

3 - 1968. *Peinture rupestre de la grotte de Lascaux.* Taille-douce. Dentelé 13x12. YT 1555. 1 F. Polychrome. Tirage 7 747 500. Ce timbre porte la signature du maître graveur C. Durrens, 1968, qui réside en Dordogne. C'est le premier timbre émis d'une belle œuvre périgordine de cet artiste¹.

1. Graveur attiré de la Banque de France et de l'I.T.V.F., Claude Durrens a créé et gravé (depuis 1958) plus de 400 timbres, notamment pour la France, Monaco, le Liban, la Tunisie, le Maroc. Il est membre correspondant de l'Académie des Beaux-Arts-Institut de France et titulaire de très nombreux prix : notamment le premier Grand prix de Rome de gravure en 1952 et le Grand prix de l'Art philatélique en 1961, 1964 et 1965. Cet artiste, né à Cenon (Gironde) en 1921, mais habitant en Dordogne depuis de longues années, est également illustrateur de livres d'art, graveur d'estampes et créateur de diverses œuvres monumentales (Jacquemin, in : Durrens, 1988 ; La Poste, 1989).

Le timbre représente le début de la paroi droite du Diverticule axial de Lascaux (le célèbre groupe vache rouge-cheval, croupe à croupe et, un peu plus loin, le premier "cheval chinois"). Dans l'angle supérieur et gauche, se lisent les têtes des deux vaches rouges qui, avec celle de la précédente, encadrent une petite tête de cheval rouge. Ce sont d'ailleurs ces trois même têtes de vaches rouges qui orneront le 15 octobre 1977 le cachet "Premier jour" apposé à l'occasion de l'émission du timbre consacré à l'abbé H. Breuil. Les signes figurés sont fidèlement rendus. Le point de vue choisi est très original car il permet de voir à la fois sur la paroi verticale et sur une partie de la voûte. Comme il le dit bien lui-même, "le peintre-graveur a eu la satisfaction de pouvoir choisir le motif qui s'adaptait le mieux à la gravure" (Durrens, 1988, fig. 7 h.-t.). On note deux minimes particularités sans doute volontaires : le cheval chinois est très légèrement déformé par la perspective ; le corps d'un cheval ocre, recoupé par les deux têtes de vache rouges, a été omis dans l'angle supérieur et gauche. Il est possible que l'artiste se soit inspiré des rares photographies en couleurs à l'époque disponibles (G. Bataille, 1955, *Lascaux*, Skira, p. 74, 76 et 79).

Le cachet "Premier jour", lors de l'émission de ce timbre le 13 avril 1969 à Montignac, porte la tête et l'encolure du grand cerf de ce même Diverticule axial. Les flammes postales apposées sur le courrier posté à Montignac ont représenté les cerfs du Diverticule axial (1 ou 3 têtes) ou de la salle des Taureaux (2 d'entre eux) et plus récemment le grand taureau de cette même salle. On peut voir des planches d'essai de couleurs de Lascaux exposées au Musée de la Poste (34, boulevard de Vaugirard, 75015 Paris).

La préhistoire semble être un sujet qui intéresse fort les philatélistes pratiquant la philatélie dite "thématique" (Rabier *et al.*, 1994 ; Roussel, 1999 ; X *et al.*, 1992).

4 - 1969. *Château de Hautefort. Taille-douce. Dentelé 13.* YT1596. 0,70 F. Bistre, bleu et bleu foncé. C. Durrens, 1969. Tirage 10 530 000.

C'est la façade principale avec l'entrée. A cette époque, Hautefort est au début d'une longue et difficile période de restauration après le terrible incendie de 1968. On notera que Y. Guéna, ancien maire de Périgueux (1971-1995), fut ministre des postes et télécommunications de 1967 à 1969. C'est à sa demande que l'Atelier de fabrication des timbres-poste a été installé à Boulazac.

5 - 1970. *Inauguration de l'Imprimerie des timbres-poste de Périgueux. Type Marianne de H. Cheffer. Taille-douce. Dentelé 13.* YT1643. 0,40 F. Rouge carminé. Tirage 20 330 000.

Ce timbre a été émis en feuilles de 50 figurines, chacune de ces figurines étant jumelée avec une vignette, avec les armes de la ville, portant l'inscription *JUIN 1970 PERIGUEUX 1^{re} EMISSION*. La date précise de cette première émission est le 13 juin 1970.

En fait cette Marianne de H. Cheffer (petit cousin d'A. Rodin) avait été présentée en 1954 et exhumée treize ans plus tard en 1967. Elle est gravée

par C. Durrens. Parmi ces Marianne de Cheffer, deux d'entre elles, mises en circulation en 1969, vert et rouge (YT 1536A et 1536B), marquent le début du "courrier à deux vitesses" (XX, 1999, p. 75-77).

6 - 1970. *Abbaye de Chancelade (série touristique). Taille-douce. Dentelé 13.* YT 1695. 0,95 F. Olive, violet brun et rouge-brun. C. Durrens, 1970.

Vue classique, mais tout à fait charmante, prise depuis la route, au chevet de la chapelle Saint-Jean.

7 - 1981. *La grotte de Font de Gaume à Les Eyzies-de-Tayac (série Monuments historiques de timbres pour imprimés dits "préoblitérés"). Taille-douce. Dentelé 13.* YT 173. 3,05 F. Rouge-brun. C. Durrens. Ce timbre porte la mention *France*, comme les timbres français depuis la fin de 1974 (ils retrouveront la mention *REPUBLIQUE FRANCAISE* à partir de cette même année 1981).

C'est ici une vue de la scène magdalénienne, peinte en noir, montrant, affrontés, deux rennes (têtes et encolures), très probablement un mâle à gauche et une femelle à droite. Tout se passe comme si le mâle venait lécher le front de la femelle.

Par parenthèse, on observera que la flamme postale figurant sur le courrier posté aux Eyzies, depuis 1980 environ, représente un bison, ce qui ne surprend guère, mais qu'il s'agit d'un bison de la célèbre grotte du Pech Merle, dans le Lot, ce qui est pour le moins inattendu. On lit en outre ce slogan optimiste : *Deux cents mille ans de qualité de la vie*. Auparavant, la flamme portait les deux rennes de Font de Gaume, figurés en entier. Il faut noter ici qu'une rare *Histoire postale des Eyzies de Tayac* a été publiée (Garnier, s.d.) : c'est, à notre connaissance le seul ouvrage explorant un sujet philatélique en Dordogne².

8 - 1983. *Brantôme en Périgord (série touristique). Taille-douce. Dentelé 13.* YT 2253. 1,80 F. Vert foncé, bleu foncé et brun rouge. Pierre Béquet 1983 (auteur de très nombreux timbres dont un timbre d'usage courant : la Marianne de Béquet, en usage de 1971 à 1978). Tirage 10 000 000.

Ce paysage montre le clocher de l'abbaye avec ses gables, une partie des bâtiments conventuels et la ville de Brantôme figurée comme un rectangle entouré par la Dronne. L'ensemble est vu, curieusement, de haut et l'observateur est posté un peu en aval du site, sur la falaise. Ce point de vue, certes original, n'est pas, à notre sens, très heureux, faisant du clocher une sorte de mirador dominant un enclos... C'est pourtant ce dessin qui a été retenu par la commission des programmes philatéliques présidée par le président de La Poste.

2. On n'oubliera pas, non plus, que, pendant des années (1975-85), dans le *bulletin de la Société d'études et de recherches préhistoriques des Eyzies*, P. Gadenat puis G. Vidal ont recensé les timbres et marques postales consacrés à la préhistoire et à la protohistoire.

9 - 1986. *Bastide de Montpazier (série touristique). Taille-douce. Dentelé 13.* YT 2405. 3,90 F. Ocre Jaune et noir. C. Durrens 1986. Tirage 4 8862 687. Ce timbre est très remarquable par son format et son angle de vue.

C'est une vue très grand angle de la place de la bastide, englobant les trois côtés de l'espace, nord, le plus classique, mais aussi est et ouest, ainsi qu'un angle de la halle centrale. Le côté oriental demeure dans l'ombre : nous sommes au début d'un après-midi ensoleillé. L'image, très allongée, mesure 76 mm de large sur 22 mm de haut. C'est un superbe timbre panoramique.

10 - 1992. *Château de Biron (série touristique). Taille-douce. Dentelé 13.* YT 2763. 2,50 F. Vert, bleu foncé et brun. Format vertical. C. Durrens. Tirage 13 680 272.

Là encore il s'agit d'un angle de vue très inattendu et recherché. Pour rendre compte de la totalité du site et du monument, dont on connaît la complexité, l'artiste a imaginé de le dessiner en perspective aérienne, plaçant la chapelle en haut du dessin et le château proprement dit en partie moyenne et basse. C'est une perspective très originale.

Les timbres étrangers

Azerbaïdjan

11 - Sans titre : *vue de Lascaux (série sur l'art rupestre pré et protohistorique). Offset. Dentelé.* 1000 M. Polychrome.

Encore une fois, voici Lascaux : la paroi gauche de la salle des Taureaux. Ce n'est pas un dessin original mais la reproduction d'une œuvre à l'huile sur toile de Z. Burian (1958), conservée au musée Anthropos de Brno (République tchèque). A l'extrême droite, un artiste grimpé sur un mât de perroquet fait d'un tronc d'arbre. Mais, au premier plan, tout le fatras classique de la magie des hommes de la préhistoire, avec l'attirail des costumes et bijoux de cérémonie et les sagaies brandies, dans le plus beau style de ce que l'on imaginait naguère, sans grandes preuves, des pratiques propitiatoires cynégétiques.

Badakhshan

12 - Sans titre : *vue de Rouffignac (série sur la vie dans la préhistoire). Dentelé.* 100 -. Polychrome. Format vertical.

Voici enfin un sujet original : la grotte ornée de Rouffignac. Voici encore un artiste à l'œuvre, mais cette fois-ci, c'est un graveur, en plan rapproché, surpris dans son travail. Il est en train de graver les longs jarres abdominaux de la toison d'un mammoth. Celui-ci est l'un des cinq mammoths de la frise de la galerie du Grand Plafond et ce n'est pas l'un des plus connus de la grotte. Les éléments principaux du tracé de cet animal ont été ici restitués, de même que le sinueux tracé polydigital qui l'oblitére. Les contours de l'animal sont gravés



9



11

12



13

15



14



16

dans la roche tendre à l'aide d'un bâtonnet mousse d'environ un centimètre de diamètre, sauf l'extrémité de la trompe, incisée au burin, comme le note C. Barrière (Barrière, 1982, p. 34). Cela pour dire que le mince outil pointu qu'utilise ici le graveur est certainement trop acéré pour tracer des traits mousses, larges et peu profonds. L'homme est juché sur un monticule, qui est une invention de l'auteur du dessin. A la gauche de l'artiste, sur un registre donc un peu plus bas, est un autre personnage, une femme si l'on en juge par le sein droit que l'on aperçoit. L'homme est vêtu de l'habituel pagne, la femme semble porter une fourrure qui remonte sur son épaule gauche.

Ce timbre au sujet original provient du Gorno-Badakhchan qui est en fait une province du Tadjikistan, dans le Pamir (capitale : Korhog). C'est une petite région d'un peu plus de 150 000 habitants, perdue dans les montagnes et on aimerait savoir qui leur a donné l'idée de choisir ce thème rouffignacois.

Bien sûr, la poste de Rouffignac appose sur le courrier qui lui est confié une flamme portant des dessins de la grotte : elle a d'abord représenté un mammoth, un bouquetin, un rhinocéros et un bison (peints dans la galerie du Grand Plafond), puis les deux mammoths affrontés dessinés en noir, très connus, avec un cheval gravé de la galerie Breuil et un bison du Grand Plafond venant artificiellement se superposer à eux. La flamme utilisée en 1963 et 1964, à l'occasion du centenaire de la découverte de la préhistoire en Dordogne reproduisait à peu près le même sujet : un mammoth et un bouquetin de Rouffignac.

Cuba

13 - 1967. *Homme de Cro-Magnon (série sur les origines de l'homme).*
Taille-douce. Dentelé 12 1/2. YT 1100. 20 C. Polychrome. Format vertical.

Ce très beau timbre représente le panneau de la vache qui saute du Diverticule axial de Lascaux (paroi droite). Un artiste est en train de dessiner, il y a 17 000 ans un des petits chevaux sous-jacents (qui figure sur le timbre précédent) ; il tient une sorte de crayon de pigment et une pierre qui fait peut-être fonction de palette. Deux adolescents à sa gauche : l'un tient une lampe, l'autre une torche. Dans l'angle inférieur et gauche, un foyer, qui devait tout de même enfumer passablement le Diverticule. Les personnages sont sommairement vêtus d'une sorte de pagne plus ou moins effrangé. Dans l'angle inférieur et droit, le crâne d'un *Homo sapiens sapiens*, probablement celui du "vieillard" de Cro-Magnon.

Cette scène est entourée d'une bordure faite de dessins géométriques : en fait il s'agit de la reproduction plus ou moins complète, à une dizaine d'exemplaires, d'un dessin de l'époque pavlovienne (faciès du Gravettien oriental), gravé sur une défense de mammoth, provenant de Predmost en Moravie (actuelle république tchèque), habituellement considéré comme représentant un personnage féminin stylisé. Ce dessin n'a donc aucune relation, géographique ni chronologique, avec Lascaux.

Dans de nombreux pays, des timbres représentent des hommes de Cro-Magnon. En France, en revanche, cet homme n'a pas été "timbrifié", alors que l'homme de Tautavel a eu droit, en 1992, à son timbre dessiné et gravé par Raymond Moretti.

Mali

14 - 1994. *Vie dans la préhistoire (série Carrefour du commerce et des civilisations)*. Offset. Dentelé 13 1/2. YT 644. 45 F. Multicolore. Format vertical.

Là encore, c'est la reproduction d'un dessin emprunté à un ouvrage de préhistoire, représentant à nouveau un peintre en train d'œuvrer sur la paroi gauche de la salle des Taureaux de Lascaux. Il est juché sur un mât de perroquet, fait d'un tronc d'arbre conservant quelques départs de branches formant échelons : c'est ainsi que nous avons conclu qu'avait été mis en peinture le support plafonnant de la salle. A ses pieds un autre homme prépare des pigments par broyage, éclairé par une lampe à suif. Une telle scène est assez convaincante à ceci près que ces artistes sont, comme il est trop fréquent dans les reconstitutions, revêtus de haillons (pagnes et justaucorps).

15 - 1994. *Peintures de Lascaux (série Carrefour du commerce et des civilisations)*. Offset. Dentelé 13 1/2. YT 645. 50 F. Multicolore.

C'est la reproduction d'une (mauvaise) photographie du plafond du Diverticule axial de Lascaux, reproduisant le premier cheval "chinois" et les trois vaches rouges. Malheureusement, toute la partie inférieure et gauche du cliché est demeurée dans l'ombre, faute d'éclairage. Cette photo rappelle un peu celles que M. Ruspoli avait prises lors du tournage de son corpus Lascaux, à la lumière des lampes de prise de vue cinématographique.

Monaco

16 - 1970. *Grotte de Lascaux. Dessins préhistoriques. Taille-douce*. Dentelé 13. YT 95. 3 F. Multicolore. C. Durrens.

Cette fois, C. Durrens a choisi, toujours sur la paroi droite du Diverticule axial, trois petits chevaux, juste au-dessous de la vache qui saute (dont on aperçoit l'arrière-train et la queue animés). C'est une originale et belle composition triangulaire qui occupe le centre de ce timbre losangique, destiné à la poste aérienne.

Conclusion

Au total, ce sont 16 timbres qui figurent des sites périgordins : 15 vues de sites ou monuments et un blason de Périgueux. Six d'entre eux ont trait à Lascaux (dont 5 timbres étrangers), un à Font de Gaume et un à Rouffignac. Les sites préhistoriques représentent donc 8 timbres (dont 6 étrangers) soit la moitié du total.

Dans le domaine des sites du Paléolithique, en France, seule la grotte de Niaux (Ariège) a déjà donné lieu à un timbre. Il en va autrement à l'étranger : l'Espagne a "timbrifié" plusieurs de ses sites (Altamira, le Castillo, Covalanas, Tito Bustillo, sans compter les abris ornés du Levant espagnol), de même Monaco (Altamira), le Portugal (Fos Côa) et même le Venda (Altamira). Pour la France, Lascaux et Rouffignac sont donc les seuls sites périgordins à avoir intéressé les étrangers. Si le Néolithique et les âges des Métaux sont assez bien représentés (Carnac, Filitosa, Vix et, dans une certaine mesure, Vercingétorix et Astérix, sans compter les gravures de la vallée des Merveilles pour Monaco), la préhistoire paléolithique a donc peu intéressé La Poste, si l'on excepte donc les trois grottes déjà citées, l'homme de Tautavel et le site de Solutré (sans qu'on puisse savoir si ce dernier timbre célèbre un grand site préhistorique, un vignoble fameux ou un excursionniste régulier alors au pouvoir en 1985).

Cela malgré les souhaits de H. de Lumley, qui avait proposé que soit émis un carnet entier de six timbres consacrés à la préhistoire. Il aurait comporté les sujets suivants : la station érigée bipède, l'invention de l'outil, l'invention du feu, les premiers rites funéraires, l'invention de l'art, les premiers agriculteurs et les premiers pasteurs (Lumley, 1992).

Les autres sites périgordins représentés sont une cathédrale (Périgueux) et le blason de la ville (c'était avant la création du logo actuellement utilisé), deux abbayes (Chancelade et Brantôme), trois châteaux (Beynac, Hautefort et Biron) et une bastide (Monpazier). Le format vertical a été choisi pour deux châteaux, le panorama pour la place de la bastide. Deux timbres ont une valeur commémorative : la vignette de Périgueux et, dans une certaine mesure, le timbre du malheureux château d'Hautefort.

Tous les timbres français sont exécutés en belle taille douce et 7 sur 10 sont l'œuvre de C. Durrens (qui a aussi donné le timbre de Lascaux monégasque). C'est une raison pour insister sur l'œuvre importante de cet authentique "auteur" périgordin, remarquable tant par la sûreté et l'élégance du trait de gravure que par l'originalité et la beauté de la perspective.

Contrairement aux timbres français, les deux timbres de l'Est sont exécutés en offset. La *taille-douce* "est le procédé le plus pur, le plus net, le plus incisif" (Durrens, 1988, p. 10). Après acceptation de sa maquette, l'artiste creuse à l'aide d'un burin des sillons sur un bloc d'acier doux, impressionné par procédé photographique, qui devient le poinçon original représentant le timbre entier, dans son format définitif mais à l'envers. A ce moment, note C. Durrens, "peut naître le plaisir intense du graveur, ayant une liberté complète sur le choix d'interprétation, là se révèlent les variations dues au tempérament de l'artiste", et cette liberté ne se laisse pas entamer par les contraintes techniques pourtant exigeantes (Durrens, *ibid.*). Les traits sont nets, le départ du trait est pointu, sa largeur variable (Adhémar, 1980, p. 16-17 et 23). Le rôle du graveur se termine avec le tirage d'une première épreuve et l'obtention du

bon à tirer. Puis, à l'imprimerie, ce bloc sera durci puis reporté sur une molette puis sur un cylindre d'impression (Fromaigeat, 1984 ; Bouchet *et al.*, 1996). C'est dans les sillons qu'est déposée l'encre qui imprime : après impression, les traits obtenus, bien nets, sont donc en très léger relief sur la surface du timbre, lui conférant un "toucher" bien reconnaissable ; ils se voient bien à un fort grossissement (x 30). La taille-douce au burin, véritable art, est plus délicate à mettre en œuvre pour les timbres polychromes comportant plus de trois couleurs : les timbres en 6 couleurs exigent deux gravures sur des poinçons différents (le second, de taille-douce indirecte, appelé "report", est gravé à l'endroit) (Durrens, *ibid.*, p. 11). Ainsi le timbre de Lascaux de 1968, 36mm x 48mm, en 6 couleurs, a nécessité deux aciers : 3 couleurs en taille directe, 3 couleurs en report (Durrens, *ibid.*, fig. 7, h.-t.).

On peut faire appel aussi à l'héliogravure ou à l'offset, procédés basés sur la quadrichromie. En *héliogravure*, l'image est transférée photographiquement sur le cylindre (un cylindre pour chacune des quatre couleurs). Une trame interposée fait apparaître des points qu'un traitement chimique transforme en coupelles quadrangulaires (de taille variable selon la luminosité de la petite zone à laquelle chaque coupelle correspond) qui recevront l'encre. La quantité d'encre par coupelle étant abondante, on obtient ainsi des couleurs vives et, à un fort grossissement, on voit bien les petits dépôts quadrangulaires de couleur. L'*offset*, procédé proche du précédent, consiste à créer, par un moyen photochimique, non pas des coupelles, mais de minuscules zones ponctuelles rondes, hydrophobes car grasses (elles captent l'encre grasse) et des zones intermédiaires, hydrophiles (elles repoussent l'encre grasse). Les couleurs ne sont pas très vives, mais les teintes intermédiaires et les dégradés sont bons ; à un fort grossissement on voit bien les petits points de couleur.

On se prend à rêver que La Poste choisira un jour de célébrer par le timbre d'autres sites ou personnages périgordins. On ne nous ne voudra pas trop de songer en priorité à Cadouin, à l'homme de Cro-Magnon et à Louis Delluc. Car on ne parle bien que de ce que l'on connaît. D'ailleurs, en nous lançant dans cet aperçu philatélique, nous sommes conscients de nous être aventurés un peu imprudemment dans un sujet qui nous est étranger : nous le quittons bien vite en demandant aux philatélistes de bien vouloir nous pardonner cette incursion dans leur domaine.

B. et G. D.³

3. Pour rédiger le présent texte, nous avons bien entendu travaillé sur les volumes du *Catalogue de timbres-poste Yvert et Tellier*, Amiens (bibliothèque municipale de Périgueux). Pour effectuer les clichés des timbres, un philatéliste périgordin nous a ouvert ses albums, ce dont nous le remercions. Nous conservons le meilleur souvenir d'une conférence, très documentée, donnée par C. Durrens au C.P.I.E. de Sireuil au cours des années quatre-vingt ; nous lui avons soumis une copie des présentes pages et il nous a fait l'amitié de nous accorder son *imprimatur*.

Bibliographie et sources

- ADHEMAR J. 1980 : *La Gravure*, Presses universitaires de France, Paris.
- BOUCHET S., PUTEGNAT B. et TRASSAERT J.-L. 1996 : L'imprimerie des timbres-poste et valeurs fiduciaires, *L'Echo de la Timbrologie*, 110, p. 8-19, ill.
- BUFFIER D., GRANIER R. et JULLIEN P. 1998 : *La Philatélie, collections et placements*, Presses universitaires de France, Paris.
- DURRENS C. 1988 : Aspects peu connus de la gravure. Le timbre-poste et le billet de banque. *Académie des beaux-arts, Institut de France*, tiré à part de la communication du 22 juin 1988, 7 p., 8 fig. h.-t.
- FROMAIGÉAT J. 1984 : Impression des timbres-poste français, *Le Monde des Philatélistes*, n°378, p. 39-46, ill.
- GARNIER M. s.d. : *Histoire postale des Eyzies-de-Tayac*, chez l'auteur aux Eyzies (et Office de Tourisme des Eyzies), multigraphié, ill.
- GINEFRI J. 1991 : *Connaissance de l'imprimerie des timbres-poste et des valeurs fiduciaires*, Périgueux.
- LA POSTE 1999 : *Claude Durrens*, www.laposte.fr
- LUMLEY H. et M.-A. de 1992 : Origine et évolution de l'Homme. Préhistoire, *Le Monde des philatélistes*, n° 464, p. 13-20, ill.
- RABIER P. avec la collaboration de ROUSSEL J.-P. et LUMLEY H. de 1994 : L'Aventure humaine de la préhistoire, catalogue de l'exposition philatélico-archéologique (Salon du Timbre, Musée de la Poste et Musée de l'Homme, Paris), *Musée de la Poste Actualités*, n°19, 1 p., ill.
- ROUSSEL J. P. 1999 : A la rencontre des premiers hommes, *L'Echo de la Timbrologie*, 113, n°1716, p. 38-42, et n°1717, p. 66-70, ill.
- X (avec la participation de ROBILLARD D.) 1992 : Pleins feux sur l'ancêtre qui vient de sortir : l'homme de Tautavel, *Timbroloisir*, n°40, p. 27-29, ill.
- XX (collectif) 1999 : Cent ans de philatélie et d'histoire postale, *Le Monde de la Philatélie*, n°542, p. 21-89, ill.

Le dolmen de Margaux

par Pierre POMMAREDE

Le samedi 19 septembre 1998, une excursion des membres de notre Compagnie a visité, entre autres, ce curieux monument. Notre président, enfant du pays, a bien voulu évoquer quelques souvenirs à l'attention des promeneurs de cette journée d'automne. Mais les lecteurs du Bulletin peuvent aussi en profiter.

Le 7 janvier 1875, le marquis de Fayolle, dont le château se trouve à une lieue d'ici, faisait à notre Compagnie l'annonce assez extraordinaire de la découverte sur la commune de Tocane Saint-Apre, où nous nous trouvons (le village de Margaux est dans la commune de Douchapt) de onze monuments druidiques. Ce qui n'est pas rien. Parmi lesquels ce dolmen dit de Peyrelevade (la pierre levée) et un alignement, comme disent les spécialistes, qui part du dolmen sur une longueur totale de 250 m environ.

Nous sommes ici sur un plateau crétacé. L'hypothèse est que ces blocs erratiques de grès ferrugineux ont été transportés du Limousin ou du Nontronnais à l'époque glaciaire dont le dolmen de Peyre-Brune, à Saint-Aquilin, à deux kilomètres d'ici marque l'extrémité du dépôt.

L'alignement se continue par un lieu-dit les Chambrettes, que Léo Drouyn considérait comme une allée couverte, cachée sous un monceau de petites pierres, haut de 3 m environ et se terminant par un autre lieu-dit les Pierres Rouges. Il y a des blocs de 18 m³ !

L'alignement et le dolmen ont été étudiés par J. de Mourcin (en 1824)¹ et l'abbé Audierne dans le *Périgord illustré*². En 1835, l'enquête de Cypric Brard les signale comme l'une des plus belles curiosités du Périgord³.

Vers 1845, Léo Drouyn venait ici dessiner ce dolmen et relevait les dimensions des cinq pierres.

En 1876, le marquis de Fayolle, Dujarric-Descombes et des membres de notre société, viennent l'examiner. La chambre sépulcrale avait 2 m de large. La table 6 m de long par 2 m de large et 1 m d'épaisseur. Ils font faire des fouilles et ne trouvent qu'une lame de couteau en fer (XV^e-XVI^e siècle)⁴.

Il y a quelques jours, avec notre jeune collègue Sébastien Pommier, nous sommes venus sur le site. Le dolmen, un peu affaissé, est toujours là. Non sans mal nous avons retrouvé quelques blocs de l'alignement à 160 m environ d'ici dans un axe NO-SE. Trois pierres non alignées ont été repérées dans un bosquet au NE du village. D'autres blocs sont toujours là, enveloppés de broussailles et de ronces ou servant d'assises à des maisons du siècle dernier. D'autres ont disparu -agriculture oblige- et comme me disait un agriculteur voisin, "pour un paysan, un centimètre est toujours un centimètre". Un chemin a été élargi et d'énormes blocs ont servi à limiter une résidence secondaire. Mais on suit bien le plan de 1845 jusqu'aux Pierres Rouges, enfoncées encore au bout d'un chemin à 30 m dans un bois.

Je ne suis pas spécialiste des dolmens et des allées couvertes, mais je prêterai volontiers mes documents à ceux qui ne craignent ni les ronces ni les épines.

En 1888, le marquis de Fayolle signale que le propriétaire de Margaux avait fait venir à grands frais de Bordeaux une somnambule extralucide. Des fouilles n'ont révélé que des ossements humains⁵. La tradition locale y ajoute, plus récemment, la venue d'une sorcière qui, un soir de pleine lune, a égorgé devant ce dolmen une poule noire pour conjurer le mauvais sort. C'est que l'on cherchait le veau d'or local.

Il reste encore des mystères à élucider. Nous venons de longer l'enceinte, à demi écroulée, de ce que l'on appelle encore le vieux parc de Fayolle. Près de l'endroit appelé le Vieux Château se trouve une autre pierre appelée Pierre Fétiche. Les gens du pays affirment qu'elle tournait sur elle-même chaque soir à minuit. Je propose aux plus courageux de notre Société de revenir, ce soir, à minuit, dans le bois de Fayolle⁶.

P.P.

1. BSHAP, tome IV, 1877, p. 512.

2. BSHAP, tome IV, 1877, p. 617.

3. Archives départementales de la Dordogne, 6 M 544.

4. BSHAP, tome III, 1876, p. 456.

5. BSHAP, tome XV, 1888, p. 224.

6. Pommarède (Pierre), 1987, *Tocane oubliée*, Fanlac, pp. 19, 54-55.



Croquis du dolmen de Peyreleval, par Léo Drouyn

Note technique

par Pierre DOLLE*

Le sous-sol de la plus grande partie du Périgord est constitué par des terrains crétacés déposés sous la mer : Périgord Blanc (Ribéracois), Périgord Noir (Sarladais).

Suit une longue interruption de sédimentation et une émergence aux environs de 65 millions d'années. Ces terrains ont été recouverts, plus ou moins régulièrement, par des sédiments provenant de l'altération des roches du Massif Central, transportés par des cours d'eau importants : sables,

* Ingénieur des mines, géologue.

argiles, kaolin, limonites riches, ou oxyde de fer. Ces nouveaux sédiments se sont accumulés dans des cuvettes et des points bas. Ils se sont durcis et forment par la suite des grès plus ou moins ferrugineux, et même, par endroits, du véritable minerai de fer, que l'homme moderne exploitera localement : Ferrières et Ferrassies du Périgord.

Les dalles de grès ferrugineux seront utilisées après un transport relativement court, pour constituer, une fois redressées, les murailles de l'allée couverte et la dalle du dolmen de Peyrelevade, alors qu'une des jambes de ce dolmen est formée d'une énorme boule de sidérose (carbonate de fer), résultat de sa croissance en milieu chaud et sursaturé, soumis à des évaporations successives.

P.D.

Notes sur la fin de quelques léproseries du Périgord

par Louis GRILLON

Comme partout dans le royaume, les léproseries ne faisaient point défaut dans le Périgord du Moyen-Age. Monographies communales et toponymie sont là pour témoigner de leur nombre relativement élevé.¹

Les croisés, du moins le disait-on communément, avaient rapporté la lèpre de leurs expéditions au Moyen-Orient où elle sévissait. Plusieurs exemples, réels ou imaginaires, sont, en effet, connus. En fait, la maladie existait aussi en Europe depuis longtemps. Quoiqu'il en soit de ses origines, en un temps où les méthodes de diagnostic étaient frustes et l'hygiène trop négligée, il convenait, pour enrayer la propagation du fléau, d'édicter des règles draconiennes de ségrégation. Des hospices spécialisés furent créés pour le renfermement des ladres. J'ai conté ailleurs comment l'Eglise du Périgord avait utilisé des rites, en tout point empruntés à ceux des funérailles, pour séparer les lépreux d'une vie normale.²

1. Gourgues (A. de), *Dict. topog. du département de la Dordogne*, Paris, Imp. nat., p. XLVI, XLIX, L.

2. Grillon (L.), "Les rites ecclésiastiques de la séparation des lépreux en Périgord à la fin du XV^e siècle", dans *B SHAP*, 1960, t. XCVII, pp. 187-190.

La direction des maladreries

Au fur et à mesure que régressa le fléau, les revenus affectés aux léproseries furent-ils tous utilisés pour la curation des vrais lépreux ? Ne vit-on pas des personnes ecclésiastiques ou laïques considérer les maladreries comme des bénéfices ? Ici ou là ne tint-on pas à conserver la fiction de la présence de lépreux dans les anciennes maladreries pour justifier et l'occupation des lieux et la perception des revenus ?

Il n'est pas étonnant, dès lors, que les rois aient dû légiférer afin de réprimer les abus survenus au cours des siècles. Henri IV, en juin 1606, ordonna qu'il soit procédé par son grand aumônier ou par les vicaires et commissaires désignés par celui-ci "*à la réformation generale des abus... et revision des comptes des administrateurs ou fermiers de ces maladreries*". Le même édit affecta les deniers retirés à la suite d'une telle recherche "*à l'entretienement des pauvres gentilhommes et soldats estropiez*". Mais une déclaration de septembre 1611 dut révoquer l'édit précédent parce que, d'une telle recherche, "*étoit revenu peu de fruit*".

L'année suivante, en novembre 1612, Louis XIII, dans une nouvelle déclaration, "*ordonna entr'autres choses, qu'apres la depense necessaire pour les malades ou lepreux qu'il y avoit encore, le surplus des deniers seroient employez a la réedification d'une ou deux maladreries ou hopitaux en chaque baillage ou diocèse, selon la necessité publique, et que s'il restoit des deniers, ils seroient affectez a la nourriture des pauvres des lieux, a l'entretienement des enfans aux études, ecoles et metiers, et autres oeuvres charitables*".

On considère que la lèpre était quasi éteinte en France au milieu du XVII^e siècle. En revanche, les abus n'avaient cessé de proliférer : "*la plupart des maladreries étoient demeurées desertes, et tomboient en ruine, les biens en étoient dispersez*".

En mars 1672, le roi Louis XIV crut bien faire en confiant les léproseries du royaume à l'ordre du Mont-Carmel et de Saint-Lazare issu de la fusion des deux petits ordres hospitaliers, fusion ordonnée en 1608.

Vingt ans plus tard, par décret de mars 1693, le même roi dut retirer la direction des léproseries à cet ordre unifié. Et, dès le 15 avril de la même année, un second décret demandait aux fondateurs de léproseries, leurs descendants et ayants droit, de présenter leurs titres aux commissaires royaux et ordonnait que "*ceux de ces établissements dont les revenus ne seront plus suffisants pour y établir l'hospitalité soient reunis a d'autres hôpitaux*".³

3. Marion (M.), *Dictionnaire des Institutions de la France, XVII^e-XVIII^e siècles*, Paris, Picard, reprint 1989 de l'édition de 1923, articles *Léproseries* et *Ordre de Saint-Lazare*.

Maladreries du Périgord

En ce qui regarde le seul Périgord, il est intéressant de relever qu'il avait déjà été question d'une telle annexion de revenus une trentaine d'années plus tôt. En 1665, en effet, la déclaration royale pour l'établissement d'un hôpital général à Périgueux autorisait, par l'un de ses articles, l'union de *"tous autres hopitaux, maladreries, leproseries, lieux, maisons, fonds droits et revenus cy-devant donnés pour les pauvres dans l'estandue de ladite senechaussée de Périgueux qui se trouveront divertis a autres usages qu'a ceux de leur fondation... en recevant s'il y echoit les pauvres desdits lieux et logeant dans un lieu separé les lepreux ou pourvoyant a leurs necessitez, n'entendant donner lesdits lieux destines aux lepreux qu'en cas qu'ils fussent abandonnés ou inhabités"*.

On ne trouve aucun témoignage prouvant que les administrateurs de l'hôpital général se soient appuyés sur cet article de la déclaration royale afin de récupérer des revenus qui leur eussent cependant été fort utiles. On peut en conclure que la difficulté fut que les lieux auxquels faisait allusion l'écrit royal n'étaient pas alors vraiment abandonnés ni inhabités puisque leurs habitants tenaient fermement à y demeurer. D'ailleurs, à cette résistance se joignait celle des chevaliers de l'ordre du Mont-Carmel et de Saint-Lazare qui, au mépris des décrets royaux, entendaient ne pas être dépossédés de ce qu'ils considéraient comme leur bien.

Au contraire de l'hôpital général de Périgueux, l'hôtel-Dieu de la même ville s'appuya sur le décret de 1693 pour demander que lui soient attribués les revenus de quatre maladreries encore subsistantes en Périgord. A la requête des administrateurs de cet établissement, l'évêque de Périgueux et l'intendant de Guyenne s'unirent pour obtenir du roi l'union de ces léproseries à l'hôpital Sainte-Marthe.

C'est ainsi que, le 20 juillet 1696, Louis XIV décrétait l'annexion à l'Hôtel-Dieu de Périgueux des biens de la léproserie de cette ville et de celles de Bruzac, Milhac-de-Nontron et La Rochebeaucourt.⁴

A la vérité, je n'ai rien trouvé sur la maladrerie de La Rochebeaucourt, dans les diverses archives périgourdines du moins. En revanche, quelques documents permettent de relever certains détails de l'évolution des trois autres.

On a écrit que les léproseries de Milhac et de Bruzac avaient été rattachées à celle de Périgueux en 1696. C'est une mauvaise interprétation. En fait, déjà en 1686, nous le verrons, le commandeur de Cadolle écrivait que la léproserie de Milhac lui était rattachée. Et ce devait être aussi le cas de celle de Bruzac.

4. A.D. Dordogne, 94 H 10 ; parchemin, acquisition récente.

Sur le parchemin de la chancellerie royale l'union paraissait donc très simple : il n'existait plus de vrais lépreux, les maladreries n'avaient plus de raison d'être et leurs biens devaient revenir aux hôpitaux en exercice. Mais les habitants des léproseries ne l'entendaient pas de cette oreille. On comprendra mieux leur résistance en considérant leurs coutumes particulières à cette époque. Pour nous y aider, nous irons puiser quelques renseignements dans la vie de la maladrerie de Nontron. Bien que celle-ci ait jadis appartenu au diocèse de Limoges, nous allons voir qu'elle était liée de quelque façon à celles qui vont nous occuper.

Aux XVII^e et XVIII^e siècles les habitants de ces maladreries descendaient-ils vraiment des anciens ladres ? En tout cas, ils ne répugnaient point à en conserver la qualification. A Milhac, par exemple, quand, en 1680, Bernard Durand et Marie Razé firent baptiser leur fils Hélié, le curé nota que tous étaient ladres, père et mère, parrain et marraine compris.⁵

D'ailleurs, en consultant les registres paroissiaux, on observe que la coutume était générale. Parrains et marraines étaient toujours choisis soit dans la maladrerie de la paroisse soit en d'autres maladreries. L'exemple de celle de Nontron est, à cet égard, le plus significatif. L'analyste des registres de cette ville note : "*A la fin des années 1634 à 1647 sont des baptêmes d'enfants du village de la Maladrerie de Nontron, probablement des enfants de lépreux ayant pour parrain et marraine aussi des lepreux*". Ce "*probablement*" est de trop lorsqu'on relève les noms des parents des baptisés, noms que l'on retrouve dans toutes les maladreries de la région et au-delà.

On constate, en effet, que les mariages se contractaient - à quelques très rares exceptions près - entre habitants de maladreries. Les exemples les plus nombreux et les plus marquants se trouvent encore dans les registres nontronnais où l'on voit des unions avec des jeunes gens ou des jeunes filles des léproseries de Bruzac, La Tour-Blanche, La Rochebeaucourt, mais aussi de celles de Limoges, Saint-Christophe, Saint-Junien, Saint-Léonard ou encore "de la maladerie des molins de Saint-Jacques de la ville d'Aixe en Limosin".⁶

Si les mariages se bénissaient alors à l'église paroissiale, les registres fournissent toutefois la preuve de la présence de chapelles particulières qui avaient dû jadis servir aux lépreux pour la réception des sacrements. A l'époque qui nous intéresse, on y pratiquait encore des inhumations. A Périgueux, où elle était sans doute dédiée à saint Hippolyte qui donnait son nom à la maladrerie, on y enterra, en 1672, Jeanne Faure veuve Delu. A

5. A.D. Dordogne, B.M.S. Milhac-de-Nontron.

6. Villepelet (F.), Dumas et Lavergne, *Inventaire de la série E supplément*, t. II, ardt de Nontron ; index de J. Durieux, 1915.

Nontron, dans la chapelle dont sainte Marie-Madeleine était la titulaire, de nombreuses inhumations eurent lieu : une lépreuse non dénommée en 1675 ; en 1679, Pierre Jacquet et Bernarde Meylier ; en 1735, Marsale Marsalot ; en 1743, l'époux de celle-ci, Hélié Razet. La coutume se perdit plus tard puisque l'on note des inhumations de ladres dans l'église de l'antique prieuré bénédictin Saint-Sauveur en 1747 et 1776.

De toute façon, les lépreux jouissaient aussi d'un cimetière particulier. A Bruzac, en 1692, on enterrait Louis Razet "*dans le cimetière des lépreux*". Nous parlerons plus loin de celui de Nontron.

Les habitants de ces maladreries semblent avoir eu, à cette époque du moins, une préférence pour la profession de tisserand. C'était du moins le cas de Pierre Dujau, en 1672, à Périgueux ; en 1679, celui de Guillaume Durand à Milhac ; celui de Jean Razet, en 1780, à Périgueux toujours. Ils pouvaient compléter leurs revenus, c'est clair en tout cas pour Nontron, Milhac et Bruzac par la culture de quelques lopins de terre.

De ce qui précède, il ressort que le Moyen Âge leur avait prohibé, par peur de contagion éventuelle, tout contact physique avec les personnes saines. Isolés par force, ils en avaient contracté l'habitude de vivre et de commercer entre eux, formant ainsi une petite société à part. Plus tard, lorsqu'ils ne furent plus réellement atteints de la lèpre, ils conservèrent leurs coutumes propres comme des privilèges dont ils n'entendaient point être sevrés.

La dernière léproserie de Périgueux

"Près de la ville de Périgueux et dans un lieu nommé les Chauchières, il y a une ancienne maison et quelques batimens en dependans qu'on appelle et qu'on a toujours appelé les Maladeries". Par ces lignes débute un mémoire rédigé par deux juristes-conseils vers la moitié du XVIII^e siècle, document dont nous reparlerons.

Mais, avant d'aller plus loin, il serait bon de situer plus précisément cette léproserie et, tout d'abord, ce lieu des Chauchières où elle se dressait. Le nom ne nous est pas inconnu ; il revient parfois dans l'histoire de la ville. Nous en saisissons mieux l'origine lorsque nous savons qu'une chauchière était un four à chaux. La forme plurielle du toponyme suggère déjà qu'il devait y exister plusieurs installations artisanales du même genre. Une confirmation s'en trouve dans un terrier de l'abbaye cistercienne Notre-Dame de Peyrouse où l'extrait d'un acte du 6 juillet 1461 comporte la reconnaissance par son tenancier d' "*une maison chauchière avec un jardin par le derryer*" dont un confront est la "*chauchière du sieur abbé de Chancelade*".

7. A.D. Dordogne, B.M.S. Saint-Pierre-de-Côle.

8. A.D. Dordogne, 36 H 3.

Autre exemple : en 1553, sont mentionnées une maison et une chauchière "*sises aux Barris du pont de Tournepiche, près la ville de Périgueux, confrontant avec le fleuve de l'Isle d'une part et avec le chemin par lequel on va de ladite ville de Périgueux à Charroux*".⁹

Cette maladrerie des Chauchières sur la paroisse Saint-Georges n'était autre que la léproserie Saint-Hippolyte connue de longue date dans ce quartier. Elle était située près de la fontaine justement dite des Malades ou *font san Politi* en langue d'oc. L'ensemble s'est d'ailleurs longtemps appelé les Ladreries.

Si l'on a cru bon de s'étendre sur ce point c'est afin de tenter une fois de plus de mettre fin à l'obstination qui consiste à appeler Maladrerie ce qui fut, en fait, la bien attestée commanderie de Charroux située plus en aval de Saint-Hippolyte. Celle-ci était un petit hôpital suburbain vraisemblablement fondé par un membre de la famille de ce nom dont on sait qu'elle avait d'autres possessions dans ce secteur. Hélié de Charroux avait cédé à l'abbaye de Cadouin, avec l'accord de l'évêque de Périgueux, une petite église appelée Notre-Dame de la Daurade dont le monastère fut le siège d'un prieuré qui eut son importance et ses revenus propres. Tous les chercheurs qui se sont penchés sur les textes connus sur la paroisse Saint-Georges ont trouvé dans ceux-ci des notations très précises : confronts, chemins, rivière, etc. qui ne peuvent laisser aucun doute sur la destination originelle différente de chacun de ces deux établissements : Charroux et Saint-Hippolyte. La confusion tenace viendrait du fait que des lépreux furent très momentanément enfermés dans le prieuré de la Daurade et la commanderie de Charroux avant leur brûlement cruel en 1310-1311.

Une preuve supplémentaire de leur distinction nous est fournie par l'ordonnance royale qui réunit à l'hôpital de Brunet, au XVI^e siècle, les biens des autres petits hôpitaux périgourdins alors existants. La commanderie de Charroux fut de ce nombre parce qu'elle était un hôpital alors que la maladrerie Saint-Hippolyte ne fut pas comprise dans le lot et continua sa vie propre.¹⁰

Le mémoire ci-dessus évoqué poursuivait : "*On ignore le temps qu'elles (les maladreries) ont été fondées aussi bien que le Titre de fondation, on tient cependant de quelques anciens Directeurs que l'Hôpital Sainte-Marthe jouissoit autrefois du revenu de ces Maladeries*". Comment pourrait-on confirmer la véracité de cette assertion puisque l'on n'en rencontre aucune preuve ? Il semble bien que les administrateurs de l'Hôtel-Dieu entendaient user de tout argument possible pour arriver à leurs fins.

9. A.D. Dordogne, II 13.

10. Grillon (L.), "Le sort des hôpitaux de Périgueux aux XV^e et XVI^e siècles", dans *Mémoire de la Dordogne*, n°6, pp. 13-17.

Quoi qu'il en soit, cette maladrerie de Périgueux était passée entre les mains de l'ordre du Mont-Carmel et de Saint-Lazare et celles de Milhac et de Bruzac lui avaient été rattachées avant 1686. Cette année-là, en effet, leur commandeur unique était noble François de Cadolle du Cannaut, capitaine dans le régiment de Champagne.

Après son décès, son successeur fut Louis de Chancel de Lagrange, officier des vaisseaux du roi, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis et chevalier commandeur des ordres de Saint-Lazare et du Mont-Carmel. Il prit possession de la léproserie de Périgueux par acte reçu Robert, le 13 décembre 1709. Le notaire dressa le même jour les actes d'affirme nécessaires. Le même commandeur faisait encore dresser un nouveau bail, reçu Robert notaire royal, le 18 novembre 1738.

En 1748, son successeur immédiat était Louis du Chapon "chevalier, seigneur du Bastiment, chevalier des ordres royaux et militaires de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, commandeur dud. ordre sous l'autorité de S. A. Sérénissime Mgr le Duc d'Orléans, premier prince du sang et Grand Maître général dud. ordre".¹¹

En juin 1750, Louis du Chapon résigna son titre en faveur de son fils, Raymond, major du régiment Dragons-Dauphin et, lui aussi, chevalier des ordres de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare. Comme le prescrivait le droit, la passation du père au fils se serait effectuée dans une église, celle des Billettes, à Paris. Les lettres de provision étaient du 30 juillet 1750 mais le nouveau commandeur ne prit pas immédiatement possession.

Le syndic de l'hôtel-Dieu de Périgueux, Dominique Dupuy de Monferrier, bien connu par ailleurs pour sa défense des intérêts des pauvres et pour sa ténacité, sortit alors toutes ses batteries juridiques en 1752. "*Il n'y avoit aucun commandeur qui eut pris possession de ces Maladeries par aucun acte public... les Maisons et Batimens qui les composent tombaient en ruine totale ; d'ailleurs l'Hospitalité n'y étoit point gardée et même l'Hôpital de Perigueux avoit de tout tems reçu dans son sein les malades du lieu même des Chauchieres et les reçoit encore a proportion des revenus dont il jouit...les fonds qui en dependent estoient d'un revenu si mince qu'il ne pouvoit fournir a l'établissement de l'hospitalité et même...elle n'y avoit point été exercée depuis fort long-temps*".

Il ne fallait pas perdre de temps si le syndic voulait réussir dans sa démarche. Dès le 4 février 1752, il adressait une requête à la sénéchaussée. Le 14, une ordonnance de cette juridiction l'autorisait à se faire mettre en possession. Celle-ci eut lieu le 17 devant un notaire qui signala dans son procès-verbal "*le délabrement total de ces domaines*". A la suite de quoi, le syndic fit publier "*par trois jours differents d'audience... au Parquet et*

11. Communication de notre président P. Pommarède, que je remercie de son amabilité.

Auditoire royal de la senechaussée la ferme de ces Maladeries". Des affiches furent apposées en ville pour annoncer l'adjudication fixée au 10 mars.

Coup de théâtre ! Le 8 mars, le chevalier du Batiment avait fait opposition mais sans présenter, il est vrai, aucun titre. Le syndic décida donc de passer outre. Il fit procéder à l'adjudication à la date prévue et fit signifier le résultat au chevalier dès le 15 mars.

Le sieur du Batiment fit alors assigner le syndic par exploit du 24 janvier 1753. Il se plaignait d'avoir été troublé dans sa paisible possession d'un an et un jour et demandait justice en conséquence. Les juges périgourdins déclarèrent sa plainte non recevable dans une audience à laquelle, d'ailleurs, il ne se présenta point. Il fit opposition à leur arrêt. Quant au syndic, fort de son bon droit et désireux de ne pas perdre de temps, il déposa une nouvelle requête pour être autorisé à commencer la réparation des bâtiments.

Le sieur Chapon fit imprimer un mémoire auquel le syndic jugea bon de répondre en faisant paraître le sien propre. Une consultation préalable fut demandée pour ce faire à des juristes qui reprirent pas à pas toutes les réflexions avancées par Dupuy de Monferrier. Comment le sieur du Batiment osa-t-il, sans aucun titre qu'il pût présenter, prétendre à la possession d'un an et un jour ? Comment dans le mémoire imprimé qu'il avait distribué aux magistrats du conseil pouvait-il dire que la léproserie était un bien laïc alors qu'il prétendait l'avoir reçu dans une église ? Ses lettres de provision ne lui enjoignaient-elles point de prendre possession deux mois au plus tard après leur réception ? Or il n'avait soi-disant pris possession que le 15 mars 1751 soit plus de sept mois plus tard ! D'ailleurs, si cette prise de possession avait réellement eu lieu à cette date, comment le sieur du Batiment pouvait-il invoquer, dans ses requêtes au sénéchal des 4 et 17 février 1752, une possession d'un an et un jour ? En outre, faire opposition au syndic de l'hôtel-Dieu, n'était-ce point s'opposer au bien des miséreux ? L'article septième de la déclaration royale de 1693 ne faisait-il pas recommandation aux commissaires de n'avoir aucun égard aux titres "*nonobstant la multiplicité des collations successives durant un temps immémorial et toute prescription même centenaire si les preuves ne justifient que le titre de Bénéfice y a été établi et au tems des Fondations...*"

Bien que nous ne connaissions point la suite du procès dans le détail, il nous est permis de conclure que le syndic de Sainte-Marthe eut finalement gain de cause.

La maladrerie de Bruzac¹²

La maladrerie de Bruzac se trouvait au lieu dit Doumarias sur la paroisse de Saint-Pierre-de-Côle. Tirait-elle son autre nom du fait que les

¹² A.D. Dordogne, 94 H 12.

seigneurs de Bruzac l'avaient jadis fondée ou du simple fait qu'elle était sise au pied de leur château ?

Le commandeur de Chancel, que nous avons rencontré plus haut, disait avoir pris possession de la maladrerie de Périgueux le 13 décembre 1709 après décès du commandeur de Cadolle. Cette formalité valait aussi pour les deux autres maladreries qui dépendaient alors de celle-là. Il avait passé contrat d'afferme devant maître Robert, notaire royal, de "*trois maisons basses un jardin et coder pour la somme de trois livres annuellement a Helies et Guillaume Durand tisserans paroisse de Bruzac*". Au-dessus du mot "*Bruzac*", le mot "*Milhac*" a été rajouté dans le texte. Il semble bien, en effet, que les Durand aient été les habitants de la maladrerie de Milhac alors que les Razet, dont le nom figure plus bas sur le document que nous avons sous les yeux, aient été alors ceux de la maladrerie de Bruzac.

Quoi qu'il en soit, les premiers devaient vingt et une années d'arrérages de rente soit soixante-trois livres et les autres vingt et une paires de poulets à raison d'une paire par an. Le commandeur avait-il été négligent ou bien avait-il rencontré quelque résistance ? Le 15 décembre 1730, il donnait procuration à maître Robert des Isles pour faire rendre gorge à ses débiteurs "*par toutes voyes dhues et raisonnables jusqu'à final payement*". Il revenait au même tabellion de composer éventuellement avec ceux-ci et d'estimer éventuellement en argent la valeur des poulets.

Le syndic de l'hôtel-Dieu de Périgueux n'avait pu prendre possession de cette maladrerie que le 9 mai 1758. Encore fut-ce "*par autorité senéchal*", ce qui revient à dire que le droit lui en avait été préalablement contesté là aussi ou par un membre de l'ordre du Mont-Carmel et de Saint-Lazare ou par les soi-disant lépreux du moment.

Quoi qu'il en soit, le syndic put passer, le 25 août 1758, un contrat d'afferme reçu Lavavé, avec le sieur André Rolle, de Doumarias, un voisin donc de la maladrerie. Ce contrat fut tacitement reconduit avec la famille de celui-ci et les terres furent confiées à un colon.

Le 2 août 1768, soit dix ans après le contrat, le syndic dut présenter une requête au juge de la juridiction du Haut-Bruzac aux fins d'entreprendre une enquête sur des incidents survenus peu de temps auparavant. Deux frères de la famille Razet, conseillés par quelqu'un dont ils ne révélèrent point le nom, avaient procédé sans aucun droit à la moisson des terres de la maladrerie et seraient même allés jusqu'à y couper des arbres. On sait que cette famille Razet était une des plus connues parmi les tribus de lépreux de la région.

Dès le lendemain de la requête, le 3 août, Léonard Dubut, juge du Haut-Bruzac, se rendit sur les lieux, accompagné de Boniface Jude, procureur choisi par le syndic, et d'un greffier.

Elie Cassol, journalier habitant Puypalla, paroisse de Saint-Pierre, fut requis de les conduire à la léproserie et de leur indiquer les terres qui en dépendaient. Le procès-verbal de la visite porte que la compagnie se trouva devant "un bâtiment ruiné et dont la chute du res et des murs paroît prochaine sil ny est promptement pourvu", puis d' "une terre et jardin contigu audit bâtiment ... environ demy-journal confrontant du levant a la terre de la demoiselle de Doumarias, du couchant au chemin qui conduit de Boujol au bourg de Negrondes, du nord au chemin qui va du bourg de Saint Pierre a celluy de Saint Jean et du midi aux heritages de Pierre Noel, sieur du Peyrol... Ladite piece fermée de buissons et par un coin environ trois brasses de muraille seiche ou il y a une croix de cartelage... laquelle terre et jardin a été labourée depuis peu et ensemencée de raves..." après l'avoir été de froment.

Il existait en outre "un morceau de terre situé au meme lieu... denviron un tiers journal confrontant audit chemin de Boujol a Negrondes et aux terres de la dame de Bonneuil... laquelle est en restouble de bled froment fermée de buissons".



Croix de la Laderie à Doumarias,
Saint-Pierre-de-Côle



Croix de Champlouviers près
de Doumarias, Saint-Pierre-de-Côle

Cassol précisa alors que "*ledit bled froment avoit été coupé par les nommés Elie et Guillaume Razes*" dont l'un habitait la maladrerie de Milhac et l'autre demeurait au Bourgvieux. Un troisième frère, Léonard, les avait aidés à porter le blé dans la maison de Cassol afin de lui donner sa part pour le colonnage. Ils n'avaient pu battre à cause du mauvais temps.

Le 5 août, Jean Guichard, sergent ordinaire d'Agonac, distribua les assignations à témoins. L'audience était fixée au lendemain 6 août à Sainte-Marie-de-Freyssengas, "*susdite juridiction*".

Se présenta d'abord Mathieu Dumas, "*faiseur de galoches*", 55 ans, de la Barbelinie, paroisse de Saint-Pierre. Il raconta que, venant de faucher lui-même, il rencontra deux fils de Hélié Razet en train de faucher qui lui dirent devoir porter plus tard le blé chez Cassol.

Pierre Tremoulinas, tonnelier, 45 ans, lui aussi habitant de la Barbelinie, allant prélever la dîme dans les terres de la maladrerie "*a soleil couché*", avait vu seulement le blé coupé. Il y avait trente et une gerbes dont il avait saisi la part congrue.

Jacques Queroy, 50 ans, cleric habitant le moulin "*d'Audoumarias*" avait été prié par la demoiselle du lieu, qui vint le trouver chez lui, de l'accompagner pour voir sur place ce qui se passait. Arrivés à la croix, ils virent les Razet qui moissonnaient ; ils étaient repartis sans intervenir. De même fit Jean Darfeuil, laboureur, 45 ans, métayer de Clénache, paroisse de Saint-Pierre, qui, prié lui aussi par la demoiselle, les avait accompagnés.

Pierre Carrière, 50 ans, maître meunier habitant la Vaure à Lempzours, dit que les Razet lui devaient depuis deux ans une modurière de froment. Elie et Guillaume qu'il alla voir lui dirent qu'ils ne pouvaient s'acquitter mais qu'ils lui donneraient en contrepartie une chemise neuve qu'ils lui feraient eux-mêmes. Ils ajoutèrent qu'on leur avait conseillé de couper le blé pour payer le ferme.

Alors s'engagea une procédure qui devait durer longtemps. Muni des témoignages susdits, le syndic adressa, le 29 août, une nouvelle requête au sénéchal. Les frères Razet reçurent un ajournement. Se présentèrent-ils à l'audience ? L'année suivante, J. Garreau, procureur-syndic de l'hôtel-Dieu, leur faisait annoncer une poursuite et en avertissait aussi, le 31 mai 1759, le procureur qu'ils s'étaient choisi pour leur défense, Joseph Sudreau.

Ce procès alla ensuite en appel au parlement de Bordeaux. Près de vingt-cinq années après les faits, le 23 juin 1781, une lettre de Cuzenave, le correspondant du syndic, apprenait à celui-ci que "*les affaires [étaient] engourdies*". Une autre lettre du même devait atteindre le syndic à sa campagne où il prenait quelque repos. Dominique Dupuy de Monfrier décéda peu après sans avoir connu personnellement la fin d'une affaire pour laquelle il s'était tant battu.

La maladrerie de Milhac¹³

L'existence de la maladrerie de Milhac-de-Nontron est attestée depuis fort longtemps. Elle était déjà désignée dans les textes du XIV^e siècle sous le nom d'infirmerie. Le dimanche après l'octave de Pâques 1314, un lépreux, nommé Pierre, rendait hommage pour elle à son seigneur, Itier de Magnac.¹⁴

Plus tard, les biens de la famille de Magnac devaient passer aux vicomtes de Limoges qui exercèrent à leur tour sur eux les droits de seigneurie. La preuve en est dans cet acte d'acense passé le 25 février 1481 en faveur de "*Simon Durand malade de la maladerie de Milhac*" par "*noble homme Elie Panet escuyer procureur et au nom de procureur du seigneur vicomte*". Celui-ci était alors Alain comte de Penthièvre et de Périgord, vicomte de Limoges.

"*Lequel procureur*", continuait le texte, "*a accensé donné et arrenté a perpetuité pour luy et les siens audit Simon Durand present et recevant, a scavoir l'infirmerie sive malasia de Milhac qui se confronte au chemin qui va de Milhac vers Saint-Pardoux d'une part et au chemin qui va dudît bourg de Milhac vers le village de la Coutellie d'autre et aux terres de Jean Marqué d'autres et ce sous le cens annuel de vingt sols monnoye courante payable a chacune feste de Noel...*".

Le 9 juin 1686, le commandeur de Cadolle, durant un séjour qu'il fit à Périgueux "*au logis ou pand pour enseigne le Pavillon royal*" "*acensa à Jeanne Marsalot veuve de Jean Durand, Hélie et Guillaume Durand habitants de la Maladerie de Milhac en Perigord dependant de la Commanderie de Perigueux... les biens dependans de ladite Maladerie... quy consistent en leur maison couverte de tuiles... et un petit jardin servant dayzine de la contenance de vingt trois escuts... quy confrontez avec le chemin qui va de la ville de Brantholme a Limoges et a un autre chemin qui va de Saint Jean de Colle a Nontron et avec les autres confrontations*". Le bail serait pour six années moyennant la somme de cinq livres annuelles payables en deux pactes égaux au commandeur ou à son procureur en la ville de Périgueux.

Un arrêt du sénéchal, en date du 6 juillet 1756, permit au syndic de l'hôtel-Dieu de prendre possession, de cette léproserie, ce qu'il fit le lendemain de la prise de possession de celle de Bruzac, soit le 10 mai 1758.

Léonard Durand, Nicolas Boulangier, Guillaume Rougier et Jeanne Durand adressèrent au sénéchal une requête présentée en leur nom par Aubin Sudrie, leur procureur. Ils y exposaient que, descendants directs de Simon

13. A.D. Dordogne, 94 H 13.

14. Grillon (L.), "Les hommes à Milhac-de-Nontron du XII^e au XV^e siècle", dans *B SHAP*, 1995, t. CXXII, p. 109, note 11.

Durand leur ancêtre de 1481, ils tenaient la léproserie à bail perpétuel et que, d'ailleurs, ils versaient pour elle une rente au sieur de Bonneval. Ayant appris que le syndic voulait les déposséder de ce qu'ils pensaient être leur droit, ils réclamaient justice.

C'est Guillaume Chabanier, sieur du Chambon, conseiller du roi, lieutenant assesseur en l'absence du lieutenant général, qui rendit la sentence, le 24 août 1758. Le syndic devrait accorder un bail de délivrance aux suppliants qui seraient maintenus dans leur possession.

Le 25 août, le syndic recevait par sergent l'arrêt du juge et, dès le lendemain 26, introduisait une nouvelle requête immédiatement contrée par celle des soi-disant ladres datée quant à elle du 4 septembre.

Comme pour les autres maladreries l'affaire de celle de Milhac devait traîner en longueur. En 1760, le syndic en était à dresser l'inventaire des pièces versées au procès et, la même année, il présentait encore une requête à ce sujet au sénéchal.

L'évolution des maladreries

La ténacité des syndics de l'hôtel-Dieu leur permit d'avoir finalement gain de cause. On voit, en effet, les revenus de ces établissements figurer pour une somme relativement modeste dans les documents comptables des dernières années avant la révolution de 1789.¹⁵

Lors de celle-ci, les maladreries unies à l'hôpital Sainte-Marthe furent aliénées à la suite de l'arrêté de la Convention nationale siégeant sous la présidence de Jeanbon Saint-André, le 20 juillet 1793. Celui-ci avait confirmé la décision du transfert de l'hôpital Sainte-Marthe dans l'ancien couvent de Sainte-Claire. La Convention arrêta que tous les biens dépendants de celui-là seraient "*compris dans la liste des biens nationaux du district de Périgueux*" qui devrait désormais assurer la gestion de l'établissement.

Les revenus ne s'améliorèrent pas pour autant. Décision fut alors prise d'expertiser les biens aliénés afin de les remplacer par d'autres de valeur équivalente. La Régie des enregistrements et des domaines nationaux et la Régie centrale du département se mirent d'accord pour désigner des experts. L'un d'eux, Dauriac, étant décédé peu après sa nomination, furent alors désignés François Manière, notaire public de Segonzac et le citoyen Larue jeune, lui aussi notaire.

Leur travail fut remis le 4 nivôse an VI. Il nous permet de connaître quelques détails sur la valeur des maladreries à cette époque :

¹⁵ A.D. Dordogne, 94 H 20. Par exemple, en 1761, le revenu était de 130 livres pour Périgueux, 10 pour Bruzac et 5 pour Milhac.

"Les maladreries de Saint-Georges situées près de la rivière de Lisle même commune consistant en une grande maison composée de quatre chambres avec plusieurs étables et autres offices, un petit lopin de jardin et deux journaux et demi ou environ de terres labourables adjacentes à la maison que nous estimons devoir rendre un revenu annuel de cent cinquante francs et en capital trois mille francs

Les maladreries de Bruzac situé à Saint Pierre de Cole canton de Thiviers que nous presomons devoir porter actuellement en revenu cent cinquante francs

et en capital trois mille francs

Les maladreries de Milhac de Nontron situé en la commune dudit nom canton de Saint Pardoux que nous presomons être d'un revenu de cent cinquante francs

*et en capital trois mille francs".*¹⁶

On aura relevé que seule la maladrerie de Saint-Georges est alors décrite rapidement, les deux autres ne paraissant être là que pour mémoire. Le but semble avoir été d'atteindre la somme globale de neuf mille francs, somme que devrait balancer celle de l'estimation des biens d'émigrés qui furent saisis en contrepartie.

A part les rares documents ci-dessus résumés que demeure-t-il de ces anciennes maladreries ?



*Chapelle des ladres à Doumarias,
Saint-Pierre-de-Côle
(photo Cl. Pottier)*

Les restes des maladreries

P.H. Ribault de Laugardière a consacré quelques lignes de ses travaux aux restes des maladreries qu'il put encore voir vers 1880. Pour Saint-Pierre-de-Côle, il notait une "chapelle, dite de Doumarias... encore debout en face de Bruzac et dans la plaine de l'autre côté de la rivière de Cole. Non loin d'elle s'élève une croix en pierre appelée Croix du cimetière des ladres, parcequ'il existait là un cimetière". Cette croix a disparu. Quant à la chapelle, qui subsiste, la tradition veut qu'elle ait été celle devant les ouvertures de laquelle les lépreux pouvaient assister aux offices, évitant ainsi au célébrant une contagion éventuelle.

16. A.D. Dordogne, 1 L 665.

Pour la maladrerie de Milhac, le même auteur écrivait qu'elle "était située à trois cents mètres environ du bourg..., où la plupart des bâtiments, appropriés à un autre usage, forment aujourd'hui un hameau désigné dans les cartes de Cassini et de Belleyne, et dans la carte d'Etat-Major sous celui de Malleie, du patois Mallatio, dérivé de Maladrio, en français Maladrerie, diminutif de Maladrerie". Nous laisserons à l'auteur la responsabilité de ces précisions topographiques et philologiques. Nous signalerons seulement avec intérêt que la commune de Milhac a tenu à conserver le souvenir de sa léproserie en donnant son nom à la rue qui y conduisait jadis.

A Périgueux subsiste cette fontaine des Malades à laquelle d'aucuns ont voulu prêter, en raison de ce vocable mal compris, je ne sais quelles vertus curatives alors que sa véritable origine est tombée peu à peu dans l'oubli.

A Nontron, d'après Laugardière, "il existe à 1 300 mètres environ, en plein nord, une colline de 300 mètres d'altitude, et, sur son sommet, un village qui porte le nom de Maladrerie, en patois Malatio, qui, francisé, a fait la Malatie de la carte d'Etat-Major. C'était là qu'était la Maladrerie, sur le bord du grand chemin de Nontron au Bourdeix et à Piégut, avec bifurcation sur Javerlhac d'une part et sur Augignac de l'autre. Le cimetière se trouvait à l'embranchement de ce chemin et un peu après le bâtiment des lépreux et la chapelle dédiée à sainte Madeleine. Enfin, à une centaine de mètres environ, se trouvait un petit étang qui existe encore, ainsi qu'une partie de bois, couvrant la région et entourant l'établissement".¹⁷

Mme G. de Monneron a repris en 1963 ces descriptions. Elle ajoutait que "les gens de la région affirment qu'il fleurit à cet endroit [le cimetière] des touffes de petites fleurs bleues qu'on ne saurait voir nulle part ailleurs". Il n'est pas défendu de rêver sur des lieux qui ont connu un passé aussi triste.¹⁸

Conclusion

Ce que nous avons réuni sur les léproseries du Périgord est très mince. Mais c'est surtout une invitation à chaque auteur de monographie communale à indiquer au moins leur existence éventuelle et, si possible, de recueillir les traditions orales, de rechercher les actes qui pourraient les concerner, de relever dans les registres paroissiaux le moindre détail à leur sujet etc. Exclus de notre monde de leur vivant, les lépreux ne devraient pas l'être encore après leur disparition.

L.G.

17. Ribault de Laugardière (P. H.), *Monographie de la ville et du canton de Nontron*, éd. Librairie, reprint de 19991, p. 148.

18. Monneron (G. de), *Nontron dans l'histoire*, Périgueux, 1963, p. 28.

Mauzac et Saint-Mayme-de-Rozens

Patrimoine religieux Essai d'inventaire

par Michel A. RATEAU

Mauzac-et-Grand-Castang, comme la plupart des communes de notre département, est un exemple aussi "typique" que "classique" de sa richesse en matière de patrimoine religieux.

Le 1^{er} janvier 1973, selon le Journal Officiel du 16 février de la même année, la commune de Mauzac-et-Saint-Mayme-de-Rozens et celle de Grand-Castang firent l'objet d'une réunion. Pour diverses raisons purement liées à la recherche historique, aux résultats obtenus et à ceux qui se trouvent encore en attente, seule l'ancienne commune de Mauzac-et-Saint-Mayme-de-Rozens sera présentée ici. L'étude concernant celle de Grand-Castang étant actuellement trop incomplète pour être publiée, elle est reportée à une publication ultérieure.

Sous l'appellation "Patrimoine religieux", sont compris bien des sujets, tous aussi intéressants les uns que les autres, parmi lesquels se trouvent : églises, chapelles, prieurés et autres lieux de culte, croix de carrefour, inventaires d'objets liturgiques, statuaire, témoignages, légendes, etc., et l'on ne saurait attribuer, aux uns ou aux autres, une place privilégiée sur quelque échelle de valeur. C'est pourquoi nous avons choisi d'en parler selon leurs affinités géographiques.

Avertissement 1 : l'orthographe des noms propres rencontrés dans les documents a été conservée ainsi que les différents styles et le vocabulaire ou les formes orthographiques particulières ; les seules "améliorations" faites, l'ont été dans un but déclaré de meilleure lisibilité de leur contenu ; des signes de ponctuation et quelques accents ont été ajoutés dans ce même but.

Avertissement 2 : parmi les lieux décrits dans ce texte, nombre d'entre eux se trouvent situés en propriété privée. Les propriétaires de ces biens nous ont aimablement ouvert leurs portes dans le cadre de cette recherche : nous les en remercions, à nouveau, vivement ici et nous rappelons que la visite de ces dits lieux demeure interdite.

I - Milhac : légendes à Peyrinou

C'est à Milhac, au lieu de Périnou (ou Peyrinou), au nord du bourg de Mauzac, qu'en 1936, Louis Peyrille, membre de notre Société, découvre une présence "compacte" d'objets traditionnels : burins, lames, couteaux, grattoirs, ainsi que divers vestiges d'industrie osseuse que nous connaissons bien. En 1949, il ajoute à ce bel inventaire, un "galel-lampe" qui ne fait que confirmer existence d'un habitat déjà fort ancien du site¹. Aucun document, aucune donnée nouvelle n'a permis d'observer, à ce jour, la présence de quelque culte.

En revanche, localement, encore aujourd'hui, plusieurs "anciens" qui "savent" assurent qu'autrefois et ce jusqu'après la "dernière guerre", on s'entretenait d'une "légende du veau d'or". A ce sujet, plusieurs "chercheurs", plus ou moins autorisés, ont engagé des actions de "fouilles sauvages" lesquelles, croit-on savoir, n'ont permis d'aboutir à aucun nouveau résultat. Mais, on le sait, il y aurait plus de veaux d'or à chercher qu'à trouver... Et le lieu-dit de Peyrinou n'est pas la Montagne de Moïse !²

Bien entendu, la valeur sémantique et symbolique de l'expression "veau d'or" aura pu, au cours des temps, être prise au second degré et être transférée vers l'idée qu'un trésor ait pu être caché dans l'une des salles souterraines de l'ancien castrum de Milhac, lorsque, au XV^e siècle, il fut (partiellement) "rasé".

1. Peyrille (Louis), *B SHAP*, t. LXXVII, 1950, pp. 112-114.
2. *Evode*, 32, 1-10.

Enfin, diverses légendes orales rappellent la présence d'anciennes "fontaines dédiées à la Vierge". Ici, aussi, pour l'heure, aucune donnée émanant de documents écrits n'a été exhumée. L'idée qu'un rite, à une époque indéterminée et peu déterminable, ait pu s'y trouver être en usage, ne nous surprendrait pas : l'eau y est abondante de par ses nombreuses sources, de par ses grottes aux parois ruisselantes, de par la présence du ruisseau aujourd'hui appelé le Moulinet, de celle du petit moulin qui l'enjambe au confluent de la Dordogne, et de par celle de la rivière elle-même, située à quelques centaines de mètres. C'est donc un lieu propice à la survie et à la pratique des rites liturgiques.

II - Milhac : un abri divinement protégé ?

Sur le côté ouest du promontoire de Périnou, stratégiquement logé entre deux combes, se trouve, orienté vers le nord, un modeste abri, dont la paroi du fond est semi-circulaire et dont l'entrée est fermée par un mur de pierre sèche, entretenu jusqu'à nos jours. A l'entrée, à l'intérieur, en gênant presque l'accès, son sol est aménagé de deux trous d'environ 15 à 20 cm de diamètre et d'autant de profondeur. Jean Secret, qui cite simplement ce lieu, ne joint aucun commentaire³.

III - Milhac : vestiges celtes ?

Les auteurs spécialisés indiquant que les divers mégalithes, dolmens et menhirs, avaient un rapport rituel avec les druides, prêtres et prêtresses celtes, nous nous devons de préciser les deux points suivants :

Dominique Pauvert, dans son article, "Dolmens et menhirs de la Dordogne",⁴ a eu raison de confirmer que le dolmen signalé par les auteurs précédents, de Gourgues et Bertrand, en 1876, Bosredon, en 1877, Cartailhac, en 1880, et Cauvin, en 1971, ne se trouve pas à Mauzac mais à Manzac, qui est un lapsus courant de nombre d'entre nous.

A ce jour, nul n'a pu nous indiquer d'autres lieux de cette commune, réputés comme possédant ou ayant possédé des mégalithes attribuables aux Celtes.

3. Secret (Jean), "Note sur les ruines du castrum de Milhac-de-Mauzac", *B SHAP*, t. LXVI, 1939, pp. 331-336.

⁴ On n'est pas s'en s'interroger sur la ou sur les raisons de ces deux "logements", "récipients" ou bien encore "contenants" que l'on peut également observer, non loin de là, dans un autre abri : y aurait-il eu, dans cette région, une coutume de l'offrande dédicatoire ou protectrice, et ce dans le but d'une éventuelle protection divine des lieux ? (c'est évidemment l'interrogation que se pose l'auteur. NDLR)

4. *In Premier supplément de l'A.D.R.A.H.P.*, n°1, 1995, p. 51.

IV - Milhac : la châtelainie et les archevêques de Bordeaux

Le lieu de Milhac nous est connu, dans les textes anciens, dès 1115, lorsqu'il est cité dans la charte de la fondation de l'abbaye de Cadouin⁵ ; Rotgerius de Milliaco (Roger de Millac) est alors donateur d'un val et d'une terre⁶, puis G. de Milhaco est cité en tant que chanoine de Saint-Avit-Senieur, vers 1120 ; sans doute était-il un parent du premier.

Notons également qu'en ce temps-là, vivaient Vital de Gontaut, second du nom, décédé avant 1147, aussi désigné, dans le Cartulaire de Cadouin, comme étant le fils de Vital, 1^{er} du nom⁷, et Gaston 1^{er}, frère de Henri et de Bertrand, fils de Vital II, lesquels firent également don de plusieurs terres et bois à l'abbaye de Cadouin. L'un de leurs descendants sera Félix de Gontaut-Saint-Geniès, seigneur des Baudies, à Mauzac, dont l'une des deux filles, Gabrielle, épousera Élie Morand-Dupuch, qui sera le second maire de Mauzac, de 1800 à 1802, et que nous retrouverons ultérieurement. Les Gontaut feront de nombreux autres dons à l'abbaye de Cadouin.

En 1992, Christian Bourrier (voir note n°6) avança que le castrum de Milhac avait dû être acquis par les archevêques de Bordeaux vers 1260 plutôt qu'en 1305 et il précisa que, en tous les cas, c'est en 1263 que les archevêques rentrent dans tous leurs biens après avoir eu quelques mailles à partir avec Edouard d'Angleterre.

Selon Vigier, déjà cité en note, cette châtelainie de Milhac (le lieu et non l'homme) nous est connue depuis au moins 1305, année de l'acquisition présumée de cette terre par Clément V (1305-1314) alors encore archevêque de Bordeaux⁸. Le château est alors le chef-lieu de la châtelainie et de la juridiction qui en dépendait, et il appartient à l'Eglise métropolitaine de Bordeaux.

Ouvrons ici une parenthèse pour rappeler que, encore de nos jours, dans le pays, pour les "historiens très locaux" tel que Jean-Pierre Tauzia, ce château s'appelle le "château de Branthôme". Hors l'étude onomastique nous

5. Maubourguet (J.-M.), *Le cartulaire de l'abbaye de Cadouin, précédé de notes sur l'histoire économique du Périgord méridional, à l'époque féodale*, Cahiers, 1926 ; Abbé Lespine, B.N., Fonds Périgord, XXXVII, 160 ; Vigier, "La châtelainie de Belvès", *B SHAP*, 1902 ; Gontaut-Biron Théodore, *La Maison de Gontaut*, 1903.

6. Bourrier (Christian), "Au XII^e siècle: lorsque Millac régnait sur l'est du canton I", in *Lou Cantou*, n°78, 1992.

7. *Cartulaire de Cadouin*, folio 8, recto ; Théodore de Gontaut-Biron, *La Maison de Gontaut*, 1903 ; etc.

8. *Cartulaire Philliparie* ; B.N. Nouvelles acquisitions, n°1922 ; Vigier, "Les possessions des archevêques de Bordeaux", *B SHAP*, t. XXXVII, 1910, p. 357 sq. ; Rateau (Michel), "Interrogations autour du port et de la pêcherie de Mauzac-sur-Dordogne, du XV^e au XX^e siècle", *B SHAP*, t. CXXII, 1995, pp. 149-178.

apprend que le patronyme "Branthomme" était aussi un sobriquet, composé de l'ancien français "brant" désignant une "lame" ou un "fer d'épée", puis "l'épée elle-même", lorsqu'elle était maniée à deux mains, un terme auquel a été greffé le substantif "homme", l'ensemble désignant un "homme (sans doute habile) armé d'une épée maniable à deux mains", peut-être l'un des tout premiers seigneurs du lieu. Il s'agit d'un second sens de "brant", le premier ayant désigné le "tison", en langue germanique ; les auteurs d'anciens cadastres l'écrivaient également "Brantôme" et "Brantau". Notons aussi qu'aujourd'hui, d'autres le nomment le "château de Laucournet", en souvenir d'un propriétaire prénommé Émile lequel, dans les années qui ont précédé la Seconde Guerre mondiale avait entrepris des fouilles plutôt anarchiques⁹.

Anecdote : en 1968¹⁰, Jean Secret publiait une lettre datée du 25 novembre 1923, qui courait ainsi :

"Monsieur le Directeur des Archéologies de Périgueux, Dordogne,

Seriez-vous acquéreur des ruines du château féodal de Mauzac des seigneurs de Meilhac que vous pourriez classé (!) historiques ? Car je suis en même de vendre les pierres.

Je préfère les vendre à la Société.

Dans l'attente, etc.

Signé : Laucournet Émile, à Mauzac-et-St-Meyme

(P.S. :) Il reste une fortune dans ces ruines mais mon moyen ne me permet pas de faire les fouilles."

La Société mise en scène ne semble pas avoir été tentée par cette aimable proposition de faire fortune...

D'autres, encore, surnomment ce vieux château "Brantôme de Meillan" ou "de Meillas" et ce sans pouvoir en donner d'explication. Ici encore, c'est à l'onomastique que nous faisons appel afin de tenter de trouver une réponse.

A. Dauzat et Ch. Rostaingt, dans leur *Dictionnaire*¹¹ indiquent : "*Meilha se trouve dans le Gers, dans les Landes (Milhan, en 1407), dans le Lot-et-Garonne (Milhan, en 1280)... lesquels peuvent représenter le nom d'homme gaulois Mellius mais aussi le nom latin Æmilius, comme dans Meilhaud, dans le Puy-de-Dôme (Melhan, en 1340).*" et de terminer par : "*Voir à Milhac.*" Ce que nous nous sommes empressés de faire : "*Milhac, dans le Lot, Milhac-d'Auberoche*

9. Secret (Jean), *B SHAP*, t. LXVI, 1939, p. 331.

10. Secret (Jean), *B SHAP*, t. XCV, 1968

(Milliacus, en 956), Milhac-de-Nontron (Milhac, en 1252), les deux derniers situés en Dordogne, Millac, dans la Vienne (Amellac, au XIV^e siècle), Millay, dans la Nièvre (Miliacus, au XI^e siècle), lesquels seraient tous provenus du surnom d'homme, latin, *Æmilius*. Ce surnom puis ce nom de baptême nous est plus connu sous sa forme française : Émile, nom du saint martyr mis à mort en Afrique, au III^e siècle. Émile vient du grec *aimulos*, signifiant "rusé".

Par ailleurs, le *Cartulaire de Cadouin* donne aussi les variantes *Castrum Ameliacum*, en 1156, et *Ameillac* en 1216.

Ainsi, serions-nous en présence d'un "doublet toponymique" ? Y aurait-il eu une forme "Milhac" ou "Millac" utilisée dans les actes officiels, par les archevêques de Bordeaux, seigneurs du lieu, et par les autres seigneurs d'alors, et, une autre forme, elle, sans doute plus "vulgaire" voire uniquement "vulgaire", un terme à ne prendre que dans son sens le plus étymologique (*vulgus* = "le commun des hommes"), qui aurait traversé près d'un millénaire sans tomber dans l'oubli ? Une forme ecclésiastique et une forme "populaire" ? La question reste posée.

Enfin, on ne confondra pas avec le bourg périgourdin dont Pierre de Bourdeille fut le seigneur, au sujet duquel les divers étymologistes reconnus trouvent pour l'heure une incertaine origine "gauloise et obscure".

V - Milhac : une chapelle castrale

Selon l'abbé Brugière¹¹, "un ancien pouillé" (pour lequel il n'indique pas le lieu de conservation), d'avant 1317, cite une chapelle : *capella de Milhac* ; il n'indique pas si elle est castrale ou non, ou encore, si elle n'est pas "une" première église ou "la" première église de Milhac. Il n'est guère douteux qu'une telle châellenie ait eu un lieu de culte ; comme nous allons le voir, ce fut, au moins, une chapelle castrale. Regrettablement, bien peu est dit à ce sujet, dans les textes de cette époque.

En 1456, Guillaume de Philiparie, originaire de Belvès, est nommé par Pey-Berland, alors archevêque de Bordeaux, nouveau procureur général pour ses châellenies en Périgord. Voici ce qu'il écrit :

"Le château de Milhac est situé sur un rocher de forme arrondie ; là était une grande tour, palais et habitations, une convenable chapelle et un puits d'eau abondante et très agréable à boire, et près du château, se trouvait une source d'eau vive..."

11 Dautat (A.), Rostaing (Ch.), *Dictionnaire étymologique des noms de lieux de France*, Librairie Guénégaud, Paris, 1963.

12 Archives de l'évêché, fonds Brugière.

Ainsi, trouve-t-on trace de la dite chapelle laquelle, si elle était l'unique lieu de culte, devait être suffisamment grande pour y accommoder tant les seigneurs, dans sa partie avancée, que leurs serfs employés voire peut-être même, le peuple qui ne travaillait pas pour eux, dans la partie arrière.

On ne sait pas à quelle date une première chapelle castrale a été construite ou aménagée ; ce qui est certain, c'est qu'après avoir été "détruit de fond en comble" en 1442, par les seigneurs de Limeuil, de Longa et d'autres terres, tous de "nobles voisins", un nouveau château fut reconstruit ainsi qu'une chapelle comme il apparaît encore, plus de trois siècles plus tard, sur les cartes anciennes de Cassini ou de Belleyme.

Aujourd'hui, il ne reste plus qu'un pan de tour, un pan de mur épais de plus d'un mètre et le puits que le propriétaire a fait condamner par une grille, il y a quelques années, pour des raisons de sécurité (encore une propriété privée trop souvent visitée sans autorisation !)

VI - Milhac : une église paroissiale

Il n'est pas nettement établi que toute la paroisse de Mauzac ait été comprise dans cette châtellenie de Milhac. En tous les cas, le terrier de 1666 prouve clairement que certaines parties de Mauzac et de Saint-Mayme-de-Rozan n'appartenaient pas aux archevêques de Bordeaux mais à d'autres seigneurs avec qui ils furent en conflits permanents, jusqu'à la Révolution, tels ceux de Badefols (-sur-Dordogne), ceux des terres de la périphérie, ceux, peut-être aussi, de la "supposée" commanderie de Grand-Castang.

Enfin, l'abbé Brugière affirme que : "*Il y avait une église à Milhac.*" En effet, il cite un terrier des archevêques de Bordeaux, en date de l'an 1471, dans lequel est nommée une *eccl. de Milhaco*, ce que signale aussi de A. de Gourgues, dans son *Dictionnaire topographique de la Dordogne*.

Pour l'année 1463, on relève un "bail du mayne de Lagrelerie, paroisse de Mauzac"¹³ ; à notre connaissance, ce lieu n'est pas autrement attesté dans les textes et son étude étymologique ne nous apporte pas d'information complémentaire, quelle que soit l'origine que l'on pourrait préférer :

- 1- une forme déjà francisée, issue de l'occitan "greilh", révélant un "lieu où les grillons ont l'habitude d'être nombreux" ;
- 2- une variante de "l'agreule" ou de "la graulet", un terme gascon pour le fragon ou le houx nain, aussi prononcé "la grifoul", en languedocien périgourdin.

13. A.D. Gironde, G 3191.

Il s'agit donc d'un ancien toponyme à redécouvrir afin de vérifier s'il a fait partie du patrimoine archiépiscopal.

Les archevêques auraient pu avoir signé ce bail hors de leur châellenie ; dans les faits, ils reconnaissent bien, en 1471, une "église à Milhac" et en 1643, une "paroisse de Mauzac".

Au XVIII^e siècle, on connaît les procès entre le cardinal de Sourdis et Jacqueline de Béthune, dame de Badefols, concernant la pêche de Mauzac¹⁴ et les baux à fiefs des droits de l'archevêque sur la moitié de la Dordogne dans la paroisse de Mauzac¹⁵ : les droits des archevêques se seraient donc bien étendus jusqu'à la Dordogne : la question reste posée de savoir s'ils étaient bien effectivement en possession légale des lieux concernés.

En 1782, Simon Lonzi, un Mauzacois, est maintenu comme greffier de la juridiction de Mauzac, et c'est lui qui a affaire à Jean Cosse, feudiste de Belvès, comme notaire de Belvès, pour l'archevêque¹⁶.

Les archevêques de Bordeaux seront les seigneurs de Milhac jusqu'à la Révolution, comme le précise le cahier de doléances de Mauzac, du 8 mars 1789, rédigés après que "*l'assemblée ait été rassemblée au son de cloche...*" à "*... Mauzac... dont la justice appartient à Monseigneur archevêque de Bordeaux qui possède la majeure partie des rentes.*"¹⁷.

VII - Milhac : un lieu de culte clandestin ?

Au sud-est du vieux hameau de Milhac, à quelques enjambées des ruines du castrum du même nom, se trouve une ancienne métairie avec sa maison d'habitation et ses granges, le tout de style très localement périgourdin, et généreusement alimenté en eau par les sources des environs.

Le propriétaire a eu l'amabilité de nous guider sur cette terre privée, puis il nous a indiqué un lieu de tradition orale tout à fait curieux : " *Ici, on se rencontrait et on disait la messe... ou des messes ?*" Et, après quelques hésitations d'ajouter : " *Je tiens cela de mon père lequel le tenait de son père ou de son grand-père. Mais on n'en a jamais appris plus, et pourtant, nous sommes ici depuis au moins six ou sept générations.*"

14. Râteau (Michel), "Interrogations autour du port et de la pêche de Mauzac-sur-Dordogne, du XV^e au XX^e siècle", B SHAP, CXXII, 1995, pp. 149-178.

15. A.D. Gironde, G 3192.

16. A.D. Gironde, G 3186.

17. A.D. Dordogne, C 6 10, cahier de doléances.

Il a donc pu s'agir :

- de réunions de protestants : pas impossible ; il y en a eu, comme l'indiquent nombre de documents inhérents aux diverses familles, protestantes en partie ou en totalité, telle que les Morand Dupuch dont Élie, qui épousera Gabrielle de Gontaut-Saint-Geniès dont il est question plus après. Non loin, à Lalinde, par exemple, existe encore le hameau des Huguenots.

- de messes chrétiennes, à la Révolution ? Ou bien des réunions contre-révolutionnaires ?

- de réunions d'émigrés : il y en a eu à Mauzac, tels les Adhémar du Roc dont deux membres de cette famille furent guillotiné, ou les Gontaut-Saint-Geniès dont la jeune Gabrielle fut incarcérée peu de temps auparavant¹⁸.

N.B. : le terme "messe noire" n'a pas été avancé, mais des réunions de "reboutaire", de "mege", "d'adoubaire", de "sourciero" ou de "fasilhero", auraient pu avoir lieu.

Le lieu : la partie la plus orientale de la maison d'habitation se prolonge à flanc de coteau de telle façon que la dernière pièce se trouve, en quelque sorte, en premier étage. Sous cette salle, se trouve, de même superficie, un espace bas de plafond qui exige que, pour environ la moitié de sa superficie, l'on s'assoit ; de ce côté-là, justement, on peut observer une grosse roche qui semble avoir été, en partie taillée dans le roc calcaire ou qui aurait été "aménagée" et qui aurait pu servir de siège à quelque orateur. Attention, cette dernière supposition n'est que le fruit de notre imagination à la recherche d'une hypothèse.

Au sol, on peut voir une poutre très ancienne, marquée d'une fort belle encoche de tâcheron, un maître charpentier, sans aucun doute, mais dont la provenance peut être tout autre. A l'extérieur, le bâtiment présente un aspect suffisamment ancien pour rappeler un appareillage datant du XVII^e siècle voire d'une époque plus ancienne. Mais, peut-être y a-t-il eu un ou plusieurs réemplois.

VIII - Mauzac : le lieu-dit "des Saintes-Marcelles"

Ce lieu n'est cité que par l'abbé Brugière lequel, hélas se borne à le nommer. A ce jour, il n'a pas été découvert d'autre source rappelant son existence. Par ailleurs, aucun vestige architectural de type "ruine",

18. A.N., F^o 4557, Dordogne ; Villepelet (Robert), "La citoyenne Morand-Dupuch, une mariée sous les verrous...", *B SHAP*, t. LIV, 1927, pp. 177-187 ; Fonds privé Rateau : cette Gabrielle étant mon ancêtre, née au château des Baudis, à proximité du bourg de Mauzac, et baptisée le 26 janvier 1789, dans l'ancienne église de Mauzac.

"annoncement de pierres particulier", etc., ne s'est vu être apparenté à une construction aussi particulière. Bien entendu, l'idée d'un édifice en bois peut être avancée mais aucun des anciens de la commune n'a retrouvé trace de ce lieu dans les mémoires collectives familiales.

Notons, pour le principe, que les paroisses, ici étudiées, dépendaient alors, de l'archiprêtre de Saint-Marcel, dont nous connaissons aujourd'hui encore le territoire communal de Saint-Marcel-du-Périgord.

IX - Mauzac : permanence de l'habitat

La considérable quantité d'industrie observée depuis au moins une cinquantaine d'années dans le bourg et dans la plaine avoisinante (un article sera prochainement publié sur ce sujet), démontre clairement que ce lieu, très privilégié - situé à la sortie d'un cingle, au bord d'une plaine de grave, au bord d'une rivière généreuse en poissons, à cinq minutes, à pied, des coteaux - a toujours été habité.

Cette continuité est confirmée par l'existence de plusieurs grottes qui ne font pas l'objet de cette étude, puisqu'elles ne semblent pas présenter d'intérêt à titre religieux raisonnablement identifiable. En effet, seule une grotte sur la voûte de laquelle une sculpture humaine aurait été repérée en 1956 ou 1957, aurait pu offrir un sujet d'étude inhérent à notre propos. Regrettablement, cette grotte aurait été comblée, il y a une trentaine d'années, et elle se trouverait, aujourd'hui, en propriété privée.

X - Mauzac : un premier cimetière ?

Comme l'indique, au premier degré, son étymologie, le cimetière, *cæmeterium* en latin, est un lieu de repos. Dans la plupart des civilisations connues de ces derniers cinq ou six millénaires, cette notion de repos est souvent liée à celle du ou des dieux en présence.

A Mauzac, sur l'un des coteaux, en un espace qui se serait situé entre les lieux de La Grave-Haute et celui des Crozes, il y a 40 ou 50 ans, deux sarcophages furent découverts par un agriculteur. L'un d'eux disparut ; le second, il y a une douzaine d'années, ornait le mur intérieur d'une ferme. A l'époque, nous avions été autorisés à l'étudier sommairement. Voici ce qu'il ressort de nos notes,

- le lieu de découverte n'est plus localisable : aujourd'hui, trop de végétation sauvage ; imprécision de la mémoire collective ; décès d'anciens qui auraient pu témoigner ; etc.

- le second sarcophage, avant de mettre en valeur une résidence privée et, ainsi, d'être sauvegardé, avait servi d'abreuvoir ; il courrait le risque permanent d'être endommagé par le contact violent des tracteurs ou de tout autre engin agricole.

- descriptif :

- longueur extérieure : 2 m 13, au milieu ; 2 m 03, aux angles.
- longueur intérieure : 1 m 89.
- épaisseur maximale : côtés des extrémités : 0 m 12.
- largeur extérieure : partie supérieure : 0 m 72.
- largeur intérieure : partie inférieure : 0 m 43.
- épaisseur maximale latérale : 0 m 10.
- largeur intérieure : partie supérieure : 0 m 52.
- largeur intérieure : partie inférieure : 0 m 23.
- profondeur extérieure : 0 m 48.
- profondeur intérieure : 0 m 31.
- épaisseur du fond : environ 0 m 09 à 0 m 10.

- il n'a jamais été fait mention de "couvercle".

Sachant que les civilisations comme les lieux de culte se superposent, se remplacent ou se succèdent, nous sommes en droit de nous interroger sur l'existence d'un ancien cimetière, "éventuellement" mérovingien, et d'un lien, tout aussi éventuel avec un cimetière d'origine religieuse.

XI - Mauzac : l'ancienne église

L'étude du toponyme, lui-même, indique la réunion d'une racine "Mauz-" pour laquelle aucune étymologie vérifiable ne peut être avancée, et à laquelle a été greffé le traditionnel suffixe de propriété ou de domaine gallo-romain "-acum" qui produira la forme définitive actuelle. Nous n'entrons pas ici dans le détail des hypothétiques origines de ce toponyme, une telle démarche serait hors sujet.

On notera seulement les quelques autres formes relevées dans de nombreux documents, entre le XIV^e et le XX^e siècle : Mause, Mausas, Mausat, Maussac, Maussat, Mauza, Mauzat, Moza, Mozac, Mozat. N.B. : jusqu'au XX^e siècle, Mauzac est souvent confondu avec Manzac, et inversement.

Le toponyme "Mauzac" nous est connu, par les textes, depuis, au moins, l'an 1382, comme l'indique le procès-verbal de Pierre de Mortiers, collecteur des deniers de Clément VII (pape en Avignon, de 1378 à 1394), pour la Gascogne, en 1393, pour les recettes faites pour lui, par l'archiprêtre, dans le diocèse de Périgueux¹⁹.

19. A.N., Fonds Périgord, Lespine, vol. XXXI ; de Gourgues ; Vigier ; Bourrier ; Rateau ; etc.

L'histoire locale et les différents textes consultés en archives publiques, permettent d'affirmer que le bourg de Mauzac existait déjà vers 1334, alors que le dit bourg était déjà qualifié de très "actif". Et l'on est en droit de présumer que cette activité avait dû rassembler suffisamment de personnes pour constituer une communauté regroupée autour d'une église, sans doute paroissiale. On est d'autant plus enclin à le penser que Mauzac faisant partie, partiellement, au moins, de la chàrellenise de Milhac, possession de l'Eglise métropolitaine de Bordeaux depuis au moins 1305 sinon depuis 1265, comme nous l'avons déjà indiqué.

A Mauzac, l'église paroissiale est placée sous le vocable de saint Roch (Roc, Rog, etc.) dont la fête votive est le 16 août. Le futur saint Roch partit vers 1315, comme pèlerin, pour l'Italie où sévissait la peste et où ce dévoué personnage commencera à se faire connaître pour sa bonté et son efficacité auprès des malades. Regrettablement, aucun document antérieur à 1315, année de départ de Roch, et citant Mauzac ou une "paroisse" ou une "église" Saint-Roch ne nous est parvenu.

En conséquence, sans ces formes anciennes nécessaires et obligatoires au nom de cette paroisse, nous ne pouvons préciser à partir de quelle époque (saint) Roch a été le vocable de cette église. En revanche, à nouveau, nous sommes en droit de nous interroger sur les quelques points suivants :

- la première église de Mauzac était-elle antérieure au retour de saint Roch d'Italie, période de sa vie où son aura de religiosité ou de sainteté aurait pu générer un tel patronat ?

- existait-il déjà une église auparavant ?

- était-ce plutôt une église ou une chapelle en bois ?

- y a-t-il eu un "autre" saint Roch comme patron, dont nous n'avons pu, à ce jour, avoir connaissance ?

A ce propos, on notera que l'actuel saint Roch, patron de l'église de Mauzac, est bien le Roch qui partit en Italie et dont la légende et/ou l'histoire le met en scène avec un chien qui le sauva : en effet, la statue qui se trouve aujourd'hui dans la "nouvelle" église du bourg de Mauzac représente bien saint Roch accompagné d'un chien.

La première ou l'ancienne, peu importe, église de Mauzac se trouvait enracinée au bord de la Dordogne, sans doute à une trentaine de mètres du lit de la rivière, avant la construction du premier barrage de Mauzac, terminé en 1843, lequel releva et le niveau des eaux et la hauteur des berges. Entourée de son traditionnel cimetière, elle se trouvait à l'emplacement actuel de la place des Acacias, la dernière petite place, à l'ancienne, ancrée sur les rives de la Dordogne, entre Souillac et le Bec d'Ambès, avec ses ombrages, positionnée sur un ancien cimetière, comme pour montrer au monde présent et à venir qu'il s'est toujours agit d'un havre de paix et de repos.

Cependant, on ajoutera, ici, qu'en 1998, dans le cadre d'un projet commercial généré par la municipalité de Mauzac-et-Grand-Castang, un chantier

de sondage a été entrepris par les autorités archéologiques habilitées et venues de Bordeaux. Regrettablement, nous n'avons pu avoir accès au résultat de ces fouilles. Lors de ces dernières, il a été verbalement confirmé ce que nous avions déjà établi, à savoir qu'il y avait là, sans doute, un ancien cimetière médiéval, et des fondations ont pu être vues par la population intéressée par cet événement historique pour leur commune. Pour ce qui concerne les sépultures médiévales, plusieurs d'entre elles avaient pu être observées au cours des décennies passées, à l'occasion de travaux divers, ici et là. Pour en savoir plus, nous devons attendre la publication d'un article signé de la main des responsables des dites fouilles.

En 1759, fut exécuté un *“lever de l'interdit de l'église de Mauzac”*, par Mgr de Machéco de Prémieux, évêque de Périgueux. Voici ce qu'écrivit alors Paulhiac, curé de Mauzac.

“Monseigneur,

Votre Grandeur voulut bien l'année dernière prolonger la suspension des Avents de la présente année. L'église de Mauzac est assez en état, terrée, lambrissée et vitrée ; M. Lollière a bien voulu se charger de faire faire le grand tableau de l'autel, aussi l'espère avant que ne soit longtemps, d'apprendre qu'il est prêt. C'est ce qui fait, Monseigneur, que je prie votre Grandeur de lever ou suspendre le dit interdit. Je feray faire une sacristie au printemps prochain afin de pouvoir ensuite faire faire un tabernacle convenable ; si ie ne voulois en faire faire qu'un semblable a celuy qui y est cela seroit bientost fait, mais ie veux quelque chose de joli. Ce qu'il y a de sûr c'est que l'espère, si Dieu me donne du revenu, de mestre parfaitement en état le sanctuaire et lesglise, avant deux ans. J'ay lhonneur d'être avec un très profond respect,

*Monseigneur, de votre Grandeur,
le très humble et très obéissant serviteur,
Paulhiac, curé de Mauzac*

A Mauzac, ce 10 octobre 1759”

Ce à quoi répondra “sa Grandeur” :

“Pour répondre de ma part, Monsieur, au zèle que vous avez pour votre eglise et en conséquence de ce que vous me marquez, je lève très volontiers l'interdit qui en avoit été porté ci devant. M. de Lolhières vous fait réponse sur votre tableau.

*A Château-l'Évêque, le 15 novembre 1759
+ J. C., évêque de Périgueux”*

Cet intéressant article publié et développé, en 1904, par A. Dujarric-Descombes²⁰, révèle, entre autres choses, le projet de construction de la future sacristie (voir le "plan métré" ci-après) et l'existence d'un "grand tableau". Sans doute s'agissait-il du retable dont il sera question plus loin, au XIX^e siècle.

Dans son *Dictionnaire...*, l'abbé Espilly²¹ précise que, en 1768, "Mauzat, en Périgord, fait partie du diocèse & élection de Périgueux, parlement & Intendance de Bordeaux et que l'on y compte 120 feux, y compris ceux de St. Maymé."

L'auteur anonyme du *Dictionnaire géographique portatif de la France*, orthographe "Mauzat et St. Maimé" à l'article "Mauzat", d'une part, puis "St. Mayme", son rang propre.

Dans les années cinquante, Pierre Morand-Dupuch, assureur à Bergerac, dont la veuve, née Marie Dessain, dernière porteuse de ce double patronyme, nous a quittés l'an dernier, avait entrepris d'importantes recherches généalogiques, "tous azimuts". Regrettablement, il ne relevait pas ses sources lesquelles nous manquent cruellement aujourd'hui. Cependant, voici ce que, il y a une dizaine d'années, nous avons pu transcrire de l'un de ses relevés :

"Aujourd'hui 30 7bre 1792, nous maire et offrs mpx et procureur de Mauzac et St Mayme de Rauzent etant tous assemblés devant la porte de léglise du dit Mauzac, a lissue (à l'issue) de la messe, ayant fait lecture de la proclamation du roi du 25 juillet 1792, Et ayant fait battre la caisse pour assembler quelques personnes et passer leur engagement -conformément à la susdit loi à nous adressé par MM les administrateurs du district de Belvès- et après avoir resté un certain temps, personne ne s'est présenté, nous avons dressé notre procès-verbal, le dit jour et an que dessus et avons signé."

On observe que les révolutionnaires savaient encore utiliser les lieux religieux pour tenter de se faire entendre !

Puis, nous avons également relevé ce qui suit :

"Aujourd'hui 30 nivôse de l'an 4eme de la République une et indivisible toute la municipalité de Mauzac... Lagent NI (national) entendre sur réquisition de la loi du 13 frimaire N°486, relative au compte rendu par tous les percepteurs des recettes extraordinaires... bulletin des lois n°95."

20. B SHAP, t. XXXI, 1904, p. 313.

21. Abbé Espilly, *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules de la France*, 1767-1768.

“...Il nous a dit que la proclamation de la dite loi faite le 4 dudit par un membre de cette mpté (municipalité) et la lettre de l'agent nl (national) du district... que tous les citoyens avoient été invités à ce rendre ce jourd'huy pour passer leurs dits déclaration. En conséquence l'agent Nal conclu a ce qu'il soit tout présentement procedé a ladite déclaration. Et que après le dit état fait, il en soit fait une expédition seance tenante pour être envoyé au directeur du district.

Surquoy nous maire et offr. (officiers) Mp^s avons procédé a la déclaration des citoyens de la manière qui suit savoir :

Etat de l'argenterie des Eglisze de Mauzac et St Mayme et autres effets des dits eglises.

L'agent Nl de l'adite municipalité a remis un reçu sur le bureau du comité révolutionnaire du District de Belvès conçu en ces termes.

La municipalité de Mauzac et St Mayme a fait remaître au comité 2 calices, 2 rayons, 2 ciboires sans pieds, 2 porte Dieu, 2 patenes et autres effets dornements de leglize par le citoyen, le 14 frimaire, lan 2eme de la Rep. (sic) une et indivisible.

Pierre Marand président.

L'agent a déclaré les effets dornements portés dans le recu, sont pour les 2 églises de la presentes commune :

1^o : 6 chandelliers avec une grande soucoupe, le tout d'étain ; 2 lampes ; 2 ansansoirs avec les 2 navelles, 2 grandes croix, 3 benitiers portables et lautre demeure (l'un d'eux n'a pu être ou n'a pas été emporté) le tout de cuivre, plus 14 ornements de toutes les valeurs, plusieurs en soye et les autres en laine, sur lesquels nous en a été remis deux en soye, un pour chaque eglize (1 mot manquant : sans doute “visitée” ou “inventoriée”), 12 nappes d'autel et l'assortissement de tous les ornements, et le dit linge, Et qui ont été donné par nous.

Chantegreil maire

Lasserre offr mpl Lasserre

Chantegreil offr mpl

Chantegreil offr mpl Moundedière”

Il serait sans doute intéressant de comparer le qualitatif et le quantitatif de cet inventaire avec ceux des autres paroisses de Dordogne, qui nous sont parvenus.

En 1843, à la suite d'une inondation importante, le curé de Mauzac porte plainte ; en fait, il tente sa chance, comme tout le monde, auprès de

cette administration post-révolutionnaire qui évolue lentement mais sûrement, vers un contrôle absolu de tout ce qui existe, et la consultation de milliers de documents d'archives inhérentes à ce sujet fluvial montre combien l'Homme se déresponsabilise et combien, en revanche, il responsabilise l'État. Ainsi, l'État, le gouvernement, bref, l'autorité est, dorénavant, totalement "responsable" des dégâts causés par les débordements intempestifs de nos rivières.

A Mauzac, où l'église n'était plus déjà en très bon état, on (le curé) avance que la Dordogne, dans sa furie, a pénétré les terres et sapé les fondations de la vieille église. Mout contesations de la part des deux parties généreront plans et croquis anonymes de 1849 que, nous sommes en mesure de vous livrer ici. Cette affaire sera détaillée dans un prochain ouvrage traitant de l'*Histoire générale des inondations des rivières de Dordogne*, en fin d'année 1999. Monsieur le curé qui voit bien midi à la porte de son clocher, tente de se faire restaurer son église au nom du dieux des eaux, des fleuves et des rivières et de la pluie ! Sait-on jamais, cela aurait bien pu marcher et nous aurions encore aujourd'hui, le petit joyau d'architecture que la première église Saint-Roch devait être.

Mais, ce que curé veut, Dieu ne veut pas obligatoirement.

L'observation des représentations dessinées de l'ancienne église de Mauzac, même en tentant de lui appliquer les critères d'appartenance aux églises fortifiées du Périgord, énoncés par Thierry Hourlier²², ne semble pas permettre de la classer dans cette catégorie de bâtiments religieux.

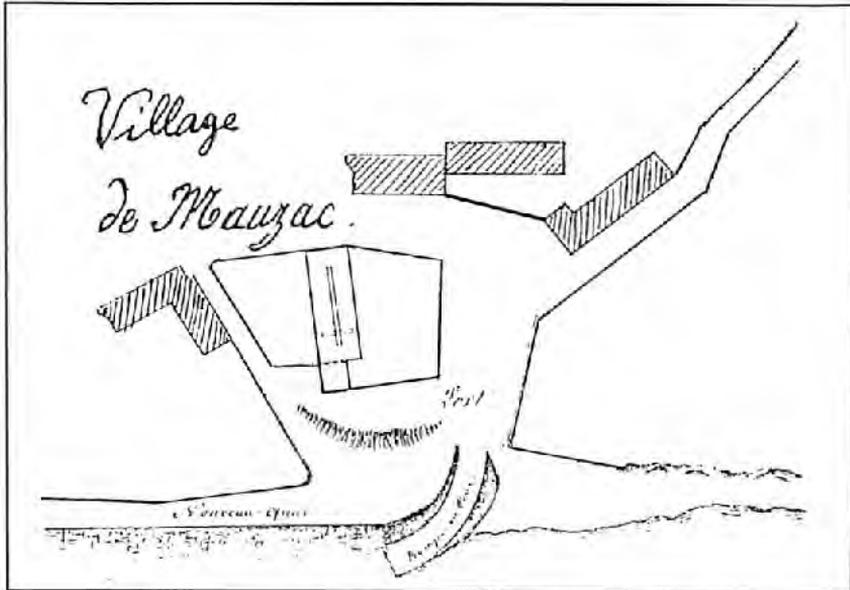
En 1855, un rapport du fameux architecte Vauthier, puis en 1858, un second rapport anonyme, cette fois, laissèrent espérer une restauration complète de l'église, pour 10 000 francs²³. Le rapport de 1855 précisait que son chevet est "cassé", que ses murs sont "lézardés", que son arc triomphal est "fendu", que ses piliers d'avant-chœur sont en "mauvais état", que sa coupole est "privée de calotte..."

Cette bien affligeante description correspond tout à fait aux croquis datés de 1849, publié ici, avec ce texte.

Vauthier, toujours en 1855, continue son affaire en précisant que "le petit clocher était déjà dans un triste état...", une information laissant entendre qu'il devait y en avoir un second plus important ; ce qui fut le cas. En effet,

22. Hourlier (Thierry), *Les églises fortifiées de Dordogne*, Patrimoines-médias, 1997.

23. A.D. Dordogne, sous-série O, Secret (Jean), B SHAP, t. CI, 1974.



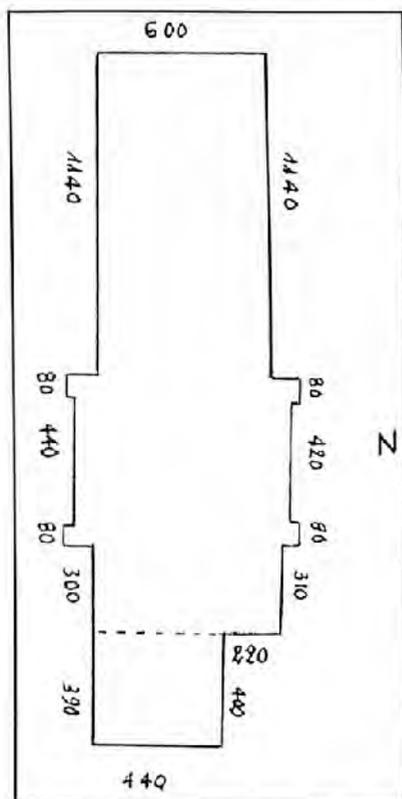
Plan de situation de l'ancienne église de Mauzac, dans le bourg, 1849.

les deux plus anciens cadastres qui nous sont parvenus nous donnent une vue "aérienne" du bâtiment qui ne laisse pas de doute sur la présence de deux clochers.

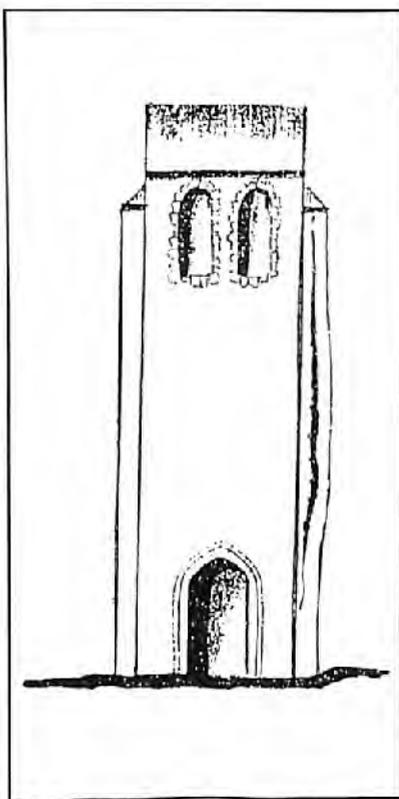
A l'époque, le retable de l'église qui semble avoir dominé la statue de saint Roch, patron de Mauzac, aurait été transféré à la chapelle du château de Manou, à Coursac. Jean Secret tenait cette information d'une "note inédite du chanoine Brugière" laquelle se trouve, aujourd'hui, archivée à l'évêché, et sur laquelle nous reviendrons plus loin. (XIII - Mauzac : la nouvelle église)

Les diverses tentatives de "pister" cette œuvre d'art n'ont pas encore abouti au résultat espéré, mais nous ne désespérons pas d'y parvenir un jour.

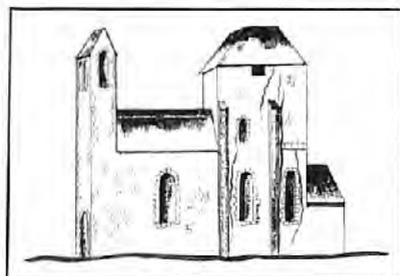
Dans son article, en 1974, Jean Secret parle d'un dessin original et anonyme, daté du 30 mai et dont la légende porte : "Bords de la Dordogne, à Lalinde". Ce dessin appartenait alors à la Société historique de Bordeaux qui l'autorisa à le reproduire dans notre *Bulletin*. J. Secret avance la vraisemblable possibilité qu'il s'agisse d'une représentation de l'ancienne église de Mauzac.



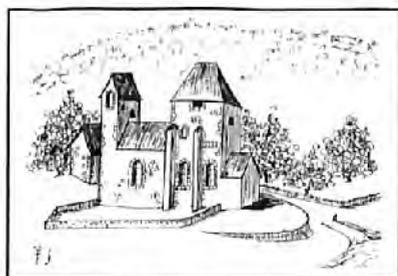
Plan métré de l'ancienne église de Mauzac
(Eiko Rateau, d'après original anonyme
de 1849)



Ancienne église du bourg de Mauzac,
façade ouest : petit clocher avec
débordements latéraux des contreforts
du grand clocher (anonyme, 1849)



Ancienne église de Mauzac, côté sud
(anonyme 1849)



Ancienne église de Mauzac, vers 1849
(Eiko Rateau, 1992)

N'ayant pas eu connaissance des documents que nous avons eu la possibilité de consulter depuis, il n'a pu l'identifier avec certitude ; cependant, aujourd'hui, nous pouvons lui rendre hommage car il était dans le vrai.

Quelques erreurs bien compréhensibles se sont glissées dans son analyse et que nous sommes en mesure d'indiquer ici :

- l'église de Mauzac a été dés-orientée ou réorientée par l'artiste qui lui a fait faire un huitième de tour de boussole vers le sud : l'église d'origine était orientée ouest-est et non nord-ouest - sud-est ; peut-être l'auteur de ce croquis avait-il dans l'idée, quelque mise en scène fluviale : ainsi, s'il avait reproduit l'église sous l'angle qu'il a choisi, il n'aurait guère pu représenté le côté nord de l'édifice.

- la sacristie, en réalité, était située à une quinzaine de mètres de la maison qui se trouvait et se trouve encore à gauche sur le dessin (reproduit en page 343 du *Bulletin* de la SHAP) ; en effet, il y avait et il y a toujours, une rue entre les deux bâtiments.

- Jean Secret a interverti le petit et le grand clocher dans leurs positions respectives : le petit clocher est celui qui se trouve à droite sur le dessin et à l'ouest, sur le terrain ; et, inversement, le grand clocher est celui qui se trouve à gauche sur le dessin et à l'est sur le terrain ; sans doute a-t-il agi d'instinct : sur une carte, tout ce qui est à droite, est à l'est ; tout ce qui est à gauche, est à l'ouest ; de là, à notre avis, provient cette inversion involontaire.

XII - A Mauzac : la Cave de la Mariotte

Un autre lieu intéressant est une espèce de cluzeau, creusé dans le flan de la falaise, aujourd'hui sur une propriété privée et d'accès tant dangereux que déconseillé.

En quoi ce lieu pent-il ou pourrait-il avoir un lien avec le patrimoine religieux de Mauzac ? La réponse à cette question doit être faite en deux parties :

- Mariotte, le prénom ou le patronyme voire le surnom, est un dérivé de Marie qui est aussi le nom de la Vierge, Miryam, en hébreu, et Maria(m), en grec. Si, localement, le nom est bien connu par les Anciens de Mauzac, ces derniers ne savent y apporter la moindre explication. Par ailleurs, sur le plan fonctionnel, le lieu se trouve dans la situation d'un emplacement de surveillance de la rivière de Dordogne et de sa traversée. Ce cluzeau semble bien avoir été intégralement creusé : il ne fait guère plus de 2 m x 2 m 50 et il est plutôt bas de plafond.

- Seule une double sculpture, deux visages accotés et déjà très érodés, pourrait peut-être permettre d'avancer quelques éléments d'une réponse à prendre "avec précaution". Un article est en préparation sur ce sujet.



Nouvelle église de Mauzac

XIII - Mauzac : la nouvelle église

Qui d'autre que l'abbé Brugière, qui a tant parcouru notre belle province, pourrait mieux parler de la nouvelle église de Mauzac ? Alors, laissons-lui la parole.

"L'ancien autel en bois sculpté avait une statuette représentant Saint-Roch ; le rétable avait sur ses panneaux représentées les scènes de la Visitation et de l'Annonciation. Cet autel qui tombait en ruines a été vendu et réparé ; il orne maintenant la chapelle de Manou (ou la chapelle du château de Manou, selon Jean Secret) commune de Coursac, en Dordogne.

L'église de Mauzac est romane (l'abbé ajoute entre parenthèse : M. René met gothique, "à voir" !) et forme la croix latine. Elle a été consacrée le 23 novembre 1866 ; Monsieur Valleton, de Bergerac, en est l'architecte.

10 croisées garnies de belles verrières, au milieu de l'abside, vitrail du bon Pasteur, chapelles à la Vierge et à saint Joseph avec autels et statues ; et sacristies. La cloche de 1 000 livres poids brut, avec l'image du crucifix et celle de la Vierge Immaculée ; inscription "Gloire à Dieu. Pour le service de l'église de Saint Roch de Mauzac. Sa Sainteté Pie IX pape. Monseigneur Dabert, évêque de Périgueux. Curé Me Léonard Charbonnier, parrain, M. Joseph Audy, maire depuis 1818. Marraine Françoise Mazurier Veuve Lonzi. Fondue par Antoine Vauthier, à Saint-Émilion, l'an 1865."

Ajoutons, cependant, quelques notes à ce texte d'époque :

- à ce jour, ni l'autel ni le rétable n'ont pu être retrouvés. Sans doute devons-nous patienter encore quelques temps avant de retrouver ces deux objets appartenant au patrimoine religieux du Périgord.

- cette église se trouve à, environ, une centaine de mètres de l'emplacement de l'ancienne.

- une belle statue de saint Roch se trouve à gauche de l'autel, lorsqu'on lui fait face. La pèlerine est ornée de quatre "coquilles Saint-Jacques", une tige, une cape avec des frises à la grecque. Il est barbu et un chapeau pendant en arrière, sur son dos ; ses bras et jambes sont nus ; il est chaussé de sandales de cuir. Roch porte une gourde de type calebasse, son chien est assis à ses pieds, à sa droite ; son index gauche désigne une profonde plaie ou blessure saignante située à quelques centimètres au-dessus de la rotule du genou gauche.

- sur le mur de gauche en entrant, se trouvent deux plaques à la mémoire des Mauzacois morts pour la France, lors de la Première Guerre mondiale.

- une jolie statue de Jeanne d'Arc sépare ces deux plaques commémoratives.

- pour des raisons purement liées au cadastre, l'église n'est pas orientée ouest-est mais sud-nord. Son orientation n'est pas liturgique mais parcellaire.

XIV - Mauzac : les presbytères

L'abbé Brugière indique : *"Le presbytère est à 100 m de l'église. Il a six pièces avec dépendances et un jardin suffisant. L'ancien presbytère fut vendu nationalement le 1^{er} messidor an IV. Jean Abodie, de la commune de Caley (comprendre : Calès, sur la rive gauche), en devint adjudicataire pour la somme de 5 052 F²⁴."*

Puis il poursuit : *"L'Ordonnance royale du 16 juillet 1827 autorise l'acquisition moyennant 2 800 f, de trois bâtiments appartenant aux héritiers de dame Chantegreilh Vve Moreau, et à la dame Valérie Delbos, pour en former le (nouveau) presbytère. L'acte de vente (est daté) du 27 7bre 1827, devant Chanut, notaire à Cause de Clérans."*

En 1947, le bail du presbytère est porté à 1 000 fr. par an, pour 3, 6 et 9 ans ; il est renouvelé à l'abbé Doumergue, puis une indemnité de 1 000 F l'an lui est allouée au titre du gardiennage de l'église et des objets du culte.

XV - Mauzac : l'ancienne église du Théâtre

Immédiatement au-dessus du bourg de Mauzac et le dominant, se trouve un lieu-dit connu sous le toponyme "Le Théâtre" et ce, sans doute parce que cette colline plutôt abrupte est organisée en terrasses successives destinées aux cultures ou au pacage d'autrefois.

Selon l'abbé Brugière : *"La tradition orale assigne, au lieu-dit "Le Théâtre", une ancienne église, avec son cimetière. Là, aujourd'hui (fin XIX^e siècle), est la maison d'un vigneron."*

24. A.D. Dordogne, 276, n°175 ; l'abbé Brugière cite également cette cote.

Cette maison et les quatorze hectares qui l'entouraient, fut le bien des divers possédants du château des Baudis. Elle a cessé d'être habitée après 1960 et les "traditionnels" pilleurs de pierres ont pu commencer leur triste ouvrage. Nous avons dressé, il y a une dizaine d'années, les plans de cet ancien ensemble agricole lequel mériterait, sans doute, de faire l'objet d'une communication.

Cette église aurait-elle pu correspondre au mystérieux lieu-dit des Saintes-Marcelles ?

XVI - Mauzac : les cimetières

Historiquement, le premier cimetière de Mauzac s'est trouvé organisé autour de la première église, en un lieu devenu, dans le langage populaire, la Place des Acacias, lesquels furent plantés il y a une soixantaine d'années afin d'y créer un lieu de repos et de conserver intacte la mémoire du cœur de ce vieux bourg de Mauzac.

Cet ancien cimetière devait s'étendre non seulement sur les deux côtés de l'église romane mais aussi devant, du côté du parvis, car, à l'occasion des divers travaux d'aménagement exécutés, au cours des décennies, on trouva de très nombreux squelettes dont une bonne partie tout à fait entiers ainsi que des dalles sépulturales datables du Moyen Age. Souhaitons que les résultats du chantier de sondage ouvert en 1998, nous apportent quelque nouvelle donnée historique importante.

Selon l'abbé Brugière et en son temps, le cimetière se trouvait : "*à 150 m de l'église.*" Oui, bien entendu : "*à 150 m de la nouvelle église...*", on l'aura compris.

Dès la fin du XIX^e siècle déjà, des riverains s'étaient plaint à la municipalité du fait que le dit cimetière "débordait", tant après les fortes pluies que lors des non moins fortes chaleurs.

Le rapport de réunion du conseil municipal du 12 janvier 1913, indiquent que le principe du déplacement du cimetière est acquis et ce à 7 voix contre 2, pour étudier la question et acheter un terrain convenable ; une commission est nommée de cinq membres : Monzie, Bordes, Audit, Chassagne et Vincent et l'on ajoute qu'il faudra penser à remplacer Monsieur Lafon, le fossoyeur !

Le 7 juillet suivant, il est fortement demandé que l'on agisse au plus vite au sujet du cimetière : question d'hygiène !

Un terrain se trouvant sur le chemin de la gare est repéré, un budget de 20 F est voté afin de faire faire des sondages du sol du terrain considéré. Un refus du sieur Lonzi remet tout en cause et la municipalité jettera son dévolu sur ceux de Mme Cantelauve et de MM. Beney et Lonzi²⁵.

Le jour venu, les familles purent réinhumer dans le nouveau cimetière, qui se trouve, aujourd'hui, dans la plaine de Mauzac, au-delà du hameau de Pébru ; les ossements épars furent rassemblés et déposés dans la fosse commune ; quelques pierres tombales furent transférées ; celles des familles qui ne s'étaient pas manifestées furent mises au bourrier ou emportées chez ceux que cela intéressait. Quelques-unes, celles des curés, furent utilisées comme bancs sur la Place des Acacias : à leur tour, ces pierres tombales disparurent après la guerre...

Vers 1931, l'espace anciennement occupé par le vieux cimetière fut transformé en place publique, sans aucun doute, en faisant l'une des plus belles qu'il ait été donné de voir au bord de la Dordogne, depuis le Lot jusqu'au Bec-d'Ambès. Peu de temps après, on y planta une quinzaine d'acacias qui prirent du ventre et de l'importance, au cours des ans.

Selon Élie Bordas-Morand-Dupuch, dont l'ancêtre était le cousin d'Élie, le maire de Mauzac, il y aurait eu un autre lieu, sis dans le bourg de Mauzac, qui aurait, à une époque indéterminée, été un cimetière. En effet, lorsqu'il était enfant, son père avait acheté la maison que l'on connaît, à Mauzac, sous le micro-toponyme local "Chez Gorse" ou que l'on appelle aussi "La maison Laferrière", du nom de son avant-dernier propriétaire qui a également été l'instituteur de Mauzac pendant trente ans.

Élie a aujourd'hui près de 88 ans. Depuis la fin de la guerre, chaque année, il revient "au pays" et, depuis une douzaine d'années, nous nous rencontrons à Mauzac pour des retrouvailles généalogiques toujours très fructueuses. Il m'a plusieurs fois conté comment eux, les enfants, jouaient avec tibias et péronés... dans le jardin même de leur maison, c'est à dire "Chez Gorse". A l'époque, ils en ont sorti de pleins seaux.

Sans doute ces trouvailles d'enfants et de jardiniers en herbe correspondaient-elles à quelque trop-plein du cimetière de l'ancienne église qui se trouvait encore, alors, juste derrière le mur et de l'autre côté du chemin descendant vers le quai de la Dordogne.

Globalement, des ossements humains sont découverts à chaque fois, ou presque, que l'on creuse, comme, d'ailleurs, dans presque tout le

25. A.M. de Mauzac-et-Grand-Castang, cahier de délibérations.

département, dès que l'on approche d'un site habité. Mais, ceci n'est un secret pour personne !

La place des Acacias, jusqu'à il y a peu, mesurait, environ 33 m x 15,80 m ; elle présentait, sur son côté est, vers la Dordogne, un escalier d'accès à double volée. Les anciennes pierres tombales qui avaient servi de banc ayant depuis longtemps disparu, une masse de béton et un manteau d'une cheminée qui avait dû être fort belle, en faisaient office. Les murs de soutènement d'origine avaient été refaits il y a une quarantaine d'années : ils comprenaient quelques pierres provenant probablement de l'ancienne église tant leur appareil en faisait encore foi.

Dernièrement, la place a été totalement déboisée et les murets réadaptés selon les plans d'un projet communal déjà cité : des pierres fraîches sont venues compléter l'ensemble et un nouvel escalier, monumental, semi circulaire a remplacé l'ancien. Enfin, des arbres "à croissance rapide" devraient y être plantés prochainement ; on n'a pas entendu dire que ce serait des acacias. En matière de micro-toponymie, on pourra observer le degré de résistance d'un nom de lieu par rapport à l'évolution d'une société qui n'a plus autant le temps de "vivre tranquille" qu'auparavant. Par ailleurs, il serait intéressant de savoir combien de temps encore, la mémoire collective conservera le souvenir de ces deux parts de patrimoine religieux que sont une église et son cimetière, ainsi que le nom de cette place.

XVII - Mauzac : un oratoire au Roc ?

Rien, à ce jour, ne permet de penser qu'il y ait eu un oratoire au repaire noble du Roc de Mauzac, sinon une conversation, en 1989, avec le dernier comte d'Adhémar de Paunat qui avait beaucoup étudié les Adhémar du Roc. Cependant, un certain nombre de conversations avec d'autres historiens locaux étudiant cette question, de façon plus générale, nous amène à faire état de cette possibilité pour le cas où l'un des lecteurs de cet article en saurait plus et souhaiterait nous le confier.

Le prêtre Louis Lasserre, décédé en 1750²⁶ à l'âge de 32 ans, en la maison noble du Roc, ne laissa pas trace d'un inventaire. Il semble n'avoir été là qu'en tant qu'hôte des Adhémar.

On notera que les oratoires n'étaient pas rares dans cette partie de la province et, pour ne citer qu'un seul exemple, rappelons qu'il en a eu un au château de Landes, sur la commune voisine de Lalinde.

26. A D. Dordogne, Mauzac, E suppl. GG2.

XVIII - Les croix de la commune

Comme toutes les communes de France et de Navarre, Mauzac-et-Grand-Castang possède ses croix dont voici la liste établie conjointement avec feu Roger Chaume et Edmond Crozé, de Mauzac, qui s'occupe de recenser ce qu'il est aujourd'hui convenu d'appeler le petit patrimoine. Ainsi, nous connaissons :

- a - la croix des Pébrus, à Mauzac.
- b - la croix Dupuch, à Mauzac.
- c - la croix de Saint-Mayme.
- d - la croix des Thomas.
- e et f - les croix du bourg de Grand-Castang.
- g - la croix qui se trouve au lieu-dit de Sireil.

Aucune marque ou inscription ne s'y trouve tracée ou gravée.

A cette liste, il nous semble intéressant d'ajouter les quelques données complémentaires suivantes :

a - **la croix des Pébrus** ou de la Sablière, à Mauzac, qui se trouve au carrefour situé en face de chez M. et Mme Michel Cabane. Elle est métallique et ciselée ; elle a été déplacée, il y a quelques années afin de dégager le triangle de terre qui se trouve au milieu de l'intersection. Elle y est sans doute plus à l'abri des conducteurs trop rapides.

b - **la croix Dupuch**, qui se trouve à la sortie ouest du bourg de Mauzac, en face de chez M. et Mme Lacoste. En 1836, la municipalité de Mauzac-et-Saint-Mayme-de-Rozens propose à Félix, "Gabriel" Dupuch, fils d'Élie Morand-Dupuch, second maire de Mauzac (1800-1802) et époux de Gabrielle de Gontaut-Saint-Geniès, arrière-petit-neveu des deux généraux Dupuch, à la Révolution, et cousin du général Théodore Élie Dupuch de Féletz, d'échanger une langue de terre d'environ deux mètres de long qui permettrait à la commune de mieux entretenir la voirie alors dans un état indescriptible à la mauvaise saison (pluies, glace, etc.), ce que Gabriel, par ailleurs conseiller municipal, accepte volontiers. Il habite alors le petit château des Baudis et la famille possède encore la plupart des terres dont Gabrielle, sa mère, avait héritées de son père le marquis maréchal de camp, Félix de Gontaut-Saint-Geniès, lui-même héritier des Gontier du Soulas, de Vicq, parents de Maine de Biran.



Croix Dupuch

Il semblerait que l'ensemble de ce tissu social et que cette qualité "de notable", ait amené le dit Gabriel Dupuch à prendre la décision de faire ériger une croix au nouveau carrefour ainsi obtenu. Aujourd'hui, une superbe croix, toute de belle pierre dorée du Périgord, s'y trouve encore. Un document datant de 1857, conservé dans un fonds privé, confirme la chronologie des actions et cette datation. Pour la petite histoire, manquent encore quelques ingrédients :

- quand et comment cette décision fut-elle prise ?
- quand et par qui a-t-elle été taillée ?
- quel en a été son prix ?
- qui a pris la décision du lieu d'implantation : sachant que le terrain appartenait à Gabriel Dupuch et que cette nouvelle rue conduisait directement à l'église d'alors ?
- quelle motivation religieuse a pesé son poids dans la balance ?

c - **la croix de Saint-Mayme**, au carrefour de l'ancien prieuré. Pendant la guerre, Maurice Chevalier qui s'était mis à l'abri chez les Delteil, propriétaires du dit prieuré, n'ayant sans doute pas grand chose à faire, avait "bricolé" lui-même la croix de Saint-Mayme, une croix en fonte de la fin du XIX^e siècle ou du début du XX^e siècle, à l'époque du redémarrage des idées religieuses. Elle avait été cassée mais on ne sait de quelle façon. L'ami d'alors de Joséphine Baker aurait-il eu quelque chose à se faire pardonner ? En tous les cas, paraît-il, en remerciements des petits services rendus par les Mauzacois, il n'était pas avare en photographies autographiées : un paiement qui ne coûtait pas cher en ces périodes de restrictions !

d - **la croix des Thomas**, une petite croix en bois ainsi appelée parce qu'elle se trouve proche d'une fort belle construction ancienne sise au lieu-dit "Les Thomas".

e - **les croix du bourg de Grand-Castang**, l'une métallique, à l'est du bourg ;

f - l'autre, en bois, au sud-ouest du bourg.

g - **la croix de Sirey** laquelle, selon Paul-Pierre Vincent, s'appelle la croix du Lac de Valat, bien qu'elle se trouve au lieu-dit Bois de Sireil ; elle est en pierre.

h - enfin, nous ajouterons à cette liste, une croix toute particulière. Elle se trouve au lieu-dit du Pébru ou encore des Pébrus, en propriété privée, sur le mur de façade de l'ancienne maison de métayers des Gontaut-Saint-Geniès, une fort belle maison datant au moins du

début du XVII^e siècle et appartenant aujourd'hui à Marianne Koster qui la fait restaurer. Au-dessus d'une vieille porte cloutée, d'origine, on peut encore, difficilement certes, voir une grande croix blanche, peinte ou repeinte avant la Seconde Guerre mondiale. Elle mesure environ 1 mètre de hauteur et 65 cm de largeur, l'épaisseur du tracé étant de 10 cm.

Cette croix protégeait la maison et la maisonnée ; autrefois, cette croyance n'était pas isolée mais les intempéries ont fait disparaître ce genre de témoignage d'un autre temps. On pourra, sans doute, comparer cette coutume à celle qui consiste à avoir un crucifix orné de buis dans les pièces d'une maison et qui est encore bien répandue.

Aucun témoignage n'a rappelé l'existence d'une communauté religieuse ou d'un presbytère.

XIX - Saint-Mayme-de-Rauzan : l'église et la paroisse

Saint-Mayme-de-Rozan, cité par Alexis de Gourgues, nous est connu depuis 1382, et ce sous la forme *Sanctus Maximus de Rosano*.

Respectivement, pour chaque élément de ce toponyme à origine religieuse, on trouve aussi les formes : Saint-Maime, Saint-Meime, Saint-Même, Saint-Mesme, Saint-Mémin, Saint-Mesmin ; Saint-Maxime, Saint-Maximin, Mayne, Maymé ; Rausan, Rausans, Rausant, Rauzan, Rauzans, Rauzant, Rausen, Rausens, Rausent, Rauzen, Rauzens, Rauzent ; et Rosan, Rosans, Rosant, Rozan, Rozans, Rozant, Rosen, Rosens, Rosent, Rozen, Rozens, Rozent... et Saint-Mayme de Rauzant dans les cahiers de doléances de 1789²⁷ ; et tout ceci, sans oublier les autres combinaisons entre les divers éléments, auxquels on peut ajouter "Sint" pour "Saint", *sanctus et Sancti* !

La forme Rozan n'est pas inhabituelle dans le Sud-Ouest où, par exemple, nous la retrouvons comme étant le nom du "Prieuré de Rozan", au diocèse de Bazas, en 1727²⁸.

Le vocable est Saint-Maxime dont on a perdu la véritable identité au cours des siècles, tant il y a eu de saints sous ce nom.²⁹

27. A.D. Dordogne, cahier de doléances ; Archives de l'Evêché, fonds Brugières.

28. A.D. Basses-Pyrénées, 3 J 98.

29. Reteau (Michel), *Mauzac-et-Grand-Castang, fête votive*, Mauzac, 17-19 août 1996.

L'église :

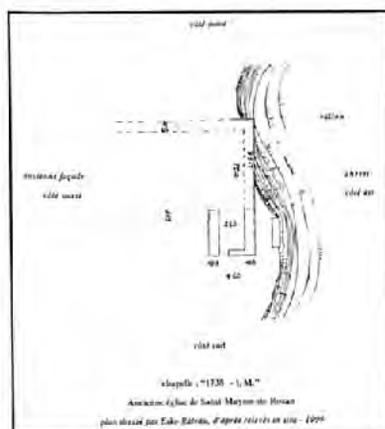
L'observation du terrain et le témoignage de M. Daele, architecte spécialisé dans la conservation du patrimoine, grand et petit, ont permis de déterminer, au moins, les limites du côté oriental de l'ancienne église.

- à l'est, donc, où l'on voit encore parfaitement les deux angles de mur limitant la construction, sans aucun doute romane, le mur, pour sa partie extérieure, mesurait 9 m 50. Ce mur est construit à l'à-pic du vallon, le pied du mur prenant appui dans sa partie inférieure, nettement sous le niveau de l'église aujourd'hui disparue.

- au nord et au sud, en retour à angles droit, on ne voit que la naissance de ces deux murs parallèles, aujourd'hui rasés, inexistant. L'observation des anciens chemins et des murs de soutènement qui les renforçaient, permet de fixer une limite maximale de la longueur de l'édifice d'origine. Cependant, nous entrons là dans le domaine de la pure supputation. Les murs de l'église faisaient 1 m 15 d'épaisseur ; ces données chiffrées permettront peut-être, à un statisticien averti d'avancer des suppositions acceptables mais peut-être, cependant, éloignées de la réalité.

Elle possédait un chevet plat, non cintré donc, classique en matière d'architecture romane en Périgord. On ne peut dire s'il y avait un avant-chœur ni s'il existait une nef à une ou à plusieurs travées.

L'artiste peintre Eiko a reconstitué "un" plan lequel devrait assez bien correspondre à celui de ce bâtiment religieux.



Chapelle et ancienne église de Saint-Mayme-de-Rozan,
par Eiko Râteau d'après des relevés in situ, 1999

Elle était orientée plein est, sans doute avec les variations liées à la date de dédicace du saint patron de l'église. Autrefois, au Moyen Age, les dates des jours des saints étaient fixes. On plantait alors un pieu et l'on observait, au lever du soleil, l'ombre ainsi obtenue. On parlait alors d'orientation liturgique ; avec les contraintes parcellaires, nous n'avons plus qu'une orientation symbolique, comme nous l'avons déjà indiqué plus haut.

Cette église a dû être celle du prieuré autour duquel sont venus se greffer les feux des travailleurs satellites de cette institution.

Le site est tout à fait favorable à un tel établissement : les résurgences karstiques y sont nombreuses et, comme chacun sait, pour un monastère, l'eau fraîche est essentielle pour l'exécution de la liturgie et pour la survie, nécessaire et obligatoire pour les rites religieux.

Quelques dates montrent que l'église était bien ouverte aux ouailles de la paroisse :

Le 9 mai 1755, le syndic de l'hôpital Sainte-Marthe de Périgueux, *"reconnaît avoir reçu en cette qualité du curé de Sainte Mayne de Rauzan, la somme de 20 livres, montant de l'aumône à laquelle il avait été condamné pour n'avoir pas remis une copie de ses registres de baptêmes, mariages et sépultures, au greffe du sénéchal."*³⁰.

Le 15 juillet 1792, *"Il est ordonné à tous les citoyens de se comporter avec descence dans les Eglises et défenses leur sont faits d'y causer... (des troubles) de quelque maniere que ce soit... divin ; il est notamment défendu à tous les citoyens meme à ceux qui sont sur les registres de la garde Nle (nationale) dy... (d'y... mots manquants) selon le decret du 28 may et juin (?) 1790."*

Ces données ont également été relevées parmi les notes de feu Pierre Morand-Dupuch, déjà cité plus haut.

Le 24 juillet 1792 :

"Avis citoyens maire et offrs Mpx (officiers municipaux) de la commune de Mauzac et St Mayme de Rauzent.

Vous rencontre (= rend compte ?) procureur de la Cne qu'après la publication de la loi du 26 aout dernier (1791), il est dit à L'art. 1^{er}, que tous les Ecclesiastiques qui estant assujettis au serment prescrit par la loi du 26 Xbre 1790 et celle du 17 avril 1791, ne l'ont pas pretté, ou qui, après l'avoir pretté, l'ont retracté et ont persisté dans leur rétraction, seront tenus de sortir sous huit jours hors des limites du district et du département de leur résidence et dans 18 jours hors du Royaume ; ces diff. (différents) délais courront (à compter) du jour de la publication du présent décret. celui... (le

30. A.D. Dordogne, registres paroissiaux Saint-Mayme-de-Rozens.

curé) de St Mayme de Rauzent estant sorti de la paroisse depuis hier d'après le certifiacaat nécessaire à cet effet, et comme mobilier de l'eglise de ladite paroisse est en danger et qu'il convient de le metre (mettre) en lieu de surete."

Le curé "étant sorti de la paroisse, depuis hier..." semble avoir été Pierre Gontier qui était curé de Grand-Castang. Un autre curé officiait également sur le territoire de ces trois anciennes paroisses (Mauzac, Saint-Mayme et Grand-Castang), ce desservant signait "Étourneau", il aurait pu être Jean Étourneau de Lafaye mais notre collègue, l'abbé Robert Bouet, dans son dictionnaire³¹, ne le cite pas comme ayant œuvré dans l'une de ces paroisses.

"A ces causes, le dit procureur de la Cne requiert que vous plaise de vous transporter dans ladite église pour y dresser Etat et procès verbal et quil soit fait un jnvantaire dudit mobilier. Ces adire (c'est à dire) vases, linges, ornemens, livres... et là mis sous la sauvegarde de la loi et de par un citoyen solvable pour la représenter dès qu'il en sera requis.

Fait, conclu et déposé sur le bureau corps Mpl (municipal).

Aujourd'hui 26 7bre 1792 Lasserre pr."

Et la suite du procès-verbal indique :

"Nous Maire et offs Mpx faisant droit de réquisition du pr de la commune, ordonnons que nous nous transporteront tout de suite dans l'Egize de Saint Mayme de Rozent, en la compagnie et celle de notre secrétaire pour y dresser procès verbaul et jnvantaire (inventaire) sur ledit mobilier et ensuite le déposer chez lets (les) citoyens que nous aviseront.

Fait à Mauzac, le 26 7bre 1792"

Signent : "Chantegreil maire, Chantegrel off, mpl,
Mounedière sre (secrétaire) greffier"

"Et advenant le meme jour, 26 7bre 1792. En compagnie que dessus nous sommes transportés dans leglise (l'église) de ladite paroisse de St Mayme de Rauzen, y Estant, le proc^e de le C^{nc} nous arequis (a requis) de procéder à l'jnvantaire susdit En concequence avoint remarqué sur le grand hotel qui fait face à la porte de l'Entrée, 7 ornemens pour la messe ; 1/8^{me} (un huitième ornement) pour le pavillon de lafette (la Fête) du corpus christy (Corpus Christi), 1 aube et une seconde devenue jndue (indue = qui se trouve dans un état qui le rend inutilisable) par vetusté ; 9 nappes d'autel neuve, bonne ou mauvaise, 4 ari...b...(?) ou an...i...b... (?), 4..... bon ou mauvais : 31 (?) purificatoire ou manutergi (manuterge)..."

31. Bouet (Robert), *Dictionnaire biographique, le clerge du Périgord au temps de la Révolution française*, 2 t., Ed. Deltaconcept, Piégut-Pluviers, 1993.

Rappelons ici que le "manuterge" est un linge avec lequel le prêtre s'essuie les doigts au moment du "lavabo" de la messe ; on peut aussi noter que ce terme n'est pas répertorié dans le Littré, 11 volumes, de 1966 ; que dans le Larousse, *Lexis*, de 1976, il est indiqué comme ayant été cité par É. Zola, en 1847 ; qu'il en est de même du *Nouveau dictionnaire étymologique Larousse*, d'Albert Dauzat qui cite également l'auteur de *L'Assommoir* ; qu'il n'est pas cité dans le *Grand dictionnaire Larousse du XIX^e siècle*, en 17 volumes mais qu'il l'est dans celui du XX^e siècle, de 1931, cependant sans indication de date d'entrée dans la langue française ; et que, enfin, notre *Bulletin* apporte, ainsi, l'évidence que le terme était déjà bien connu du peuple (même révolutionnaire) de 1792.

Le dit inventaire se poursuit par :

"... Encensoir et navette de cuivre, une croix en cuivre, une lampe de cuivre, 4 chandeliers de bois, 2 detain (d'étain), un calice et patene d'argent (vase sacré qui sert à couvrir le calice et à recevoir l'hostie), un rayon sans pied, un ciboire, un porte Dieu, une banière, un missel, un rituel, un missel pour les prières de requiem, un antiphonaire (livre contenant les diverses parties de l'office chanté dans le chœur), un manuel du rituel, 14 banderolle pour etolles - 7 attachées aux etolles et 7 blanches, un grand chandelier de bois pour tems pasqual (temps pascal), le maitre autel garni de 4 petites chandelle et une croie pour le sacrifice.

De tout quoy en avont dressé le présent jvantaire et ordonnons que le tout sera transporté tout de suite et en notre presence chés le procureur de la commune pour être à sa sauvegarde et le présenter lors quil en sera requis,

Fait audit St Mayme, le 26 7bre 1792.

Chantgreil maire Lasserre

Chantgreil off mpl Mouedière sre greffier"

Différents auteurs ont certifié que l'église, erronément appelée chapelle, était en ruines dès le milieu du XVII^e siècle. Sans doute l'un d'entre eux, le premier assurément, a-t-il publié une phrase dans ce sens et, comme cela ce pratique encore couramment de nos jours, tous les suivant ont tout simplement "copié" !

En effet, on conçoit mal qu'une église ait été, d'une part, en ruines et, de l'autre, si riche en objets liturgiques et en registres paroissiaux dont nous parlerons une autre fois.

Ce que les textes ne disent pas, c'est qu'à la Révolution, il a pu y avoir quelques actions de vandalisme et, très certainement, une importante interruption d'entretien pour que l'abbé Brugière puisse écrire ce qui suit :

“Le 3 décembre 1854, l’adjudication des matériaux provenant de l’ancienne église supprimée de St-Mayme, du sol sur lequel reposait cette église et de deux parcelles de terrain contigus servant, autrefois de cimetière, fut consentis au sieur Seignabout, moyennant la somme de 395 F.”³²

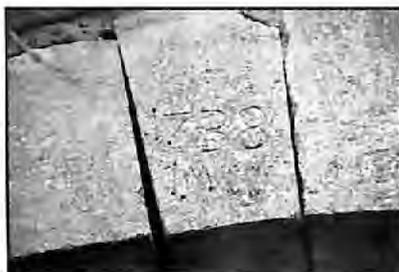
Selon Jean Secret qui ne donne pas sa source *“Les matériaux de l’ancienne église furent vendus, en 1854, au plus offrant, lors de l’aliénation de la vieille église.”*³³ et l’argent “ainsi récupéré, devait alors servir à réparer l’église de Mauzac.” Il semblerait que Jean Secret ait utilisé les notes de l’abbé Brugière.

Vers le début du XX^e siècle, la municipalité mauzacoise se serait débarrassée des pierres de l’ancienne église de Saint-Mayme en les proposant à la vente : on ne sait plus, aujourd’hui, qui les aurait acquises. Sans doute les pierres déjà détachées avaient-elles été emportées par des gens du hameau ou de la région. Pour ce qui concerne celles qui furent vendues, il n’est pas impossible qu’elles soient parties plus loin et qu’elles soient disséminées dans tout le pays. Cependant, avant la vente, plus d’une avait été réutilisée par la municipalité ou par les habitants de cet ancien village, afin de consolider un mur ici, ou un pontet là. Ces pierres sont encore visibles en différents endroits de ce hameau.

Selon plusieurs témoignages, en 1948, il en serait encore resté quelques-unes qui furent démontées et réemployées afin de terminer la construction d’une grange. A quelques mètres, on voit une date presque totalement disparue dont le dernier chiffre est un “2”. A l’autre extrémité du bâtiment qui a connu plusieurs étapes de construction, on peut admirer une autre date, fort belle et qui semble bien authentique “1735” ce qui indique immédiatement qu’elle n’a pas été construite avec des pierres de l’église ou bien de la chapelle puisque cette dernière, porte le millésime “1738”, de sa construction ou de sa restauration.



Pierre gravée sur un linteau de porte de grange



Pierre gravée, chapelle

32. Archives de l’évêché, fonds Brugière.
33. Secret (Jean), *B SHAP*, 1974.

La cloche de l'église était de petite taille et le maire annonça qu'elle était trop petite pour l'église de Mauzac. Par nostalgie, plusieurs personnes s'étaient proposées pour l'acquérir, ce qui ne manqua pas de créer quelque débat public. Alors, elle fit, dit-on, l'objet d'une "vue de l'esprit" : afin de ne pas faire de jaloux et que les gens ne se "battent" pas entre eux, ce maire dont on ne se rappelle pas le nom, emporta la cloche en question chez lui et l'affaire "fut réglée".

Au total, dans la vicinity immédiate, on compte dix grottes naturelles également appelées abris troglodytiques puisque toutes ont été habitées et plus d'une jusqu'au XX^e siècle. La plupart possèdent des étagères et des armoires ou des niches taillées dans le rocher, certaines avec beaucoup de technicité. De nombreux logements de poutres et de barres témoignent d'installations complémentaires plus complexes et de l'utilisation de divers moyens de fermeture. Par leur grande proximité, il est évident que ces grottes ont aussi fait partie du patrimoine du prieuré. Notons que, entre les deux guerres, le spéléo-club de la Dordogne les a inventoriées.

XX - Saint-Mayme-de-Rozens : la chapelle

Comme le montre notre illustration (voir page précédente), la chapelle aurait été construite... ou reconstruite en 1738. Une étude comparative des chiffres et des lettres permet d'affirmer que la date et le texte sont bien d'époque et qu'il ne s'agit pas d'un réemploi qui, par ailleurs, n'aurait servi personne.



Chapelle, Saint-Mayme-de-Rozens

Sous le millésime, on peut encore lire "I. M.", le "I" prenant place, semble-t-il, pour un "J.", l'ensemble se lisant "Jésus - Marie."

On trouvera son plan joint à celui de l'église. Son toit est en belle lauze et ses murs en excellent état : on s'interroge sur ce qui a pu se passer pour que l'église ait disparu.

XXI - Saint-Mayme-de-Rozens : les cimetières

- Comme cela est l'usage dans notre pays, un premier cimetière, entourait église et chapelle. Lors des différents travaux de modernisation de l'après-guerre et lors de la construction ou de la rénovation des maisons d'habitation, de nombreux ossements furent découverts comme on en trouvait un peu partout. A l'époque, la prise de conscience de la nécessité qu'il y a à œuvrer dans le sens de la conservation du patrimoine était encore à l'état de gestation. On sait, cependant, que les personnes les plus conscientes en la matière, réunissaient les ossements éparpillés lors de la chute des murs du dit cimetière et qu'elles les enterraient ensuite dans l'ancien chœur de l'église.

- Légende : il y aurait eu, à Saint-Mayme, un évêque qui y serait décédé et qui y aurait été enseveli "avec sa bague et sa crosse". Un autre veau d'or ? Il y a quelques dizaines d'années, des farfelus avaient entrepris quelques fouilles sauvages mais aux dires des gens "du coin", rien n'avait été découvert. On est en droit d'imaginer que si un tel personnage était décédé dans un lieu aussi perdu, son corps aurait sans doute fait l'objet d'un rapatriement vers un lieu de sépulture plus prestigieux... à moins que le contraire ait été sa dernière volonté.

- Il y a quelques années, un radiesthésiste qui ne connaissait absolument pas cette partie du Périgord, promena plusieurs fois son pendule sur une carte I.G.N. et, tout autant de fois, il affirma qu'il devait se trouver là, à quelques deux cents ou trois cents mètres, un cimetière de femmes. A courte distance d'un prieuré de moniales, justement, nous avons pensé qu'il était bon d'en faire état dans ces pages.

XXII - Saint-Mayme-de-Rozens : le prieuré

Avertissement : la plupart des informations qui suivent sont le résultat de la prise de notes de témoignages oraux enregistrés au cours des 12 dernières années. Leur fiabilité est donc toute relative puisque plusieurs données ont été transmises voire retransmises plusieurs fois. Elles font

cependant partie de cette mosaïque composée de ces informations que nous ne devons pas ignorer car, chaque jour "que le Bon Dieu fasse..." plusieurs anciens nous quittent, emportant avec eux le secret de leur inestimable savoir déjà enfoui dans les méandres de la mémoire qui s'amenuise avec le temps qui passe inexorablement.

Il était une fois... M. et Mme Delteil qui possédèrent ce prieuré ; ils étaient danseurs étoile de l'Opéra, à Paris, juste avant la guerre 39-45 et ils l'avaient acquis dans le but de s'y reposer. Afin de laisser un souvenir indélébile sur la région, ils firent graver leurs noms sur le mur de leur salle de répétition artistique qu'ils firent aménager dans la cour, à droite en rentrant. Ils étaient amis avec Joséphine Baker et Maurice Chevalier lequel, pendant l'occupation avait, en quelque sorte, cherché refuge chez eux. C'est d'ailleurs M. Chevalier qui avait réparé la croix de Saint-Mayme dont nous avons déjà parlé plus haut.

Les Delteil possédaient presque tout Saint-Mayme ; ce n'est qu'après, que la propriété a été morcelée ; ils ont dû posséder une bonne partie de ce qu'avait le prieuré, à l'origine, sinon la totalité. Pensant rendre les lieux plus ressemblants à un château que le prieuré n'était pas, ils firent construire par Yves Pistre, le maçon bien connu, l'espèce de tour d'angle qui se trouve à gauche du porche d'entrée et, afin de faire se rejoindre les deux bâtiments ainsi obtenus, ils achetèrent au propriétaire de l'ancien repaire noble du Roc, qui se trouve à quelques enjambées de là, leur porche ! On numérotait les pierres, on démonta et on remonta. Ce porche ne présente pas un grand intérêt sinon qu'il arbore les armes de la maison des Adhémar du Roc, une ancienne famille vraisemblablement d'extraction chevaleresque. Cette opération fut exécutée juste avant la guerre car le pauvre Yves Pistre, fut fait prisonnier peu après.

Selon M. Bärenbach, une partie des terres fut gagnée lors d'une formidable partie de poker puis la transaction fut authentifiée par acte notarié. Regrettablement, l'homme qui savait tant sur ces choses d'autrefois, c'était le "Père Vincent", le père de Paul-Pierre Vincent, aujourd'hui maire de Grand-Castang. Le Père Vincent a quitté ce bas monde et emporté plus d'un de ses secrets avec lui.

M. Bärenbach, professeur de faculté, avait acheté le prieuré au nom de son épouse, de beaucoup plus jeune que lui, laquelle adopta une jeune fille qui, à son tour, fut appelée Denise Bärenbach. M. Bärenbach eut aussi une fille laquelle épousa M. Comins, pharmacien de son état qui devait décéder à Mauzac, il y a quelques années. Quelques temps plus tard, c'est un couple américain, les Wycks qui firent l'acquisition de ce qui restait du prieuré. Paula Wycks et ses filles restèrent quelques

temps puis vendirent, en décembre 1997, à M. et Mme François de Pourquery, descendants de la maison des Pourquery originaires de Monpazier où ils sont connus, dans la robe et dans l'épée, depuis le XV^e siècle.

Après les Bærenbach, il y eut aussi les Pistre (locataires) puis les Gensou (propriétaires) qui habitèrent le village, ces derniers y habitant encore aujourd'hui dans la partie basse des biens du prieuré, dans l'ancien village de Saint-Mayme, à deux pas du puits prieural aujourd'hui équipé d'un bélier qui date de 1946.

Selon M. Bærenbach, un propriétaire d'autrefois, qui avait fait entreprendre diverses recherches historiques par des personnes dont on ne connaît ni l'identité ni la qualité, le prieuré de Saint-Mayme "aurait" été fondé au XII^e siècle. Certes, quelques appareils observables dans les caves sont assez réguliers et paraissent très anciens ; mais cela n'implique pas qu'il y ait d'abord eu un prieuré sur ce site plutôt privilégié.

Pour ce qui concerne la partie supérieure ou, encore, le plain-pied, côté cour, elle a été plusieurs fois remaniée et son réagencement, dans l'ensemble date, du XX^e siècle, les cheminées ont été plâtrées et des chiens-assis installés sous les combles.

Cependant, ici, on a l'habitude de l'appeler "La Maison du Prieur", comme la nommaient M. Bærenbach puis MM. Pistre et Gensou, ou encore "La Maison de l'Évêque", peut-être à juste titre si l'un des archevêques y est mort ou enterré... Localement, on dit aussi "l'Ancien Prieuré".

Cette partie supérieure possède encore, également, quelques vestiges de murs plus anciens datant au début du XIX^e siècle. Curieusement, comme le rappelaient récemment M. et Mme François de Pourquery, on voit encore une date gravée sur le linteau de l'une des portes d'entrée du corps de maison. Cette date nous avait longtemps échappé car elle se trouvait sous un épais coussin de lierre : elle indique "1670", ce qui, pour nous, n'est pas une "année parlante". Il faudrait revoir cela de plus près et tenter de déceler un éventuel réemploi. La charpente est ancienne.

La tradition, tout droit sortie d'un seul texte, une fois publié et sans source vérifiable, indique que Saint-Mayme aurait eut son prieuré de moniales, construit vers 1601, dépendant de l'abbaye de Font-Gauffier (commune de Sagelat, canton de Belvès) dont elle aurait été une annexe, une appartenance jusque ici non attestée.

Selon Mme Daele, habitant aujourd'hui sur les lieux, jusque vers 1960, des moines de Font-Gauffier venaient encore bénir l'ancien cimetière. Vers 1980, celui-ci était en état de désagrégation avancé et peu de temps après, une construction d'habitat fut érigée sur son emplacement.

En guise de conclusion

On a pu le constater, l'histoire, la petite comme la grande d'ailleurs, n'est qu'une longue suite de tout petits détails dont chacun a toute son importance. Ici, les archives sont riches et l'historien peut rédiger du "grandiose" ; là ou ailleurs encore, les vieux grimoires sont incomplets, mangés par les rats, manquent totalement et l'historien qui aime s'attacher à son travail, cherche et recherche, supposant ici, envisageant là, recueillant les témoignages encore ailleurs.

Cet "essai d'inventaire" de cet espace de notre vieille province de Périgord est loin d'approcher l'exhaustivité, mais, cela, nous le savions bien avant de commencer.

Ce qui a le plus importé dans ce travail, c'est sans doute la spontanéité, cette "volonté libre" des Latins, apportée par les uns et les autres dans cette démarche et ce, bien au-delà des querelles de croyance, afin de tenter, tous ensemble, de reconstituer le patrimoine religieux d'une commune telle que celle de Mauzac-et-Grand-Castang.

A toutes et à tous, un grand merci !

SOURCES

- Archives départementales de la Dordogne.
- registres paroissiaux de Mauzac, Trémolat, Lalinde.
- Cahiers de doléances.
- Archives municipales de Mauzac-et-Grand-Castang
- Registres paroissiaux.
- Tables décennales.
- Cahiers des compte rendus des délibérations du conseil municipal.
- Archives de l'Evêché, à Périgueux.
- Fonds Brugière.
- Archives départementales des Basses-Pyrénées.
- Archives départementales de la Gironde, à Bordeaux.
- Fonds des archevêques de Bordeaux : châtellenie de Milhac.
- Archives nationales, Paris
- Fonds Périgord.
- Bibliothèque de la S.H.A.P.
- Fonds et ouvrages divers.
- Archives privées

- Fonds anonymes et Fonds Du Puch, Morand-Dupuch, Lasserre, Bordas-Morand-Dupuch, Rousseau, Rateau.

Témoignages : les noms des personnes qui ont accepté d'être citées se trouvent listés dans la rubrique "Remerciements".

REMERCIEMENTS

Michel d'Abbadie d'Arrast, Mme Beney, Élie Bordas-Morand-Dupuch, Christian Bourrier, Mgr Briquet, M. et Mme Michel Cabane, Roger Chaume, M. Comins, Edmond Croizé, Mme Daele, Jean-Loup Daele, feu M. Dellair, feu Geneviève Du Puch, Patrick Du Puch, "Gigi" Gensou, M. Gaussen, Marianne Koster, Georges Labrot, M. et Mme Lacoste, l'abbé Lafage (paroisse de la Madeleine à Bergerac), M. et Mme Laferrière, Mme Larue, feu le général Monteil, feu Marie Morand-Dupuch, Solange Lasserre, le père Louis Pasquier, Xavier Pazat de Lys, le père Pierre Pommarède, M. et Mme Pistre, Bernard Reviriego, Jeannine Rousset, G. de Scorailles, Jean-Pierre Tauzia, feu M. Vincent "père", Paul-Pierre Vincent.

Et,

Le personnel des dépôts d'Archives départementales de la Dordogne, de la Gironde, des Basses-Pyrénées, des Archives nationales, Mme Gislaine Lajonie, responsable du fonds ancien de la bibliothèque municipale de Bergerac, Mme Josy Jammes, secrétaire de mairie de Mauzac-et-Grand-Castang.

M.R.

Un procès pour détournement d'eau au XVIII^e siècle

par Anne de LAULANIE

Nous avons retrouvé sur ce procès cinquante-six pièces, requêtes, ordonnances, procès-verbaux, décrets, mémoires, dont trente et un en 1768 et vingt-cinq en 1769. Il s'agit de documents inédits, faisant partie d'un fonds d'archives familiales, déposé depuis environ un siècle, avec toutes sortes d'autres archives, au fond d'un grand placard. Nous y avons principalement trouvé des documents du XVIII^e siècle, concernant une ancienne famille de maître de forges, propriétaires à Sainte-Croix de Montferrand (aujourd'hui Sainte-Croix de Beaumont), les Laulanié.

Le procès dont il s'agit ici a commencé en 1767 et s'est terminé en mai 1769 par un arrêt du dernier ressort de la cour de la Table de marbre du palais de Bordeaux¹. Ce délai est très court pour un procès de cette époque, certaines affaires pouvaient durer quinze à vingt ans, et parfois plus.

Ce procès oppose Mathieu de Laulanié, écuyer, maître de forges, âgé de quarante-six ans, habitant dans son château de Sainte-Croix, juridiction de

1. La Table de marbre était une table remplissant toute la longueur de la grande salle du palais, sur laquelle le connétable, l'amiral et le grand maître des Eaux et Forêts avaient exercé leur juridiction. Un incendie l'avait détruite en 1618. Au XVIII^e siècle quand on disait "la Table de marbre" cela s'appliquait à la grande maîtrise des Eaux et Forêts.

Montferrand, duché de Biron en Périgord, demandeur et plaignant, à Jean-Gaspard Rouby, sieur de Fonbelerd, notaire royal et procureur d'office², habitant du village de Cors, paroisse de Saint-Avit Senieur, juridiction de Montferrand, défendeur et accusé.

Mathieu de Laulanié est propriétaire de deux forges, dont une royale, et de plusieurs moulins, dont deux banaux³ sur le ruisseau de la Couze. Jean-Gaspard Rouby de Fonbelerd est propriétaire de deux prés situés en amont des forges et moulins. Il détourne régulièrement l'eau de la Couze pour irriguer ses prés, ce qui cause un grave préjudice à Laulanié qui risque en outre, quand le "feu est mis au fourneau" lors des fondages, de voir ses forges ne plus fonctionner normalement, faute d'eau pour faire tourner les grandes roues motrices. Mathieu de Laulanié dépose une requête auprès de la maîtrise particulière des Eaux et Forêts de Guyenne à Bordeaux - justice royale d'exception - et obtient le 11 mars 1768 une ordonnance interdisant le détournement de l'eau de la Couze.

En réponse, Rouby de Fonbelerd dépose aussitôt une requête auprès de la justice seigneuriale de Montferrand, et redouble d'activités sur le ruisseau de la Couze qu'il arrive à assécher en partie... Plaintes, arrêts, requêtes, vont se succéder alors presque jusqu'à la fin du mois de mai 1769.

Ce litige est intéressant à plusieurs titres. Ses multiples rebondissements donnent une image bien vivante des difficultés de la vie à la campagne. Nous y voyons fonctionner en même temps trois justices : royale, seigneuriale et d'exception. Nous y abordons certains problèmes rencontrés par les maîtres de forges dans l'exercice de leur travail ainsi qu'une description précise faite par le maître de forges du fonctionnement de son haut-fourneau (et de la nécessité d'user d'un bien commun à tous les habitants, à savoir l'eau). Sur le plan local, il nous permet, avec l'aide de la carte de Cassini mais surtout de Belleyme, de situer les lieux et en particulier un moulin appelé "La Moulaine Haute" dont nous avons la certitude qu'il s'agit bien d'une ancienne forge.

Le procès : présentation

Mathieu de Laulanié possède sur le ruisseau de la Couze deux forges, trois moulins à grain, un foulon⁴ et un moulin à huile. Voici un extrait d'une

2. Procureur fiscal ou procureur d'office : officier qui, dans les juridictions seigneuriales, remplissait les fonctions du procureur du roi dans les juridictions royales. C'était le personnage le plus important et souvent le seul de ces petits tribunaux. Son office était le plus souvent réduit à s'occuper de la rentrée des droits féodaux et seigneuriaux.

3. Banal : terme de féodalité. Se dit des choses desquelles les gens d'une seigneurie étaient obligés de se servir en payant une redevance au seigneur du fief : moulin, four, pressoir banal.

4. Moulin à foulon : machine utilisée pour le foulage des draps.

de ses requêtes où il exprime très clairement la situation : *"il est remarquable qu'une de ces forges est destinée au service du Roi et de l'état ; elle sert à la formation des canons du plus fort calibre ; c'est là que par les soins et par les talents de l'exposant, on a entrepris et on exécute tous les jours avec le plus grans succès le projet merveilleux et presque inconcevable de tourner et de forer un canon de trente six livres de balles, avec la même facilité et la même promptitude qu'une pièce de bois. Il est encore remarquable que deux des moulins à grains sont banaux et conséquemment destinés aux besoins les plus pressants de toute une juridiction. Au dessus de ces forges et de ces moulins, le ruisseau se partage en deux branches, dont l'une sert à l'exploitation d'un autre moulin appelé de la Mouline haute. Les eaux se réunissent à quelque distance de ce moulin, et coulent ensemble vers ceux de l'exposant. Dans l'enceinte de ces deux branches est un pré appartenant au Sieur Rouby de Fonbelerd, partie adverse, qui prend depuis le pied du moulin jusques à la jonction des eaux. Ce ruisseau est assez abondant dans certains temps de l'année, mais il donne peu d'eau pour l'ordinaire, et surtout dans les temps de sécheresse. Les propriétaires des fonds riverains s'étaient mis dans l'usage depuis quelques années, de pratiquer de petites coupures ou rigoles pour l'irrigation de leur prairie : le Sieur Fonbelerd faisait mieux, il prenait l'eau dans les deux branches du ruisseau pour fertiliser la sienne. L'exposant fermait les yeux sur ces entreprises tant que les eaux étaient suffisantes pour l'exploitation de ses forges et de ses moulins, mais aussitôt qu'elles venaient à manquer, il envoyait ses valets boucher les rigoles et détruire tous les ouvrages qui pouvaient les dévoyer : digues, piquets, murs, amas de pierres, fascines⁵ et autres obstacles. Il ne faisait qu'user de son bon droit, personne ne s'en formalisait et le Sieur Fonbelerd lui-même l'a souffert très longtemps sans s'en plaindre. Cependant cet exercice devenait fatigant pour l'exposant et pour les meuniers ; on commençait à abuser de sa tolérance ; il arrivait même qu'on reprenait les eaux dès que les meuniers ou les valets avaient tourné les talons. L'exposant pris le parti de couper court à tous ces inconvénients, par une défense générale de détourner les eaux"*.

Jean-Gaspard Rouby de Fonbelerd argumente de son côté, disant qu'il est propriétaire d'un pré de la contenance de dix pognerées⁷ environ qui

5. Fascine : sorte de fagot que l'on pouvait placer sur les bords d'un cours d'eau pour empêcher l'immersion des terres. Mais la fascine installée sur la Couza est ici destinée à détourner l'eau de la rivière.

6. Toutes les citations en italique sont extraites des documents d'archives et sont reproduites en l'état.

7. Pognerée : ancienne mesure de surface utilisée dans la région. Une pognerée était égale à 11 ares 24. Trois pognerées se nommaient un "journal" et valaient 33 ares 72. Avec 12 pognerées on avait un "sesteré" qui était égal à 134 ares 22 ou 1 ha 3422. La pognerée se composait de 72 "escals". L'escal valait 16m². Donc ici 12 pognerées = 1 ha 5670.

faisait partie des dépendances du moulin de "la Mouline haute", faisant un démembré des dépendances de ce moulin. En acquérant ce pré du sieur Laplace, par deux différents contrats publiés dans les années 1755 et 1765, Fonbelerd s'est aussi rendu acquéreur par le même contrat des droits, prérogatives et usages de le faire arroser, soit en prenant l'eau des conduits venant de l'étang du moulin, soit par un autre conduit qui prend l'eau dans le vieux ruisseau de la Couze. Ces droits ont d'ailleurs augmenté le prix d'achat du pré. Par le même contrat, Fonbelerd a aussi acquis le droit de prendre l'eau pour un autre pré qu'il avait acquis du nommé Lugon : *"en la faisant couler dans les rigoles et à l'arrosement du dit pred"*. Le suppliant a toujours joui du droit d'arroser son pré jusqu'au mois d'avril dernier 1767 : *"que le sieur Laulanié sans aucune apparence de droit ny fondement devenir luy même faire de son autorité fermer la petite rigole qui prend l'eau du vieux ruisseau et la promène dans le pred du suppliant. Les mêmes entreprises ont este depuis continues sur les ordres du dit Sieur Laulanié par ses domestiques et forgerons qu'il a envoyé plusieurs fois pour cella et nommément Jeannot son meunier le vingtième du courant lui démolir la muraille de son pred pour boucher la dite rigole... il est évident que les entreprises manœuvres du Sieur Laulanié es Jeannot son meunier ne sont uniquement imaginées qu'à dessein de nuire le suppliant et le priver d'un droit dont a toujours joui son vendeur es le suppliant même après lui comme d'un droit qui faisait partie de son acquisition."*

Le conflit est donc clairement posé et Mathieu de Laulanié dépose une requête au siège de la maîtrise particulière des Eaux et Forêts de Guyenne à Bordeaux. Nous ne connaissons pas la date exacte de cette requête⁸, avril ou mai 1767 probablement, nous ne l'avons pas retrouvée dans les papiers de famille. C'est, a priori, la première procédure engagée contre Jean-Gaspard Rouby de Fonbelerd. Nous possédons, par contre, l'ordonnance qu'obtient le sieur Laulanié le 11 mars 1768 portant *"inhibitions et défenses"* à tous propriétaires des fonds riverains d'arrêter le libre cours des eaux, à peine de 500 livres, il fut en même temps permis à l'exposant de faire publier et afficher l'ordonnance et de faire informer contre les contrevenants, devant le plus prochain juge royal des lieux. L'exposant se hâta de rendre cette ordonnance publique par des affiches, dans toutes les paroisses de la juridiction.

L'affaire aurait pu se terminer ainsi, mais Rouby de Fonbelerd, - vexé ? , procédurier ? , réellement inquiet pour l'irrigation de son pré ? -

8. Requête : le premier acte de la procédure est de déposer une plainte auprès du juge qui expose le delit commis, demande à en faire la preuve et à en poursuivre la réparation.

ORDONNANCE

De Messieurs les Officiers de la Maîtrise particulière des Eaux & Forêts de Guienne.

SUPPLIE humblement **MARTIN DE LAULANIE**, Ecuier, **DISANT** que le temps où les différends intéressés qui entrent dans le Commerce de la société civile, s'aggravent, ou altèrent l'usage des Loix les plus sagement établies, le plus par des anciennes Ordonnances ou des Réglemens faits pour la conservation des Eaux, le curement & entretien des Rivières, Ruiffeaux, Etangs, Canaux & Fossés, pour l'usage des Moulins, Forges & autres usines assis sur les petites Rivières & Ruiffeaux, ainsi que ceux des années 1669, 1610 & 1729, deviennent inutiles par les entreprises des propriétaires des fonds, qui bordent & traversent ledites Rivières & Ruiffeaux, pour arrêter le cours libre & naturel des Eaux, & occasionner le débordement & le débordement sur les fonds voisins & supérieurs, soit par des piquets, digues, murs, amas de pierre, fascines, soit par d'autres obstacles, telle en sorte qu'ils rendent inutile l'usage desdites Rivières & Ruiffeaux; telles sont les entreprises des différents Particuliers, dont les fonds sont bordés & traversés par les ruiffeaux nommés Barones, Vouloûdre & la Couze, sur lesquels le Suppliant à deux Forges & plusieurs Moulins assis.

Le Suppliant s'est souvent trouvé obligé de faire enlever, & ôter les digues & piquets, & autres obstacles que ces Particuliers avoient entrepris de planter dans ledit Ruiffeaux, pour en détourner les Eaux dans le temps que le feu brûloit à ses Forges; parce qu'il ne pouvoit prendre les voies de droit, à cause de la nécessité urgente de profiter desdites Eaux, & qu'il n'auroit pas été dédommagé du tort que le retardement de porter les plaintes en Justice lui auroit occasionné, d'ailleurs ces Propriétaires ne font pas toujours ces digues; ils se servent au contraire de gens sans domicile & sans fortune, & le plus souvent inconnus.

Le moyen familier avec lequel ils usent de ces abus, les enhardit de méconter tous ceux qui prétendent s'opposer à leur travail de les leur ou massacrer.

L'Ordonnance de mil six cent soixante-neuf, articles 42, 43 & 44, de la conservation des Eaux des Rivières, le Règlement de Janvier 1729, au sujet des Moulins assis sur les petits Ruiffeaux & Rivières, l'Arrêt du Conseil, du 27 Septembre 1739, portant Règlement pour le curement & entretien des Rivières, Ruiffeaux, Etangs, Canaux & Fossés, & l'Arrêt de Règlement rendu d'autorité de la Cour, le 17 Juillet 1749, forment une loi invariable dans cette partie; la contravention à cette loi, altère la tranquillité qui doit régner parmi les Sujets du Roi; elle est tout-à-fait contraire à l'utilité publique, & au bien de la Justice, principalement à l'autorité de la Cour.

Il ne reste donc pour toute ressource au Suppliant, que de s'adresser à des Magistrats, qui conservent & exécutent avec exactitude dans l'exercice de leur ministère, la pureté des objets des Ordonnances & des Réglemens, & à qui l'exécution en est confiée, interposent leur autorité pour en arrêter le cours, par la réformation des abus auxquels la Cour pourvoit suivant sa dignité.

CE CONSIDÉRÉ, plaise de vos grâces, **MESSIEURS**; faire Inhibitions & défenses, tant aux Propriétaires dont les fonds sont bordés & traversés, tant par les Ruiffeaux de la Barones, Vouloûdre, que de la Couze, sur lesquels le Suppliant à ses Forges & Moulins assis, qu'à tous autres, d'arrêter par des digues, piquets, murs, amas de pierre, fascines & autres obstacles, le cours libre & naturel des Eaux, tant desdits Ruiffeaux que des Etangs, Canaux & Fossés, aboutissant à iceux; & de couper la Chaussée desdits Etangs, à peine de cinq cent livres d'amende, & de tous dépens, dommages & intérêts, à souffrir par ledit Suppliant, & d'en être enquis; ce faisant, ordonner que de la contravention au jugement qui interviendra, il en sera enquis pardevant le plus prochain Juge Royal non suspect; & permettre audit Suppliant, de le faire imprimer, lire, publier & afficher partout où besoin sera, ce qui sera exécuté nonobstant opposition ou appellations quelconques, & sans préjudice d'icelles; & ferez justice. *Signé*, **LAULANIE**, Suppliant, & **SÉGALIS**.

Solt communiqué au Procureur-du-Roi, A Bordeaux, le 11 Mars 1768. *Signé*, de M. **MARIN**.

N'empêchant les conclusions de la présente Requête. Délibéré à Bordeaux, le 11 Mars 1768. *Signé*, de Monsieur **FOURIN**, Procureur-du-Roi.

Vu la présente Requête, les conclusions y énoncées, ensemble celles du Procureur-du-Roi, faisant Inhibitions & défenses à tous les Particuliers qui ont des fonds qui bordent & sont traversés, tant par le ruiffeau de la Barones, Vouloûdre, que de la Couze, qu'à tous autres d'arrêter le libre cours des Eaux par des digues, piquets, murs, amas de pierre, fascines, & autres obstacles au cours libre & naturel des Eaux, tant desdits Ruiffeaux, Canaux & Fossés aboutissant à iceux, & de couper la chaussée desdits Etangs, à peine de cinq cent livres d'amende contre chaque réfractaire, & de tous dépens, dommages & intérêts; & en cas de contravention, permettons au Supp. d'en informer pardevant le plus prochain Juge Royal des lieux non suspect, à ces fins commis & député, prié & requis de ce faire, & pour que personne n'ignore le contenu en notre présent Appointement, permettons au Suppliant de le faire imprimer, lire, publier & afficher partout où besoin sera, ce qui sera exécuté nonobstant opposition ou appellations quelconques, & sans préjudice d'icelles; & pour ramener le présent Appointement à exécution, donnons pouvoir & mandement au premier Huissier ou Sergent Royal, sur ce requis de ce faire. Fait à Bordeaux, pardevant Nous, **ANTOINE MARTIN**, Conseiller de Roi, Maître particulier des Eaux & Forêts de Guienne, le 11 Mars 1768. *Signé*, de M. **MARTIN**.

LARROUQUET, Greffier

Notifié à Bordeaux, le 11 Mars 1768. *Signé*, **BRANQUET**.

A BORDEAUX, de l'imprimerie des FRÈRES LABOTTIÈRE, Place du Palais.

Ordonnance de Messieurs les officiers de la maîtrise particulière des Eaux et Forêts de Guienne, 11 mars 1768, imprimerie des frères Labottière, Bordeaux

dépôt le 21 mars 1768 requête auprès de la juridiction de Montferrand, - justice seigneuriale -, dont il est d'ailleurs procureur d'office. François Delpech, juge civil et criminel de cette juridiction, accepte la plainte, dresse un procès-verbal sur les lieux le 24 mars et procède à l'audition des témoins de Fonbelerd. La plainte de ce dernier porte essentiellement sur les préjudices que lui ont causés Jeannot le meunier et Laulanié en avril 1767, par la destruction du batardeau⁹, des rigoles et de la muraille de son pré.

Au moment de la Révolution, la juridiction de Montferrand dépendait du sénéchal et présidial de Sarlat, et comprenait les paroisses de Sainte-Croix, Lolme, Saint-Marcary, Saint-Avit, Rivière et Saint-Romain. Le seigneur, haut justicier de cette juridiction, était le marquis d'Hautefort. Nous y trouvons le sieur Bouilhac, juge ; François Delpech est alors juge de Mons dont le seigneur est le duc de Biron. Le procureur a changé lui aussi, c'est le sieur Bonis¹⁰.

La plainte déposée par Fonbelerd suit de onze jours l'ordonnance de la maîtrise des Eaux et Forêts qui donne raison à Laulanié. La condamnation fut rapide - 24 mars 1768 - et sévère : un décret d'ajournement personnel fut rendu contre Laulanié et Jeannot son meunier, décret particulièrement rigoureux.

Le décret est une ordonnance rendue dans le cadre d'une procédure criminelle par le juge chargé de l'instruction du procès au vu des charges et informations et sur les conclusions de la partie publique par laquelle il cite l'accusé pour répondre à l'accusation intentée contre lui.

Il existait trois sortes de décrets :

1. Le décret de prise de corps par lequel le juge ordonne que l'accusé sera saisi au corps et conduit en prison.

2. Le décret d'ajournement personnel par lequel le juge ordonne que l'accusé sera assigné à comparoir en personne, pour être interrogé sur les faits de l'information.

3. Le décret d'assigné pour être ouï par lequel le juge ordonne que l'accusé sera assigné pour être ouï sur les faits de l'information.

De ces trois décrets, le dernier était moins rigoureux que l'ajournement personnel. Il était employé dans les cas moins graves et n'entraînait pas, comme celui-ci, l'interdiction d'exercer toutes les fonctions pour les officiers de judicature cités pour venir rendre raison de leur conduite. Le décret d'être ouï ne se prononce que quand le titre de l'accusation est léger et ne mérite pas une peine affective ou infamante qui priverait l'officier de ses fonctions.¹¹

9. Batardeau : terre-plein, espèce de digue, revêtu de briques ou de pierres pour contenir ou détourner les eaux d'une rivière ou d'un étang.

10. G. Bussièrès, *La Révolution en Périgord*, P.L.B. Éditeur, Le Bugue, pp. 174-175.

11. André Laignou, *Histoire du droit pénal*, CUPAS, Paris.

Mathieu de Laulanié s'indigne devant cette sanction et le 3 avril interjette appel auprès de la cour de la Table de marbre de Bordeaux (voir "*tribunaux d'exception*"). La cour assigne Fonbelerd à comparaître et demande au greffier de Montferrand : "*de remettre incessamment la dite procédure au greffe de notre dite cour*", ce qui ne sera pas fait, puisque le 4 juin le greffier est condamné par la cour à 25 livres d'amende pour n'avoir pas remis la procédure. De même, Fonbelerd ne se présentant pas, (son procureur non plus), fut déclaré défaut. Il laissa même prendre un premier arrêt contre lui sans interjeter appel et sans se défendre.

Les parties sont donc en instance et la procédure d'appel suit son cours. Pendant ce temps, Gaspard de Fonbelerd récidive d'une manière étonnante et continue ses entreprises sur le ruisseau de la Couze. Mais laissons Laulanié s'exprimer : "*Au lieu d'une simple rigole qu'il avait auparavant suivant le langage même de sa plainte et de son information¹², le Sieur Rouby de Fonbelerd fit creuser un fossé de quatre pieds et demi d'ouverture, et de demi-pied de profondeur au-dessous du sol même du ruisseau : il établit en outre un batardeau sur le ruisseau avec des pierres et des gazons. Il résultait de là que toutes les eaux refluaient dans le pré du Sieur Rouby de Fonbelerd et comme le terrain y est extrêmement sec, elles s'y perdaient en entier et n'en coulait presque plus vers les moulins et les forges de l'exposant*".

Une question peut se poser : Pourquoi Monsieur de Fonbelerd s'obstine-t-il ainsi à détourner l'eau ? Il ne peut qu'être conscient des graves préjudices que son voisin Laulanié va subir si l'eau n'alimente plus ses forges et moulins. Dans ses requêtes, Fonbelerd parle de la jalousie dont ferait preuve Laulanié envers lui. Ce dernier semble ne pas très bien comprendre les motifs qui animent son adversaire. Jalousie, haine personnelle entre les deux familles ? Rien dans les pièces de ce procès ne nous donne des indications significatives... C'est bien dommage !

Mathieu de Laulanié put donc faire usage de la permission que donnait l'ordonnance de la maîtrise des Eaux et Forêts du 11 mars 1768. La maîtrise avait commis le plus proche juge royal des lieux pour informer en cas de contravention à son ordonnance, ce qui d'ailleurs, affirme Laulanié, rendait incompétent le juge seigneur de Montferrand, commis par Fonbelerd le 21 mars 1768 et par là même le décret d'ajournement.

Le 30 juin 1768, Mathieu de Laulanié requiert donc Jean Mousson de Lestang, conseiller du roi¹³, juge, magistrat civil et criminel de Monpaziers,

12. Information : Acte qui renferme la déposition des témoins, prépare les preuves, recueille les charges mais aussi les éléments favorables à la défense. Equivalant de l'enquête en matière civile.

13. Ce titre qui n'aurait dû appartenir qu'à ceux qui avaient leur entrée au conseil d'Etat, était beaucoup plus prodigué : souvent d'ailleurs il avait été vendu. Etaient donc conseillers du roi tous les officiers des cours souveraines, des présidiaux, des bailliages et sénéchaussées, ainsi que bien d'autres personnes, trésoriers, receveurs-payeurs, premier médecin du roi, etc.

représentant la justice royale la plus proche de sa juridiction. Les témoins de Laulanié sont assignés dans la maison de Guillaume Seroine, située au village et paroisse de Sainte-Croix et entendus le 2 juillet 1768. La procédure fut envoyée à la maîtrise. Fonbelerd ne fut décrété que d'un simple décret de "soit oui".

Littéralement indigné, peut-être aussi très inquiet, Laulanié se rendit appelant de la modicité de ce décret et se pourvut en relief d'appel auprès de la cour de la Table de marbre de Bordeaux le 30 juillet 1768 : *"A la requête de notre aîné Mathieu de Laulanié, écuyer... mandons assigner dans le délai de nos ordonnances au souverain de notre Cour de la Table de Marbre du Palais à Bordeaux, Sieur Gaspard Rouby de Fonbelerd pour procéder et aller avant en cause sur l'appel que l'exposant déclare interjeter par ces présentes de la modicité d'un décret de soit ouï décerné contre le dit Rouby par les eaux et forêts de Guyenne"*.

La signification de cet appel a été faite le 16 août 1768 à Rouby de Fonbelerd. Comme il ne se présentait pas, il a été contre lui levé défaut.

Afin d'éviter la multiplicité des procédures, Laulanié présente alors sa requête en jonction d'instance. Il interjette appel du décret de "soit oui" (justice royale) conjointement du décret d'ajournement personnel (justice seigneuriale) et demande l'invocation du fond.

Dans l'intervalle, le meunier de Mathieu de Laulanié, Jean Calvet intervient dans l'instance et se rend également appelant de la procédure instruite contre lui par Gaspard de Fonbelerd. Le meunier dit avoir été surpris car : *"ne l'ayant ni injurié, ni commis aucune espèce de voie de fait à son préjudice qui eussent pu donner lieu à l'instruction d'une procédure criminelle"*.

Devant la ténacité de son adversaire : deux plaintes en justice royale, trois appels avec pour le dernier jonction d'instance et évocation du fond, Fonbelerd dépose à son tour une requête à la cour de la Table de marbre à Bordeaux contre Laulanié, requête dans laquelle il s'oppose pour la forme mais non pour le fond.

Une incursion rapide sur la justice au XVIII^e siècle

L'organisation de la justice au XVIII^e siècle était extrêmement confuse. C'est dans ce domaine que la complexité des institutions de la monarchie est la plus évidente.

Fin X^e, début XI^e siècle, en raison de l'insécurité générale, on assiste à l'émergence de châteaux qui engendrent les seigneurs. Le système féodal pouvait dès lors s'épanouir. Dans les années 1020-1040, l'exercice de la justice qui dépendait encore des fonctions comtales, descendit au niveau des seigneuries.

Nous allons examiner brièvement le fonctionnement des trois justices dont il est question dans ce procès, la justice seigneuriale, la justice royale et une des justices d'exception : la Table de marbre des Eaux et Forêts.

Justice seigneuriale

Jean Gaspard Rouby de Fonbelerd dépose une requête auprès de la juridiction de Montferrand qui relève d'une justice seigneuriale.

Cette justice est devenue au XVIII^e siècle un reliquat du système féodal. Dans une des nombreuses pièces de ce procès, Fonbelerd indique que le propriétaire du moulin de "la Mouline Haute", le tient à arrentement des seigneurs, haut-justiciers de la terre de Montferrand. En 1768, c'est Jean-Louis de Gontaud, marquis de Montferrand, duc de Biron qui possède le droit de haute, moyenne et basse justice.

En effet, tout noble n'est pas seigneur ; il n'est seigneur que s'il possède une justice. Le seigneur délègue son pouvoir à un juge auquel il doit donner des gages suffisants, il doit de même instituer un procureur fiscal (appelé aussi procureur d'offices) qui représente le roi dans la justice seigneuriale, un greffier, des sergents, des huissiers. Dans la pratique, ces postes étaient si peu lucratifs qu'ils n'étaient pas toujours pourvus. Le procureur exerce le plus souvent un autre métier, avocat, paysan, greffier, notaire (comme dans le cas de Jean-Gaspard Rouby) et ne s'intéresse guère à ses fonctions de procureur. Il doit, de plus, s'occuper en l'absence du seigneur, de son domaine lui servant ainsi de majordome.

Il faut tout de même noter que cette fonction, comme celle de juge (souvent la même personne cumulait les deux), était difficile. Le juge seigneurial n'était indépendant ni vis à vis du seigneur qui l'a désigné, ni vis-à-vis du roi, auquel il a prêté serment et qui a toujours contre lui sa juridiction d'appel. On assista très vite à un déclin de ces justices seigneuriales.

Le juge de Montferrand dépend du seigneur haut-justicier. Il peut donc juger en pénal, ce qui se passe pour Laulanié, puisqu'il est condamné à un décret d'ajournement personnel.

Mathieu de Laulanié va donc faire appel à la cour de la Table de marbre de Bordeaux pour le décret d'ajournement personnel (justice que nous verrons plus loin) et à la justice royale pour obliger le sieur Fonbelerd à cesser ses activités sur le ruisseau de la Couze et à respecter l'ordonnance du 11 mars 1768.

Justice royale

C'est par le biais de la justice royale que les rois de France ont, peu à peu, pris le pouvoir sur les seigneurs féodaux, utilisant en priorité l'obligation

de recourir à la justice royale en appel, ce qui a beaucoup affaibli la justice seigneuriale. C'est sous Philippe le Bel (1285-1314) que le pouvoir législatif des rois devint absolu face à la justice seigneuriale.

La justice ordinaire royale s'exerçait selon une hiérarchie à trois degrés de juridiction :

1- Les prévôts apparus sous Henri I^{er} (1031-1060, deuxième roi des Capétiens) au milieu du XI^e siècle. Ils déclinent petit à petit. Au XVI^e siècle, ils n'existaient plus qu'à l'état de survivance et ont presque disparu au XVIII^e siècle.

2- Les baillis ou sénéchaux créés par Philippe Auguste (1180-1223) vers 1190. Le roi choisissait ses baillis. Il leur avait "baillé" ses droits pour surveiller les prévôts et les seigneurs. Au début, c'était une justice ambulante, puis ils se fixent vers 1260. Apparut alors une sorte de circonscription administrative appelée bailliage (ou sénéchaussée). Louis-François Gibert signale qu'au XV^e siècle il y avait depuis longtemps un sénéchal à Sarlat.¹⁶ Le sénéchal jugeait en appel contre les prévôts et cours seigneuriales et en première instance pour certains litiges importants. Mais les sénéchaux et baillis perdirent progressivement une grande partie de leurs attributions au profit des lieutenants de baillis, nommés au début par eux pour rendre la justice en leur nom, et qu'une ordonnance de Louis XII (1498-1515) en 1510 transforma en officiers royaux.

Sous Henri II (1547-1559), en 1552, il y eut création dans certaines juridictions de baillages d'une sorte de quatrième degré de magistrature : le présidial. Il en existait une soixantaine et était composé, chacun, d'un président et de neuf conseillers. Le présidial juge en dernier ressort pour un certain nombre de cas. La création de ces présidiaux avait pour but d'alléger les parlements qui étaient surchargés d'appels. Ces présidiaux sont en pleine décadence au XVIII^e siècle.

3- Le parlement

Le parlement est, sur le plan juridique, une cours souveraine, c'est-à-dire un tribunal d'appel jugeant en dernier ressort au nom du roi. Issu de la "*cura regis*", c'est sous Louis XI (1260-1270) que va se créer le parlement. Il s'agit d'une séparation du pouvoir de justice (parlement), des comptes (cour des comptes), et des affaires politiques et administratives (conseil du roi). Sous Charles VII (1422-1461) est créé le premier parlement de province, celui de Toulouse inauguré en 1444. Le parlement de Bordeaux sera créé en 1462. Son ressort s'étend, outre la Guyenne, à la Gascogne occidentale, le Périgord, le Limousin et la Saintonge. A Bordeaux siégeait une haute cour présidée par le grand sénéchal de Guyenne.

16. Gibert (Louis-François). *Communautés rurales du Moyen Âge au XIX^e siècle*, Editions du Roc de Bourzac, 1996.

Le juge de Monpazier va procéder à l'information, assignation des témoins, et comme il n'est que juge gruyer (voir plus loin), il portera l'affaire à la maîtrise particulière des Eaux et Forêts de Guyenne qui prononcera un décret de "soit oui" contre Fonbelerd. Ce décret se prononce, nous l'avons vu, quand le motif d'accusation n'est pas grave et indique, par contre, que la procédure risque de durer longtemps... Ce qui amène Laulanié à interjeter appel auprès de la Table de marbre de Bordeaux, concernant à la fois le fond (détournement de l'eau) et la forme (les décrets).

Nous voilà donc devant une justice d'exception.

Tribunaux d'exception

Au Moyen Âge, l'administration et la justice étaient liées. Chaque officier royal était juge. Il en résulta que les officiers ordinaires du roi furent des juges de droit commun, et les officiers à attributions spéciales (financières, militaires, etc.) des juges d'exception. Ces justices "extraordinaires", appelées aussi "d'attributions" ou "d'exceptions" étaient issues de la tradition coutumière du jugement par les pairs, car elles étaient spécialisées dans les litiges professionnels ou administratifs lorsque le litige ou l'infraction était lié à l'exercice de la profession. C'est tout à fait le cas pour le procès entre Laulanié et Fonbelerd.

Parmi ces tribunaux d'exception, nous trouvons la Table de marbre des Eaux et Forêts.

Le tribunal des Eaux et Forêts dépendait du grand maître des Eaux et Forêts. Au Moyen Âge, celui-ci était seul. Au XVII^e siècle, des grands maîtres s'établirent dans différentes provinces et furent bientôt doublés de maîtres particuliers. Le grand maître fut aidé par un lieutenant général à la Table de marbre du palais. Du grand maître et de son lieutenant général, relevaient les maîtres particuliers établis en province, qui jugeaient sous l'autorité du lieutenant général. Ils devaient lui renvoyer les affaires importantes et leurs sentences pouvaient faire l'objet d'un appel devant lui.

Le tribunal comportait trois degrés de juridiction :

- Vingt grandes maîtrises, près des différents parlements. Les grands maîtres pouvaient juger à l'ordinaire (en première instance) jusqu'à 200 livres. Quand ils jugeaient à "l'extraordinaire", c'était souverainement, sans appel, en dernier ressort au siège de la Table de marbre.

- Cent soixante quinze maîtrises particulières, dont 7 à Bordeaux. Elles jugeaient jusqu'à 100 livres.

- Les innombrables grueries ou verderies jugeaient en première instance les délits ou amendes, n'excédant pas les 12 livres. Un édit de mars 1707 sous Louis XIV donna aux seigneurs le droit d'avoir un juge gruyer et la gruerie fut vite étendue, moyennant finances, aux justices seigneuriales.

Nous comprenons mieux maintenant la complexité de la procédure engagée par Jean Gaspard Rouby de Fonbelerd qui soutient que le juge de Montferrand est habilité en tant que juge gruyer à porter un jugement à ce procès.

Mathieu de Laulanié conteste la compétence du juge de Montferrand, à juste titre semble-t-il : *"...quoique les Juges de seigneurs soient censés Juges gruyers depuis la déclaration du 8 janvier 1715 ils ne peuvent cependant pas contester au siège de la Maîtrise le droit de ressort et de prétention dans leurs territoires et encore moins détruire les règlements émanés de ce Tribunal..."*, à savoir commettre un juge royal en cas de contravention à l'ordonnance de la maîtrise.

Laulanié fait donc appel à la justice royale de Monpazier. Le juge Jean Moustou de Lestang ne fait probablement pas partie des 175 maîtrises particulières établies en province, car dans ce cas, pourquoi n'a-t-il pas jugé ce procès ? A moins qu'il n'ait considéré que l'affaire dépassait 100 livres, ce qui semble réel si l'on se réfère à ce que dit Laulanié qui parle de 20 000 livres de perte par fondage (peut-être hausse-t-il un peu les chiffres ?).

Nous nous trouvons dans ce procès face aux trois degrés de juridiction de la Table de marbre : juge gruyer à Montferrand (peut-être aussi à Monpazier), maîtrise particulière à Bordeaux, et grande maîtrise puisque le dernier arrêt a été jugé "à l'extraordinaire", sans appel, en dernier ressort au siège de la Table de marbre de Guyenne.¹⁷

Examen de la procédure et conclusion du procès

Nous allons maintenant examiner les requêtes, mémoires et conclusions respectives des parties, puisque nous terminerons avec l'ordonnance de la cour de marbre de Bordeaux.

Nous possédons deux requêtes de Gaspard Rouby de Fonbelerd. La première est adressée au juge de Montferrand le 21 mars 1768, la seconde sera déposée à la cour de marbre de Bordeaux le 20 avril 1769. La première requête est assez bien organisée, à peu près bien rédigée, précise mais courte (5 pages) ; la seconde, de trois pages seulement, est mal rédigée et très confuse.

Pourquoi si peu de requêtes, aussi peu soignées ? Soit Fonbelerd n'est pas très convaincu de la justesse de sa cause, soit, au contraire, il en est

17. Bibliographie du chapitre 2 :

Olivier (Fr.), *Histoire du droit français, des origines à la Révolution*, Martin CNRS Editions, 1995.

Lecas (Antoine), *Les institutions publiques en France avant 1789*, librairie de l'Université Aix en Provence.

tellement convaincu qu'il ne prend pas la peine de se défendre convenablement. Ajoutons qu'il a fait deux fois défaut en appel. L'enjeu pour lui n'était peut-être pas aussi important que pour le sieur Laulanié. C'est d'autant plus étonnant que les arrêts de procédure lui sont dans l'ensemble favorables, si l'on excepte la première ordonnance du 11 mars 1768 des Eaux et Forêts. Avec la juridiction de Montferrand, Fonbelerd obtient contre Laulanié et Jean Calvet un décret d'ajournement personnel. En réponse à la plainte portée par Laulanié devant la juridiction de Monpazier, Fonbelerd n'est sanctionné que d'un modeste "soit oui".

Par contre, la partie de Mathieu de Laulanié se défend avec beaucoup de soin et de compétence. Nous avons 7 requêtes très détaillées, savamment argumentées, dont trois de seize, vingt trois et vingt quatre pages.

Gaspard de Fonbelerd déclare qu'il a acquis du sieur Laplasse par les deux contrats de 1755 et 1765 un pré sur le ruisseau de la Couze, avec droit de servitude, que les eaux qui servent à arroser ces prés sont des eaux superflues qui passent par un échampoïr¹⁸ et que le suppliant comme le sieur Laplasse en ont joui depuis un temps immémorial.

Les reproches qu'il formule contre la partie adverse sont précis :

- troubles en "l'arrosement" de ses deux prés
- démolition de la muraille d'un pré
- Laulanié serait "jaloux de la tranquillité du suppliant".

La troisième partie de la requête est un long réquisitoire, qui décrit les diverses procédures utilisées par son adversaire, procédures déjà décrites ici, et qu'il serait fastidieux d'énumérer de nouveau.

Mathieu de Laulanié répond : "*..la servitude que l'adversaire prétend avoir serait odieuse, contraire au droit naturel et à la raison même, et il faudrait l'anéantir si elle existait réellement*".

Le détournement des eaux destinées à l'usage du public, tels que les moulins, fontaines communes etc. fut de tout temps un délit, même sous les lois romaines. Il n'est pas de cas où le bien particulier puisse l'emporter sur le bien public. Comment le propriétaire de la "Mouline haute" aurait-il pu vendre le droit de prendre des eaux du ruisseau de la Couze ? Il ne pouvait disposer des eaux de son moulin. De plus, ce propriétaire ne pouvait vendre les eaux de son moulin que pour l'irrigation de son propre pré. Or, Fonbelerd dit que par ses contrats (qu'il cache fort mystérieusement et ne produit jamais) on lui a vendu le droit de faire arroser la prairie qu'il a acquise du dénommé Lugon.

18. Echampoïr : Bâti en glaciis sur la Dordogne. Dispositif situé au devant d'un moulin pour évacuer les eaux surabondantes.

Passons maintenant à la revendication de la partie adverse au sujet de sa possession immémoriale¹⁹. Les témoins de Fonbelerd la font remonter à quinze ou huit ans. Mais qu'est-ce qu'une possession immémoriale ? Chaque propriétaire riverain creusait comme le sieur Fonbelerd, de temps en temps, des rigoles dans leurs prés. Les fermiers du sieur de Laulanié allaient les boucher quand l'eau se faisait rare. Personne n'a porté plainte, seul le sieur Fonbelerd a osé le faire. Comment peut-on alléguer la possession immémoriale pour une rigole ?

La partie adverse affirme aussi que Laulanié : *"a entrepris de la priver de l'usage de ces eaux qui sont superflues sous prétexte qu'il a des moulins au-dessous de celui d'où le pred du suppliant faisait partie."*

Ce à quoi Laulanié répond : *"le sieur partie adverse prend l'eau par deux ouvertures et dans les deux branches du ruisseau de la Couze. Peu content de pratiquer chez lui des coupures qui dévojaient toutes les eaux, il attente sur le lit même du ruisseau, qui ne lui appartient pas ; il y établit des batardeaux avec des pieux et du gazon ; il oppose par ce moyen une barrière artificielle au cours libre et naturel des eaux ; enfin, il les absorbe toutes et pour nous servir du langage des témoins, il n'en coule presque plus vers le moulin et les forges de l'exposant.."*

Peut-on parler d'eaux superflues ?

Quant au mur détruit, Laulanié ajoute : *"il faut d'abord observer que ce prétendu mur n'est autre chose qu'un amas de quelques pierres sèches à la hauteur d'un pied ou quinze pouces. Le sieur Fonbelerd se servait de ces pierres pour arrêter les eaux. L'exposant les a tirées du ruisseau où elles formaient un batardeau pour boucher la rigole du sieur Fonbelerd. Voilà tout son crime"*.

Ce n'est pas par jalousie, ni par animosité particulière que l'exposant a fait boucher ces rigoles, c'est par besoin. Le motif était aussi réel que légitime. Les années 1767 et 1768 ont été fort sèches, même pendant l'hiver. On ne peut douter du préjudice subi par l'exposant. Fonbelerd fait creuser un fossé de quatre pieds et demi plus profond que le sol du ruisseau. Il y ajoute une digue, et les moulins inférieurs sont totalement privés d'eau. Nous devons mesurer l'importance des établissements pour lesquels l'exposant réclame les eaux du ruisseau de la Couze : *"il s'agit de l'exploitation de trois moulins à grain dont deux sont banaux... permettre d'arrêter les eaux, ce serait exposer toute une juridiction au danger de manquer de la chose la plus nécessaire à la vie, ou mettre l'exposant en risque de perdre son droit de moulange et de banalité"*. *"il s'agit encore de l'exploitation de deux forges*

19. Possession immémoriale : On pouvait parler de possession immémoriale à partir de 100 ans. La plupart des privilèges se fondaient sur une possession immémoriale. Les juriconsults analysaient celle-ci comme une concession royale dont le titre s'était perdu.

dont une est royale, elle a été augmenté par ordre du roi pour la fabrication de canons du plus gros calibre et par conséquent dévouée au bien de l'état. Cela seul suffirait sans doute pour interdire absolument toute interruption d'eau". "Mais on en sent encore plus la nécessité quand on connaît les inconvénients et les suites fâcheuses qui peuvent résulter de cette interruption. Il faut se représenter deux fourneaux immenses contenant quatre cents quintaux de mine, qui fond par le secours d'un feu violent, que des soufflets animent et entretiennent sans cesse. Les soufflets ne donnent le vent violent et nécessaire pour la fonte, que par le secours des eaux. Le vent que procure l'eau sert non seulement à la fusion de la mine, mais encore à entretenir le fer qui en provient. Si les eaux cessent un seul instant, le vent se ralentit, la matière se fige et se met en masse, environ cent cinquante quintaux de fer fondu se figeraient dans l'ouvrage, il n'est plus possible de l'en tirer qu'en démolissant le fourneau : chaque fonte manquée occasionnerait plus de vingt mille livres de pertes." "Enfin, il s'agit d'un foulon et d'un moulin à huile. Quoique moins essentiels, ces établissements ne sont pas moins nécessaires au bien économique de la société et ils ne méritent pas moins l'attention de l'autorité publique".

Après avoir répondu à tout ce qui concerne la forme, Mathieu de Laulanié va aborder le fond dans son dernier mémoire (vingt quatre pages), daté du 10 mars 1769 qui précède de 29 jours l'arrêt de la cour de marbre de Bordeaux qui clôt ce procès. Nous y trouvons neuf pages consacrées à l'examen de la procédure de Fonbelerd, extrêmement compétentes, précises, reprenant les us et coutumes, droits et usages, certains fort anciens, remontant jusqu'au droit romain.

De nombreux livres et auteurs sur lesquels se fondait la justice et qui font référence sont cités, tels que Loyseau, Mazuers, Lang, Barthole, Marnac, Bretonnier, Papon, Basset, Salé, Henrys, Cuepola. Nous citerons un passage à titre d'exemple : "Les auteurs se réunissent en foule pour décider qu'on ne peut pas détourner les eaux, même pour l'irrigation des fonds riverains, au préjudice des moulins supérieurs et inférieurs". Barthole que nous avons cité, s'explique en ces termes : "nunc non permittitur olii aquam ducere". Marnac dit sur la loi VI §5 en parlant des moulins inférieurs et supérieurs : "nemini licet variis hinc illinc sinuosis, recurvatisque flexibus aquam absumere...".

Enfin, Gaspard de Fonbelerd assure dans sa requête du 20 avril 1769 qu'il "emporta sa plainte devant le juge du lieu qui étant juge de seigneur connaît des matières des eaux et forêts..." "... "Le suppliant n'a pas contrevenu à l'ordonnance de la Maîtrise (des eaux et forêts) et qu'en débouchant la rigole, il n'a fait qu'user de son droit en rétablissant les choses dans l'état qu'elles étaient avant l'entreprise...".

Fonbelerd ajoute que par le juge de Montferrant : "... le sieur partie adverse et son meunier ne furent décrétés que d'un soi ouy..".

Bien évidemment le point de vue de Laulanié diffère radicalement. Et le décret d'ajournement a bel et bien été prononcé !

Mathieu de Laulanié s'indigne contre ce traité d'ajournement personnel décerné contre lui et son meunier, "... comme s'ils avaient commis un crime..." : "... le décret d'ajournement personnel est violent vis-à-vis d'un gentilhomme qui n'a fait que réclamer son droit et qui n'a employé pour cela aucun acte de violence et qu'on ne dise pas que ce décret est égal à un décret de faire ouïr.." "... c'est un décret injurieux et tortionnaire lorsqu'il met de pair le gentilhomme avec son meunier".

Cette violente indignation peut sembler un peu étonnante à notre époque. Nous y voyons l'expression de ce que devait penser et ressentir l'aristocratie du XVIII^e siècle quelle que soit son origine, puisqu'au sein même de la noblesse existe aussi une importante hiérarchie très bien décrite par Joëlle Chevé²⁰ dans son ouvrage sur la noblesse. La noblesse féodale, par exemple, ne ménage pas ses sarcasmes face à la noblesse maintenue, mais surtout face à la noblesse de robe, laquelle d'ailleurs se comporte de manière identique puisqu'en Périgord, les anoblis par achat de charges du XVII^e siècle et début XVIII^e : "regardant cependant avec dédain les annoblis de la deuxième moitié du XVIII^e, les Laulanié de Sainte-Croix, Guilhaem, ou Delfau qui achètent les charges de capitoul de la ville de Toulouse".²¹

La noblesse de la famille Laulanié de Sainte-Croix remonte avec certitude au capitoulat exercé en 1750 à Toulouse par Marc de Laulanié, écuyer, maître de forges à la Mouline Basse.

Toutefois, une hypothèse assez probable, fait remonter l'origine de cette famille au XIII^e siècle dans le Vivarais. Elle pourrait avoir tiré son nom du château de l'Aulanhet, paroisse d'Asperjoc près d'Aubenas²² - les premiers actes remontant à Pons-Balthazar de Laulanhier vivant en 1300 à Heblon de l'Aulhanhet, chevalier en 1279²³. Mathieu de Laulanié tient peut-être d'autant plus à ses privilèges qu'ils sont récents et représentent une ascension sociale, conquise (ou... reconquise ?) patiemment avec stratégie et détermination.

La noblesse du XVIII^e siècle tient à ses privilèges. Il s'agit certes d'intérêts financiers et de pouvoir, mais aussi d'une notion de devoir - les Laulanié sont de plus maîtres de forges. Yvon Lamy, dans son ouvrage

20. Chevé (Joëlle), *Au pays des mille châteaux - La noblesse du Périgord*, Perrin, 1998, pp. 31 et suivantes.

21. Chevé (Joëlle), *op. cit.*, p. 35.

22. B.N. côte chemin 118 pour Laulanhier, Laulanier, Aulanier en Vivarais en Velay.

23. *Armorial de la noblesse du Languedoc* de La Rocque / *Armorial du Velay* G. Paul Marseilles, 1973

Hommes de Fer au XIX^e siècle parle de "sentiment de l'honneur", de "l'ambition originelle de l'honneur du métier".²⁴

Nous sommes à une époque où le sens des valeurs est très important. Le chef de famille est respecté, écouté, obéi, à l'intérieur du groupe familial, mais aussi du groupe social, sorte de "communauté" que représentent les habitants de la paroisse. Les familles de métayers, domestiques et ouvriers de l'usine. Face à l'autorité du maître de forges, on pourrait presque parler de "famille élargie" avec ses lois, ses règles, ses devoirs et aussi ses... sentiments, affects, ambitions, etc.

Nous avons l'impression, en examinant les dépenses sur les comptes personnels des Laulanié, (comme par exemple des frais médicaux pour les enfants de métayers voisinant avec l'achat d'un chapeau pour un frère cadet) d'observer une sorte de "famille élargie", très liée par la gestion des terres, le travail du fer, les traditions. Les ouvriers et paysans (souvent ce sont les mêmes), éprouvaient probablement un sentiment de grande sécurité face au savoir du maître de forge qui amène une aisance certaine dans le pays et ceci depuis très longtemps.

Nous avons retrouvé des Laulanié à la Mouline Basse depuis le milieu du XVII^e siècle²⁵. Ils y étaient probablement déjà avant. Mathieu de Laulanié représente la 4^e génération de maître de forges et il y en aura 6 en tout. Yvon Lamy parle de "véritables dynasties" de maîtres de forges. C'est tout à fait le cas pour les Laulanié.

La hiérarchie est importante certes, mais "confortable" et doit être respectée. Mathieu de Laulanié est maire de Sainte-Croix ainsi que syndic fabricant. Il se sent des devoirs vis-à-vis de ses administrés. Il est indigné de se retrouver en justice sur un pied d'égalité avec son meunier, lequel meunier est peut-être lui-même mal à l'aise dans cette situation et... tout aussi offusqué !

Pourtant, nous ne sommes qu'à vingt ans de la Révolution... Il ne faut toutefois pas oublier que cette Révolution fut l'œuvre de la bourgeoisie qui réclamait une égalité civile, judiciaire et fiscale avec l'aristocratie. Albert Soboul dans son *Histoire de la Révolution française*, souligne que la représentation du tiers à la réunion des États Généraux ne fut composée que de bourgeois. Aucun artisan, aucun paysan... Les bourgeois méprisent le peuple et tiennent à leurs privilèges tout autant que les nobles aux leurs. Ils tiennent en particulier à garder leurs biens fonciers. En 1789, la bourgeoisie voudrait bien s'associer à l'aristocratie pour dominer le peuple.

24. Lamy (Yvon), *Hommes de fer en Périgord La France industrielle*. La manufacture, 1987, pp. 23-116.

25. A. D. D. Registres paroissiaux - Ste Croix 5E 391/4 - 5E 391/3 - 5E 391/2.

Nous pouvons aussi ajouter que le Périgord est une région très isolée, les voies de communications sont, au XVIII^e siècle impraticables, ce qui cause un grand tort au transport de marchandises et ce qui déteint aussi sûrement sur la mentalité des habitants. Georges Bussièrès²⁶ exagère peut-être un peu quand il note "qu'en Périgord l'inégalité est la loi, qu'il n'y a pas un pouce de terrain qui ne soit soumis à une rente féodale et ne relève d'un seigneur, que les larges vues et les doctrines générales ne sont pas à l'ordre du jour et qu'à l'approche de 1789 on n'entend aucun cri de justice ni de protestation d'égalité".

Quoi qu'il en soit, nous arrivons maintenant aux conclusions de ce procès.

Le 10 mai 1769, la cour de la Table de marbre du palais à Bordeaux prononce en dernier ressort un arrêt qui donnera satisfaction à Laulanié, avec toutefois une nuance : l'absence de dommages et intérêts.

1- Le procureur général et les juges mettent au néant le décret d'ajournement personnel décerné par le juge de Montferrand contre Laulanié et son meunier Jeannot, le 24 mars 1768. Par ailleurs, évoquant et retenant le fond et principal de la cause et y faisant droit, relaxent les intéressés des conclusions prises contre elles par le sieur Rouby de Fonbelerd.

2- Main levée sur les amendes, sur l'appel interjeté par Laulanié sur la modicité du décret de soit ouï, sur l'appel interjeté par Rouby de Fonbelerd du même décret et procédure ; les dits juges mettent les parties hors de cour et de procès.

3- Mais retenant le fond et principal de la cause, les juges condamnent Rouby de Fonbelerd :

- à faire enlever la digue
- à boucher fossés et rigoles
- à détruire les entreprises, le tout sous huitaine.

4- Ils condamnent les deux parties à l'amende envers le roi et condamne Rouby aux dépens mais sans dommages et intérêts.

5- Permission d'afficher le présent arrêt jusqu'à concurrence de 20 exemplaires.

6- Rouby de Fonbelerd a encore une amende de 10 livres au roi pour son attentat et contravention à l'ordonnance des Eaux et Forêts du mois d'août 1669.

Étude géographique des lieux cités

La carte de Cassini a été consultée, mais n'apporte rien, contrairement à celle de Belleyme (Guyenne Nord n°24) très détaillée, que nous avons

26. Bussièrès (Georges), op. cité.

comparée à la carte actuelle de l'Institut national géographique au 1/25000 - Beaumont - Série bleue - 19370.

Le moulin de la Mouline Haute est habité en 1768 par Pierre Colié, meunier et Charlotte Capdeville son épouse. Nous le retrouvons sur les registres paroissiaux en 1703²⁷. En 1714, c'est Martial Delprat, meunier, qui l'occupe.

Le pré acquis dans les années 1755 et 1765 par le sieur Fonbelerd, formait une dépendance du moulin appelé de "La Mouline Haute" et appartenait au sieur Laplasse. Nous trouvons davantage de précisions dans une requête du Sieur Fonbelerd qui écrit : "... il est à observer que le Sieur Laplasse vendeur est encore propriétaire du moulin sur le même ruisseau appelé la Couze, qu'il tient à arrentement des seigneurs hauts justiciers de la terre de Montferrand et que le pré vendu faisait partie du moulin".

Nous trouvons sur la carte de Belleyme le lieu appelé "La Mouline Haute" situé sur la Couze au-dessus de la confluence avec la Véronne, appelée Beyronne sur la carte.

Jean Lartigaut²⁸, dans son ouvrage sur *les campagnes du Quercy à la fin de la Guerre de Cent Ans*, assure que lorsqu'on trouve sur les cartes le mot "mouline", il y a forcément eu une forge. Cela semble certain pour la Mouline Haute, car Jeannot le meunier déclare lors de son interrogatoire mené par le juge de Montferrand, qu'il y avait sur le pré : "*des débris de forges au dit lieu qui a été transporter par le sieur laplace dont et ensuite il vendit le sol et terrain au dit sieur Fonbelerd*".

Il y avait donc bien là "autrefois" ? quand ? une forge adossée à la chaussée d'un étang puisque nous lisons, toujours lors d'un interrogatoire mené par le juge de Montferrand auprès du sieur Fayclard Faure habitant de la "Bourgade" paroisse de Sainte-Croix : "*que en allant à la foir de Cadouin il vit un fossé élargi d'environ un demy-pied dans le pred du sieur Fonbelerd qui reçoit l'eau de l'étang du moulin appelé la Mouline haute par le champoir et la conduit dans ledit pred*".

S'agissait-il d'une forge à fer ou forge à battre ? Y avait-il un haut fourneau ? quand s'est-elle arrêtée ? pour quelle raison ? quelle était son origine ? Pour l'instant nous n'en savons pas davantage.

Le pré vendu à Fonbelerd est "situé au lieu et appelé entre deux eaux". Il s'agit certainement de la Veyronne et du "vieux ruisseau de la Couze".

27.

A.D.D. - Registres paroissiaux - Sainte-Croix 5E 391/3.

28.

Lartigaut (Jean), *Les campagnes du Quercy à la fin de la guerre de Cent Ans*, Toulouse, 1978.

Nous trouvons souvent dans les différentes pièces de ce procès, cette dénomination, et nous nous sommes demandé à quel ruisseau elle correspondait exactement. Il est probable que c'était le nom donné à la Couze en amont de la confluence avec la Veyronne : *"Le Sieur Fonbelerd prétend qu'il ne coule presque pas d'eau dans le vieux ruisseau de la Couze. Mais c'est faux, puisque c'est là véritablement le lit du ruisseau, ce vieux ruisseau reçoit toutes les eaux de la Fontaine Lacouture qui est marquée sur le plan signifié de l'exposant par la lettre P"*. Malheureusement, nous ne possédons pas ce plan.

Sur la carte de Belleyme, nous trouvons un lieu appelé "La Couture" en amont de la Mouline Haute, un peu au sud de Langlade - sur la carte de l'I.G.N. à la confluence du ruisseau de Tournier et de la Couze existe un lieu appelé Lacouture. Nous ne trouvons plus sur cette carte la mention de "Mouline". La Mouline Basse est dénommée "La Forge". Un peu plus loin, à la confluence de la Veyronne et de la Couze, apparaît un groupe de bâtiments en ruines appelé : "Le Moulin de Las Places", nom qui rappelle étrangement celui de l'ancien propriétaire de la Mouline Haute. Le nom de cet ancien propriétaire est orthographié dans les différentes pièces de ce procès de trois façons : Laplasse, Laplace, Lasplasse. Il s'agit donc très certainement de la Mouline Haute, qui a repris plus tard le nom de son ancien propriétaire et s'est appelée : "Moulin de Las Places".

Laulanié se dit propriétaire de deux forges qu'il ne nomme pas, mais qui sont "la Mouline Basse" et "Pontrondié" ainsi que de trois moulins que l'on peut peut-être situer à la Mouline Basse, au moulin de Jouannet sûrement (moulin banal) et au moulin de Saint-Sernin (pour ce dernier un doute existe, car Laulanié parle de "deux moulins banaux". Or il en possédait deux : Jouannet et Reymondie qui faisaient partie de la commune de la Bouquerie, juridiction de Puibeton. Possédait-il aussi Saint-Sernin à cette époque ? A-t-il "volontairement" laissé planer un doute sur la banalité attribuée à ce moulin en ayant "confondu" Saint-Sernin et Remondie dans le but évident d'influencer plus favorablement les juges ?

Nous trouvons, par contre, le moulin à huile sur la carte de Belleyme (pas sur celle de l'IGN). Quant au foulon, il ne figure nulle part.

Nous avons remarqué sur les deux cartes (Belleyme et I.G.N.), entre le moulin de Saint-Sernin et la forge de Pontrondié, un lieu appelé "la Moulinotte". Serait-ce aussi une ancienne forge ?

Beaucoup de questions se posent au fur et à mesure des lectures et des transcriptions d'archives, et bien d'autres recherches sont encore à faire.

Calvaires autour du cingle

par Marcel BERTHIER

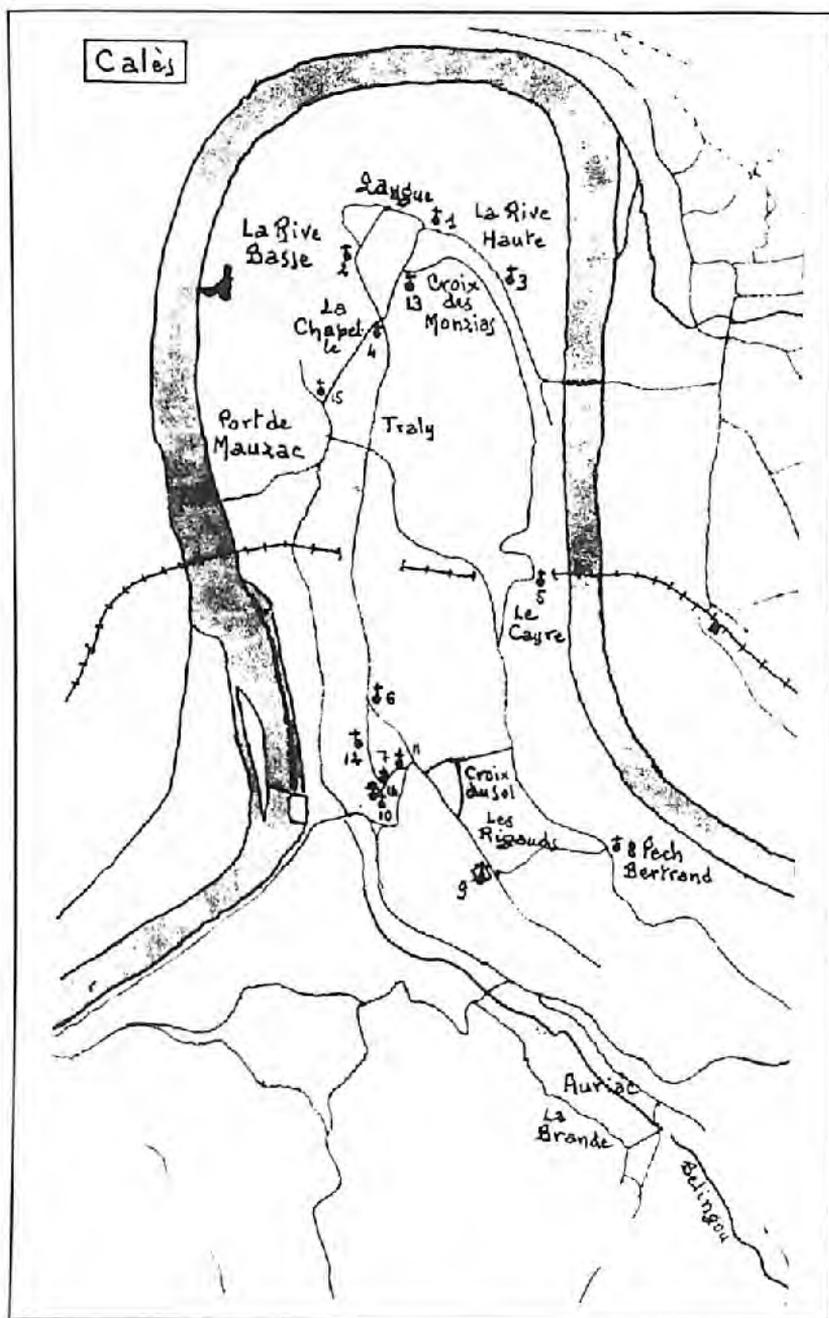
DEUXIEME PARTIE :

(voir tome CXXVI, 1999, pp. 319-332 (ill.))

Calvaires de Calès

Voir carte

- 1- Croix des Monzias
- 2- Croix del Bosque
- 3- Croix de la Fontvieille
- 4- Croix de la chapelle
- 5- Croix du Cayre
- 6- Croix Saint-Michel
- 7- Croix de l'entrée de l'ancien cimetière
- 8- Croix de Pech Bertrand
- 9- Croix du nouveau cimetière
- 10- Croix de l'église
- 11- Croix de la Mission
- 12- Croix Roussely-Delrieu-Queille
- 13- Croix des Hauts Monzias
- 14- Croix de l'ancien presbytère
- 15- Croix de Traly





Croix des Monzias

1- Croix des Monzias

Sur la D 31 venant de Trémolat, juste avant le virage de la route vers le sud, une croix de bois, à droite de la route, menaçait ruine. Elle avait pourtant souvent été remplacée. Devant la plaine, le cingle et Rocamadou, elle était pleine de charme. Mais le temps et les intempéries ont fait leur œuvre. Il a fallu la remplacer. La nouvelle croix sur son socle bas est un peu plus à gauche que l'ancienne et dans l'axe de la route. Elle a été bénite le jour de l'Assomption 1994 par l'abbé Zanette, curé de Lalinde. Son nom lui vient de la famille Monzie installée là depuis très longtemps.

2- Croix del Bosque

Il faut quitter la D 31 venant de Trémolat dans le virage qui se dirige au sud vers Traly et prendre la petite route vers Laygue. A 200 m, on tourne à gauche et au 2^e carrefour se trouve une croix sur la droite. Elle aussi a été plusieurs fois remplacée et récemment, le 23 mai 1993, en la fête de l'Ascension. (cf. annexe p. 525)

3- Croix de la Fontvieille

Après avoir franchi la Dordogne en venant de Trémolat, la D 31 se dirige vers le nord-ouest. A 500 m environ du pont, sur la gauche de la route, un petit arc de pierre est surmonté d'une croix très ancienne et étrange. C'est l'entrée d'une fontaine qui fut jusqu'en 1872 le seul point d'eau de la Rive. L'intérieur de la fontaine est voûté et devait être couvert de lauzes. Malheureusement pour construire la route, on a remblayé et la base de la fontaine s'enfonça peu à peu dans le sol. Chaque été pourtant, le petit tertre s'orne d'impatiens rouges...

4- Croix de la chapelle

Sur la D 31 qui se dirige au sud vers Traly, une petite route à gauche gagne directement le centre de Calès.

C'est à ce carrefour ou à proximité que se trouvait autrefois une chapelle dédiée à Notre-Dame du Lac. Il n'y plus ni lac ni chapelle, mais seulement une croix sur un triangle de pelouse qui fut posée vers 1876 par la famille Monzie. C'est une croix écotée en tube de fer sur un socle en pierre. Tout son charme lui vient de son environnement.

Renversée par une voiture, elle a soigneusement été restaurée. (cf. annexe p. 522)

5- Croix du Cayre

Dominant la plaine de Trémolat, juste au-dessus de la voie ferrée qui entre dans un tunnel après avoir traversé la Dordogne, se trouve le hameau du Cayre. En cette, Cayre aurait désigné une pierre réservée au culte. Venant, au nord, de la D 31, on suit (de haut !) la Dordogne, on passe au pied d'un château d'eau et, sur la gauche, dans un carrefour avant de sortir du hameau on découvre une croix qui surmonte un mur. Elle aurait été construite d'abord dans un jardin, puis transférée là par la famille Delluc. Il s'agit d'une croix en fer dont le décor est composé de lignes droites horizontales et verticales. Le socle de pierre posé sur le mur est assez haut et donne son élan à la croix.



Croix Saint-Michel

6- Croix Saint-Michel

Sur la petite route qui, du carrefour de la Chapelle, contourne Traly et monte vers Calès, on trouve à 1800 m environ un autre chemin à gauche qui conduit au cimetière en suivant la ligne de crête vers sud-sud-est. A la fourche des routes, une jolie croix est magnifiquement placée qui se découpe sur le ciel. Elle a été placée là en 1991 pour remplacer une croix antérieure qui était la même que celle du Cayre, mais son socle rectangulaire posé sur le sol est moins haut.

Sur cette croix, on pouvait remarquer que le Christ était d'un côté de la croix, alors que les anges, au pied, étaient de l'autre côté. C'est que la croix avait déjà été brisée par une charrette et

qu'en la ressoudant le forgeron n'avait pas prêté attention à ce détail. Un second accident lui a été fatal. Il a fallu la remplacer par une autre croix.

7- Croix de l'entrée de l'ancien cimetière

Un peu avant d'aller à droite vers l'église ou à gauche vers la mairie, on trouve une place triangulaire minuscule. Une croix occupe la pointe nord-ouest. Elle était autrefois près de l'ancien cimetière au nord de l'église et a été transférée la par la famille Capelle.

C'est une belle croix de pierre bouletée sur un socle plus haut que large. La traverse est sculptée et s'orne d'une rose.



Croix de l'entrée de l'ancien cimetière



Croix de Pech Bertrand

8- Croix de Pech Bertrand

Sur la D 29 E qui va de Traly à Cussac et au Buisson, on passe aux Fontenelles et on trouve sur la droite une route qui monte vers le cimetière, à gauche une croix marque l'entrée du chemin de Pech Bertrand.

C'est une croix de fonte finement travaillée et posée sur un socle carré en pierre.

Elle aurait été installée vers 1920 par la famille Capelle à l'occasion des Rogations.

9- Croix du cimetière

Cette croix, au milieu du cimetière, est face au nord-est.



Croix de l'église

10- Croix de l'église

Cette croix a été déplacée il y a peu d'années. Elle se trouvait autrefois au milieu de l'ancien cimetière. Elle est maintenant au sud de l'église sur un terre-plein herbeux qui domine les derniers méandres du Bélingou.

Le socle en pierre est surmonté d'une table rectangulaire. La croix nilée est également en pierre. Les extrémités du montant et la traverse sont usées, ce qui laisse supposer une certaine ancienneté.

11- Croix de la Mission

Quand on monte de la D 29 après le Moulin Neuf vers le centre de Calès, on croise un premier carrefour, on dépasse la cour de l'école et on trouve sur la gauche le monument aux morts et la mairie. Sur le mur, en face, une croix pattée en ciment domine la route.

Elle a été construite à l'occasion de la dernière Mission, peu après la seconde guerre mondiale.



Croix de la Mission

12- Croix Roussely-Delrieu-Queille

Entre les croix répertoriées sous les numéros 6 et 7, dans un angle de murs, se trouve une belle croix de fer forgé très proche de la croix de la Queyrie à Trémolat.

Elle porte la date de 1837. Le 5 février 1837 eut lieu un mariage dans la famille Queille à laquelle appartenait Delrieu, curé de Saint-Laurent-la-Vallée.

Cette famille était propriétaire d'importants vignobles.

13- Croix des Hauts-Monzias

Sur la D 31, lorsque que la route se dirige vers le sud, un carrefour conduit à gauche vers la Rive Haute et le Cayre.

A ce carrefour, sous un cerisier, se trouve une discrète croix de bois que l'ombre et la mousse verdissent.

14- Croix de l'ancien presbytère

Au chevet de l'église, à l'entrée de l'ancien presbytère, une pierre grise a été posée. Elle porte gravée en relief une très belle croix pattée.

Il pourrait s'agir une ancienne pierre tombale.

15- Croix de Traly

Une croix semblable à celle du Cayre a été érigée au hameau de Traly. La bénédiction a été donnée par M. L'abbé Capelle le dimanche des Rameaux, 12 avril 1992. (cf. annexe p. 523)

Anciennes croix

1- Au lieu-dit La Brande, au sud du Bélingou, il y avait une croix dont il ne reste que le socle. Elle marquait la limite entre Badefols et Calès au bord d'un chemin rural.

2- Entre la croix Saint-Michel et le cimetière, au lieu-dit La Croix des Sol, il y avait effectivement une croix sur un mur. On peut encore en deviner l'emplacement.

3- A proximité de la croix de la Mission, en descendant vers le Moulin Neuf, il y a avait une croix dont ne retrouve plus la trace. Elle avait été inaugurée par l'abbé Doumergue.

4- Une croix avait été dressée en 1937 par la famille Audy à l'occasion de la naissance d'un fils. Elle a été détruite peu après.

5- Aux Rigauds, sur la route du cimetière, il ne reste que le socle d'une croix et une autre a été enlevée.

6- Au lieu-dit La Fontaine, en direction des Peymegoux, une croix a été brisée par un camion d'un maquis voisin. Il en reste le socle.

7- A Traly, sur la petite place près du carrefour, une croix a disparu.

8- Une croix de bois existait à proximité de l'ancien moulin de Traly.

9- Sur la route d'Auriac à Molières, au carrefour avec un chemin rural, il y avait une croix de bois qui a disparu : la croix d'Auriac.

10- Le 29 septembre 1947, une croix avait été dressée sur la pente à l'ouest de l'église pour rappeler l'affiliation de la section de la JAC. Elle a été emportée par les intempéries.

11- Sur une sorte de rempart dominant le CD 31, au lieu-dit Les Fontenelles, une grande croix de fer dominait la plaine face au nord.

*
* *

Avec la croix de la Fontvieille et celle de l'église, Calès possède sans doute les plus anciennes croix de la région.

Sauf la croix du cimetière et la croix de l'église, ancienne croix de cimetière, toutes sont des croix hosannières.

Malgré l'ancienneté de Traly et la proximité de Cadouin, rien n'indique l'existence d'un pèlerinage important à la Vierge noire de Notre-Dame du Lac, sinon peut-être celui des bateliers qui se préparaient à franchir les remous de la Gratusse. C'est que Calès était très isolé entre la Dordogne, le Bélingou et la falaise qui surmontait Badefols où sévissait Seguin le brigand.

Madame Eliane Delprat, qui a écrit *Si Calès m'était conté*, connaît et aime son village. Elle a accepté de vérifier, de compléter et parfois de rectifier tout ce qui précède. Découvrir et apprécier ce village sera la meilleure façon de la remercier.

M.B.

Annexes

Restauration de la croix de la chapelle (4)

Calès, mai 1990 (Fête de l'Ascension)

"Frères et sœurs. Il est écrit dans un des livres de la Bible, -celui qu'on appelle les Nombres : "Le seigneur dit à Moïse : Parle aux fils d'Israël ; dis-leur de se faire une frange sur les bords de leurs vêtements, et de mettre un fil pourpre dans la frange. En les voyant, ils se souviendront des commandements du Seigneur, et ils les accompliront."

Il me semble, chers amis, que la croix, que les croix que nous plaçons aux carrefours de nos routes ou au sommet de nos églises, il me semble que la croix, empourprée par le sang du Christ, joue pour nous, chrétiens, le rôle du fil pourpre dans la frange du vêtement des juifs : un rôle de ressouvenance. Et, elle nous rappelle essentiellement 3 choses, 3 vérités fondamentales de notre Foi :

- Elle nous rappelle, en premier, que Christ est mort par amour pour nous, pour le pardon de nos péchés, sans doute, mais aussi pour être solidaire de toutes nos morts, de toutes nos épreuves, de toutes nos souffrances. Ainsi, aux heures les plus sombres, aux jours d'angoisse, nous savons que nous ne sommes pas seuls à porter notre croix : Christ la porte avec nous..

- Elle nous rappelle, en second lieu, que si le Christ est mort, c'est pour triompher de la mort dans le mystère de sa Résurrection. *"Il fallait que le Christ meure afin de ressusciter et de pénétrer dans sa gloire"*, comme Jésus lui-même le dira aux disciples d'Emmaüs. Et, depuis ce jour-là, nous pouvons nous écrier avec saint Paul : *"Mort, où est ta victoire ?"*

- Enfin, nos croix, cette croix, nous rappellent une troisième vérité : que là où est passé le Christ, nous passerons aussi. L'ayant suivi dans le mystère de sa mort, nous le suivrons dans le mystère de sa Résurrection. Ainsi, un arbre - la croix - qui signifiait la mort, devient synonyme de vie, générateur de vie ! Nos croix, cette croix, nous rappellent que nos vies ne se terminent pas avec le tombeau, que la mort n'est qu'un passage, - ce passage dans lequel nous ont précédés ceux que, ces derniers mois, et dans la peine, nous accompagnions vers ce qu'on appelle improprement "leur dernière demeure", car leur dernière demeure, c'est la Jérusalem céleste, la patrie de Dieu notre Père, notre Patrie, ce Royaume de Paix, de Justice, et d'Amour. Nos croix, cette croix, nous rappellent que Christ a voulu faire de nous les cohéritiers de sa vie éternelle, que donc nous devons faire de nos vies une ascension - et c'est bien le jour de le proclamer où la Joie sèche toute larme, où la récompense succède à l'épreuve, où la vie triomphe de la mort, car alors commence la vraie vie, la Vie qui ne finit pas.

Et, puisque nous en sommes à nous ressouvenir, faisons mémoire de nos ancêtres qui ont placé tant de croix aux carrefours de nos chemins et de nos routes. Faisons mémoire, très spécialement, des ancêtres Monzie de la famille de Gisou Chaval, son arrière-grand-mère, qui, en 1898, ont élevé cette croix. Faisons mémoire de tous nos anciens qui sont venus prier en ces lieux où s'élevait la chapelle de Notre-Dame du Lac. Et c'est sans doute à cause de cette chapelle, et pour la signaler, que fut érigée cette croix. Christ est le seul Sauveur ; mais la Vierge Marie garde un lien privilégié avec son œuvre de Salut : elle était au pied de la Croix.

Enfin, dans les mois et les années qui viendront, nous ferons mémoire du geste pieux, en même temps que créateur de beauté, de notre maire, M. Delouis, qui a tenu à redonner à une vieille croix démolie, une nouvelle, une magnifique jeunesse. En votre nom à tous, je lui adresse, avec nos félicitations, un très vif et très chaleureux merci.

Bénédiction de la croix de Traly (Rameaux 1992) (15)

"Frères et sœurs de Calès et d'ailleurs.

Voici donc une troisième croix que nous allons bénir. Les deux premières, c'était une restauration. Celle-ci est une création. Elle va s'élever en des lieux où aucune ne l'avait précédée, et étendre ses bras protecteurs, rassembleurs, sur ce village de Traly jusqu'ici, le seul dans la commune privé de l'emblème du salut des chrétiens.

En bénissant les croix précédentes, vous m'avez entendu souligner leur rôle, leur fonction de mémorial. Elles nous rappellent l'amour de Dieu pour nous, le

partage qu'il a voulu faire de nos peines et de nos souffrances, de nos échecs et de nos morts. Mais surtout, nos croix nous disent que, par elles, la mort et le mal sont vaincus, cédant la place à la lumière de Pâques et au soleil de la Résurrection, sources et foyers d'espérance et de vie éternelle. Elles nous rappellent que chacun de nous, sur terre, est un passant, un voyageur, et que, si nous avons à y accomplir, de notre mieux, nos tâches quotidiennes, un jour viendra, le jour du "grand passage", et, qu'en l'attendant, chacune de nos journées doit nous voir "en route" vers le Royaume.

Voilà brièvement rappelé ce mémorial que sont nos croix.

Mais il me semble que, ce matin, cette croix nous parle, aussi, de solidarité et d'amitié. Et ce, à trois niveaux : au niveau de ce présent que nous vivons ; au niveau d'un passé où nous retrouvons nos racines et nos ancêtres ; au niveau de nos relations avec Dieu.

Et d'abord, l'amitié du présent. En tout premier, celle qui a poussé deux chers anciens élèves à couler dans le bronze cette copie d'une croix brisée afin d'avoir la joie de me l'offrir, et moi de la recevoir. Je leur adresse, en mon nom et en votre nom à tous, un merci très affectueux. Au présent aussi, l'amitié avec laquelle j'aurai fait don de cette croix à la commune et à la paroisse. L'amitié aussi qui a poussé nos amis Rey-Mouillat à faire gentiment l'offrande de ce bout de terrain qu'ils venaient d'acheter pour qu'y soit implantée la nouvelle croix. Merci à eux. L'amitié encore qui a les doigts habiles de notre ami Lagarde pour ériger ce bâti sobre et harmonieux qui permet à notre croix de s'élever vers le ciel. Qu'il en soit, oh combien félicité et remercié. L'amitié toujours dont nous a témoigné notre maire, M. Delouis, dont l'intervention et la bienveillance ont été précieuses pour arrondir les angles auprès d'une administration taillonne. Un merci très vif à lui, également. Et nous n'oublions pas qu'il avait été le maître d'œuvre des deux premières croix. Enfin l'amitié avec laquelle vous avez tous accueilli le projet, facilité sa réalisation, donné à cette cérémonie un air de fête. L'amitié qui nous rassemble tous auprès de cette croix.

Il y a un second niveau : l'amitié qui nous lie au passé, à cet humus de foi et de prières par lequel nous sommes ce que nous sommes, qui nous lie à ceux qui avaient choisi et érigé la croix qui a servi de matrice à celle-ci, à tous ces gens de Traly qui nous ont précédés dans la "maison du Père", après avoir transmis ce que, eux mêmes, avaient reçu. Qu'il me soit permis aussi de citer celle que vous appelez affectueusement "lo doumeijello", qui s'étonnait qu'un village aussi important et aussi chrétien que Traly n'ait pas, lui aussi, sa croix. Il me semble que, ce matin, nous réalisons un de ses vœux les plus chers.

Enfin il y a le niveau de notre solidarité avec Dieu. Un Dieu qui n'a pas voulu ne résider que dans un lointain Olympe, mais a voulu séjourner parmi les hommes. Un Dieu qui n'a pas voulu être domicile parmi les grands et les palais, mais a désiré partager la vie des gens simples, des travailleurs, comme nous.

Un Dieu qui n'a pas fait choix d'une vie facile d'où l'épreuve serait absente, mais a voulu épouser toute la condition humaine aussi faite de peines et de souffrances, d'angoisses et de mort. Mais un Dieu, et justement parce qu'il était Dieu, qui a voulu que la mort et le mal soient vaincus pour toujours, semant ainsi, à pleines mains, le vent d'espérance et le grain d'immortalité. Et c'est ce qui soutenait Reine quand elle assistait son père mourant. C'est ce qui soutenait Denise et Aimée et Marie Antoinette quand elles fermaient les yeux à leur compagnon de toujours. C'est ce qui

soutenait les enfants Bannat, Rousseau, Melchiori, Pivetta, pour n'en citer que quelques-uns, quand ils voyaient disparaître leur père.

Frères et sœurs, grâce à cette croix, que tout cela s'enracine et se grave dans notre cœur. Que cela change et transfigure nos vies. Qu'il les fasse rayonnantes de foi, d'espérance et d'amour.

Amen"

Restauration de la croix del Bosque (23 mai 1993) (2)

"Chers frères et sœurs de Calès et d'ailleurs
tous mes amis

Voici donc que, pour la quatrième fois en quatre ans, nous sommes rassemblés autour d'une de nos croix pour en célébrer la réfection. Après notre dévoué et sympathique maire, M. Delouis notre ami à tous, pour les deux premières, après nos amis Rey, Lagarde et Mouillat, pour la troisième, c'est à nos amis Jeannot et Galon que nous devons l'heureuse idée de la réfection de cette quatrième et le travail qu'elle a requis. Qu'ils en soient chaudement félicités et remerciés. Car ces cérémonies, qui nous rassemblent autour du signe de notre Salut, ne sont pas bonnes seulement pour la dévotion qu'elles inspirent ou qu'elles réveillent. Elles sont bonnes, déjà, par le seul fait qu'elles nous rassemblent : et tout ce qui rassemble les hommes est bon pour la cité comme pour l'Eglise, pour la paroisse comme pour la commune. Elles nous rassemblent. Et pas seulement nous, les vivants, mais aussi tous ceux qui nous ont précédés, ceux qui, pour la première fois, implantèrent une croix à cet endroit ; ceux qu'elle vit passer, et se signaient pieusement devant elle. Ceux qu'elle protégeait de ses bras tutélaires parce qu'ils vivaient dans ce village. Et comment ne pas rappeler le souvenir de Gabriel, de M. et Mme Lalot, de M. et Mme Arginière que je connus, enfant. Et s'il me plaît de les nommer, ce n'est pas pour nous attrister, mais pour les associer à notre fête. Et je ne les nomme pas comme des morts, mais comme des vivants, des vivants que le Christ, ce Christ qui fut en croix, a introduits dans la Maison du Père en les associant à sa Résurrection. C'est par nos parents que nous sommes venus à la Foi comme à la vie, que nous sommes devenus membres de la grande famille des fils de Dieu. Ils nous ont transmis ce qu'ils avaient reçu de leurs parents, pour qu'à notre tour, nous transmettions ce précieux dépôt à nos enfants. Et notre acte de ce matin est un acte de piété filiale, tout en étant aussi un acte de piété religieuse.

Et maintenant, en quelques mots, je voudrais tirer les leçons de cette bénédiction.

Rappelez-vous, les anciens et anciennes de la JAC ce chant, que nous chantions avec enthousiasme au temps de nos 20 ans :

"Et plantons la croix de lumière, sur notre terre !"

Croix de lumière! Et pourquoi ? J'y vois trois raisons principales : la croix est lumière, parce qu'elle est signe de compassion. La croix est lumière, parce qu'elle est signe de solidarité. La croix est lumière, parce qu'elle est signe de Résurrection..

Signe de compassion. Sur la croix, Jésus souffrit et mourut, parce qu'il avait pitié des hommes, de leur condition de pécheurs, et du mal qu'ils endurent.

Savons-nous compatir avec tous ceux qui souffrent, dans leur corps et dans leur âme ? Ne sommes-nous pas parfois trop indifférents parce que le malheur est loin de nous ? La croix nous rappelle notre devoir de compatir avec tous ceux qui souffrent et qui meurent.

Signe de solidarité. Les bras du Christ sont grands ouverts en signe d'accueil, un accueil qui se veut universel et n'exclut personne. Celui qui mourut sur la croix se voulut solidaire de tous les hommes. La croix nous rappelle que nous devons vivre unis, que nous devons proscrire de nos vies les divisions et les querelles, que nous devons nous aimer et nous entraider comme des frères.

Signe de Résurrection. Celui qui était pendu sur la croix mourut. Mais, comme il est écrit, il ne mourut que pour ressusciter, que pour vivre éternellement avec son Père. Nos croix nous rappellent que l'homme n'est pas un être-pour-la-mort, mais un être-pour-la vie, pour une vie éternelle, même si, pour y entrer, il faut passer par le couloir de la mort, une mort qui a été vaincue par la Résurrection du Christ. Et voilà pourquoi ce couloir débouche sur une vie où il n'y a plus ni mal, ni douleur, ni souffrance, mais une bienheureuse plénitude de vie.

Compassion, solidarité, Résurrection, trois lumières, trois lumières qui manquent étrangement à notre monde. Et voilà pourquoi il est trop souvent un monde de ténèbres !

Je conclus. Les politiques, qui ne savent pas le prix de la terre, de nos terres, voulaient les condamner à mort. Nous ne les laisserons pas faire. Nous ferons vivre et revivre nos terres de mille façons. Et déjà en y implantant nos croix, des croix, signes de vie et d'immortalité !"

Homélies de M. l'abbé Capelle.

Guerre 1914-1918 :

Les monuments aux morts du canton de Nontron*

Nontron

Le 21 février 1920, le conseil municipal de Nontron décide l'érection d'un monument aux héros morts pour la patrie pendant la guerre de 1914-1918. Le 29 février 1920, l'Union nationale des combattants et l'Union nationale des mutilés et réformés, sections de Nontron, sont chargées par le conseil municipal "de mener à bien l'érection du monument à nos glorieux morts de la dernière guerre et de recueillir les souscriptions". Ces deux sociétés sont présidées respectivement par Ventelou, avoué et Morand.

Le 19 mars 1920, le préfet de la Dordogne approuve les dispositions prises par le conseil municipal de Nontron à la date du 29 février. Le 15 août 1920, le conseil municipal est informé que "la commune de Nontron recevra comme trophées de guerre : 4 sabres, 4 casques, 8 obus, 2 canons d'artillerie lourde, 2 mitrailleuses, 3 fusils avec baïonnettes et 3 carabines provenant de l'entrepôt de Vincennes". Le conseil municipal refuse toutefois les canons.

Le 25 novembre 1920, les plans ainsi que le devis estimatif des travaux concernant le projet de monument aux morts pour la patrie, sont dressés par

* Nous tenons à remercier Hervé Lapouge, président des membres du G.R.H.I.N. et nos collègues qui ont réalisé pour nous cette étude des monuments du canton de Nontron.

l'architecte et directeur des travaux Prodottier, diplômé par le gouvernement. Le devis s'élève à la somme de dix huit mille cinq cents francs. Il prévoit tout d'abord la dépose et repose du monument Chabaneau (ce monument, inauguré lors de la félibrée du 24 septembre 1911, se trouvait entre les deux voltes de l'escalier menant du jardin public à l'esplanade. Il sera déplacé de quelques mètres sur la gauche, à l'endroit qu'il occupe aujourd'hui).



Le monument à construire se compose globalement de 4 gradins de granit, côté vallée, dominés par un énorme bloc granitique de 6 mètres de hauteur. Les attributs décoratifs, fixés sur le bloc, côté vallée, sont une croix de guerre en tôle martelée et bronzée, haute de 1,50 mètre et une épée également en tôle bronzée, haute de 2 mètres et

large de 0,50 mètre. Côté terrasse, une plaque de marbre (2,50 m x 0,90 m) est destinée à recevoir les noms des morts et disparus de la commune.

Le 28 novembre 1920, le projet est présenté au conseil municipal. Le 25 juin 1921, le maire de Nontron certifie que les sommes inscrites sur la liste de souscription pour l'érection d'un monument aux morts de la Grande Guerre sont bien celles données par les donateurs et que la liste a été publiée par la presse locale et n'a donné lieu à aucune réclamation.

Le montant de la collecte s'élève à la somme de 16 152,25 francs. 508 dons sont enregistrés pour des sommes allant de 0,15 franc pour un donateur anonyme à 500 francs pour la commune.

Le 8 juillet 1921, la commission d'examen des monuments commémoratifs donne un avis favorable au projet présenté par la ville de Nontron. Il est en l'occurrence qualifié "d'une originalité saisissante". Le 2 août 1921, le projet obtient l'agrément préfectoral. Le 25 mars 1924, la ville de Nontron effectue une ultime démarche auprès de la commission d'examen des monuments commémoratifs. Il s'agit de "ramener les dimensions de la croix de guerre prévue à des proportions plus en concordance avec celles adoptées par le commerce et de parer à l'insuffisance décorative qui en sera la conséquence par l'addition d'un second élément décoratif consistant en une statue de poilu, en fonte bronzée, à placer sur le soubassement du monument".

La commune de Nontron compte donc 120 morts ou disparus (3 508 habitants en 1911, 3 059 habitants en 1921). La disposition des noms sur la

plaque a été fixée en effectuant un classement alphabétique. Un nom a été rajouté en fin de liste. La liste fait mention du nom, du prénom usuel (parfois différent du premier prénom de l'état civil) et du grade, inscrit entre parenthèses. Maurice Portas voit ainsi sa qualité d'abbé inscrite entre parenthèses.

Les registres des décès de la commune de Nontron permettent de se rendre compte que de nombreux grades ont été omis :

Chabrol François, adjudant au 107^e régiment d'infanterie, 8^e compagnie

Desport Raymond, maréchal des logis au 219^e régiment d'artillerie de campagne, 26^e batterie

Dubut Gaston, caporal au 63^e régiment d'infanterie

Foucaud Jules, caporal au 208^e régiment d'infanterie

Jardry Auguste, sergent au 263^e régiment d'infanterie

Lagarde Marc, sergent-major au 8^e régiment de marche de zouaves, 8^e compagnie

Lagarde Henri, maréchal des logis au 34^e régiment d'artillerie, 1^{er} groupe, 2^e batterie

Lamazière François, caporal au 209^e régiment d'infanterie

Magnol Urbain, caporal au 214^e régiment d'infanterie, 17^e compagnie

Marquet Marcel, adjudant au 201^e régiment d'infanterie

Mériguet Pierre, sergent au 7^e bataillon colonial du Maroc

Moreau Félix, sergent-major au 338^e régiment d'infanterie

Portas Maurice (abbé), sous-lieutenant au 250^e régiment d'infanterie

Puybonnieux Joseph, caporal au 107^e régiment d'infanterie

Quinsinat François, caporal au 108^e régiment d'infanterie, 5^e compagnie

Les registres font également mention des nombreux soldats décédés à l'hôpital militaire de la ville de Nontron. Ceux-ci ne figurent pas sur le monument.

Enfin, *Pailoux Charles Evariste*, né le 22 janvier 1886 à Nontron, adjudant au 114^e régiment d'infanterie, 8^e compagnie, tué à l'ennemi le 24 octobre 1914 à Zonnebeke (Belgique) n'est pas inscrit sur le monument sans doute en raison de sa domiciliation à Niort (Deux-Sèvres) au moment de son décès.

Le 5 août 1923, le conseil municipal de Nontron décide qu'un tableau commémoratif des morts de la commune sera placé dans la salle du conseil. Son coût est de 500 francs. Ce tableau a depuis lors été transféré dans l'escalier d'accès au premier étage de la mairie de Nontron.

Dans l'église de Nontron, un monument en forme d'autel rappelle le souvenir des enfants de la paroisse morts pour la France (1914-1918). Cette liste est sensiblement différente de la liste communale. Elle comporte 107 noms disposés en 4 colonnes.

Sources :

A.D. Dordogne : MOD 12 O 353

Registre des délibérations du conseil municipal

Etat civil : commune de Nontron

Hervé LAPOUGE et Louis LE CAM

Abjat-sur-Bandiât

Le 7 mai 1922, le conseil municipal de la commune d'Abjat s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sur la convocation et sous la présidence du maire.

Sont présents : Duroux Léonard, Barbet Eugène, Danède Elie, Laville François, Morange Martial, Feuillade François, Boissard Martial, Mousnier

Pierre, Danède Dauphin, Plazard Méry, Filhoud-Lavergne maire, Gay Jean.

Sont absents : Lagarde Jean, Villotte Jean, Laville Léon, Dubois François.

Le président communique au conseil quatre modèles du monument à élever aux morts de la guerre de la commune d'Abjat, dont deux présentés par Brouillet, sculpteur à Augignac, un présenté par Léon Héraud, entrepreneur de travaux publics à Marval (Haute-Vienne) et un présenté par Paul Héraud, entrepreneur de travaux publics à Abjat.

Le conseil, après examen minutieux des différents modèles soumis à son approbation, décide de faire son choix sur le monument présenté par Léon Héraud, pour la somme de cinq mille francs sans grille et le tout conformément aux indications données par l'entrepreneur.

Le conseil décide que pour effectuer le paiement de cette dépense, il y aura lieu d'inscrire au budget additionnel de 1923, une somme de trois mille quatre cents francs, qui sera reportée au budget additionnel de 1924 s'il y a lieu et d'y joindre le produit d'une souscription s'élevant à la somme de deux mille quatre cent deux francs (259 dons de 1 franc à 500 francs).

Le conseil décide encore que la commune ne désire pas bénéficier de la subvention accordée par l'Etat dans les conditions prévues par la loi du 31 août 1920.

Le conseil décide enfin d'élever le dit monument sur l'emplacement occupé actuellement par une statue de la Vierge c'est à dire à l'entrée du champ de foire de la commune d'Abjat.

Le 1^{er} août 1923, sont dressés par Léon Héraud, entrepreneur à Marval, les devis descriptif et cahier des charges. Le document est approuvé par le maire d'Abjat le 15 août 1923 puis par le préfet de la Dordogne le 26 janvier 1924.

Le 1^{er} novembre 1923, un marché de gré à gré est signé entre le maire de la commune et Léon Héraud. Il s'engage à exécuter les travaux suivant les plans et devis dressés par lui-même dans un délai de quatre mois à compter du jour de l'approbation préfectorale. Le montant des travaux à exécuter est fixé au prix forfaitaire de cinq mille francs.

Le 24 janvier 1924, le préfet de la Dordogne arrête :

Article 1^{er} : est approuvée la délibération en date du 7 mai 1922 par laquelle le conseil municipal d'Abjat a décidé à titre d'hommage public, l'érection d'un monument à la mémoire des enfants de la commune morts pour la France. Le 25 octobre 1924, est signé le certificat de réception définitive des travaux exécutés par Léon Héraud, entrepreneur du monument aux morts.

La commune d'Abjat-sur-Bandiât compte 69 morts ou disparus (1650 habitants en 1911, 1483 habitants en 1921)

Dans l'église d'Abjat, 59 noms figurent sur une plaque commémorative. Sont mentionnés l'initiale du prénom, le nom, l'année de décès, le lieu d'habitation, le grade éventuel.

Sources :

A.D. Dordogne : 12 O 1.

Registre des délibérations du conseil municipal.

Etat civil de la commune d'Abjat-sur-Bandiât.

Robert FAYEMENDIE

Le Bourdeix

Le 25 mai 1924, le conseil municipal décide d'inscrire à son budget additionnel la somme de 2 000 francs pour l'érection du monument aux morts. Le 8 mars, le projet se précise : "*Le monument sera fait en granit fin du pays*". "*L'entrepreneur (Louis Marchand, d'Etouars) s'engage à exécuter tous les travaux, grille comprise, pour la somme de 5 350 francs, et ce travail devra être terminé au 1^{er} mars 1926*". Le 22 novembre, on lui accorde cinq mois de plus.



Le Bourdeix,
plaque dans l'église.

La grille (quatre côtés de 3 mètres avec porte, un vantail) est commandée à la maison Jouffray et Cie, d'Orléans.

"Ce monument sera placé le long de la muraille du jardin du presbytère, à 40 mètres de la maison d'école, et à 1 mètre de la muraille". Finalement, le 23 août, on préfère l'installer à côté du "vieux donjon".

Aux 2 000 francs déjà votés en mai dernier, on ajoute les fonds destinés à l'horloge ainsi qu'un nouveau crédit de 450 francs.

Les élections du mois de mai introduisent à la mairie un nouveau maire : Gabriel Agard, qui va y rester pendant 52 ans, et reconduisent Elie Puyzillout au poste d'adjoint.

L'autorité supérieure a laissé traîner le dossier : et ensuite l'entrepreneur avait des travaux en cours ailleurs ; finalement, menacé de poursuites judiciaires, il se met au travail au début de l'année 1927 ; et enfin, au mois d'avril, le maire, assisté de Julien Chabanne et Jean Couturier, réceptionne le chantier.

L'inauguration solennelle est faite le 16 octobre à 14 heures.

Guilhem D'ABBADIE D'ARRAST

Javerlhac

Préliminaires laborieux

A la différence des U.S.A qui ont institué le *Mémorial Day*, ou de l'Allemagne qui avait instauré en 1919 "le jour de deuil national", puis en 1934 "le jour des héros" et depuis 1950 "le jour de deuil national" (17 novembre), la France, elle, célèbre la fin des hostilités. En septembre 1919 trois mois exactement après le traité de Versailles (29 juin 1919) et à la suite de directives ministérielles, le Dr Mousnier-Lompré, maire de Javerlhac, propose à son conseil municipal :

"... d'ériger un monument à ceux dont le sacrifice nous a donné la victoire. Ce sera, en même temps qu'un hommage aux enfants de Javerlhac tombés au champ d'honneur, une leçon pour les jeunes qui auront à s'inspirer de l'esprit de dévouement et d'héroïsme dont ont fait preuve leurs aînés."

Les 4 conseillers présents et le maire (sur 10) envisagent un référendum pour désigner l'emplacement ; soit la grand'place, soit le cimetière, ou encore les abords de la mairie. On vote une somme de 500 F et on ouvre une souscription. En général les dons sont de l'ordre de 5 et 10 F ; la caisse de l'ambulance offre 1 300 F ; le notaire Desvard 500 F ; les familles aisées offrent 200 F ; Lépine Paul entrepreneur, ayant perdu son unique fils donne 100 F, somme importante à une époque où le traitement annuel du secrétaire de mairie s'élevait à 2 000 F.

A la réunion du 13 novembre suivant, 7 conseillers répondent à rappel du maire. La souscription atteint déjà la somme de 4 704 F y compris les 500 F de la mairie. Le devis du monument s'élevant à 6 023 F, le conseil vote une demande de subvention au préfet de 1 319 F. Par vote également, le choix de l'emplacement se fixe sur la grand'place mais il sera nécessaire d'acheter 63 m² de terrain à un particulier (Ch. Desmoulins) qui en demande 2 000 F alors que le maire en offre 1 500 tout en envisageant une nouvelle souscription si le propriétaire persiste à 2 000 F. C'est assez dire que le choix est définitif et le référendum promis aux oubliettes... D'ailleurs pourquoi un référendum pour ne pas s'y conformer comme en 1893 à propos du pont de pierre... ?

Mais les élections municipales du 10 décembre 1919 vont confier la magistrature à Jean Borderon (8 voix sur 12) et à son adjoint P. Vignaud, de La Chapelle-Saint-Robert, les conseillers ayant nom : Dussagne A., Bosselut F., Desvard M., Mazerat E., Allafort P., Dufour L., Gauthier M., Nauzin P., Forestier F., Delage J. Le 18 janvier 1920 le conseil municipal demande au préfet communication de toutes les pièces relatives au monument pour établir de nouveaux plans et devis. Aurait-on prévu un autre emplacement ? Le mois suivant la souscription s'élève à 4 505 F plus 500 F de la précédente municipalité auxquels s'ajoutent les 1 500 F des nouveaux élus. La préfecture fait savoir qu'elle participera *"en proportion de l'effort et des sacrifices consentis par la commune en vue de glorifier les héros morts pour la patrie"* (15 février).

Par suite de modifications du projet initial, l'ancien devis de 6 023 F est porté à 10 000 F. On envisage de couronner le dit monument par une statue en pierre silicatée. Et à la séance du 20 février le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'élever le monument *"au milieu de la place Desbordes"*. Autrement dit sur la grand'place actuelle face à la maison d'A. Desbordes secrétaire de mairie à l'époque.

Du 15 février au 15 août, on a dû élucubrer car nos édiles décident que le monument sera en granit. Une commission est nommée pour le choix de

l'emplacement : le maire et trois conseillers (Desvard, Dufour, Gauthier) ainsi que les pères de trois soldats morts pour la France. Il s'agit de Allamargot, Chapeau et Lépine Paul.

Le 10 avril, plans et devis sont approuvés par le préfet et le ministre des Beaux-Arts. Le maire souhaitant un nouvel examen de l'emplacement désigné le 5 mars précédent. Par 7 voix contre 2 et 1 bulletin blanc le conseil ayant maintenu le choix de 1920, ce sera donc l'angle du champ de foire, côté mairie.

Le 5 septembre, la commission rend compte de sa démarche auprès de Desmoulins qui maintient à 5 000 F sa parcelle de jardin (face à la charcuterie actuelle). "*Considérant qu'avec les frais, il faudrait dépenser 7 000 F pour le seul emplacement, le conseil municipal choisit la place du champ de foire*". On décide alors que la croix en fer évoquant un ancien cimetière sera déplacée de l'autre côté de la route de Piégut.

En novembre 1921 on envisage de faire exécuter 4 plaques en marbre blanc de 0,60 x 0,50 avec 472 lettres gravées en biseau et passées au carmin. La Compagnie de décoration artistique de Paris s'en acquittera moyennant 1 040 F pour lesquels il sera nécessaire d'avoir recours à une souscription supplémentaire. Il est à noter que de nombreuses transcriptions officielles de décès n'ont été notifiées qu'au cours des années 1920-21-22 et 23. Ce fut le cas de Desmoulins Jean, disparu en juin 1918 et déclaré mort pour la France en 1923. En janvier 1921 suite aux demandes de transfert de corps, la commune accorde une concession perpétuelle gratuite à chaque famille concernée.

Il faut également signaler que dans la foulée un projet poste et mairie est repoussé par 9 voix contre 2 en juin 1921 au bénéfice de la maison Clément (ancien hôtel de France ?) par 7 voix contre 3.

*

* *

En juin 1922 le monument en granit du Nontronnais élevé par Moïse Maisonneuve, entrepreneur à Nontron, est presque terminé. Il faut donc prévoir l'addition : souscription 4 505 F + participation commune 2 000 + subvention Etat 456. Le conseil municipal prélève 39 F sur le budget et le compte est bon.

Le devis comportait 12 m³ de granit à 570 F le m³ = 6 840 + 160 F pour fouilles et fondations.

Mais voilà que la séance du 10 septembre vient rompre cette belle harmonie. Dussagne fait observer que l'adjudication pour la bascule publique

n'est pas conforme aux *desiderata* du conseil municipal et "qu'il n'est pas fait mention sur le cahier de délibérations du P.V. d'adjudication du trottoir du monument aux morts."

Le maire J. Borderon rétorque alors que la loi lui donne pouvoir d'engager ces dépenses en passant outre à l'avis du conseil !!! Les sept conseillers présents quittent la salle en signe de protestation. Et pendant 3 ans il va souffler sur Javerlhac un vent de fronde au point que le maire se verra dans l'obligation d'envoyer trois convocations à la suite à ses conseillers pour pouvoir délibérer légalement sans obligation de quorum.

Le 26 novembre à l'ouverture de la séance, le conseiller Dussagne donne lecture d'une lettre à lui adressée par le sous-préfet à la suite de la démission de 8 conseillers municipaux, reconnaissant :

"que les griefs élevés contre le maire sont fondés, ce magistrat municipal ne se conformant pas aux décisions de l'assemblée communale. Les délibérations sont incomplètement ou inexactement transcrites sur le registre... Mr le Préfet m'a chargé de faire connaître au maire combien sont blâmables de telles pratiques..."

Dans la même séance, le même Dussagne obtient du conseil municipal par 7 voix contre 2 et 1 bulletin blanc, un blâme au receveur municipal "pour avoir payé sans délibération les travaux du trottoir au monument aux morts : 531,20 F." Choisis parmi les "récalcitrants" (le mot n'est pas seulement d'époque) Desvard et Dussagne sont chargés de réceptionner les dits travaux en présence du maire. Le procès-verbal de réception porte la date du 5 décembre 1922 accompagné du versement d'un acompte de 5 000 F.

Le 18 mars 1923, le conseil municipal est appelé à choisir l'entourage du monument : soit une grille, soit des chaînes avec 4 bornes en granit et 4 soutiens en fonte. Par 6 voix contre 1, les membres présents optent pour des chaînes amovibles. Le 20 mai suivant, dans la sérénité recouvrée, du moins en apparence, on ouvre un marché avec les fonderies du Val d'Osne à Paris pour fournitures d'un entourage se composant de : 4 pilastres d'angles x 63 F = 252 F et 8 pilastres courants x 63 F = 504 F reliés par 12 chaînes de 1,75 m x 40,50 F le m = 850,50 F soit 1 606,50 F. Allafort et Dufour sont chargés de la réception définitive.

Le 7 octobre, réunion du conseil municipal (6 conseillers et le maire) "pour fixer la date d'inauguration du monument aux morts de la grande guerre". On décide du dimanche 28 octobre 1923 à 13 heures avec en prime une rallonge de 200 F "pour frais et réception des invités."

"L'inauguration du monument aux morts élevé par la commune de Javerlhac à la mémoire de ses 57 enfants tombés au champ d'honneur a eu lieu dimanche 28 octobre sous la présidence de M. Sireyjol, sénateur de la Dordogne. Construit en granit gris du Nontronnais par M. Maisonneuve, entrepreneur à Nontron, placé près l'Hôtel-de-Ville où il produit le plus heureux effet, grâce aux vastes places et rues avoisinantes que possède la charmante localité.

L'appel des morts est fait par M. Borderon maire de Javerlhac à qui un groupe d'enfants répondent : "Mort pour la France". Il l'a, au nom du conseil municipal, officiellement attribué propriété de la commune, a adressé un respectueux salut aux familles des morts et une chaleureuse bienvenue à MM. Sireyjol, sénateur ; Filhoud-Lavergne, conseiller général ; Bonnet, président du conseil d'arrondissement de Nontron et Coussy, conseiller d'arrondissement.

L'hymne aux morts a été chanté par les enfants des écoles sous la direction de leur maîtres. Des discours sobres et de circonstance ont été prononcés par M. le Maire, M. Sireyjol, M. Lavergne, M. Bonnet et M. Coussy.

La cérémonie s'est terminée par un chant patriotique exécuté par tous les enfants des écoles."

Aucun autre document ne fait état de cette journée inaugurale. Certaines mémoires locales se souviennent de l'estrade qui avait été improvisée à l'angle du champ de foire (à l'emplacement de la croix et cabine actuelles) par les soins de l'entreprise C. Bernard père et fils. De simples madriers d'échafaudage posés sur les célèbres casiers en bois peints en bleu renfermant les non moins célèbres bidons d'essence de 5 l. (vides, bien sûr) servaient de tribune aux harangues aux officiels nommés ci-dessus.

Et voici que le 11 novembre 1923, à peine prononcé l'hommage aux héros de 14-18 suivi sans doute de vibrantes exhortations à la paix, voici que les esprits s'échauffent à nouveau. Cette fois à propos d'une palme en bronze que le public verrait bien figurer sur le monument. Le conseil municipal prévoit 300 F pour ce faire et charge Dussagne de se la procurer à Angoulême. Cette question verbalement réglée, les membres de l'opposition (le Dr Bosselut étant décédé) Dussagne, Desvard, Gauthier sortent de la salle des délibérations. Quelle mouche a dû alors piquer le reste de l'assemblée ? *"Croyant à une offense, rapporte le registre, la totalité du conseil municipal s'est retirée de sorte que la séance n'a pu continuer et qu'aucune signature n'a eu lieu."*

Le 25 suivant, nouvelle réunion en présence de 5 membres du conseil, maire compris. On revient donc sur la séance du 11 novembre. Le conseil municipal -bien que restreint- "*décide d'une souscription entre ses membres pour l'achat d'une couronne de fleurs...*" (sans doute à la place de la palme jugée trop onéreuse ?). Toujours est-il que l'inséparable trio Dussagne, Desvard, Gauthier se retire à nouveau avant que la discussion ne dégénère... Au point que se jugeant offensés, les autres se retirent eux aussi, déclarant nulle la séance. Et de trois !!! Il est vrai que 10 séances en 1922 et 23 ont été boudées par la moitié du conseil municipal.

Tout ce bruit pour un emplacement, une bordure, une palme. S'agissant d'une aussi noble cause, ces attitudes répétées sont pour le moins choquantes. Que devaient penser les trois malheureux pères de tués préposés à la commission ? ...

Un mois plus tard la décision sera enfin prise, inspirée du catalogue de Duranton, fondateur à Paris. La palme, encadrée par deux rameaux d'olivier, trouvera place sur la face sud du monument et comportera la simple inscription : "*Javerlhac à ses Morts*". Elle sera en bronze patiné et coûtera 400 F imputés sur le budget de 1924.



Javerlhac

Description

D'une hauteur totale de 5,17 m, le monument se présente sous la forme d'une pyramide à trois étages soulignés par des moulures. Le socle, au carré mesure 3,76 m. Le 28 janvier 1921, le marquis de Fayolle, de la commission des monuments, apporte une modification au faisceau de moulures qui coupe la pyramide au-dessus des plaques, le jugeant hors de proportion avec l'ensemble. Les moulures devront être réduites de moitié en hauteur et saillie. Il perçoit l'emplacement comme un désir de l'implanter face à la porte de la future mairie.

Sur chaque face est fixée une plaque de marbre blanc où sont gravés 13 noms côté nord, 16 à l'ouest et respectivement 14 côtés sud et est. Ne sont mentionnés ni grades ni décorations. Deux plaques ont été rajoutées comportant les 4 noms des morts de 39-45 : Couraud P., Marendat L., Acébès M., Fauconnet P. et Redon A. (Algérie 1956) = 62 noms et au-dessous desquels on peut lire, gravé dans la pierre : "*Aux Morts pour la Patrie 1914-1918*". Sur le socle inférieur côté est, on peut voir un autre rameau d'olivier surchargé des initiales A.C.D.F (anciens combattants du front) précision qui

n'a rien de superflu. La reproduction d'un casque d'infanterie dit "des tranchées" a été déposée le 7 mai 1939 à la suite d'un congrès départemental où l'on peut également lire : *"Tous unis comme au front"*. L'entourage est constitué de 12 pilastres en fonte reliés par des chaînes aux maillons rectangulaires. Un étroit parterre bien entretenu vient harmonieusement compléter l'ensemble, enserré dans une bordure en pierre, au carré.

Les Javerlhacois d'aujourd'hui ne sauraient trop louer cette municipalité des années 20 -malgré ses décisions laborieuses- d'avoir érigé ce monument qui ne gêne en rien la circulation qui à l'époque était "limitée à 12 km à l'heure en agglomération".

A l'école de Javerlhac, longtemps une plaque était restée accrochée au mur face aux écoliers. En marbre blanc elle portait en lettres rouges : *"Georges Lebœuf, instituteur, mort pour la France"*. Elle a disparu au cours des réparations.

Les noms des "Enfants de Javerlhac morts pour la Patrie" figurent aussi sur deux plaques commémoratives à l'intérieur de l'église paroissiale. Ce fût dans les années 20, le premier hommage à ses malheureux compagnons de l'abbé Boussarie ancien aumônier de la marine en 14-18 (Légion d'honneur et Croix de guerre). Il avait même érigé un autel qu'encadraient deux statues "adéquates" : Jeanne d'Arc et le centurion Maurice ; ses deux grands favoris des litanies dominicales. L'autel a été supprimé et les deux plaques, initialement de chaque côté de Jeanne d'Arc sont à présent superposées. Figurent également les noms des cinq victimes des deux derniers conflits.

A la suite de l'affrontement du maquis et de la milice le 24 juillet 1944, sept monuments ont été érigés sur un tronçon de la départementale n°75 à la limite Dordogne-Charente. Deux stèles seulement sont sur le territoire de notre commune et portent les noms de Manuel Acébès et Roger Lapeyronnie au lieu-dit La Forge du Logis. Elles sont de forme pyramidale de 1,50 m de hauteur, posées sur un socle et comportant une plaque avec le nom, l'âge et la mention *"Morts pour la France le 24 juillet 1944"*.

A la date du 15 avril 1945, le registre de délibérations de Javerlhac précise : *"En accord avec les maires de Varaignes et de Souffrignac, il est décidé d'une souscription pour élever un monument commémoratif à l'endroit précis où tombèrent les victimes"*. A Javerlhac il a été recueilli la somme de 18 245 F. L'inauguration eut lieu le 24 juillet 1945 avec le concours d'un détachement de militaires de la deuxième compagnie devenue

C.A.I du 50^e R.I., originaires de la région et en attente de démobilisation à Saint-Loup-sur-Thouët (Deux-Sèvres). De nos jours l'Amicale de la Résistance commémore fidèlement le 24 juillet 1944 et veille à l'entretien des stèles en coordination avec les municipalités concernées.

Marcel BELLY

Lussas-et-Nontronneau

En avril 1921, la municipalité de Lussas et Nontronneau ouvre une souscription publique en vue de l'érection d'un monument commémoratif à la mémoire des soldats de la commune morts pour la patrie. A sa clôture, le montant total de la souscription s'élève à la somme de mille dix sept francs. Cent quinze personnes souscrivent pour des sommes allant de 0,50 franc à 200 francs.

Le 22 janvier 1922, au cours de la séance du conseil municipal, le maire, Pierre Dubarry, expose que *"le sieur Mayoux, tailleur de pierres à Javerlhac, se charge de faire un monument aux morts pendant la dernière guerre pour la somme de 1950 francs."*

Considérant que les habitants de la commune tiennent à ce que le monument soit édifié le plus tôt possible et que si on demandait un secours les formalités seraient trop longues.

En conséquence, l'assemblée accepte les propositions du sieur Mayoux et décide que la dépense sera couverte de la manière ci-après : souscription 1017 francs, crédit à inscrire au budget 933 francs".

Le procès-verbal de séance est signé par Pierre Dubarry, maire, Jules Mazerat, Gabriel Mazerat, André Donzeau, Justin Malabu et Auguste Clément, conseillers municipaux.

Ainsi très rapidement, un projet est soumis à l'agrément de la commission d'examen des monuments commémoratifs. Cette démarche ne connaît pas réellement le succès escompté : Le projet *"n'ayant pas été établi par un homme de l'art responsable envers la commune dans les conditions prévues par la loi... aucun plan général de l'emplacement sur lequel le monument doit être érigé n'étant produit... la délibération du conseil municipal approuvant le projet n'étant pas jointe au dossier..."*, la commission *"invite la municipalité de Lussas à présenter un projet complet par un auteur responsable."*

Le 29 juillet 1922, le projet de monument, le plan de situation ainsi que le devis estimatif de l'ensemble des travaux sont finalement dressés par l'agent-voyer Lacotte, de Nontron.

Le 13 août 1922, le maire soumet le projet à son conseil. Ce dernier accepte à l'unanimité le plan et le devis qui s'élève à la somme de 2 900 francs. Il est également décidé que le montant de la dépense sera couvert par le produit de la souscription (1 017 francs) et par un crédit de 1 900 francs.

Le 3 septembre 1922, la commission d'examen des monuments commémoratifs indique que *"le projet de monument présenté par la commune est dépourvu de caractère"* et estime que *"sans augmenter la dépense, il peut être amélioré par une légère rectification de son tracé général ainsi que le montre la correction faite sur le dessin produit."*

Le 22 novembre 1922,

"le préfet de la Dordogne, chevalier de la Légion d'honneur,

Vu l'ordonnance du 10 juillet 1816,

Vu le décret du 15 juillet 1922,

Vu la circulaire de Monsieur le ministre de l'Intérieur, en date du 21 juillet 1922,

Vu l'avis de la commission d'examen des monuments commémoratifs des morts de la guerre 1914-1918,

arrête :

Article 1^{er} : est approuvée la délibération en date du 13 août 1922 par laquelle le conseil municipal de Lussas et Nontronneau a décidé, à titre d'hommage public, l'érection d'un monument à la mémoire des enfants de la commune morts pour la France.

Article 2 : Monsieur le sous-préfet de Nontron est chargé de l'exécution du présent arrêté."

Le 5 février 1923, un traité de gré à gré est signé entre Pierre Dubarry, maire de la commune de Lussas-et-Nontronneau, agissant au nom de la dite commune, et Ernest Mayoux, entrepreneur à Javerlhac par lequel ce dernier *"s'engage à exécuter un monument aux morts à la Grande Guerre (1914-1918) à l'emplacement désigné par le maire. Ce monument sera construit en pierre dure du Grand-Gilloux suivant plans et devis annexés au présent marché... le tout pour une somme de 2 030 francs. Il est entendu que le prix de la grille entourant le dit monument sera payé la somme de 470 francs ; de même seront payées en surplus les inscriptions à exécuter au prix convenu de 0,50 franc par lettre, ce qui élèvera le monument à la somme totale de 2 500 francs."*

Le traité vu et approuvé par le préfet de la Dordogne le 21 février 1923, les travaux peuvent enfin commencer.

Le 23 avril 1923, est dressé le procès-verbal de réception définitive par le maire de la commune assisté par Malabre et Clément, conseillers

municipaux et Lacotte, agent-voyer, en présence de l'entrepreneur : *"Nous avons reconnu que les travaux satisfont aux conditions du devis et se trouvent en bon état. En conséquence, nous déclarons qu'il y a lieu d'en accorder la réception définitive."*

Dernière pièce au dossier, le décompte des travaux, d'un montant total de 2 500 francs, est établi le 25 juin 1923.

En 1949, le monument aux morts est changé d'emplacement. En effet, à cette époque, le bouilleur de cru exerçant son art sur la place publique, ses nombreuses pratiques ont la très fâcheuse et irrespectueuse habitude d'attacher leurs montures aux grilles du monument. Les détritres souillent la place incitant le conseil municipal à remédier à une situation devenue inacceptable.

Le 15 mai 1949, le conseil examine le devis présenté par M. Porte pour le déplacement du monument aux morts.

Enfin le 13 août 1949, Abel Donzeau propriétaire demeurant à Lussas, mais également maire de la commune, *"déclare donner gratuitement une parcelle de terrain d'une superficie de vingt mètres carré à prendre dans la pointe à l'est de la dite parcelle joignant le cimetière, le chemin allant au village des Fours et la route (Lussas-Hautefaye). Cette parcelle paraît figurer sous le numéro 320 P section B du plan cadastral de la commune de Lussas au lieu dit cimetière"*.

Dans l'église de Lussas, en hommage aux morts de la première guerre mondiale 29 noms sont inscrits sur une plaque de marbre blanc. (Ducongé Henri, inscrit sur le monument public, ne figure pas sur cette liste.)

Sources :

A.D. Dordogne : MOD 12 O 279

Etat civil : commune de Lussas-et-Nontronneau

Registre des délibérations du conseil municipal

Pierre GAREN et Hervé LAPOUGE

Saint-Estèphe

Le 15 février 1920, le conseil municipal décide l'érection d'un monument aux morts de la Grande Guerre. Il vote à cet effet la somme de 500 francs à inscrire au prochain budget.

Une souscription publique est ouverte dans la commune et un comité est constitué pour mener à bonne fin la construction du monument. Il se compose de la façon suivante :

- président d'honneur : le colonel de Malet, conseiller général de Nontron.
- Président : Boudoire, maire.
- Trésorier : Calandreau, adjoint au maire.
- Membres : Chesson, Rameau, de Malet et Larousserie, conseillers municipaux.

Le 12 mai 1920, le conseil municipal décide que le monument sera érigé sur la place publique de Saint-Estèphe. Il accepte la souscription publique s'élevant à la somme de 1 252 francs.

Le devis estimatif des travaux, fourni par Félix Brouillet, entrepreneur à Augignac, étant de 2 252 francs, le conseil vote une subvention de 1 000 francs à inscrire au budget de 1921. Il demande à l'administration d'approuver sans délai le projet sans préjudice de la subvention ultérieure de l'Etat qui sera affectée à l'entourage du monument.

Le 5 septembre 1920, le maire présente au conseil le croquis définitif du monument à élever sur la place publique au carrefour des routes, à la mémoire des soldats de la commune morts pour la France pendant la Grande Guerre. Le devis estimatif de la dépense s'élève à la somme de 2 252 francs, sans entourage et sans plaque. Le conseil accepte à l'unanimité le croquis et le devis et charge Félix Brouillet, sculpteur, de l'exécution des travaux. La dépense est couverte par une souscription s'élevant à la somme de 1 252 francs et une subvention municipale de 1 000 francs.

Le conseil demande à l'administration d'approuver sans délai le projet sans préjudice de la subvention ultérieure de l'Etat qui sera affectée à l'entourage du monument et à l'apposition des plaques.

Le 9 novembre 1920, la commission d'examen des monuments commémoratifs expose au préfet de la Dordogne que "le projet de monument présenté par la municipalité de Saint-Estèphe lui paraît devoir être autorisé."

Le 27 janvier 1921, le président de la République française,

Sur la proposition du ministre de l'Intérieur ;

Vu l'ordonnance du 10 juillet 1816,

Décète :

Article 1^{er} : est approuvée la délibération en date du 5 septembre 1920 par laquelle le conseil municipal de Saint-Estèphe (Dordogne) a décidé, à titre d'hommage public, l'érection d'un monument à la mémoire des enfants de la commune morts pour la France.

Le 25 mai 1921, un traité de gré à gré est signé entre Pierre Boudoire, maire de Saint-Estèphe, canton et arrondissement de Nontron, département de la Dordogne, agissant au nom et pour le compte de la commune, d'une part et Félix Brouillet, entrepreneur à Augignac, d'autre part.

Il a été convenu ce qui suit : "Un décret présidentiel en date du 27 janvier 1921 ayant approuvé la délibération du conseil municipal de la commune de Saint-Estèphe du 5 septembre 1920 par laquelle le conseil a décidé l'érection d'un monument à la mémoire des enfants de la commune morts pour la France. M. Brouillet, auteur des plans et devis approuvés par l'administration, s'engage à édifier le dit monument dans un délai de un mois à dater de ce jour, conformément au plan et selon le devis s'élevant à la somme de deux mille deux cent cinquante deux francs. Le monument élevé sur la place publique sera en granit du pays. Il ne comprendra ni entourage, ni plaque."

La commune de Saint-Estèphe compte 43 morts ou disparus (1183 habitants en 1911 - 1078 habitants en 1921).

La disposition des noms sur la plaque a été fixée en effectuant un classement alphabétique.

Dans l'église, sous la mention "A ses enfants morts pour la France la paroisse reconnaissante", 48 noms sont inscrits en deux colonnes.

Sources :

A.D. Dordogne : 12 O 492.

Registre des délibérations du conseil municipal.

Etat civil de la commune de Saint-Estèphe.

Hervé LAPOUGE et Raymond LE VEN

Saint-Front-sur-Nizonne

Le 30 mars 1926, le conseil municipal de Saint-Front-sur-Nizonne décide d'élever un monument à la mémoire des enfants de la commune morts au champ d'honneur et vote à cet effet une somme de 3 000 F. Il sollicite également une subvention de l'Etat.



Saint-Front-sur-Nizonne

Le 1^{er} décembre 1926, un devis et un traité de gré à gré sont cosignés par Charles Ferdinand Deymier, maire de Saint-Front-sur-Nizonne et Emile Delburg, entrepreneur à Saint-Pardoux-La-Rivière.

Le devis, accompagné d'un plan signé Delburg, d'un montant de 5 200 francs, stipule que le monument doit être "entièrement exécuté en roche douce premier choix provenant des carrières de Pons, Charente Inférieure. Il mesure à la base 2,20 mètres de côté et a une hauteur totale de 4 mètres.

Il doit reposer sur un massif de maçonnerie ou de béton de chaux hydraulique et gravier de rivière. Une grille en fer 1/2 rond creux de 0,018 et 0,90 de haut entourera le monument et sera scellée sur la première marche. Une porte à un vantail se trouvera sur la façade principale. Cette grille sera peinte en gris et à 3 couches. Sur le fût se trouvera scellée une plaque en marbre blanc où seront gravés et dorés les noms des enfants de la commune morts pour la France. Sur la corniche les dates 1914-1918 seront en relief. Enfin, sur la stèle, une palme et la croix de guerre, sculptées dans la masse de la pierre seront en relief sur la face principale du monument..."

Le 20 mars 1927, le conseil municipal désigne Delburg, entrepreneur à Saint-Pardoux-La-Rivière comme exécuteur des travaux moyennant la somme de 5 200 francs.

Comme la commune ne dispose pour faire face à la dépense que d'un crédit de 3 000 francs inscrit à l'article 7 du budget additionnel de 1927 et d'une subvention de l'Etat de 700 francs, le conseil vote un crédit supplémentaire de 1 500 francs à prélever sur les ressources budgétaires disponibles. Le conseil décide également "que le monument sera érigé sur un terrain communal situé devant l'église paroissiale et prie Monsieur le préfet de bien vouloir revêtir de son approbation la présente délibération."

Le plan des lieux, dressé par le maire, Charles Ferdinand Deymier est arrêté le 20 avril 1927.

Le 29 avril 1927, le marquis de Fayolle, membre de la commission des monuments commémoratifs, conservateur du musée du Périgord, "à l'honneur d'informer Monsieur le préfet de la Dordogne qu'il n'a aucune objection à faire à l'approbation du projet de monument aux morts de la guerre présenté par la municipalité de la commune de Saint-Front-sur-Nizonne."

Le 2 mai 1927, le préfet de la Dordogne, chevalier de la Légion d'honneur, arrête :

Article 1^{er} : est approuvée la délibération en date du 20 mars 1927 par laquelle le conseil municipal de Saint-Front-sur-Nizonne a décidé, à titre d'hommage public, l'érection d'un monument à la mémoire des enfants de la commune morts pour la France.

Le 10 mars 1928, les travaux achevés, les conseillers municipaux de la commune de Saint-Front-sur-Nizonne certifient "que le monument aux morts de la commune, érigé sur la place publique par Monsieur Delburg, constructeur de ce monument est conforme en tous points aux conditions qui lui avaient été imposées et que dès lors rien ne s'oppose à ce que la somme prévue lui soit payée."

Nulle trace d'inauguration officielle n'apparaît dans la presse locale ou dans le registre des délibérations du conseil municipal.

Sources (A.D. Dordogne)

MOD 12 O 501 (monument aux morts 1926-1928)

Registre des délibérations du conseil municipal : DEP 1318

Etat civil : commune de Saint-Front-sur-Nizonne

Hervé LAPOUGE



Saint-Martin-le-Pin

Saint-Martin-le-Pin

Le 10 septembre 1922, le conseil municipal de la commune de Saint-Martin-le-Pin s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sur la convocation et sous la présidence du maire.

Sont présents : Coussy (maire), Chalard, Chassing, Chaumette, Delage, Lavoix et Roche.

Sont absents : J. Descombes, L. Descombes, Faure, Laurent et Tamisier.

Le maire dépose sur le bureau le croquis du monument commémoratif à élever aux soldats de la commune morts pour la patrie pendant la guerre 1914-1918, le devis estimatif de la dépense s'élevant à 1 580 francs si le monument est en pierre blanche et à 2 500 francs s'il est en granit, la liste de souscription s'élevant à la somme de 538,75 francs (82 dons de 1 franc à 50 francs).

Il invite ensuite le conseil à donner son avis et à fixer l'emplacement du monument. Le conseil, après en avoir délibéré, approuve les pièces ci-dessus, décide que le monument sera en granit fin et qu'il sera élevé sur la place publique de l'église. Il décide également que le crédit de 1 000 francs voté par le conseil et celui de 400 francs alloué par le préfet, portés aux chapitres additionnels de 1922, seront affectés à l'érection du monument et à l'établissement d'une grille en fer pour le protéger.

Ces crédits, avec le montant de la souscription, soit un total de 1 938 francs, étant insuffisants pour couvrir toutes les dépenses, le conseil prie le préfet de donner son approbation au présent projet et de vouloir bien faire accorder à la commune une subvention aussi élevée que possible pour compléter les frais de l'érection du dit monument.

Le 18 septembre 1922, sont signés deux marchés de gré à gré entre la commune de Saint-Martin-le-Pin, d'une part, et

- Félix Brouillet, sculpteur à Augignac, qui s'engage à exécuter un monument commémoratif en granit fin avec parties polies pour gravure des noms, palme de laurier et croix de guerre pour le prix forfaitaire de 2 500 francs. Ce prix comprend toutes mains-d'œuvre, fournitures et pose du monument conformément au dessin.

- Guyot, serrurier à Tassat par Javerlhac, qui s'engage à faire une grille pour entourer le monument à raison de 50 francs le mètre courant, peinte avec une couche de minium et posée. Le total sera de 500 francs, d'autre part.

Le 12 janvier 1923, la commission départementale d'examen des monuments commémoratifs approuve le projet présenté par la commune de Saint-Martin-le-Pin. Toutefois, elle fait remarquer que le dessin et le devis de la grille devant entourer le monument ne sont pas donnés, de même que le plan de l'emplacement sur la place de l'église.

Le 9 décembre 1923, le maire expose à son conseil que le projet de monument aux morts a été complété suivant les observations formulées par la commission d'examen et que le dessin et le devis de la grille devant entourer le monument ayant été produits, il reste à créer le complément de ressources nécessaires, une somme de 1 938,75 francs seulement ayant été votée. Le conseil, ouï l'exposé du maire, accepte le marché intervenu avec Guyot pour fourniture et pose de la grille et décide que le crédit supplémentaire de 1 200 francs inscrit aux chapitres additionnels de 1923 servira à couvrir l'excédent de dépenses qui en résultera.

Le 19 décembre 1923, le préfet de la Dordogne, arrête :

Article 1^{er} : sont approuvées les délibérations en date des 10 septembre 1922 et 9 décembre 1923 par lesquelles le conseil municipal de Saint-Martin-le-Pin a décidé, à titre d'hommage public, l'érection d'un monument à la mémoire des enfants de la commune morts pour la France.

Le 18 mai 1924, le conseil municipal décide que pour parfaire le monument aux morts, une plaque marbre, avec gravure dorée des noms, s'impose. Il vote une somme de 500 francs pour cette plaque.

La commune de Saint-Martin-le-Pin compte 25 morts ou disparus (536 habitants en 1911 - 456 habitants en 1921). Le classement est réalisé suivant l'ordre alphabétique, avec nom suivi du prénom.

Dans l'église de Saint-Martin-le-Pin se trouve également une plaque commémorative. Elle porte seulement 23 noms.

Sources :

A.D. Dordogne : 12 O 544.

Registre des délibérations du conseil municipal.

Etat civil de la commune de Saint-Martin-le-Pin.



Savignac-de-Nontron

Savignac-de-Nontron

Au début de l'année 1926, la municipalité de Savignac-de-Nontron ouvre une souscription publique en vue de l'érection d'un monument aux enfants de la commune morts pour la France pendant la guerre de 1914-1918. A sa clôture, le montant total de la souscription s'élève à la somme de huit cent trois francs. Soixante huit personnes souscrivent pour des sommes allant de 2 francs à 200 francs.

Le 10 janvier 1926, un devis et un marché de gré à gré sont signés entre Alfred Agard, maire de la commune de Savignac-de-Nontron, autorisé par le conseil municipal de la dite commune, et Emile Delburg, entrepreneur à Saint-Pardoux-la-Rivière.

L'entrepreneur "s'engage moyennant la somme de cinq mille six cents francs à fournir à la commune de Savignac-de-Nontron un monument aux morts, conformément aux plans et devis ci-contre. Ce travail devra être terminé le 18 mai 1926."

Le devis stipule que "le monument mesurant 5 mètres de hauteur est entièrement exécuté en roche douce de Pons, il mesure à la base 2,50 m de côté..... et sera posé sur un massif de béton fait avec du sable de rivière et ciment ou chaux hydraulique de Saint-Astier, une plaque en marbre blanc recevra les noms des morts et sera placée sur la face principale du monument, les lettres seront gravées et dorées.

La grille entourant le monument aura 4 mètres de côté, elle sera en fer plein, elle aura 0,80 m de haut et une porte à un vantail sur la face principale, Les poteaux d'angles seront en fer carré de 0,025, les traverses de 0,025 x 0,014 et les barreaux en fer rond de 0,014 de diamètre. Cette grille sera placée sur une bordure en pierre de Pons qui aura 0,18 d'épaisseur. Ce monument complet et posé s'élève à la somme de cinq mille six cents francs".

Le 7 février 1926, le conseil municipal de Savignac-de-Nontron "décide l'érection, sur la place publique, d'un monument aux enfants de la commune morts pour la France pendant la guerre 1914-18.

Il autorise le maire à traiter de gré à gré avec M. Delburg, entrepreneur de monuments à Saint-Pardoux-la-Rivière, moyennant la somme de cinq mille six cents francs.

La dépense résultant du coût du monument et des frais d'inauguration sera couverte au moyen :

- 1° de la somme de huit cent trois francs provenant de la souscription faite en faveur du dit monument.

- 2° du crédit de six mille francs inscrit à cet effet aux chapitres additionnels du budget de 1925."

Ont signé : Lagarde, Brun, Blanchon, Nouaud, Yonnet, Paulhac, Faure André, conseillers municipaux et Agard Alfred, maire.

Excusés : Dupuy et Faure François.

Le 19 mars 1926, la commission d'examen des monuments commémoratifs élevés à la mémoire des soldats morts pour la patrie donne son rapport relatif au projet présenté par la commune de Savignac-de-Nontron. Il y est dit que celui-ci "pourra être approuvé à la condition que le dé réservé à la dédicace "Aux enfants morts pour la France" soit élargi de 10 centimètres et haussé de 5 en réduisant la doucine supportant la croix de guerre, ainsi qu'on peut le voir sur le croquis que nous joignons au projet. On y verra que l'effet général est plus soutenu et que la base du monument prend plus d'ampleur et de robustesse".

Le 28 mars 1926, le maire de Savignac-de-Nontron vise le plan rectifié conformément aux directives de la commission d'examen des monuments commémoratifs.

Le 7 avril 1926,

"le préfet de la Dordogne, chevalier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance du 10 juillet 1916,

Vu le décret du 15 juillet 1922,

Vu la circulaire de Monsieur le ministre de l'Intérieur en date du 21 juillet 1922,

Vu l'avis de la commission d'examen des monuments commémoratifs des morts de la Guerre 1914-18.

Arrête :

Article 1^{er} : est approuvée la délibération en date du 7 février 1926 par laquelle le conseil municipal de Savignac-de-Nontron a décidé, à titre d'hommage public, l'érection d'un monument à la mémoire des enfants de la commune, morts pour la France.

Article 2 : Monsieur le sous-préfet de Nontron est chargé de l'exécution du présent arrêté."

La décision de l'érection de la plaque de l'église est notifiée sur le registre paroissial à la fin de l'année 1919. La plaque a été posée le 17 avril 1921.

Sources :

A.D. Dordogne : MOD 12 O 611

Registre des décès de la commune de Savignac-de-Nontron

Registre paroissial de Savignac-de-Nontron déposé au presbytère de Nontron.

Fête des jubilaires 2 juin 1999

Le conseil d'administration avait tenu à honorer, ce 2 juin, non seulement ceux et celles qui étaient membres de notre Société, mais aussi les conjoints ou les enfants de nos membres disparus qui continuaient à les représenter au sein de notre Compagnie.

A l'issue de la séance ordinaire, dans notre jardin ensoleillé et fleuri, le président leur a rendu hommage et leur a témoigné notre gratitude.

Trente-cinq invitations avaient été envoyées, vingt-huit collègues étaient présents, dont certains venus de La Rochelle ou de Libourne ; la plupart des autres avaient tenu à s'excuser pour raison d'éloignement ou de fatigue.

Notre Société a offert aux jubilaires un diplôme d'honneur, un livre de notre catalogue, une rose pour les dames. M. Verbauwen (admis en 1948) a fait lire une lettre, le Dr Jacques Gay (1938) adressa un compliment et Mme Fellonneau (1947) déclama, avec émotion, un poème décrivant le célèbre château de Caussade¹.



*Mme Fellonneau déclamant
un poème de J.-F. Berton.*

1. Jean-François Berton, "Au château de Caussade en Périgord", in *Les aïles d'Icare*, 1933, éd. Richard et Lasnier, Paris.

C'était une étape heureuse, sur une route déjà longue. D'autres jubilés viendront. Des collègues nous ont déjà écrit pour nous dire de ne pas les oublier en l'an 2000 !

Voici le discours du président :

"Chers jubilaires,

Le terme de jubilé, vous le savez, s'origine dans la Bible. Il signifie bélier et, par extension, corne de bélier. Une corne dont on se servait - et qu'on utilise encore en Terre sainte pour annoncer les grandes fêtes juives - en particulier celle du cinquantenaire.

Le texte liturgique est précis : Tu compteras sept fois sept ans et l'année suivante sera proclamée, à son de trompe, l'année du jubilé, l'année jubilaire.

J'observe qu'après l'hébreu le latin a forgé le verbe jubiler, être dans la joie.

Nous sommes bien joyeux de vous accueillir ce soir, sans tambour ni trompette, dans notre vieil hôtel. Le président, le conseil, vos plus jeunes collègues sont dans la jubilation la plus discrète et la plus profonde.

Je note cependant que l'église catholique attend l'an prochain pour fêter son jubilé. Nous avons sur elle quelques mois d'avance. Il est vrai que notre Société aura bientôt 125 ans. C'est un âge auquel on peut se permettre quelques fantaisies.

Un jubilé, depuis l'an 1300 et le pape Boniface, doit se gagner par de bons mérites. Je n'en signalerai qu'un, celui de votre fidélité à notre Compagnie depuis cinquante ans et plus, soixante et un même, si l'on compte bien. Pour un peu Marcel Secondat reçu en 1926 aurait pu battre d'une courte promotion le Dr Louis Magimel-Pelonnier devenu en 1927 notre collègue. Et je n'oublie pas que Mlle Lavergne représente ici son père, admis en 1911, lequel fut trente-deux ans secrétaire général de notre Compagnie. C'était le temps où l'on se dévouait sans relâche à l'exemple du marquis de Fayolle, quatrième président (après le Dr Galy, Michel Hardy, le comte de Roumejoux). Un quatrième président qui occupa le fauteuil trente et un ans, jusqu'en 1933. Il y a des noces d'argent, d'or et de platine, il y a aussi les Jubilaires de la fidélité.

Le 9 novembre 1933, le chanoine Joseph Roux fut élu cinquième président. Sous sa présidence furent élus sociétaires trois d'entre vous :

- le docteur Jacques Gay, d'Excideuil (1938),
- Maurice Gascou, de Montignac (1941), qui conserve précieusement son diplôme,
- le chanoine Deltreil absent pour raisons de santé,
- Michel Agard (1943), venu de La Rochelle.

Et je salue de loin Jean Rousset, de Neuvic que représente sa bru et Jean-Marie Bélingard, représenté par son épouse. Tous deux avaient adhéré, grâce à Jean Secret, à notre Société du lointain *oflag* (1942-1943).

Le sixième président, le docteur Lafon, avait une belle barbiche, un œil malicieux et une érudition sans pareille. Il fut élu à la quasi-unanimité le 9 novembre 1944 en assemblée extraordinaire qui réunissait soixante-six membres. De cette époque, plusieurs membres sont parmi nous ou proche de nous :

- Mme Suzanne Glise de Saint-Agnan d'Hautefort (1945),
- le docteur de Lastelle (1945)
- Antoine Lalba, venu de Libourne (1946)
- le chanoine Jardel, du chapitre cathédral (1947), comme Paul Maunat de Ribérac, François de la Clergerie, Mme Fellonneau de Périgueux, toujours fidèle à nos séances, Yvon Bardy d'Agonac et Luc Haënsler de Cubjac,
- En 1948 arrivent rue du Plantier Christian Plaçais, Alain Ribadeau Dumas et Edouard Verbauwen, tous présents parmi nous, ainsi que le docteur Georges Durieux représenté par son épouse, alors que l'abbé Lansade et Jean-Louis Galet n'ont pu se déplacer.

Je rappelle que le docteur Charles Lafon, après vingt-trois ans de présidence, est mort le 12 janvier 1967. Sa fille Charlotte Barathieu continue la tradition familiale. Jean Secret sera élu le 2 février 1967.



Les jubilaires attentifs au discours du président

J'avoue que toute liste a des lacunes, tout fichier ses imperfections et qu'il s'est sans doute glissé, dans mes propos des manques ou des imperfections que je suis prêt à réparer.

Chers jubilaires, voilà des souvenirs chers et émouvants. J'ai évoqué les présidents, vous avez sans doute pensé aux autres membres du bureau (vice-président, secrétaire général, trésorier), vos parrains et marraines et ces hommes et ces femmes érudits et amoureux de notre patrimoine qui ont jalonné votre route, ces directeurs de publication qui vous ont permis de recevoir un *Bulletin* devenu riche et copieux. "Cesser d'apprendre, c'est commencer à vieillir" disait Socrate. Vous avez vu nos locaux rénovés, les appareils d'informatique et vous savez la vitalité de la Compagnie qui nous est chère.

Nous devons tout à nos fondateurs, à nos responsables, à nos anciens, à vous, nos amis fidèles. Byron disait : "Nous ne sommes plus grands que nos anciens que lorsque nous montons sur leurs épaules".

Il me reste à remercier ceux et celles qui ont voulu préparer et organiser cette cérémonie du cœur et à citer le *Lévitique* : "ce jour du cinquantenaire, vous vivrez en paix et vous mangerez à satiété". Nous ne pouvons, hélas, sur "ce tapis de prairie où le couvert se trouve mis", vous offrir un repas somptueux, simplement une fiole de ce vin de Monbazillac qui a la couleur du soleil de notre reconnaissance et de notre amitié. C'est ainsi que nous allons jubiler.

Ad multos annos, criait-on le jour du sacre des évêques ou des rois.

Vivez longtemps heureux, dirons-nous plus modestement en ce jour de votre fête, et restez-nous toujours fidèles."



Le président et les jubilaires aux premiers rangs.

Sur les sentiers du Nontronnais

par Sophie BRIDOUX

Ce 26 juin 1999, à 8 h 30, 104 sociétaires partaient en car découvrir ou redécouvrir, pour les plus chanceux, le Nontronnais méconnu.

Une longue allée bordée de châtaigniers majestueux nous menait à notre première halte : le domaine de Talivaud.

Nos collègues du G.R.Hi.N., MM. Lapouge et Le Cam nous présentent cette demeure qui fut aux Texier, puis au XIX^e siècle, aux de Thomasson, Grolhier, Colson et surtout à Alfred Agard qui l'acquiert en 1904. Son fils tué au front en 1916, il teste en faveur de la ville de Nontron. Lui lègue notamment le domaine, qu'il désire voir transformé en hospice et déshérite ainsi sa famille. Il décède en 1916 et s'ensuit une série de procès engagés par les héritiers contre la ville de Nontron¹, l'épilogue de cet épisode judiciaire ayant lieu en 1926.

Les propriétaires actuels, la famille Lucas du Chaussoy, ont mis en valeur avec beaucoup de goût cette maison de maître composée d'un corps de logis du XIX^e siècle, érigé par les Grolhier sur l'emplacement d'un ancien repaire noble, et de communs des XVII^e et XVIII^e siècles. Nous avons pu également y voir un cuvier ; Talivaud possédait en effet un domaine agricole

1. Lagrange (Jacques) (sous la direction de), *Nontron et le pays nontronnais*, t. I, Pilote 24, 1996.

de plus de 500 hectares à la fin du XIX^e siècle dont un important vignoble. Derrière cet ensemble enserrant une cour pavée où trône une fontaine en pierre de taille et château d'eau en fonte, on trouve une charmante maison, jadis celle du régisseur, et deux pigeonniers.



Le domaine de Talivaud (photo T. Courtney)

A quelques kilomètres de là, se dresse le manoir des Cazes. Cette ancienne maison forte, jadis aux Camain puis aux Pastoureau, est aujourd'hui dans un triste état. Composée d'un corps de logis rectangulaire, elle était flanquée à l'origine de 2 tours. A partir de 1869, la famille Laforest, alors propriétaire des lieux, a entamé la réalisation d'un projet ambitieux : elle a rasé la moitié est du bâtiment et l'a reconstruit, selon les plans de l'architecte Eraux. Elle avait prévu de faire la même chose pour la partie ouest mais l'argent vint à manquer (heureusement si j'ose dire), et le projet fut abandonné. Malheureusement, la partie ouest du XV^e siècle, qui subsiste, a été amputée de sa tour, qui servait alors de citerne, dans les années 1950. Consolons-nous cependant en admirant ces humbles vestiges du XV^e siècle, et notamment deux très belles cheminées monumentales.

A Saint-Martin-le-Pin², l'église du XII^e siècle, présentée par Pierre Ortega, notre bibliothécaire adjoint, se compose d'une nef unique, suivie d'un avant-choeur, voûté d'une coupole et surmontée d'un clocher roman, puis d'une abside en cul-de-four. On devine des traces de litres sur le mur sud

2. *B SHAP* 1. LXXIX, 1952, p. 246.

extérieur, ainsi que des vestiges de fresques à l'intérieur de l'édifice. Mais l'élément le plus remarquable dans cette église est sans conteste le tympan : s'ouvrant au sud, d'influence saintongeaise, il présente trois voussures (rétonnant sur des colonnettes) sculptées d'étranges motifs, personnages grotesques ou effectuant diverses tâches quotidiennes, animaux fabuleux, semblant représenter le zodiaque ou les saisons. Face à ce portail, notre président a évoqué l'histoire de la pommade des trois curés. Trois frères, tous curés, dont un à Saint-Martin-le-Pin, avaient inventé un onguent sensé guérir tous les maux. Cette médecine eut un tel succès que même le pape y eut recours pour soigner un orgelet !

Tout près de là, masqué hélas par une muraille, se dresse le château de Saint-Martin-le-Pin qui appartenait aux Pastoureau et aux Labrousse.

Après avoir déjeuné à la salle des fêtes de Saint-Estèphe où nous attendait le député René Dutin, nous avons admiré l'église du XII^e siècle, reprise au XVI^e siècle, en écoutant les commentaires avisés de M. Ortega³. Cette église mérite d'autant plus la visite qu'elle est très riche en mobilier, notamment du XVIII^e siècle : la chaire, le maître-autel, l'autel de saint Jean-Baptiste, l'autel de la Vierge... Remarquons également le crucifix dit de Grandmont (XVI^e-XVII^e siècle), qui proviendrait de l'abbaye de Badeix, dont nous aurons le plaisir de voir les vestiges dans l'après-midi. Enfin, nous avons pu contempler les restes de peintures murales des XVI^e et XVII^e siècles, encore récemment recouvertes d'un crépi.

Au Bourdeix, Hervé Lapouge nous présenta la célèbre tour médiévale, vestige du premier des trois châteaux de la paroisse et qui fut aux Collonges, aux Pompadour et Lavie. L'église du Bourdeix⁴, présentée par P. Ortega (décidément passionné), est dédiée à saints Pierre et Paul. Elle se compose aujourd'hui de deux nefs. L'église romane, à nef unique, a été agrandie au XV^e siècle d'une nef latérale et d'une travée dans la nef "primitive", par un membre de la famille Hélie de Colonges, probablement Antoine Hélie de Colonges et sa femme Isabeau de La Goublaye en remerciement de la naissance d'un héritier mâle. Les armes des Colonges (trois tours) sont d'ailleurs gravées sur la façade de l'église, au-dessus de la petite porte d'entrée du XV^e siècle. La nef romane est voûtée en berceau avec porte en plein cintre. Signalons en outre qu'on vient de découvrir, sous l'enduit des murs intérieurs de l'église, des fresques quelque peu lugubres : des têtes de mort sur un fond noir ! Imaginons un mariage ou un baptême célébré dans un tel décor !

3. Ortega (Pierre), Viret (Jean-Baptiste), "L'église Saint-Etienne, commune de Saint-Estèphe", *B SHAP*, t. CXXVI, 1999, p. 275-294.

4. Secret (Jean), "Les églises en Dordogne de l'ancien diocèse de Limoges", *B SHAP*, t. LXXIX, 1952, p. 224.

5. Pommarède (Pierre), "Un prieuré oublié : le Badeix", *in B SHAP*, t. CXXVI, 1999, p. 181.

Nous sommes ensuite partis à travers la campagne à la découverte de l'ancienne abbaye grandmontaine de Badeix⁵, non sans quelques détours d'ailleurs... Finalement arrivés à bon port, les actuels propriétaires du prieuré nous accueillirent chaleureusement. Nous avons découvert là, non seulement les "bonnes odeurs du Nontronnais" (*dixit* Hervé Lapouge ! !), le domaine étant depuis la Révolution transformé en exploitation agricole, mais aussi un ensemble de bâtiments, qui certes ont perdu leur splendeur d'autrefois, mais dégagent toujours beaucoup de charme. C'est sous des trombes d'eau qu'un premier groupe se dirigea vers l'ancienne église, aujourd'hui transformée en grange, tandis que le reste des participants pénétrait dans les salles voûtées d'arêtes, autrefois salle capitulaire du prieuré.



Le président présentant le prieuré de Badeix à l'assemblée (photo S. Pommier)

Après une courte halte au menhir de Fixard, perdu au milieu des bois de Saint-Estèphe, nous sommes arrivés à l'église de Teyjat, antépénultième étape de notre périple, où le maire de la commune nous attendait.

Eglise dédiée à saint Pierre-ès-liens, elle comporte deux nefs de quatre travées voûtées d'ogives, précédées d'un clocher-porche. La nef nord est du XII^e siècle. On a pu y découvrir un tableau de Justine Peltier représentant une cousine religieuse, une statue de saint Roch, levant sa robe dévoilant ainsi son bubon, son chien près de lui (bois doré et polychromé du XVIII^e siècle), enfin une curieuse œuvre art déco (1925-1930) de marqueterie représentant un ange jouant de la musique.

Nous nous sommes ensuite rendus au Forestier, demeure de la

commune de Teyjat, agréablement restaurée au début du siècle par Justine Peltier, artiste peintre déjà nommée, épouse du préfet Pabot du Chatelard. Cet ensemble se compose en fait de deux maisons distinctes réunies par l'histoire et une modeste construction. A l'origine propriété de la famille de Labrousse, elle revient ensuite par alliances aux Ruben, médecins nontronnais et aux Basset Destrivailles ; actuellement le logis appartient aux familles Rowles et Sauvant, Périgourdins d'adoption comme nombre de leurs compatriotes d'Outre-Manche, très accueillants, ils nous aimablement ouvert leur jardin pour notre collation, vin blanc, jus de fruits et biscuits.

C'est donc sur la terrasse du Forestier que s'est terminée notre promenade. Promenade pleine de surprises et de charme, loin des sentiers battus et des châteaux prestigieux, nous donnant la joie de découvrir d'humbles églises, de discrets domaines, mais qui confirme ce que, tous, nous pensions déjà : "Qu'il est beau, notre Périgord !"

Comment ne pas remercier Mme Rousset pour ses commentaires agréables et avisés ponctuant le voyage en car, M. Turri, notre toujours dévoué et efficace trésorier, MM. Lapouge, Le Cam et Ortega, qui nous ont merveilleusement présenté leur région, et le père Pommarède, grand orateur devant l'éternel, maîtrisant parfaitement le verbe pour notre plus grand plaisir.

S.B.



NOTES DE LECTURE

Livres

Ortega (Pierre), *Jumilhac-le-Grand au fil du temps*, Pilote 24 édition, Périgueux, 1999, 423 p., ill.

Passionné par la recherche historique, Pierre Ortega participe aux activités et au conseil d'administration de notre Compagnie dont il est aussi bibliothécaire adjoint. Il est également membre du conseil d'administration du Groupe de recherches historiques de Nontron et du Cercle de recherche des fonderies du pays d'Ans.

Pierre Ortega découvre la terre périgorde en 1964 et s'y installe, il y a une dizaine d'années. Sa curiosité insatiable aussi bien en géologie en histoire qu'en géographie... engendre une éblouissante somme de travail autour de Jumilhac-le-Grand, ville au nord du département de la Dordogne (arrondissement de Nontron).

Aujourd'hui, ce chercheur obstiné nous offre à lire et à découvrir une monographie agrémentée de promenades érudites au fil des siècles.

L'enjeu de ce livre est des plus classiques mais l'auteur a su innover par cette étude alerte et solidement documentée.

Cette volumineuse édition est présentée en seize chapitres dont il est indispensable de proposer les titres pour être à même de bien comprendre que Pierre Ortega est un historien hors pair : De la préhistoire à l'ère chrétienne ; Eusèbe de Chaluset (467-542), second citoyen de Jumilhac-le-Grand ; Une querelle d'évêques au V^e siècle ou la première paroisse de Jumilhac ; Les triens des Gravier ; Etienne Cortez et ses fils à la Faye ; L'église Saint-Pierre-és-Liens ; Du château de la Bruchardie à Antoine

Chapelle ; De la Forge au Duché-Pairie : Antoine Chapelle ; Vie quotidienne à Jumilhac aux XVII^e et XVIII^e siècles ; Chronique habituelle de la cour ordinaire du marquisat de Jumilhac ; Quelques flashes sur la Révolution ; Le citoyen Chapelle-Jumilhac aîné ; Des forges et des maîtres de forges ; Vie de la paroisse de Jumilhac ; Châtelains et fêtes aux XIX^e et XX^e siècles ; Vie municipale depuis la Révolution. Les références bibliographiques constituent un *corpus* indispensable aux chercheurs. Et enfin, les grandes dates de l'histoire de France et de Jumilhac nous sont proposées de 600 av. J.-C (fondation de Marseille) à 1933 (la seconde félibrée de Jumilhac).

On ne peut reposer ce livre sans être conscient du privilège que cela peut être, parfois, d'être lecteur... "Tout cela pour trouver dans le passé, des motifs de fierté et y puiser l'élan qui les mènera à construire demain." Quel beau travail !

* * *

Sur les pas d'un des plus illustres écrivains de ce siècle... Guy de Larigaudie (1908-1940).

Son attachement pour le Périgord¹ et plus particulièrement pour la maison familiale des Gérauds, commune de Saint-Martin-de-Ribérac, est empreint dans ces récits de voyage et ces romans.

C'est avec une grande émotion que nous saluons la réédition de ces ouvrages dont nous présentons deux titres.

Larigaudie (Guy de), *Le beau jeu de ma vie*, liminaire de Charles Bygoth, éditions Elor, série cantique du monde, 1998, nouvelle édition, 256 p., ill.

Édité une première fois en 1947, *Le beau jeu de ma vie*, après des années de préparation et de recherche paraît de nouveau.

A travers le courrier principalement adressé à sa mère – demeurant aux Gérauds², commune de Saint-Martin-de-Ribérac (24) – durant une quinzaine d'années, on découvre la richesse d'une âme entièrement tournée vers le bon, le beau, le vrai. Aucune fausse note dans son escale terrestre, mais la trace lumineuse d'un être d'exception.

1. "Je porte en moi toutes les résonances de ce vieux pays que j'aime aujourd'hui d'une affection plus profonde et d'un amour plus raisonné pour avoir promené son image et son souvenir sur toutes les terres du monde." Larigaudie (Guy de), *Etoile au grand large*, éditions du Seuil, p. 42.

2. "C'est une maison de style Louis XIII en un coin de terre périgourdine. Elle forma ma jeunesse, fut la joie de toutes mes vacances et demeure aujourd'hui, au milieu d'une existence vagabonde, le havre de la stabilité et de paix retrouvée avec amour après chaque voyage." Larigaudie (Guy de), *Ibidem*, p. 43.

Lettres émouvantes, passionnées, débordantes d'amour de la vie, pleines de confiance... Au fil des pages la découverte d'une existence aventureuse.

Véritable journal intime, sa sincérité extraordinaire n'évacue en rien ses combats personnels, menés quotidiennement, avec une détermination dont la réalité, aux confins de l'héroïsme, ne le cède qu'à la discrétion.

Cette nouvelle édition comporte la mise au clair de plus de cent patronymes jusqu'alors occultés, donnant à l'ouvrage une dimension et un intérêt historique supplémentaires. On y trouve également des documents et des photos inédites de sa famille ou de personnes qui l'ont fortement marqué.

Larigaudie (Guy de), *Paris-Saïgon*, préface de Dominique Lapiere, éditions Elor, série cantique du monde, 1999, nouvelle édition, 256 p., ill.

Guy de Larigaudie et Roger Drapier relient Paris à Saïgon, en 1938 sans moyens, à bord d'une Ford d'occasion *Jeannette*. Ils réussissent un sans-faute, là où quelques années plutôt, la Croisière Jaune avait en partie échoué, malgré les moyens colossaux mis en œuvre.

Ils franchissent tous les périls, les embûches administratives des pays traversés d'Orient et d'Extrême-Orient – une route de 22 000 km – surmontent tous les obstacles, toutes les intempéries liées aux climats. Ils n'ont jamais renoncé et ne se sont jamais avoués vaincus.

Huit mois d'une progression tenace, suivie par des milliers de personnes.

La légende de ce qui va devenir l'un des exploits du siècle précède les aventuriers. Arrivée triomphale à Saïgon, enthousiasme général consacrant la réussite d'une course extraordinaire à laquelle personne n'avait cru.

* * *

Larivière (René), *De Terrasson*, Pilote 24 édition, 1999, 73 p., ill.

A plusieurs reprises René Larivière a été notre merveilleux guide pour nous conduire à la découverte de Terrasson. On se souvient, en particulier, de ses recherches sur l'abbaye de Saint-Sour. Nous sommes encore sous le charme.

Dans ce recueil, il nous conte avec malice les origines de l'Ostau dau Diable, cette vieille maison si chère à l'auteur. Une période d'histoire au temps de Louis XIV est également très largement traitée. Il revient sur Gabriel Bouquier et enfin avant d'évoquer le sombre masque d'un mort étrange, l'auteur nous révèle l'état du pays terrassonnais en 1826.

Cédéroms

Lascaux II, parc animalier du Thot, abri Pataud, CD-Rom, collection "Y a comme une souris dans...", édité par la Sémitour Périgord, support : MAC et PC.

Château de Biron, château de Bourdeilles, château de Puyguilhem, cloître de Cadouin, CD-Rom, collection "Y a comme une souris dans...", édité par la Sémitour, support : MAC et PC.

La Sémitour Périgord³, première entreprise touristique du département de la Dordogne, s'engage dans une politique de découverte culturelle interactive en éditant dans le cadre de la collection "Y a comme une souris dans..." deux cédéroms sur des sites d'exceptions, Lascaux II (le parc animalier du Thot et l'abri Pataud) et le château de Biron (les châteaux de Bourdeilles, de Puyguilhem et le cloître de Cadouin).

La méthode appliquée à la conception de ces disques permet une visite à 360° - aussi rapide qu'efficace - des lieux choisis. Inspirée d'une technologie souvent utilisée pour l'architecture industrielle, ce procédé *Fisch Eyes* a été créé en 1986 par une société américaine.

Quelques notes sur son principe : il s'agit de prendre deux photographies à l'aide d'un appareil muni d'un objectif "fisc eye à 180°". Les deux demi-sphères obtenues sont assemblées par un logiciel et les lignes de perspectives recrées. L'image à 360° acquise nous permet alors de naviguer en tous sens. L'exclusivité de ce procédé est réservée à la Sémitour Périgord jusqu'à la fin de l'année 1999 par la Société A'Prim de Bordeaux qui a conçu et réalisé ces deux cédéroms.

Ces deux très remarquables disques dont on appréciera plus particulièrement leur qualité et la beauté des images sont traités sur un mode pédagogique usant de tous les atouts du multimédia.

Les animations dynamiques, la grande rigueur de l'attrait culturel et la facilité de navigation font de ces outils un indispensable support pour la recherche et la curiosité de l'esprit.

Notre compagnie met désormais - en s'appuyant sur les possibilités qu'offre l'informatique et les nouvelles technologies - les cédéroms en consultation aux heures d'ouverture de la bibliothèque.

Marie-Pierre Mazeau-Thomas

LES PETITES NOUVELLES

par Brigitte DELLUC

VIE DE LA SOCIETE

- Nos prochaines soirées à 18 h 30 au siège : 11 novembre 1999 et 12 janvier 2000. Les conférenciers et les thèmes seront annoncés pendant les réunions mensuelles et par voie de presse.

- Le siège social de notre compagnie (18, rue du Plantier à Périgueux), où deux personnes sont occupées à temps plein, au titre des contrats emplois-jeunes (Sophie Bridoux et Sébastien Pommier), est ouvert du mardi à 8 heures au samedi à 18 heures. Les personnes adhérentes peuvent s'y présenter en vue d'obtenir des renseignements sur la vie de la Société. Il est préférable de téléphoner au 05.53.06.95.88 au préalable. On peut également adresser un courrier par fax au même numéro. L'ouverture de la bibliothèque reste fixée au samedi après-midi. Un nouveau règlement de fonctionnement est en cours de préparation.

ASSEMBLEE GENERALE

Les élections, pour le renouvellement triennal du conseil d'administration de notre compagnie, auront lieu à l'occasion de la prochaine assemblée générale, le mercredi 5 janvier 2000. Les membres de la Société, désireux de faire acte de candidature, sont invités à le faire savoir par lettre, avant le 15 novembre 1999, adressée à M. le Président de la Société historique et archéologique du Périgord, 18, rue du Plantier, 24000 Périgueux.

COURRIER DES LECTEURS

- M. Marcel Berthier (Le Gardoy, 24510 Trémolat), après lecture de l'article sur l'église de Saint-Pierre-de-Chignac paru dans la 2^e livraison du *Bulletin (B.S.H.A.P., t. CXXVI, p. 295-318)*, fournit des informations nouvelles : le père de Foucauld est venu à Saint-Pierre-de-Chignac en 1884, et non en 1901, comme indiqué dans l'article cité à la page 311, et il a été reçu au château de Lardimalie (Foucauld Ch. de, *Les Carnets de Beni-Abbès 1901-1905*, Editions Nouvelle Cité, Paris, 1993 ; et archives privées).

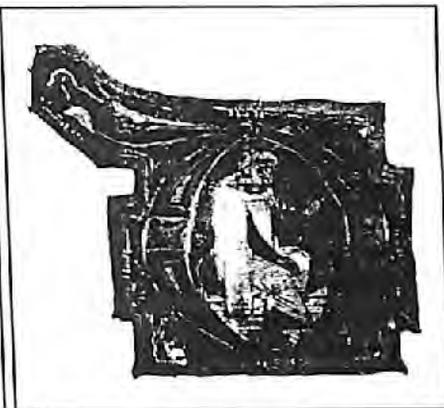
- M. Jean Lartigaut (Labastidette, 46150 Pontcirq), après lecture de l'article de Guy Penaud sur le voyage de saint Géry en Périgord (*B.S.H.A.P., CXXVI, p. 167-174*), fournit les informations suivantes : "Je ne connais pas de saint Géry à Cahors, sauf par confusion déjà ancienne, probablement XVII^e siècle, et accrue par la suite. *Geri, Jori, Jueri* ne peuvent être que Georges. Pour saint Didier et non saint Géri de Cahors, [on lit sur le testament de Sébélie de Jean] : legs à l'église Sanh Dieri... (Lartigaut J., 1992 : Le testament d'une grande bourgeoise de Cahors, Sébélie de Jean, veuve d'Arnaud Beral (1286), *B.S.E.L., t. CXIII, p. 103-124*, en particulier p. 108). En outre, la paroisse de Saint Géry (à l'est de Cahors) a saint Georges comme titulaire. A Lascabanes (commune du canton de Monteuq), l'église est depuis le Moyen Age sous l'invocation de saint Georges. A peu de distance du village, un repaire de Saint-Géry a des chevaliers du même nom dès le XIII^e siècle".

- M. Jean Escot (11, rue Maria Chapdelaine, 76160 Saint-Léger-du-Bourg-Denis) nous signale qu'une lettrine représentant Bertran de Born, issue des archives de la Bibliothèque vaticane, illustre l'ouvrage *Les Troubadours* par Henri-Irénée Marrou (éditions du Seuil, coll. Points Histoire, p. 78). Elle représente "un personnage casqué, armé d'une lance et à cheval". Bien que le portrait soit à l'évidence peu ressemblant, M. Jean Escot aurait aimé recevoir une copie de l'original. Nous ne pouvons que le renvoyer vers la Bibliothèque vaticane. En outre, nous avons noté, en feuilletant ce volume, le "portrait" d'un autre troubadour périgourdin, le Ribéracois, Arnaud Daniel (*ibid.*, p. 77). Nous fournissons ici copie de ces deux documents.

- M. Marcel Berthier (Le Gardoy, 24510 Trémolat) nous indique que le nom du zoologiste évoqué par M. Jean-Louis d'Hondt le 5 mai dernier a été mal orthographié dans le compte rendu. Il faut lire : M. Henri de Lacaze du Thiers. "Thiers était un modeste fief du Quercy. La maison de La Fonts existe toujours au bord de la Dordogne et au sud de l'église d'Alles. Lacaze du Thiers a fait mieux que participer à la vie municipale d'Alles : il a été maire de 1878 à 1900. Mort sans alliance ni postérité en 1901, il a été inhumé à Banyuls en 1902 (*Bulletin du Cercle d'histoire et de généalogie du Périgord*, n° 43, 1996, p. 5)".



Bertran de Born



Arnaud Daniel

- Le père Pierre Pommarède indique que la statue de saint Secondus, signalée par lui lors de la réunion de mars dernier (*B.S.H.A.P.*, CXXVI, p. 152), se trouve dans l'église de Varennes et non de Cunèges.

DEMANDE DES CHERCHEURS

- M. Michel Rateau (25, La Barrière, 24150 Mauzac-et-Grand-Castang, tél. 05.53.22.42.99) recherche toutes données d'archives publiques ou privées sur des Périgourdins partis aux Amériques, toutes périodes.

- M. Michel Lasserre (La Castagnade, 24200 Saint-André-d'Allas) recherche tout document concernant la commune de Saint-André-d'Allas. En particulier, il souhaite connaître les circonstances de découverte et le lieu actuel de conservation d'une pierre sculptée signalée dans notre *Bulletin* (*B.S.H.A.P.*, 1969, p. 104) par M. Lafille, comme "une sculpture trouvée dans un puits à Saint-André-d'Allas [qui représente] l'image assez grossière d'un homme nu assis, les jambes baignant dans l'eau".

- Me Patrick Chouzenoux (B.P. 52, 24120 Terrasson-Lavilledieu) recherche tout renseignement bibliographique ou autre concernant la fiscalité aux XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles en Périgord.

- M. Guy Soulié (86 bis, boulevard du Petit-Change, 24000 Périgueux) recherche toute information ou simple mention se rapportant à l'activité de : Me Estienne Feydel, sieur de Favars (Tamniès), praticien (fin XVI^e-début XVII^e siècles) et de son fils, Anthoyne Feydel, sieur de Favars, juge et lieutenant de Commarque, né et mort à Favars (environ 1620 – environ 1694).

INFORMATIONS

- Le Groupe archéologique *Mons Paciarus* (G.A.M.P.) de Monpazier (contact : M. M. Rateau, 25, La Barrière, 24150 Mauzac-et-Grand-Castang) serait heureux de recevoir tout document concernant : 1°) les anciennes et nouvelles paroisses du canton de Monpazier (Bertis-de-Biron, Biron, Capdrot, Gaugeac et Gaugeac-en-Sarladais, Lacapelle-Biron, Lavalade et Lavalade-de-Monpazier, Lolme, Marsalès, Monpazier, Notre-Dame-de-Biron, Saint-Avit-Rivière, Saint-Cassien et Saint-Casier-en-Sarladais, Saint-Cernin-de-Biron ou Saint-Sernin-de-Biron, Saint-Marcory, Saint-Michel-de-Biron, Soulaures et Soulaures-de-Biron, Vergt-de-Biron) ; 2°) le thème de Bernard Palissy.

- Le Groupe de recherches archéologiques et historiques de Coutras (mairie de Coutras 33230) nous informe qu'il poursuit ses activités, dont l'objectif est de rassembler le maximum d'informations sur le patrimoine historique de la commune (religions, voies de communication, guerres et conflits, économie, châteaux, seigneuries, cartes, personnages).

CORRESPONDANCE "PETITES NOUVELLES"

Pour insérer une demande de recherche ou pour communiquer une information par l'intermédiaire des "Petites Nouvelles", écrire à Mme Brigitte Delluc, secrétaire générale, 18, rue du Plantier, 24000 Périgucux, ou utiliser son adresse électronique : bgdelluc@aol.com

**CATALOGUE DES PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE
ET ARCHEOLOGIQUE DU PÉRIGORD**

OUVRAGES DIVERS

- E. Espérandieu, *Inscriptions antiques du musée de Périgueux*, Paris-Périgueux, 1893, 123 p., 11 pl.
La plus complète des éditions des inscriptions présentée au musée du Périgord avant que ne soient effectuées les fouilles de Véronne. Cet ouvrage garde une grande valeur car aucun recueil n'a été publié depuis avec autant de commentaires. Le corpus est en outre précédé d'une présentation de Périgueux antique et de ses institutions.
100 F
- P.-J. Laviolle, *Notre-Dame des Vertus, Périgueux*, 1924, 50 p.
L'histoire de Notre-Dame-de-Sanilhac, des cultes qui y étaient pratiqués et des légendes qui s'y rattachent.
10 F
- J. Roux, *Inventaire du trésor de la Maison du Consulat de Périgueux*, Périgueux, 1934, 189 p.
Cet ouvrage présente les manuscrits médiévaux qui concernent les droits, franchises et libertés de la présente ville de Périgueux et autres pièces concernant le bien public.
50 F
- F. Fournier de Laurière, *Les grands travaux de voirie à Périgueux au XIX^e siècle*, Sarlat, 1938, 41 p., 5 pl.
A Périgueux comme dans de nombreuses villes de France, les écoles du XIX^e siècle ont concrétisé les vues du baron Haussmann. Cet ouvrage présente le détail des travaux entrepris pour modifier la voirie et donne les plans des rues qui existaient auparavant.
60 F
- A. de Fayolle, *Topographie agricole du département de la Dordogne*, Périgueux, 1939, 139 p.
L'auteur, qui préféra rester en Périgord lorsque toute sa famille émigra, a fait de l'agriculture et de l'industrie de la Dordogne sous l'Empire un tableau qui constitue un témoignage surprenant à notre époque.
100 F
- J. Maubourguet et J. Roux, *Le livre vert de Périgueux*, 1942, 2 vol., 619 p.
De 1618 à 1716, les greffiers de la mairie ont inscrit les noms des consuls, les comptes rendus des délibérations, et... les nouvelles de l'extérieur. Au jour le jour, la gazette de Périgueux !
120 F
- Le Périgord révolutionnaire. Le grand livre sur la Révolution en Périgord*, Périgueux, 1989.
Le lecteur trouvera dans cet ouvrage symboliquement écrit pour le bicentenaire de la Révolution aussi bien le récit des événements survenus que des études démographiques, sociologiques et généalogiques ayant trait à cette période complexe.
250 F
- Le livre du jubilé de Lascaux, 1940-1990*, Périgueux, 1990, 153 p., illustrations.
A l'occasion du cinquantième anniversaire de la découverte de la grotte, la Société a fait appel à ceux qui ont été parmi les premiers à y pénétrer et à étudier les peintures pariétales pour rédiger un "livre du souvenir".
100 F
- Haut Périgord et pays de Dronne, actes du 6^e colloque de Brantôme (1990)*, Périgueux, 1991, 75 p., illustrations.
A l'occasion de ce colloque ont été évoqués des thèmes variés, parmi lesquels la préhistoire de la vallée de la Dronne, les débits de chasse et de pêche à l'époque moderne, et l'économie du secteur au XX^e siècle.
70 F
- R. Faille, J. Secret, M. Soubeyran, *Iconographie de François de Salignac de la Mothe-Fénelon*, Périgueux, 1991, 109 p., illustrations.
Le recensement des portraits de l'évêque de Cambrai, natif du Périgord, et le rappel de quelques traits marquants de sa vie.
100 F
- Bergerac et le Bergeracois, Actes du congrès de la FHSO (Bergerac, 1990)*, Bordeaux, 1992, 609 p., 79 illustrations.
Cet important ouvrage rassemble les résultats des travaux communiqués lors du congrès de Bergerac. Des sujets très variés dans un livre de qualité conçu sous la houlette du professeur R. Etienne.
320 F

Le Périgord et les Amériques, Périgueux, 1992, 151 p., illustrations.

Pour célébrer le cinquième centenaire de la découverte de l'Amérique, la Société a choisi de mettre en valeur les liens qui ont uni notre région et les îles.

100 F

RECUEILS D'ARTICLES

Actes du 5^e congrès d'histoire, d'archéologie et de géographie de l'Union des sociétés savantes du Sud-Ouest (Périgueux, 1913), Périgueux, 1913, 190 p., illustrations.

Tenu sous la présidence du comte de Lasteyrie, ce congrès a porté sur des thèmes très variés, comme les écoles d'architecture du Sud-Ouest, les fouilles de Roque-Saint-Christophe ou la numismatique périgourdine.

70 F

Mélanges Géraud Lavergne, Périgueux, 1960, 164 p., illustrations.

Pour rendre hommage à son secrétaire général, plus de vingt auteurs ont traité de thèmes fort divers, depuis les premiers résultats des fouilles préhistoriques jusqu'à l'architecture religieuse médiévale ou l'anticléricalisme.

70 F

Centenaire de la préhistoire en Périgord, Périgueux, 1964, 187 p., illustrations.

Toute l'aventure de la préhistoire en Périgord, depuis l'évocation des "inventeurs" de cette science jusqu'aux plus récents travaux.

80 F

Cent portraits périgourdins, Périgueux, 1979, 207 p., illustrations.

Du troubadour Bertran de Born au père Charles de Foucauld, de l'écrivain Michel de Montaigne au caricaturiste Sem, cet album de cent portraits commentés présente toutes les notabilités du Périgord. Chaque ouvrage de cette édition de prestige est numéroté.

150 F

Périgueux, le Périgord, les anciennes industries de l'Aquitaine, Actes du Congrès de la F.H.S.O. (Périgueux, 1978), Périgueux, 1981, 366 p., illustrations.

De l'urbanisme de Périgueux antique au chemin de fer de Montluçon, les thèmes ne manquent pas pour rendre ce volume précieusement documenté de premier plan pour qui cherche des articles de références.

165 F

Mélanges Alberte Sadouillet-Perrin et Marcel Secondat, Périgueux, 1988, 283 p., illustrations.

Publié en l'honneur des doyens de la Société, ce volume de mélanges rassemble plus de trente articles, résultats de travaux portant sur des matières aussi variées que la sculpture préhistorique, la céramologie antique, l'archéologie industrielle ou... la retraite allemande en 1944.

150 F

La sculpture rupestre en France de la Préhistoire à nos jours, actes du 5^e colloque de Brantôme (1988), Périgueux, 1989, 204 p., illustrations.

Cette monographie est la première en France à traiter ce thème d'archéologie préhistorique et historique de manière théorique (essais de terminologie et de classification) et propose également des exemples variés (en Dordogne, Maine-et-Loire, Ille-et-Vilaine).

150 F

J. Maubourguet, Sarlat et le Périgord méridional, t. 3 (1453-1547), Périgueux, 1955, 158 p.

Seul disponible dans l'attente d'une réédition des deux premiers tomes, cet ouvrage raconte un siècle d'histoire du Périgord du sud, de la fin de la guerre de Cent Ans aux débuts de la réforme. L'auteur donne de nombreux renseignements sur les familles et leurs possessions territoriales.

40 F

H. Gouhier, Lettres de Maine de Biran au baron Maurice, préfet de la Dordogne, Périgueux, 1963, 44 p.

Maine de Biran se présente dans ces lettres sous un jour peu coutumier. L'homme politique de l'Empire est au fait de toutes les combinaisons et, ami fidèle du baron Maurice, les lui rapporte.

30 F

J. Secret, Les "Souvenirs" du préfet Albert de Calvimont (1804-1858), Périgueux, 1972, 160 p.

Jean Secret a publié et commenté le journal intime d'un libéralisme au Périgord, promu sous-préfet de la Dordogne sous la monarchie de Juillet, puis préfet sous la deuxième République, et qui répondra de son département lors du coup d'État du 2 décembre 1851. Le regard sur son époque d'un haut fonctionnaire qui fut également l'ami de Bugnaud, d'Alexandre Dumas et de beaucoup d'autres personnalités.

60 F

Le directeur de la publication : Jacques Lagrange
S.H.A.P. - 18, rue du Plantier - 24000 PERIGUEUX

Commission paritaire n°63667

IMP. C.M.P. SARL - MAGNAC S/TOUVRE - Tél. 05 45 68 59 19
SIREN 345 305 254 - R.M. 16